

**UNE ÉGLISE,
UN POTENTIEL...
QUEL PROJET ?**

Restaurer
Partager
Reconvertir

À NOS ÉLUS, AUX INTERVENANTS ET AUX PERSONNES RESSOURCES, QUI ONT PRIS LE SOIN DE PARTAGER AVEC NOUS LEUR TEMPS ET LEURS COMPÉTENCES, ET À CETTE SYNERGIE QUI DOIT SE POURSUIVRE AUTOUR DU SUJET.

Organisé par le CAUE du Calvados, ce colloque s'est tenu le 20 juin 2019 au Dôme à Caen. Il s'inscrit dans un mouvement à la fois national et international, qui traverse plusieurs échelons de notre société.

En effet, les communes et communautés de communes tout d'abord sont confrontées de plein fouet aux questions qu'il soulève. Les acteurs locaux nourrissent le débat, partagent leurs difficultés et cherchent des solutions. Certaines écoles d'architecture s'emparent du sujet (module de projet à Nantes, colloque et module de cours spécifique à l'école de Chaillot, etc.). La Conférence des Évêques de France traite de la question lors de l'assemblée plénière des Évêques de France de 2019. Un nombre croissant de nos concitoyens s'organisent en associations pour la restauration de leur patrimoine religieux. De façon générale le grand public s'en empare à travers la médiation de chaînes de télévision qui en font l'objet de documentaires.

N'oublions pas la démolition de l'église Saint-Martin à Sablé-sur-Sarthe ou le drame de l'incendie de Notre-Dame qui ont rendu plus vif encore ce questionnement dans l'opinion publique : comment devons-nous considérer et traiter notre patrimoine religieux ?

Et plus précisément, que faire avec nos églises ?

Nous espérons que ce colloque apportera une pierre à l'édifice.



Je suis très heureux en tant que président du CAUE, que nous abordions ensemble un sujet qui interroge régulièrement les élus locaux et les acteurs du territoire que nous sommes : celui de l'avenir de nos églises, ce patrimoine exceptionnel qui est chargé d'histoire et de symboles, présent dans chacune de nos communes et dont la conservation peut souvent poser un certain nombre de questions. Depuis plusieurs années, nombre de conférences et colloques ont d'ores et déjà été organisés à travers la France pour traiter du sujet. En 2015, un colloque avait été organisé à Cerisy avec pour thème : que vont devenir les églises normandes ?

Face à un nombre croissant de demandes et d'interrogations que nous sentons venir des communes, et dans une réorganisation territoriale en renouvellement, notamment avec le mouvement de création de communes nouvelles, il nous a semblé utile d'apporter un nouvel éclairage sur le devenir des églises de notre département.

Nous avons souhaité traiter cette question de manière transversale et globale, en abordant sans tabou et de la manière la plus objective possible l'ensemble des questions que vous vous posez sur ce patrimoine. Nous avons souhaité donner à ce colloque un côté pratique afin que vous puissiez repartir avec un maximum de connaissances et des outils vous permettant de mener à bien vos réflexions. J'ai le bonheur de prolonger ce souhait en vous offrant, ainsi que toute l'équipe du CAUE du Calvados, les actes qui en découlent.

Ce sujet me tient particulièrement à cœur car, moi-même maire depuis 25 ans dans une charmante petite commune qui s'appelle Bonneville-la-Louvet, située à l'extrémité du département du Calvados, j'ai découvert de manière inopinée suite à une panne du système de chauffage que notre église possédait cachée derrière la soufflerie, une réplique de la grotte de Lourdes. Cette découverte nous a permis de revaloriser ce patrimoine. Ainsi, j'en suis certain, chacune de nos églises possède un potentiel !

	INTRODUCTIONS	6
	REGARDS D'EXPERTS SUR L'ÉGLISE D'AUJOURD'HUI	
Les églises catholiques, une exception au cadre législatif de 1905		9
Éclairage du droit canonique sur le caractère sacré de l'église		16
L'église entre Maison des sacrements et Maison commune		21
Les défis du devenir des églises au XXI ^e siècle.		25
<i>Temps d'échanges avec la salle</i>		
	L'ÉGLISE DANS SON TERRITOIRE	
L'église, marqueur d'un terroir		33
Les églises ne sont pas vides		40
Expression d'un lien social, et symptôme d'une réalité rurale		44
Le sens du bâtiment église et organisation des paroisses		48
L'avenir des églises du Calvados à partir de leur signification		52
<i>Temps d'échanges avec la salle</i>		56
	PAROLES D'ÉLUS : TÉMOIGNAGES	
De la restauration à la valorisation, quelles problématiques ?		59
L'église Saint-Sauveur, un coût très élevé pour la restauration du clocher		61
Un début d'usages partagés à l'église de la Pommeraye		65
<i>Temps d'échanges avec la salle</i>		69
	QUEL PROJET POUR MON ÉGLISE ?	
	ATELIER 1 : DES OUTILS POUR RESTAURER MON ÉGLISE	
Bien entretenir permet de préserver son patrimoine		71
Comment conserver par la restauration ?		74
Quel financement participatif pour mon église ?		77
Conservation du patrimoine et transition énergétique		81
<i>Temps d'échanges avec la salle</i>		86
	ATELIER 2 : PARTAGER LES ESPACES, DÉVELOPPER LES USAGES	
La cathédrale de Bayeux, un modèle de collaboration et bonne entente		89
Mettre en place un réseau		92
Modularité de l'architecture et des espaces		95
<i>Temps d'échanges avec la salle</i>		99
	ATELIER 3 : TRANSFORMER MON ÉGLISE	
Reconversion des églises, exemple de l'auditorium de Bayeux		101
L'auditorium de la Chapelle Corneille à Rouen		105
Logements sociaux à Wattignies		110
Réaffectations d'églises : 12 recommandations		114
Des usages insoupçonnés		124
<i>Temps d'échanges avec la salle</i>		128
	CONCLUSIONS	130
	BIBLIOGRAPHIE	132
	GLOSSAIRES	134



**ARCHITECTE-CONSEIL DE
LA DRAC NORMANDIE**

Architecte-urbaniste et architecte-conseil de l'État auprès de la DRAC Normandie. Diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles, elle s'est investie lors de la préparation et l'examen de loi « LCAP » (Liberté Création Architecture Patrimoine en 2016). Elle est actuellement co-pilote d'un groupe de travail sur la « valeur de l'architecture » auprès du Ministre de la Culture. Elle est également Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France, et enseignante à l'École d'Architecture de Versailles.

OCCUPONS NOS ÉGLISES

Le paysagiste Michel Corajoud décrivait le paysage comme étant le lieu où « le ciel et la terre se touchent ». Dans nos villes et nos villages de Normandie, et plus généralement de France, il n'est pas rare que nos paysages se révèlent souvent grâce aux clochers de nos églises, témoins de l'installation des hommes.

Que ce soit à Caen, en marquant fortement la skyline de la ville - de l'abbaye aux hommes à l'abbaye aux dames - ou dans les villages, ce symbole de nos rassemblements humains émerge à l'horizon. En symbole ultime, on pensera à la cathédrale de Chartres qui annonce la ville depuis l'autoroute, ou encore au Mont Saint-Michel qui, du milieu de la baie, nous oriente entre terre et mer. Plus proche, je pense également à la cathédrale de Coutances, qui s'accroche à l'éperon spectaculaire sur lequel la ville s'est installée.

L'édifice religieux s'apparente à un repère. Il structure notre vision de la ville et donne aux hommes une compréhension unique du lieu où ils se trouvent. Il est un repère à toutes les échelles : du grand paysage jusqu'à l'espace public, là où se crée le lien social. Car c'est très souvent à proximité de la place du village que l'on retrouve l'église, la mairie, l'école, ou encore un café. Cette densité d'équipements publics est un véritable atout pour créer du lien social.

Avoir des repères est primordial. N'est-ce pas de cela que nous manquons aujourd'hui dans nos villes qui se développent à l'infini ? Lotissements à perte de vue, centres commerciaux sans limite aux franges de nos agglomérations : tout est identique, tout est éloigné. Dans ce contexte, lorsqu'un lieu est identifiable par tous, il peut devenir essentiel. Nous nous accrochons à ces repères qui pré-existent : ils nous permettent de vivre ensemble. Ils sont le soubassement d'une meilleure compréhension de l'espace collectif.

D'un sujet qui aurait pu paraître anecdotique se dégage un vrai sujet de société. C'est ce que l'on a pu voir dans ce colloque, à l'écoute des participants. Les élus se retrouvent bien souvent à devoir « gérer » ces édifices, qui représentent un poids budgétaire important. Entre une église utilisée pour quelques événements annuels et des budgets communaux faibles au regard de tous les besoins de locaux collectifs, il faut beaucoup de volonté pour concilier ces deux données.

C'est là que la magie du « projet » entre en jeu, et où l'architecture, dans toutes ses composantes, peut proposer des solutions : nous pouvons envisager que ces églises deviennent, sous une forme ou une autre, des sortes de « maisons communes », des « tiers lieux ». Si elles sont occupées, elles deviendront des lieux phares de nos communes.

Au moment où l'on parle de revitaliser les centre-bourgs, où l'État développe nombre de stratégies, où se forment des réseaux d'acteurs actifs, il faut mettre l'accent sur cette ressource inestimable qu'est ce patrimoine : occupons-le, rendons-le vivant au quotidien ! Des exemples existent, suivons-les, imaginons les nôtres ! En regardant nos propres besoins, nous inventerons nos solutions collectivement. L'architecture nous y aidera. Ce patrimoine ne sera alors plus une contrainte, mais un atout des territoires. Plus qu'un repère, il deviendra un lien stratégique entre tous. Car ne l'oublions pas, « les lieux sont aussi des liens ». Devenir un lieu de liens : nul doute que les églises retrouveront ici une de leur vocation initiale.



RÉDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE « LE MONDE DE LA BIBLE » GROUPE BAYARD, CRÉATEUR DE PATRIMOINE-EN-BLOG

Journaliste, rédacteur en chef de la revue d'Histoire, d'art et d'archéologie « Le Monde de la Bible », éditée par le groupe Bayard Presse. Auteur du site internet « Patrimoine-en-blog, Le patrimoine religieux dans tous ses états ». Vice-président de la fédération patrimoine Environnement, chargé du patrimoine religieux ; membre de la Cellule de veille sur les églises à la Conférence des Évêques de France ; administrateur de l'association des Journalistes du Patrimoine ; administrateur des Amis de la cathédrale de Bazas (Gironde).

UN « SACRÉ » POTENTIEL ?

Quand notre époque laisse croire que les églises seraient désormais trop nombreuses et trop coûteuses, le CAUE du Calvados a raison de poser la question de leur « potentiel ».

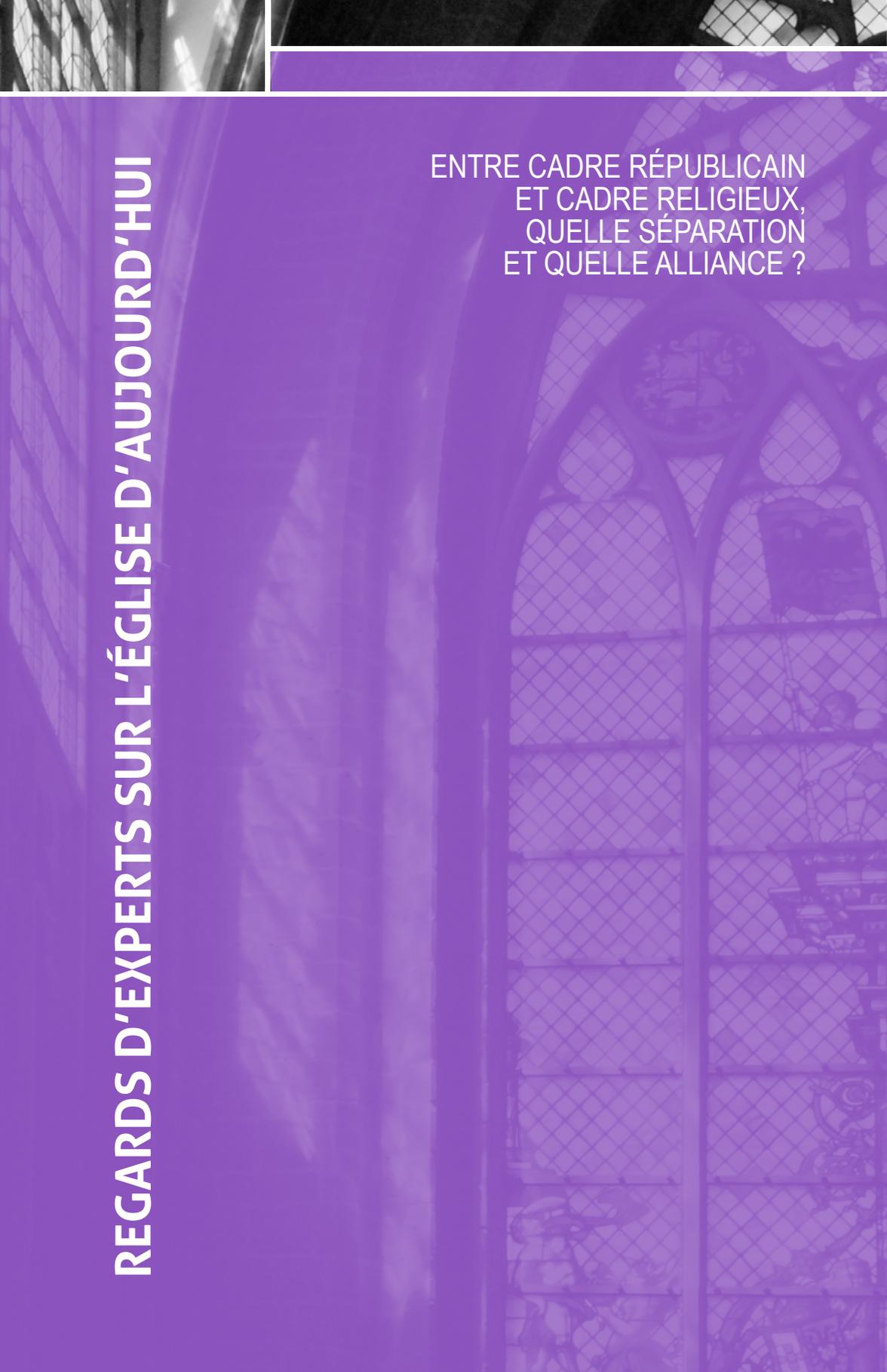
Au gré des colloques qui se succèdent depuis dix ans, s'éloigne peu à peu dans les échanges partagés l'idée d'un patrimoine bien encombrant, peuplé de vestiges de temps révolus. À Caen, le parti pris semble contraire : en questionnant leur potentiel, les églises apparaissent de façon presque inattendue comme de véritables atouts pour l'avenir de nos villes et de nos villages. La vraie question ne serait pas tant « Avons-nous trop d'églises ? » que « Savons-nous les faire vivre ? »

Au cours de la journée des clés de compréhension, des pistes de travail et des amorces de solutions ont été livrées. Les premières clés sont données par la connaissance précise de ce patrimoine. Le Calvados compte 957 églises et chapelles dont 150 à 200 environ seraient activement desservies pour le culte catholique. Des études ont été menées sur leur archéologie, leurs typicités locales... Cette connaissance doit être complétée par la compréhension symbolique des édifices et leur fonction identitaire. Toutes indispensables soient-elles, ces études ne suffisent pourtant pas pour engager un avenir profitable tant aux édifices qu'aux populations concernées.

Pour y parvenir, des pistes de travail ont été esquissées. On a beaucoup parlé de coresponsabilité de l'édifice entre l'affectataire (l'Église catholique) et le propriétaire légal (les communes, pour les églises édifiées avant la loi de 1905), de lien social, voire de médiation. Le dialogue entre propriétaires et affectataire représente certainement la voie la plus exigeante mais certainement la plus prometteuse. Un dialogue respectueux peut envisager de nouvelles formes de vie dans une église quand les cultes eucharistique et sacramental ne suffisent plus à l'animer. Le christianisme porte intrinsèquement toutes les ressources nécessaires pour accompagner cette réflexion. Pour être fécond, le dialogue ne peut toutefois ignorer d'autres acteurs, tout aussi concernés. À savoir que sans associer les associations de sauvegarde du patrimoine et la population locale, on ne saurait trouver de solutions viables, partagées et acceptées par le plus grand nombre.

Enfin, l'événement a utilement abordé la question de l'échelle de la réflexion. Si chaque église est en demande d'une réponse propre, en fonction de la vitalité de sa vie culturelle, de sa qualité patrimoniale, du contexte culturel et social, de son environnement, la réflexion doit simultanément être élargie au niveau d'une communauté de communes ou d'un bassin de vie, voire d'un département. La palette des potentiels est variée et les vies futures des églises devront se conjuguer et se compléter et non rivaliser.

Questionnant les potentiels, le colloque a nécessairement écarté l'éventualité des démolitions d'édifices désertés, pour s'emparer des désaffectations et des changements d'usage. Un bâtiment inutilisé étant voué à la ruine, sa préservation durable oblige à en reconsidérer l'usage. Mais entre une affectation culturelle stricte et la désaffectation totale, il y a place pour une réflexion sur les usages partagés. Autrement dit une nouvelle vie reste à inventer pour nos églises qui sans perdre leur fonction culturelle pourrait rendre de nouveaux services pour le bien commun des populations locales. Le Calvados sera-t-il le laboratoire de ces potentiels ?



REGARDS D'EXPERTS SUR L'ÉGLISE D'AUJOURD'HUI

ENTRE CADRE RÉPUBLICAIN
ET CADRE RELIGIEUX,
QUELLE SÉPARATION
ET QUELLE ALLIANCE ?



CHARGÉE DE RECHERCHES
AU CNRS

(Université de
Strasbourg/CNRS, UMR
DRES), titulaire d'un
doctorat en droit public,
elle est l'auteure d'une
thèse sur le régime
juridique du patrimoine
culturel et de différents
travaux sur ce sujet.
Ses recherches,
qui portent, plus
généralement, sur les
liens entre droit public et
fait religieux, ont donné
matière à publication.

LES ÉGLISES CATHOLIQUES, UNE EXCEPTION AU CADRE LÉGISLATIF DE 1905

Pourquoi une exception au cadre de 1905 ? Parce que c'est à cette date-là que se met en place une dichotomie entre le culte catholique et les autres cultes, une dichotomie qui vaut encore aujourd'hui.

Le dispositif législatif de 1905 procède à une répartition de la propriété des édifices du culte entre d'un côté les communes, les départements et l'État, et de l'autre les associations cultuelles créées par la loi de 1905. Il était prévu que ces associations prennent le relais des établissements publics du culte qui géraient les biens religieux pendant tout le XIX^e siècle sous le système des cultes reconnus, système napoléonien en vigueur à partir de 1802 et jusqu'en 1905.

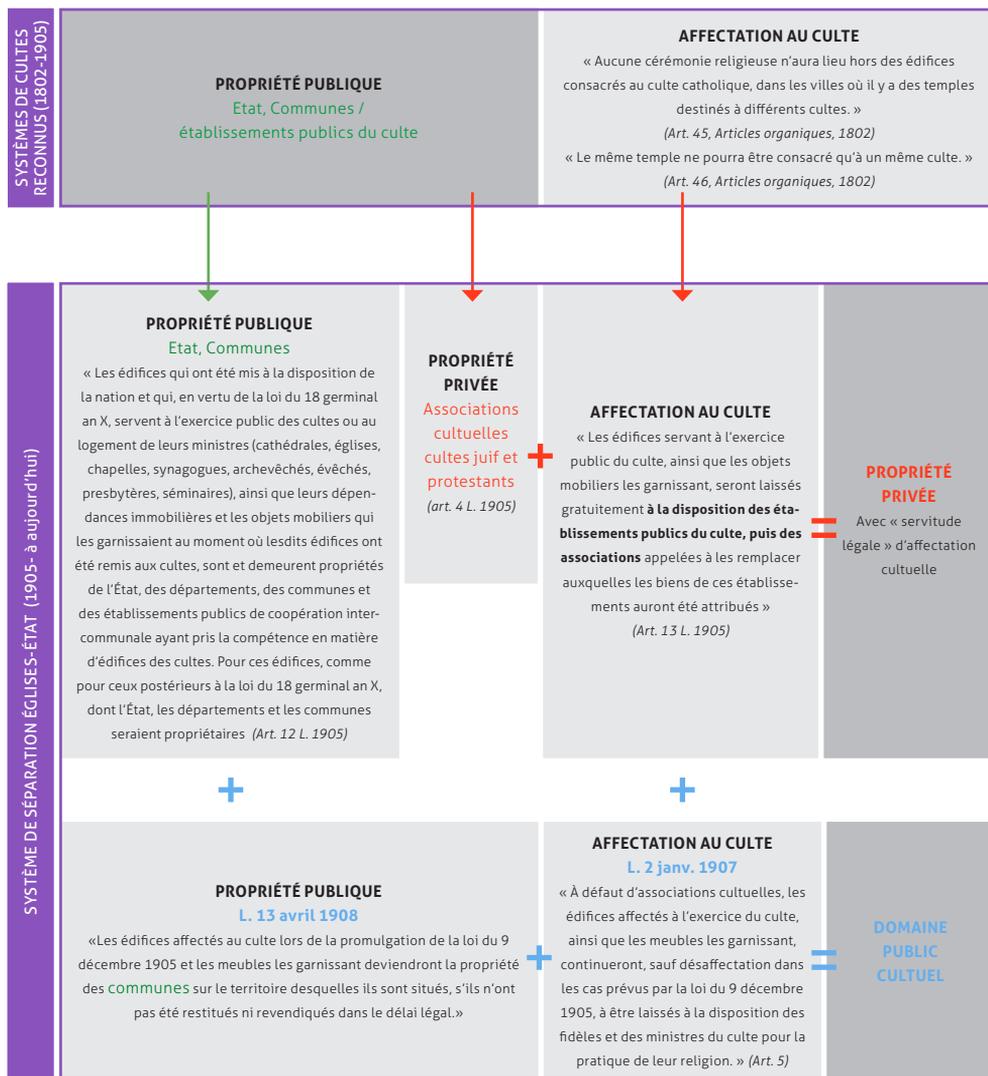
LES POINTS CRUCIAUX DES LOIS DE 1905, 1907 ET 1908

Que nous dit l'article 12 de la loi de 1905 ? **Il confirme la propriété publique des édifices nationalisés à la Révolution et des édifices qui étaient propriété publique tout au long du XIX^e siècle.** Il y aura une propriété privée pour les associations cultuelles, c'est l'article 4 de la loi de 1905. Que prévoit par ailleurs la loi de séparation ? Que la jouissance de l'ensemble des édifices servant à l'exercice public du culte doit être remise à ces associations cultuelles (article 13). Les cultes juifs et protestants ont constitué ces associations cultuelles, mais pas le culte catholique. Afin de garantir la continuité des pratiques religieuses, est votée la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes, et qui dispose à l'article 5 que « à défaut d'association cultuelle, **les édifices affectés à l'exercice du culte ainsi que les meubles les garnissant continueront, sauf désaffectation [...], à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion** ». Ces deux textes, l'article 5 de la loi de 1907 et l'article 13 de la loi de 1905, constituent encore aujourd'hui le fondement de l'affectation cultuelle pour des églises paroissiales antérieures à 1905.

Ensuite, c'est la loi du 13 avril 1908 qui intègre les édifices non récupérés par les associations cultuelles catholiques dans le patrimoine des communes. C'est-à-dire que la propriété devient publique en intégrant le patrimoine des communes. C'est aussi cette loi de 1908 qui autorise les communes à assurer l'entretien et la conservation des bâtiments dont elles sont propriétaires.

Il résulte de tout cet épisode législatif, englobant la loi de 1905 mais aussi la loi de 1907 et celle de 1908, que les édifices juifs et protestants appartenant en 1905 aux établissements publics du culte obéissent à un régime de propriété privée mais propriété privée originale parce qu'elle est grevée d'une affectation légale au culte. Il faut donc mettre fin à cette affectation, par exemple avant de vendre une synagogue ou un temple appartenant à une association cultuelle juive ou protestante. Quant aux biens catholiques, aux synagogues et aux temples protestants concernés, c'est-à-dire qui sont propriété publique et antérieurs à 1905, ils remplissent les critères d'appartenance au domaine public : la propriété publique et l'affectation cultuelle.

LES POINTS CRUCIAUX DES LOIS DE 1905, 1907 ET 1908



CARACTÉRISTIQUES DE L'AFFECTATION CULTUELLE : GRATUITÉ, LÉGALITÉ, TOTALITÉ, PERPÉTUITÉ

La loi, mais surtout la jurisprudence - les juridictions administratives pour l'essentiel - et la doctrine juridique, reconnaissent à cette affectation cultuelle plusieurs caractéristiques : la gratuité, qui signifie que l'exercice du culte, l'usage de l'édifice à des fins religieuses ne peut donner lieu à une quelconque redevance ; la légalité, au sens où l'affectation est déductible de la loi ; une affectation cultuelle totale dans la mesure où elle s'applique à l'ensemble de la surface de l'édifice ; l'affectation cultuelle est perpétuelle, au sens où elle ne prend fin qu'avec une désaffectation expresse.

MÊME SANS CULTÉ/CÉLÉBRATIONS RELIGIEUSES, UNE ÉGLISE RESTE EXCLUSIVEMENT AFFECTÉE AU CULTÉ

Il n'y a pas de désaffectation de fait. La question s'était posée dans un arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux en 2004 : l'église Saint-Éloi était propriété de la Ville de Bordeaux. Elle n'avait pas été utilisée pour le culte pendant des années, sinon des décennies, et pour autant elle était toujours affectée au culte. La ville ne pouvait donc la mettre à disposition d'une association religieuse catholique qui se situait hors hiérarchie. **Traditionnellement, il est admis aussi que l'affectation cultuelle est exclusive,** c'est-à-dire que l'édifice, l'église

ne pourrait être utilisée pour un usage non-culturel. **L'idée d'une affectation culturelle exclusive paraît un peu surprenante, ou en tout cas difficile à maintenir pour l'ensemble des édifices du culte. On s'aperçoit bien que les édifices du culte n'accueillent pas que des célébrations religieuses.** Cela est dû au contexte d'aujourd'hui qui est évidemment différent de celui de la séparation. Ce contexte nous conduit à considérer la question de la cohabitation entre usage religieux et activités non religieuses.

ARTICULATION JURIDIQUE ENTRE LES PRATIQUES CULTURELLES ET L'USAGE CULTUEL

À partir des années 1980, la démocratisation des pratiques culturelles se traduit par un engouement pour le patrimoine, parallèlement à une baisse de la fréquentation religieuse des églises. Face à un dispositif juridique qui n'a pour ainsi dire pas évolué depuis la séparation, il a fallu trouver comment, juridiquement, articuler ces deux types de pratiques, et surtout conjuguer les prérogatives de la commune sur son patrimoine, sur sa propriété, et celles de l'affectataire culturel, en d'autres termes le curé en communion avec sa hiérarchie. Puisque **l'affectation culturelle fonde tout un ensemble de ce qu'on appelle la police de l'édifice**, la police culturelle, c'est-à-dire tout un ensemble de prérogatives qui permettent à l'affectataire de régler l'usage du bien comme la possession des clés, la fixation des horaires des célébrations, etc, et tout ce qui relève de l'aménagement liturgique.

L'AFFECTATION CULTUELLE EXCLUSIVE : BAUME-LES-MESSIEURS ET L'ACCORD PRÉALABLE DE L'AFFECTATAIRE CULTUEL À TOUT USAGE NON-RELIGIEUX

C'est au début des années 1990 qu'un litige parvient jusqu'au Conseil d'État. Il opposait la commune de Baume-les-Messieurs à l'affectataire, le curé de l'église Saint-Pierre. **La commune avait institué des visites payantes des objets classés présentés dans l'édifice, dont un retable. L'affectataire avait estimé qu'une telle initiative allait à l'encontre de ses prérogatives.** Le Conseil d'État a statué qu'en décidant d'instituer en application des dispositions de la loi de 1913 un droit de visite des objets mobiliers classés exposés dans l'église Saint-Pierre de Baume-les-Messieurs, sans avoir recueilli l'accord du desservant, le Conseil municipal de ladite commune « a porté atteinte aux droits qui sont reconnus à ce dernier pour régler l'usage des biens laissés à la disposition des fidèles par les lois susvisées des 9 décembre 1905 et 2 janvier 1907 ». L'on retrouve ici les

deux lois qui fondent l'affectation culturelle. **L'accord préalable de l'affectataire culturel à tout autre usage que religieux a été inscrit dans la loi en 2006 et figure aujourd'hui dans le Code général de la propriété des personnes publiques, à l'article L2124-31.**

LIMITES DE L'AFFECTATION CULTUELLE TOTALE : L'ÉGLISE DES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Un arrêt du Conseil d'État de 2012, Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, porte sur les limites spatiales de l'affectation culturelle, réputée totale. **À l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer, il est possible d'accéder au toit-terrasse de l'édifice qui offre un panorama sur toute la Camargue. L'accès est payant.** Le curé des Saintes-Maries-de-la-Mer avait considéré que cet accès, ces visites du toit-terrasse perturbaient l'exercice du culte. Le Conseil d'État a introduit **une distinction nécessaire entre la toiture elle-même, qui protège le « bon déroulement des célébrations culturelles organisées dans l'édifice », et les aménagements situés sur le toit de l'édifice culturel** qui « compte tenu de leurs caractéristiques propres et de la possibilité d'y accéder sans entrer dans l'édifice culturel », sont « fonctionnellement dissociables de cet édifice » et donc non affectés au culte. La commune était donc dispensée de l'obtention de l'accord préalable de l'affectataire.

UNE ANTENNE TÉLÉPHONIQUE SUR LE CLOCHER ?

Sur l'église Saint-Melaine à Rennes, c'est une autre utilisation de l'accord préalable de l'affectataire culturel qui relève plus largement de la gestion domaniale de ces édifices et qui peut donc intéresser les responsables de ce patrimoine puisque c'est peut-être un sujet que vous avez rencontré : l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le clocher de l'église Saint-Melaine. Le cas est détaillé en annexe : CAA Nantes, 29 novembre 2013, n°12NT00939.

DÉSFFECTER SELON LA LOI

Il s'agit ici de traiter d'un chapitre un peu moins heureux de la vie d'une église paroissiale, à savoir sa désaffectation. **La procédure de désaffectation est régie par l'article 13 de la loi de 1905** qui prévoit qu'elle peut être prononcée dans différents cas de figure. Ainsi, en 1914, une loi dispose que la tour de l'église Saint-Paterne à Orléans cesse d'être affectée au culte. Mais un siècle plus tard, un arrêté préfectoral décide de la désaffectation de l'église Saint-Martin-de-Carcès à Lauzerte, puisque depuis un décret de mars 1970, **la procédure de désaffectation a**

été assouplie dans le sens d'une concertation. En effet, il faut obtenir un consensus entre les parties : la commune doit obtenir l'accord préalable de l'affectataire avant de demander au préfet de procéder à la désaffectation. Le texte de 1970 a été intégré dans l'article 13 de la loi de 1905. On aurait pu choisir de multiples autres exemples. Ce qui est intéressant dans le cas de l'église Saint-Martin-de-Carcès, c'est l'avis de l'évêque de Montauban et de l'architecte des Bâtiments de France qui attirent l'attention sur l'intérêt que représente ce lieu pour l'histoire locale : il convient de le préserver et de maintenir cet édifice dans le domaine de la collectivité locale. **L'article 1^{er} indique que l'église Saint-Martin est désaffectée à la pratique du culte catholique, sous réserve qu'elle reste dans le domaine de la commune et que sa nouvelle affectation soit compatible avec le respect de son caractère architectural.** On a là une sorte de début de cahier des charges, même si certains arrêtés préfectoraux peuvent être beaucoup plus succincts. On en trouve qui font une liste des objets qui continuent d'être affectés au culte.

APRÈS DÉSAFFECTATION, QUELLES OPTIONS POUR LA COMMUNE PROPRIÉTAIRE ?

Comment envisager l'avenir d'une église après sa désaffectation ? **Il y a la démolition, le maintien dans le domaine public de la commune ou encore l'inclusion dans le domaine privé de la collectivité territoriale**, après désaffectation, **comme préalable à un projet de conversion**, ce qui a été le cas de l'église Saint-Paul à Granville. En cas de nouvelle affectation (d'ordre culturel par exemple), l'édifice reste dans le domaine public de la commune mais n'est plus affecté au culte, il trouve une autre affectation. Le cas de la désaffectation de l'église de Torigny-les-Villes mérite d'être cité. Que nous dit l'arrêt préfectoral ? Que l'entière jouissance de l'édifice, à l'exception du clocher fonctionnellement dissociable du reste de l'édifice, est transférée à la commune de Torigny-les-Villes qui en est propriétaire. En effet, **le clocher de cette église était utilisé pour les sonneries de cloche pour une autre église, située juste à côté : l'ensemble de l'édifice a été désaffecté, sauf le clocher.** Préalablement à toute réutilisation de cet édifice, il incombera à la commune de mettre en œuvre tout moyen pour une bonne conservation du monument et la bonne prise en compte des éléments mobiliers qui ont vocation à y rester attachés. Cet arrêté préfectoral donne des indices sur le futur de l'église de façon assez intéressante. Pour cette église désaffectée, en mai 2019, il y a eu un appel d'offres pour passer un marché pu-

blic qui a pour objet de définir un nouvel usage pour l'ancienne église Notre-Dame.

Pour conclure sur une note un peu plus positive, ou en tout cas plus flatteuse pour les communes propriétaires, il s'avère que la vente des édifices désaffectés, propriétés des communes, demeure un cas de figure très minoritaire. C'est ce qui ressort d'une recherche, qui n'est pas systématique, sur les rares cas de vente d'édifices religieux propriétés des communes. On pourrait y voir tout simplement une prise de conscience de l'importance de ce patrimoine par les communes et l'ensemble des acteurs impliqués dans ce type de dossier et de chantier.

LES ÉGLISES CATHOLIQUES, UNE EXCEPTION AU CADRE LÉGISLATIF DE 1905 EN QUELQUES MOTS

Ce qui résulte du processus de séparation de 1905 :

- les églises paroissiales construites avant 1905 sont propriété des communes,
- les cathédrales construites avant 1905 sont propriété de l'État,
- les édifices religieux construits après 1905 sont tous propriété privée,
- les communes peuvent prendre la décision de subventionner les réparations des édifices affectés à l'exercice du culte sans que les édifices leur appartiennent.

Spécificité Normande : les églises antérieures à 1905 et reconstruites suite aux destructions de la seconde guerre mondiale, demeurent la propriété des communes.

Caractéristiques de l'affectation culturelle :

- gratuité,
- légalité,
- totalité,
- exclusivité,
- perpétuité.

La désaffectation. Pour qu'il y ait désaffectation d'une église, il faut obligatoirement l'accord des parties concernées : le propriétaire et l'affectataire culturel (précisé par un décret de 1970 ajouté à la loi de 1905), avant l'arrêt préfectoral.

Après désaffectation, quelles options pour la commune ?

- démolition,
- réemploi par la commune,
- vente par la commune et réemploi par un acquéreur privé.

Après une désaffectation, il est très rare que la commune face le choix de vendre l'édifice.

ANNEXES

Article 13 L. 9 décembre 1905

- Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués par application des dispositions du titre II.

- La cessation de cette jouissance, et, s'il y a lieu, son transfert seront prononcés par arrêté préfectoral, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux :

- . Si l'association bénéficiaire est dissoute ;
- . Si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesse d'être célébré pendant plus de six mois consécutifs ;
- . Si la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés en vertu de la loi de 1887 et de l'article 16 de la présente loi est compromise par insuffisance d'entretien, et après mise en demeure dûment notifiée du conseil municipal ou, à son défaut du préfet :
- . Si l'association cesse de remplir son objet ou si les édifices sont détournés de leur destination ;
- . Si elle ne satisfait pas soit aux obligations de l'article 6 ou du dernier paragraphe du présent article, soit aux prescriptions relatives aux monuments historiques.

- Dans les cinq cas prévus, la désaffectation des édifices culturels communaux ainsi que des objets mobiliers les garnissant pourra être prononcée par décret en Conseil d'État. Toutefois cette désaffectation pourra être prononcée par arrêté préfectoral, à la demande du conseil municipal, lorsque la personne physique ou morale ayant qualité pour représenter le culte affectataire aura donné par écrit son consentement à la désaffectation.

En dehors de ces cas, la désaffectation ne pourra être prononcée que par une loi. [...]

- Les établissements publics du culte, puis les associations bénéficiaires, seront tenus des réparations de toute nature, ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant. L'État, les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi

Article L. 2124-31 du Code général de la propriété des personnes publiques

« Lorsque la visite de parties d'édifices affectés au culte, notamment de celles où sont exposés des objets mobiliers classés ou inscrits, justifie des modalités particulières d'organisation, leur accès est subordonné à l'accord de l'affectataire. Il en va de même en cas d'utilisation de ces édifices pour des activités compatibles avec l'affectation culturelle. L'accord précise les conditions et les modalités de cet accès ou de cette utilisation. Cet accès ou cette utilisation donne lieu, le cas échéant, au versement d'une redevance domaniale dont le produit peut être partagé entre la collectivité propriétaire et l'affectataire. »

Jurisprudence des Saintes-Maries-de-la-Mer

Conseil d'État, 20 juin 2012, Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer

«...la terrasse et le chemin de ronde situés sur le toit de cet édifice constituent, eu égard notamment à leurs caractéristiques, aux particularités architecturales de l'église, et à la circonstance que les visiteurs accèdent à la terrasse par une tour et un escalier indépendants dépourvus de toute communication avec les parties internes de l'église, des éléments fonctionnellement dissociables de cet édifice culturel ;

Que, dès lors, il résulte de ce qui a été dit ci-dessus que cette terrasse et ce chemin de ronde ne sont pas grevés de l'affectation culturelle résultant des dispositions combinées des lois des 9 décembre 1905 et 2 janvier 1907 ; qu'ainsi, dans les circonstances de l'espèce, les dispositions de la loi du 2 janvier 1907 ne faisaient pas obligation au maire des Saintes-Maries-de-la-Mer de recueillir l'accord du desservant de l'église pour organiser des visites du toit-terrasse ;

Qu'enfin, il ne ressort pas des pièces du dossier que les modalités d'organisation de ces visites touristiques conduiraient à perturber l'exercice du culte à l'intérieur de l'église ou seraient incompatibles avec l'affectation de l'église sur le toit de laquelle les aménagements visités sont situés »

AFFECTATION CULTUELLE ET AUTRES USAGES

CAA Nantes, 29 novembre 2013, no 12NT00939

8. Considérant, d'autre part, qu'en vertu des **dispositions combinées des lois susvisées du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907**, en l'absence d'associations culturelles et d'actes administratifs attribuant la jouissance des églises et des meubles les garnissant, ces biens sont laissés à la disposition des fidèles et des desservants ; que leur occupation doit avoir lieu conformément aux règles d'organisation générale du culte et que les ministres du culte occupant les édifices sont chargés d'en régler l'usage de manière à assurer aux fidèles la pratique de leur religion ;

9. Considérant, enfin, qu'aux termes de l'**article L. 2124-31** du code général de la propriété des personnes publiques : [...]

10. Considérant qu'il résulte de la combinaison de ces dispositions que **le maire de la ville de Rennes devait** nécessairement et préalablement à la délivrance des permis de construire en litige, **s'assurer de l'accord de l'affectataire prévu par les dispositions de l'article L. 2124-31** précité, au projet d'implantation des antennes relais de téléphonie mobile dans le clocher de l'église Notre-Dame en Saint-Melaine, dès lors que ce clocher, alors même qu'il aurait été inaccessible au public, faisait partie intégrante de l'édifice, dont il n'est pas dissociable, et était affecté à l'exercice du culte ;

11. Consulté par la ville de Rennes [...] le 10 février 2006, l'abbé E...a sollicité l'avis du **conseil aux affaires économiques de la paroisse** qu'il préside ; que par courrier du 24 février 2006, qui n'est pas signé par le desservant, le conseil paroissial a fait part au maire de Rennes de ses observations sur le dossier qui lui avait été transmis et a indiqué à ce dernier que « le principe d'un aménagement radio dans le clocher ne fait pas l'objet d'une opposition mais il convient aussi de souligner qu'il constitue des contraintes pour la paroisse » ; [...] que, toutefois, il est constant que **l'abbé E...ni n'a été informé** du dépôt des demandes de permis de construire effectué le 1er août 2006, **ni n'a donné son accord précisant les conditions et les modalités de l'utilisation du clocher de l'église Notre-Dame en Saint-Melaine**, avant la délivrance des permis de construire du 5 janvier 2007 ; qu'ainsi, en l'absence de l'accord requis par l'article L. 2124-31 du code général de la propriété des personnes publiques, le maire de la commune ne pouvait légalement délivrer les permis de construire en litige du 5 janvier 2007.

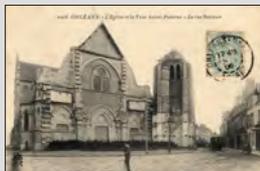


Une antenne téléphonique sur le clocher !

DÉSFFECTER SELON LA LOI

Loi du 8 avril 1914 (JO, 11 avril 1914, p. 3414)

« la tour de l'église Saint-Paterne à Orléans (Loiret) cesse d'être affectée au culte. »



Arrêté préfectoral portant désaffectation au culte catholique de l'église Saint-Martin de Carcès à Lauzerte

Le préfet de Tarn-et-Garonne

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État dans son article 13 modifié par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 - article 94 ;

Vu le décret n° 70-220 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices culturels ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 29 juillet 2011 portant sur les édifices du culte ;

Vu la lettre du 4 juillet 2013 du maire de Lauzerte sollicitant la désaffectation de l'église de Saint-Martin de Carcès ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lauzerte du 20 juin 2013 approuvant la demande de désaffectation de l'église de Saint-Martin de Carcès en vue de sa restauration en espace culturel et autorisant le maire de la commune d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette opération ;

Vu la transmission du 4 juillet 2013 du maire de Lauzerte de la délibération du conseil municipal, du relevé de propriété, de l'extrait de la matrice cadastrale et de photographies de l'édifice et de l'intérieur de celui-ci ;

Vu le consentement écrit du 3 juin 2013 de l'évêque de Montauban acceptant la désaffectation de l'église de Saint-Martin de Carcès sur le territoire de la commune de Lauzerte ;

Vu l'avis du 10 juin 2013 de l'architecte des Bâtiments de France ;

Vu la réponse du 6 septembre 2013 du conservateur départemental des antiquités et objets d'art ;



Considérant que l'église de Saint-Martin de Carcès a fait l'objet de travaux de restauration suite à une absence totale d'entretien après plusieurs décennies ;

Considérant cependant les avis de l'évêque de Montauban et de l'architecte des bâtiments de France qui appellent l'attention sur l'intérêt pour l'histoire locale que représente ce lieu qu'il convient de préserver et sur le maintien de cet édifice dans le domaine de la collectivité locale ;

Considérant l'avis du conservateur départemental des antiquités et objets d'art au terme duquel il conviendrait de maintenir la cloche, refondue en 1928, en place ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

ARRÊTÉ :

Article 1er : L'église de Saint-Martin de Carcès située à Lauzerte est désaffectée à la pratique du culte catholique sous réserve qu'elle reste dans le domaine de la commune et que sa nouvelle affectation soit compatible avec le respect de son caractère architectural.

Article 2 : La cloche de cet édifice, refondue en 1928, devra être sauvegardée et maintenue sur place.

Article 3 : Le caractère architectural et l'intérêt pour l'histoire locale que représente ce lieu seront préservés.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne, le maire de la commune de Lauzerte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui sera notifié au maire de Lauzerte, à l'évêque de Montauban ainsi qu'à l'architecte des bâtiments de France et au conservateur départemental des antiquités et objets d'art.

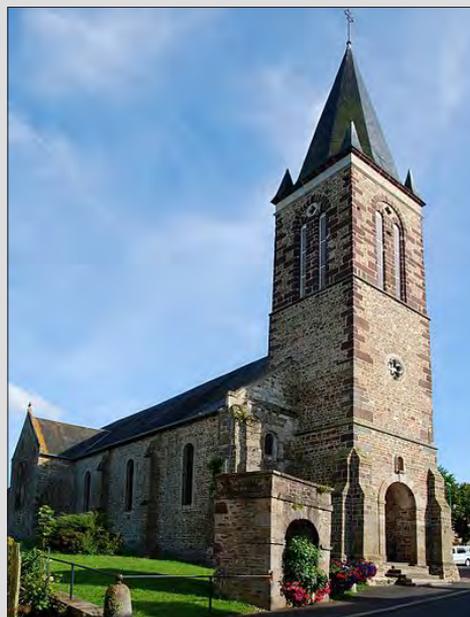
**L'INCLURE DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE...
... COMME PRÉALABLE À UNE VENTE ?**



Église Saint-Paul à Granville

Séance du conseil municipal, 17 nov. 2017
Aujourd'hui, le bâtiment continue de se dégrader; par voie de conséquence, les cloches sont à l'arrêt afin que leurs vibrations n'accélérent pas le processus de détérioration. Le site ne donne pas lieu à un projet mené par la collectivité, tant en raison du coût d'une opération de préservation / remise en état, qu'en raison d'un intérêt, autre que patrimonial, pour le fonctionnement des services publics municipaux. Il reste que la municipalité souhaite engager un partenariat avec un opérateur privé, lequel mènerait un projet qui répondrait, sous contrôle de la ville, à un triple objectif patrimonial, économique et sociétal. Les associations patrimoniales ne sont pas opposées à une telle orientation. Elles estiment nécessaire de valoriser le site en y développant un projet qui viendra dynamiser le centre-ville. Comme les élus municipaux, elles souhaitent que le projet conserve ou évoque, d'une manière ou d'une autre, le souvenir de l'église.

**L'INCLURE DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE...
... COMME PRÉALABLE À UN PROJET DE RECONVERSION**



Église Notre-Dame à Torigny-les-Villes

Arrêté préfectoral n° 2018-2 du 11 janvier 2018 portant désaffectation de l'église Notre-Dame de Torigny-Les-Villes
Art. 1 : L'église Notre-Dame [...] propriété de la commune de Torigny-les-Villes, est désaffectée à compter de la publication du présent arrêté, à l'exception du clocher fonctionnellement dissociable du reste de l'édifice.

Art. 2 : L'entière jouissance de l'édifice, à l'exception du clocher, est transférée à la commune de Torigny-les-Villes qui en est propriétaire.

Art. 3 : Préalablement à toute réutilisation de cet édifice, il incombera à la commune de mettre en œuvre tous moyens pour une bonne conservation du monument et de la bonne prise en compte des éléments mobiliers qui ont vocation à y rester attachés.

Objet du marché : Un nouvel usage pour l'ancienne église Notre-Dame (mai 2019)

l.3. Conditions particulières de réalisation du marché
Lors de l'élaboration du projet, le maître d'œuvre devra être particulièrement attentif à la «lettre-programme» définie par la commune et aux thématiques suivantes :

- la mise en valeur de la valeur architecturale et patrimoniale du bâtiment,
 - la qualité d'usage des différents espaces qui seront créés
- Le lien entre le bâtiment et son environnement (vues, lumière naturelle, accès...),
- la prise en compte des objectifs de développement durable et de coût global.



*DIRECTRICE DU SERVICE
JURIDIQUE DE LA CEF
(CONFÉRENCE
DES ÉVÊQUES
DE FRANCE)*

Directrice du service juridique de la conférence des évêques, notamment, membre du conseil pour les questions canoniques, de la cellule de veille sur les églises, ayant précédemment occupé un poste de juriste respectivement dans une banque puis chez un mandataire liquidateur. Chevalier dans l'ordre national du mérite en 2013. Diplômée d'un magistère de droit des activités économiques, de l'IAE Paris et d'une licence en droit canonique.

ÉCLAIRAGE DU DROIT CANONIQUE SUR LE CARACTÈRE SACRÉ DE L'ÉGLISE

QU'EST-CE QUE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE ?

La Conférence des Évêques de France est la réunion de tous les évêques qui sont sur notre territoire français. **Elle a notamment un rôle de coordination et de conseil, auprès des diocèses en particulier. Ce n'est en aucun cas un organe centralisateur.**

Le droit canonique, un droit universel

Au préalable, je dois rappeler que l'Église catholique a un droit propre qui est le droit canonique, que l'on retrouve notamment dans le **Code de droit canonique**. **Comme on distingue, le droit latin du droit anglo-saxon, voilà un troisième système juridique.** Le code de droit canonique a été promulgué en 1983, et est constitué de 1752 canons, et non pas articles comme le Code civil. **C'est un droit universel**, qui s'applique donc dans le monde entier. Bien évidemment, **il y a une législation particulière pour chaque diocèse situé dans chaque État.** Chaque entité canonique dans le Monde décline ce que l'on appelle un droit particulier, notamment s'agissant du diocèse.

Un lieu qui influe sur nos perceptions

Les églises et les cathédrales ne sont pas des lieux comme les autres en raison non seulement, de leurs caractéristiques architecturales, de leur configuration, mais également, en raison de l'esprit qui les anime. **Nous n'entrons pas dans ces lieux dans le même état d'esprit que si c'était une maison ou un musée.**

Voici deux témoignages récents à ce sujet. Tout d'abord, l'un de nos contemporains, le chanteur Laurent Voulzy, qui a organisé toute une série de concerts dans les églises en France et qui s'exprimait ainsi au sujet du choix de ce type de lieu : « On sent, dès que l'on entre, que l'ambiance n'est pas la même que dans une salle de concert. » Une autre chanteuse connue, canadienne, Natasha Saint-Pier, a également donné une série de concerts dans des cathédrales. Elle déclare que si elle a choisi ces lieux, « c'est parce que les gens y entrent avec une ouverture d'esprit différente qu'ils soient croyants ou pas, quelle que soit leur confession » ajoutant, « J'ai voulu volontairement exclure les salles de spectacle classiques de cette tournée car il me semble que dans une église, on a une écoute particulière. »

Du cultuel au culturel, quelle ouverture ?

Il y a eu également un colloque au collège des Bernardins, en 2017, sous le thème « Les églises, un enjeu pour tous ». Monseigneur Habert, évêque de Seez, qui a piloté ce groupe de veille sur les églises, s'exprimait ainsi : « On admet volontiers la possibilité pour une église d'accueillir des manifestations culturelles, mais cet usage est toujours à discerner. [...] On ne peut pas passer du culte à la culture de façon indifférenciée. » En écho Isabelle de Saint Martin intervenant au même colloque, rappelait : « Le droit canonique permet à chaque desservant de déterminer avec doigté quelles manifestations culturelles peuvent prendre place dans le respect de l'espace cultuel ».

Alors, quelles spécificités ? C'est là où je voudrais tenter de situer ce qu'est le caractère sacré. **En droit canonique, selon l'Église catholique, l'acquisition du caractère sacré d'un lieu se fait par le rite de la dédicace ou de la bénédiction.** Il y aura donc deux parties dans mon intervention. La première consistera à vous faire apprécier ce que c'est que la dédicace d'une église. Puis, nous verrons dans une deuxième partie, comment se perd cette dédicace. Le code de droit canonique de 1983 prévoit ces deux cas de figure.

LA DÉDICACE : COMMENT L'ÉGLISE DEVIENT SACRÉE

Quel Canon ?

Le canon 1205 prescrit que « les lieux sacrés sont ceux qui sont destinés au culte divin ou à la sépulture des fidèles par la dédicace ou la bénédiction que prescrivent à cet effet les livres liturgiques ». Les éléments canoniques, qui constituent un lieu sacré, sont la destination du lieu décidé par l'autorité compétente et la dédicace ou bénédiction liturgique. Les sources du droit en la matière sont donc, non seulement, le Code de droit canonique, mais aussi les livres liturgiques. **Le rite n'est pas quelque chose qu'ignore le droit de l'État, qui d'ailleurs l'identifie comme un élément de définition du culte dans son acception civile.** Dans un avis du Conseil d'État, qui est fondateur, l'avis du 24 octobre 1997, les magistrats qualifient l'exercice du culte comme étant « l'accomplissement par des personnes réunies par une même croyance religieuse de certains rites ou de certaines pratiques ».

Rites et liturgie pour l'église

Dans le culte catholique, ces rites prennent place dans ce que l'on appelle la liturgie. Le propre de la liturgie est défini comme tel par le professeur Jean-Marie Dutilleul : « c'est d'organiser dans le temps et dans l'espace une action très concrète... ». **Dans l'église, cet espace est structuré autour d'un autel, c'est-à-dire la table au centre, où l'on célèbre le partage du pain et du vin. Il y a le tabernacle, qui est la réserve des hosties, et puis un autre élément important qui est l'ambon.** Qu'est-ce que l'ambon ? C'est ce que l'on appelle la table de la parole, et c'est un pupitre à partir duquel on lit les textes de la Bible.

Voyons ce qu'est le rite de la dédicace pour mieux comprendre ensuite ce que peut être la perte de la dédicace.

Lorsque l'on construit une église, il y a un premier rite, qui est celui de la bénédiction de la première pierre. C'est le préalable à la célébration du rite de la dédicace qui confère un caractère sacré, non seulement à l'église, mais aussi à tout le mobilier qui garnit cette église, à l'exception de l'autel qui fait l'objet d'une dédicace particulière.

L'église est d'abord une communauté de personnes

Dans ce rite de la dédicace, on peut voir deux choses : d'abord, la dimension incarnée dans le monde, puis la dimension incarnée dans la vie de l'église. En ce qui concerne la dimension incarnée dans le monde, **le terme d'église renvoie d'abord au terme grec « ecclesia », qui désigne une communauté d'hommes et de femmes rassemblés, avant de désigner l'église en tant que bâtiment.** Le professeur Leniaud explique aussi la construction des églises en fonction d'une évolution sociologique, d'une expansion démographique.

Déroulement du rite de dédicace

Le rite de la dédicace commence par une procession extérieure qui démarre d'une autre église et qui s'arrête aux portes fermées de la nouvelle église. Les délégués qui ont travaillé à sa construction remettent symboliquement l'édifice à l'évêque, en lui remettant les clés, la maquette, et un livre où sont inscrits le déroulement des travaux et le nom des artisans. L'un des délégués s'adresse à l'évêque et à la communauté en faisant ressortir le cas

échéant ce que l'église a de particulièrement artistique. **Le « beau » compte donc dans la dédicace.**

A l'occasion de la dédicace de la cathédrale de Créteil qui a été partiellement reconstruite, Bernard Cazeneuve, qui était à l'époque ministre de l'Intérieur, recevait bien cette inscription de l'église au monde. Dans son discours il dit qu'il voit « une cathédrale déployée à l'image d'une église tournée vers le monde qui est au-delà de son projet architectural, de la recherche d'une beauté qui donne du sens, un édifice sacré construit par des hommes et ouvert à tous, croyants et incroyants, catholiques, un lieu vivant de la population ». Cette ouverture au monde se traduit également dans l'architecture. On parle souvent, par exemple, dans les églises romanes, des trois ouvertures dans le chœur, qui sont significatives de cette ouverture, et puis, de ce que l'on appelle les « espaces de gloire », voulus par les architectes derrière l'autel des églises contemporaines comme on peut le voir en Belgique.

Un rituel qui fait appel aux 5 sens

Nous pouvons évoquer la dimension incarnée de la personne parce que le rite de la dédicace fait appel aux cinq sens :

L'ouïe	Le rite de la dédicace commence par un chant, que l'on appelle la litanie des saints.
Le goût	L'utilisation de l'huile provenant de l'olivier qui évoque un goût très prononcé même si elle n'est pas « goûtée », mais utilisée pour l'onction.
L'odorat	L'huile utilisée pour le saint chrême est parfumée ; de même, il est fait usage de l'encens pour consacrer l'autel mais également le tabernacle.
Le toucher	Là aussi de manière indirecte, une sensation de chaleur peut se dégager des cierges, chandeliers et bougies allumées, ce qui renvoie à la vue.
La vue	Le rite de l'illumination intervient à la fin du rite de la dédicace : on allume les cierges de l'autel, puis l'église.

Ce rituel met tous les sens de la personne en éveil.

Dimension incarnée dans la vie de l'église et la communauté

Un autre aspect de cette dédicace est la dimension incarnée dans la vie de l'église, parce que ce rite renvoie au baptême des personnes qui constituent « l'ecclésià ». Le rite de la célébration du baptême utilise l'eau. **Au cours du rite de la dédicace, on va en quelque sorte, « baptiser » l'église.** C'est-à-dire que le peuple, les murs de l'église et l'autel seront aspergés d'eau bénite.

Le dernier aspect de ce rituel est l'incarnation dans la communauté ecclésiale. Elle débute par le chant de la litanie des saints et très souvent par l'introduction de reliques sous l'autel (mais pas dans la table de l'autel). Le statut canonique des reliques est spécifique en ce sens qu'il ne s'agit pas d'objets du culte, mais d'objets de culte - c'est-à-dire d'objets faisant l'objet d'une dévotion et non objet servant aux actes du culte et de dévotion tel qu'une patène ou un vase sacré. **Le caractère sacré des reliques est intrinsèque.** Et de ce fait, nul besoin de « Bénédiction » ou de « Dédicace » pour leur attribuer un caractère sacré. C'est le canon 1237 du Code de droit canonique qui rappelle l'antique tradition d'inclure des reliques de martyrs ou d'autres saints sous l'autel, selon les règles données par les livres liturgiques. Cela signifie que l'on s'insère dans le temps, dans la filiation des apôtres, la communauté des saints.

L'EXÉCRATION, OU LA PERTE DU CARACTÈRE SACRÉ

Ma deuxième partie, porte sur la perte du caractère sacré, la perte de la dédicace, ou de ce que l'on appelle la procédure d'exécration. Au préalable, il convient de **bien différencier cette procédure de la procédure de désaffectation, qui est la procédure civile de perte de l'affectation** telle qu'elle est conçue par l'article 13 de la loi de 1905. La circulaire ministérielle du 29 juillet 2011 sur les édifices du culte, qui donne notamment des précisions en ce qui concerne le mobilier, lorsque ceux-ci sont aussi propriétés de la collectivité publique s'ils étaient dans l'église au moment du vote de la loi 1905. **Lorsque intervient une procédure civile de désaffectation, il convient d'envisager distinctement le sort de l'église du sort du mobilier garnissant l'édifice du culte.**

Distinction droit canonique et droit civil

Quand on entend parler de désacralisation, on ne sait pas toujours très bien ce dont il s'agit. Cela vise-t-il la procédure civile ou cela vise-t-il la procédure canonique ? La terminologie a de l'importance pour bien se situer. **En droit canonique, on parle bien de perte de la dédicace ou de la bénédiction ou de la procédure d'exécration, mais nullement de désacralisation.**

Cette procédure d'exécration est visée dans deux canons :

- **Canon 1212** : « Les lieux sacrés perdent leur dédicace ou leur bénédiction si la plus grande partie en est détruite ou s'ils sont réduits à usage profane de façon permanente, soit par décret de l'ordinaire, soit de fait. »
- **Canon 1222** : « Si une église ne peut en aucune manière servir au culte divin, et qu'il n'est pas possible de la réparer, elle peut être réduite par l'évêque diocésain à un usage profane qui ne soit pas inconvenant ». Le canon ajoute : « Là où d'autres causes graves conseillent qu'une église ne serve plus, l'évêque, après avoir entendu le conseil presbytéral, avec le consentement de ceux qui revendiquent légitimement leurs droits sur cette église, et pourvu que la population n'en subisse pas de dommages, peut la réduire à un usage profane, qui ne soit pas inconvenant. »

Préalablement ou concomitamment à la procédure civile de désaffectation, une procédure canonique d'exécration intervient par le biais d'un décret épiscopal. Cette procédure implique une concertation. On est bien conscient qu'un changement peut occasionner un trouble dans la communauté locale. À chaque fois qu'il y a un souci sur une église, il y a un article de presse, ce qui signifie donc que le sujet ne laisse pas indifférent. **Il est donc essentiel d'avoir le souci de la concertation locale.**

L'appréciation de la mise en œuvre d'une procédure d'exécration est un sujet qui ne concerne pas que la France puisque la congrégation pour le clergé (une des instances du Vatican), a publié en 2013 des lignes directrices concernant la fermeture ou la réduction des églises à usage profane, qui ne soit pas inconvenant. Ce n'est donc pas qu'un sujet français. On sait bien que c'est un sujet européen, et même, je dirais,

mondial (étendu jusqu'au Canada, etc.). Je ne vais pas rentrer dans le détail de ces lignes directrices, mais elles insistent beaucoup sur la nécessité de bien peser le pour et le contre, d'avoir un dossier construit, avec les éléments en faveur et les éléments en défaveur, et sur la nécessité de motiver son choix. La décision doit être mûrement pesée. Un canoniste disait à cet égard : « **La décision canonique d'exécration est d'abord pastorale et sociale. L'évêque diocésain qui envisage de prendre un décret d'exécration doit se soucier [du bien de tous] ... y compris de celui des non croyants.** »

Alors que l'acquisition de la dédicace ou de la bénédiction s'inscrit au premier chef dans le cadre d'un rite liturgique, en est-il de même lorsqu'il y a perte de la dédicace ou de la bénédiction en dehors du seul décret épiscopal d'exécration ? Les Allemands, par exemple, ont travaillé sur un rite liturgique qui permet d'accompagner la procédure d'exécration. A la Conférence des Évêques de France, aussi, les équipes liturgiques travaillent à ce sujet. Il faut préciser que la perte de la dédicace d'un autel s'opère de manière distincte par rapport à la perte de la dédicace de l'église.

Possibilité et modalités de partage

En conclusion, **si l'autel est exclu normalement de tout usage profane, tel n'est pas le cas de l'église pour laquelle le canon rappelle qu'elle peut être réduite à un usage profane qui, cependant, ne doit pas être inconvenant.** Quelles sont donc les perspectives alors qu'on évoque beaucoup la question d'un usage partagé ? Je pense que c'est une question qui est présente dans vos communes.

Monseigneur Le Boulch, qui était intervenu justement au colloque de Cerisy-la-Salle en 2015, disait : « C'est vrai, on est dans une situation où on nous incite à la créativité. ». Il réagissait en même temps par rapport à cet usage partagé en disant : « Ce n'est pas comme si on partageait le monument ou le temps dans le monument entre des activités de tous ordres, de discussions, de débats culturels, puis des activités qui seraient cultuelles ». Dans le colloque qui s'est tenu à Paris en 2017, le professeur Jean-Michel Leniaud posait la question de la pertinence du critère habituel de l'utilisation cultuelle qui résulte de l'assistance à la messe dominicale. Il déclarait : « Est-il pour autant pertinent ? Rien

n'est moins certain. D'autres confessions, dont les membres n'ont pas pratiqué au fil des temps l'assiduité aux manifestations hebdomadaires ont néanmoins conservé une grande signification, d'importance religieuse, politique et sociale. » **Je crois donc que l'on est vraiment dans une période qui peut aussi être une période de grande chance, une période de mutation où il faut faire preuve de créativité, mais qui doit aussi, peut-être, nous inviter à revisiter nos représentations.** Je vais conclure avec cette citation du professeur Jean-Michel Leniaud, qui déclare :

cultuRel

« Si on prétend que la lettre R, qui distingue les mots **cultuel** et le **cultuRel**, marque la frontière qui sépare le régime confessionnel de la laïcité, le conflit est inévitable et la société et son patrimoine religieux y perdront. Donc, faut-il opposer culte et culture ? ». De son côté, **le pape François** à l'occasion de la rencontre de l'an dernier organisée à Rome sur le sort des églises, déclarait : « **Ces lieux peuvent être destinés à des activités caritatives, menées par la communauté ecclésiale.** » **Mais il insiste sur le fait que les biens culturels doivent être, bien sûr, protégés et conservés. Il ajoute : « Ils n'ont pas de valeur absolue, ils doivent servir si nécessaire au plus grand bien de l'être humain ».**

ÉCLAIRAGE DU DROIT CANONIQUE SUR LE CARACTÈRE SACRÉ DE L'ÉGLISE EN QUELQUES MOTS

L'Église est toute autant une communauté de personnes, qu'un lieu construit pour accueillir cette communauté.

La dédicace est le rite qui donne à l'église et au mobilier qui s'y trouve leur caractère sacré ; l'autel fait l'objet d'une dédicace particulière distincte.

Ne pas confondre désaffectation et exécution. La désaffectation est la procédure civile, tandis que l'exécution est la procédure canonique. L'exécution signifie la perte du caractère sacré ou la perte de la dédicace. Le terme de « désacralisation » n'a pas de signification ni en droit canonique, ni en droit civil

Suite à l'exécution et la désaffectation, le canon 1222 précise que le nouvel usage profane ne doit pas être inconvenant. Quoiqu'il en soit la désaffectation et l'exécution sont le fruit d'une concertation entre le propriétaire et l'affectataire. Quand il y a au plan civil, désaffectation, il y a aussi au préalable ou concomitamment une procédure canonique d'exécution (perte de la dédicace ou de la bénédiction).

Le partage d'usages dans l'église fait l'objet de rencontres et de prises de position dans la communauté religieuse. Seul l'autel ne peut absolument pas servir un autre usage que celui du culte au contraire du bâtiment en lui-même, qui peut s'ouvrir, avec l'accord du curé affectataire, à des manifestations culturelles et des activités pouvant servir « au plus grand bien de l'être humain ».



**PROFESSEUR ÉMÉRITE
DE SOCIOLOGIE,
UNIVERSITÉ DE NANTES
MEMBRE DU CENS
(CENTRE NANTAIS DE
SOCIOLOGIE)**

Charles Suaud a été professeur de sociologie à l'université de Nantes jusqu'en 2006. Après avoir été membre du Centre de Sociologie européenne (CSE), dirigé par Pierre Bourdieu, il a créé le Centre nantais de sociologie (CENS). Il a construit ses premiers objets de recherche en sociologie de la religion (La Vocation, Minuit, 1978). Après plusieurs travaux en sociologie politique, il revient à la sociologie de la religion avec des recherches sur les prêtres-ouvriers et, dernièrement, sur le devenir des églises.

L'ÉGLISE ENTRE MAISON DES SACREMENTS ET MAISON COMMUNE

Les défis du devenir des églises au XXI^e siècle

Je voudrais expliciter les choix faits pour cette communication afin d'en faciliter la réception. En raison des contraintes de temps, j'ai pris le parti de m'en tenir à un argumentaire de nature socio-historique qui interroge les pratiques les plus fréquentes en ce qui concerne la gestion des églises. Si les propositions auxquelles j'arrive aujourd'hui reposent très largement sur la lecture de travaux historiques ainsi que sur des enquêtes de terrain, vous me permettrez de ne pas refaire devant vous tout le cheminement de recherche qui a alimenté ma problématique.

J'ai organisé mon propos en deux temps. Tout d'abord rappeler que les églises, en tant que bâtiments religieux, ont une histoire sociale et que cette histoire a une double dimension. Il existe une abondante littérature sur l'histoire des églises de pierre, sur leurs périodes de construction, leurs styles et leurs plans, leurs espaces de diffusion, etc. Mais, du point de vue sociologique qui est le mien, **je vais m'appuyer sur une histoire des églises comme biens symboliques, c'est-à-dire comme objets de représentations et de perception collectives qui évoluent au cours des siècles**, sachant que nous sommes les héritiers de ces catégories de perception et d'évaluation selon le principe formulé par Durkheim : « L'homme d'aujourd'hui est fait de l'homme d'hier ». Ces héritages nous font comprendre les relations contrastées que nous entretenons aux églises et que les responsables, religieux ou civils, doivent prendre en compte dans leurs prises de décision sur le sort des églises de pierre.

Dans un second temps, d'un point de vue plus ancré sur les problèmes de terrain, j'interrogerai les pratiques d'aujourd'hui en matière de gestion des églises. **Je voudrais en particulier faire apparaître les tensions que les acteurs ne manquent pas de ressentir dans les choix à prendre sur les églises, qui proviennent de la confrontation entre ce que ces héritages religieux, culturels et politiques nous poussent à faire et l'espace des usages possibles des églises que la loi impose.** Je ferai une proposition permettant de dépasser ces contradictions tout en étant conscient de la difficulté à dépasser l'existant quand on a à faire aux églises qui sont des réalisations matérielles du sacré que Max Weber définissait comme « ce qui, spécifiquement, ne peut changer ».

LES ÉGLISES ONT UNE HISTOIRE SOCIALE

Le détour par l'histoire est un exercice incontournable pour prendre conscience que **des propriétés que nous pensons être attachées quasi physiquement aux églises - comme leur caractère sacré, immuable, spécifiquement dédié au culte, etc. - résultent en réalité d'un travail (pédagogique) d'imposition de catégories de perception qui a une histoire.** Cette prise de distance intellectuelle par rapport à ce que nous ressentons subjectivement dans notre relation aux églises est essentielle pour **penser de manière ouverte leur devenir en étant respectueux mais sans être prisonniers de leur passé.**

L'église au centre de la vie religieuse et sociale

Pour évoquer cette histoire, j'ai retenu quelques temps forts.

L'un des traits remarquables de l'histoire des églises comme biens symboliques tient en ce que les églises-bâtimens de première génération (à partir du haut Moyen Âge) ont été chargées d'une pluralité de significations qui se sont agrégées au fil du temps et qui se sont imposées avec une force extraordinaire et incroyablement durable au titre de catégories de perception du monde religieux et social. En un siècle où la Cité de Dieu se confondait avec la Cité des hommes pour reprendre les expressions de Dominique Iogna-Prat, **les églises une fois devenues les Maisons des sacrements (à partir du IX^e siècle) se sont imposées simultanément comme le centre de la vie religieuse des fidèles et le centre de l'espace de la vie sociale des gens.** Ce cumul de significations religieuses et sociales s'est trouvé renforcé aux XI^e et XII^e siècles lorsque l'église de Cluny s'est affirmée comme église universelle mettant sous sa coupe le pouvoir temporel. Ces siècles fondateurs ont fourni la matrice intellectuelle qui nous sert encore d'inconscient culturel dans notre perception des mondes religieux, social et politique (« mettre l'église au milieu du village » selon l'expression commune). **L'histoire à venir des églises consiste en un processus non pas d'affaiblissement de ces catégories de perception, mais de leur désimplification allant parfois jusqu'à la concurrence pour ne pas dire au conflit.**

Apparition du centre civil indépendant

La période qui s'étend du XIV^e au XVI^e siècle est celle d'une « sécularisation » comprise comme un processus d'autonomisation de la Cité des hommes par rapport à la Cité de Dieu. Progressivement, c'est la ville (urbs) qui, à travers ses fonctions d'exercice du pouvoir administratif et culturel, va faire société (civitas) ; **si l'église-bâtiment garde sa signification religieuse, elle perd son monopole de fonction de centre.** Le Florentin Alberti (1404-1472) compte parmi les intellectuels qui ont permis le passage d'une « architecture théorique de la société à une autre, de l'ecclésiologie à l'urbanisme ».

Naissance d'une architecture chrétienne

Après le choc de la Révolution française qui accélère et concrétise ce processus de sécularisation, je voudrais attirer l'attention sur quelques effets marquants du XIX^e siècle. Côté institution Église, **le Concordat est une période de reconquête d'un pouvoir perdu qui, à partir des années 1830, s'est traduite par une mobilisation sans précédent de construction/reconstruc-**

tion des églises détruites, endommagées par la Révolution ou devenues trop exigües du fait d'un renouveau démographique (200 églises reconstruites dans le diocèse de Nantes). Mais cette reconquête n'a pas été que quantitative. Elle a pris la forme d'un immense travail de recodage des églises qui a été le fait de prêtres et d'architectes catholiques (comme Raymond Bordeaux) élaborant le concept d'« architecture chrétienne » (et de « convenance architecturale »), soucieux d'inscrire les églises dans une fonction religieuse exclusive et immuable qui a réactivé l'idée de l'église comme « Maison des sacrements ».

De l'église religieuse au monument historique

Côté État, l'invention d'une politique patrimoniale a ouvert un champ de lecture des églises répondant aux transformations d'une société qui se sécularise et se déchristianise. Cette attention à la sauvegarde d'édifices, entre autres religieux, devenant des « monuments historiques » répond à une fonction politique visant à atténuer la rupture effectuée par la Révolution française dans le but de réaffirmer la continuité d'une histoire nationale. La politique de valorisation du patrimoine a eu comme autre effet de donner un support à une lecture esthétique et socio-historique des églises-bâtimens qui s'est autonomisée par rapport à leur fonction religieuse de plus en plus délaissée. **Selon une vision patrimoniale de l'architecture, l'église-bâtiment devient la « maison commune », symbole d'une population locale prise dans sa dimension historique et culturelle.**

Des significations multiples qui persistent à notre époque

À y regarder de près, la loi de décembre 1905 (avec ses compléments) fait coexister ces lectures différentes, religieuse et sécularisée, des églises-bâtimens, en les différenciant clairement en répartissant les compétences civiles et économiques d'un côté, religieuses de l'autre (du côté du prêtre affilié). Quand on écoute aujourd'hui les habitants d'une commune (comme je l'ai fait pour une commune de 2 500 habitants de Loire-Atlantique), **on est frappé par le fait que les différentes significations dont les églises ont été initialement chargées et qui se sont autonomisées au cours de l'histoire n'ont rien perdu de leur force.** On les retrouve le plus souvent à l'état éclaté, reprises par des groupes diversifiés qui s'approprient les églises, les uns comme un symbole religieux, les autres comme un marqueur d'appartenance communautaire, d'autres encore comme un bien esthétique ayant valeur en soi (« les églises, c'est comme les châteaux »). **Ce sont là autant de lectures qui recourent des**

cultures et des intérêts spécifiques, plus ou moins étrangers les uns aux autres, et que l'on agrège de manière abusive sous la qualification unique de « fonction identitaire des églises ».

Les enjeux ambivalents d'une restauration

Cet état de dispersion contemporaine des modes de perception des églises sur fond d'un héritage commun venu de loin (aujourd'hui laïcisé), explique que les maires – du moins dans les communes rurales – parviennent aussi facilement à trouver des consensus pour rénover les églises à l'identique, indépendamment de la baisse drastique de leur fréquentation (ce que j'ai appelé dans une autre communication « la tentation du statu quo »). **On entrevoit l'enjeu que revêt pour un maire de remettre en l'état à l'identique l'église promue comme symbole unifié de la population communale qui se trouve elle-même « restaurée » à travers son église.** Par ailleurs, bien que formulée dans une logique laïque, l'affirmation de la fonction identitaire de l'église présente trop d'affinités avec l'ambition de l'Église de Cluny pour ne pas « réveiller » le sens chrétien dormant d'une église perçue comme principe structurant de l'espace urbain et pour ne pas y voir, de la part des prêtres et de la communauté catholique, un signe de vitalité religieuse.

Nouveaux usages, ouverture et réticences

Le fait de distinguer le rapport qu'entretiennent aux églises les différentes sous-populations d'une commune permet de comprendre les attitudes parfois étonnantes à l'égard de l'injonction de devoir ouvrir l'église à d'autres usages que culturels. **Il m'a été donné de constater sur ce point une plus grande ouverture des catholiques pratiquants comparativement à des non pratiquants plus attachés à un strict usage culturel auquel ils ne participent pas.** Pour éclairer cette opposition inattendue, il y a lieu de distinguer d'un côté ce qui relève d'une **sanctification** de l'église considérée comme **lieu séparé** relativement à une pratique rituelle communautaire dont les modalités ne cessent d'évoluer, de l'autre ce qui ressort d'une **sacralisation de l'église** qui renvoie à une **séparation absolue** portant sur le lieu pris en lui-même (comme objet) et qui ne supporte aucune marge de jeu. **Il n'est pas surprenant que cette seconde attitude – qui relève plus de la pensée magico-religieuse (liée à la notion de tabou, d'interdit absolu entre sacré et profane) – soit principalement le fait des habitants ayant pris de la distance, voire ayant rompu, avec la vie communautaire.**

POUR UNE GESTION OUVERTE DES ÉGLISES AU XXI^E SIÈCLE

Pour une interprétation de la loi de 1905 à la lumière du principe de responsabilité

Les pratiques les plus fréquentes observées aujourd'hui en matière de gestion des églises sont à comprendre comme étant à l'articulation entre l'état des demandes que l'on sait multiples, parfois contradictoires, qui nous viennent de l'histoire et qui sont portées par des groupes sociaux mobilisés sur la question du devenir des églises et le champ des possibles qui s'offrent aux responsables – religieux et civils – dans les limites définies par la législation. Comme je l'ai dit, **les décisions les plus souvent prises concernant les églises rurales consistent en la rénovation à l'identique des églises, sans que soit pris en compte l'état de la fréquentation culturelle.** **On pourrait se réjouir du caractère désintéressé de tels choix si l'on ne pouvait craindre qu'ils ne résistent au temps.** Mon intention est d'explicitier les tensions qui pèsent de manière plus ou moins inconsciente sur les décisions prises dans le sens que j'ai appelé « la tentation du statu quo ».

Mon objectif n'est pas de savoir s'il faut changer la loi de 1905 ou pas, perspective vaine et inefficace. **La démarche consiste à partir des choix qui sont réalisés sur les églises-bâtiments dans l'esprit de la loi et à s'interroger sur les raisons qui attirent un si fort consensus sur les mesures prises malgré les contradictions réelles, mais non perçues socialement, qu'elles entretiennent avec les faits objectifs. D'où l'idée de proposer une interprétation de la loi susceptible d'ouvrir les usages des églises.**

Côté pouvoir civil

Les lois de 1905/07 établissent que « Les églises sont la propriété des communes ». Le présupposé – en accord avec les valeurs dominantes de nos sociétés – est de faire une lecture purement économique du lien de propriété. Or cette réduction économique est en parfaite contradiction avec le constat dressé plus haut selon lequel les murs des églises sont chargés de significations religieuses, sociales, affectives, voire politiques, faisant que **les choix à prendre sur les églises-bâtiment ne sont jamais de simples décisions techniques, a fortiori purement économiques.** Restreindre le pouvoir communal à sa seule dimension économique sans lui donner la possibilité de prendre en considération l'ensemble des besoins des populations locales, n'est-ce pas bloquer a priori tout usage attaché aux églises répondant à des attentes sociales qu'il convient d'identifier ?

Côté Église

C'est rester fidèle à la loi de 1905 que de dire que l'Église-institution est l'unique propriétaire du sens de l'église-bâtiment ; on parlera d'une propriété symbolique. L'objet de l'analyse sociologique est de faire apparaître les effets spécifiques attachés à la propriété symbolique que détient l'institution-Église qui est la seule autorité légitime (à travers le prêtre affectataire) à pouvoir dire « ce qu'est [doit être] une église ». En accordant au pouvoir religieux le monopole du sens à donner à une église, la loi exerce des effets de différente nature sur le devenir immédiat des églises :

- Elle contient l'extension des usages possibles. Le partage des usages des églises – qui commence à s'opérer – sera toujours contenu par le monopole du sens à donner à une église. **Peut-on parler d'un véritable partage des usages s'il n'y a pas partage du sens ?**
- **L'affirmation du caractère religieux de l'église occulte dans la pensée collective la réalité économique de son maintien au point que se trouve évacuée la question de son sous ou même non-usage effectif.** Nous avons ici à faire à une loi générale de l'espace des biens symboliques qui consiste en une dénegation totale de toute réalité économique et matérielle des biens concernés (question qui se poserait immédiatement pour un bâtiment laïque dont la fonction économique s'imposerait immédiatement).

Pour un principe de co-responsabilité

Pour une lecture de la loi de 1905 dans le sens d'une co-responsabilité.

La manière d'échapper aux contraintes du statu quo et aux choix souvent obligés dus à la dualité de la propriété économique et symbolique des églises, serait de reposer la question des églises selon une problématique de la responsabilité qui ferait disparaître la hiérarchie verticale des instances de propriété pour les inviter à entrer dans une logique de co-responsabilité entre pouvoir religieux et civil dans le but de :

- prendre acte de la réalité objective et subjective des églises-bâtiments dans les populations locales,
- répondre à la diversité des besoins sociaux (dont les besoins religieux).

En résumé, passer à une logique de responsabilité, c'est :

- **donner la priorité au sens sur la propriété,**
- **penser le devenir des églises en ouvrant sur les besoins des populations, dans leur diversité (être la maison des sacrements et la maison commune),**

- **penser les églises à l'échelle plus large que la commune, dans un plan de rénovation urbaine et environnementale.** Il faut avoir à l'esprit que les besoins étendus auxquels une église peut répondre ne s'inscrivent pas nécessairement – et même rarement – à l'échelle d'une commune.

Christine Leconte — C'est notre défi que de concilier la loi qui engage fortement les collectivités sur l'entretien et le devenir d'un patrimoine dont elles n'ont pas toujours la chance de pouvoir profiter, et de l'autre côté, notre histoire et le culte d'une partie de la population, ainsi que le respect de ce culte en règle générale, par le droit de notre pays.

L'ÉGLISE ENTRE MAISON DES SACREMENTS ET MAISON COMMUNE EN QUELQUES MOTS

Notre perception des églises est le fruit d'une construction socio-culturelle.

Au fil du temps les églises ont revêtu une pluralité de significations, passant de la « Maison des sacrements » à la « Maison du peuple » devenue monument historique. Il en résulte des significations différentes du bâtiment qui coexistent et parfois se heurtent au sein des populations, significations que l'on regroupe souvent sous le terme abusif de « fonction identitaire des églises ».

L'église par l'histoire de ses représentations ne peut être réduite à une donnée économique, dont il faut pourtant tenir compte pour assurer l'avenir de ce bâtiment.

Aujourd'hui, restaurer l'église-bâtiment à l'identique, pour le maire, c'est maintenir formellement une unité territoriale par delà les perceptions propres à chaque groupe social. Mais la question cruciale des usages du bâtiment se trouve évacuée.

Plutôt que d'opposer et séparer pouvoir civil et pouvoir religieux dans la gestion du bâtiment église, il serait souhaitable d'évoluer vers une responsabilité partagée du propriétaire et de l'affectataire, l'un tenant compte des diverses perceptions de ce bâtiment, l'autre ouvrant les usages des églises qui tiendraient compte des besoins des populations, allant jusqu'à accepter d'en partager le sens.

Christine Leconte — Vous avez amené cette question de l'héritage et de la perception qui au-delà du religieux, est aussi une perception patrimoniale, urbaine. L'église qui était au centre du village s'est ensuite décentrée, avec l'émergence des centres administratifs, et commerciaux que l'on a vu se développer, c'est quelque chose d'extrêmement fort. L'église est un bâtiment à l'esprit communautaire, ou non, chargé de symboles. Une phrase m'a énormément étonnée dans tout ce que vous nous avez dit : « Les laïcs sont les plus militants de la sacralisation. ». Peut-être justement parce que, quand on ne pénètre pas un lieu, quand on ne le vit pas, on n'imagine pas tous les usages qu'il peut y avoir.

C'est la question de ce fameux statu quo dont vous parlez où chacun reste d'un côté sur le droit et de l'autre côté sur les rites et le sacré. **Comment va-t-on faire pour construire ensemble dans une logique qui est le XXI^e siècle, où l'on a des communes qui n'ont peut-être plus les moyens de créer des salles polyvalentes, et d'avoir ces fameux endroits de mutualisation des besoins ?** « Est-ce qu'on peut imaginer un tiers lieu dans une église ? Est-ce qu'on peut imaginer qu'il y ait un endroit où peut-être il y ait un système où l'on puisse partager quelque chose ? Comment pourrait-on construire cette coresponsabilité ? »

J'aimerais adresser cette question à nos deux autres intervenantes : **pensez-vous que cette coresponsabilité, qui va donner finalement une priorité au sens par rapport à la propriété, est envisageable ?** Comment pourrait-on la construire ?

Anne Fornerod — Deux réactions à travers un exemple, je reviendrai ensuite sur la coresponsabilité.

Par rapport à l'articulation entre désaffectation et exécution, le sens que cela a, ou n'a pas, d'envisager l'un sans l'autre. A mon sens, la désaffectation est un acte fort d'un point de vue civil et administratif. S'il y a une prise de conscience, un processus de réflexion est entamé pour répondre à la question « Que fait-on de cette église ? » Soit on la démolit, soit on envisage un autre avenir.

Je citerai simplement l'arrêté préfectoral qui traite de la désaffectation de l'église Saint-Paul de Rouen. Dans les visas, on a une référence au décret du 30 novembre 2012, donc 5 ans avant, de l'archevêque de Rouen prononçant la désaffectation (dans ce cas-là, la confusion avec l'exécution est évidente) de l'église Saint-Paul en application des dispositions des canons 1212 et 1222 paragraphe 1 du Code du droit canonique de l'église latine. Par rapport aux biens mobiliers, est annexée à cet arrêté une liste des objets pouvant être transférés dans une église municipale de Rouen Est, conformément aux vœux de l'archevêque de Rouen, et qui restent affectés au culte. Ils seront donc transférés dans un autre lieu de culte ou conservés dans leur lieu d'origine lorsqu'il s'agit, par exemple, de biens mobiliers qui sont devenus immeubles par destination comme des stalles, qui sont indéplaçables.

Par rapport à la coresponsabilité, je me suis régalée en vous entendant parce que cela fait écho à une thèse de droit dont je n'ai pas les détails en tête, mais qui vient d'être soutenue sur le renouvellement de la notion de propriété dans le cadre du patrimoine culturel, de manière générale, et qui propose de passer d'un régime de propriété contraint, classique, à l'idée de coresponsabilité. Cela montre donc aussi la patrimonialisation des biens religieux.

Vous appelez à plus de concertations, et évoquez la difficulté et la possibilité, ou pas, de changer le droit. À mon sens, le droit n'a pas besoin

d'être changé maintenant. Dans le CG3P il a fallu attendre un siècle pour qu'il y ait une trace légale d'un changement, et pour rendre compte de cette évolution qui est encore, pour des raisons diplomatiques, formulée de façon un peu trop unilatérale. Mais on pourrait imaginer que l'on s'inspire de ce qui se fait en conventionnement, pour ce qui concerne l'entretien, (qui va payer la facture de chauffage, etc), et étendre ces conventionnements, ce qui permettraient de maintenir le rôle symbolique de l'affectation culturelle, car c'est un acte très fort pour tout le monde de procéder à la désaffectation d'une église, sachant qu'il n'y a pas de retour en arrière possible. C'est à dire que si l'on s'aperçoit dix ans après que l'on a fait une erreur, on ne peut pas la réaffecter. **Il n'y a pas de réaffectation au culte possible dans les conditions de 1905, et donc de retour dans le domaine public culturel.** La solution pourrait être d'assouplir le régime de l'affectation culturelle, de passer par le contrat et la jurisprudence récente du Conseil d'État. Les pratiques vont dans ce sens. À mon avis, on gagnerait sur le plan symbolique, sur le plan juridique, et sur le plan concret.

Christine Leconte — Cela veut finalement dire que c'est plutôt territorialisé et qu'il s'agit d'une convention.

Un participant — Exactement ! De toute façon, **le dialogue est incontournable puisqu'on n'a plus deux parties**, mais plusieurs, et on a une sorte de catégorie de patrimoine religieux qui renvoie, de toute façon, à la singularité de chaque cas qui reflète une pratique, une histoire, un lien spécifique à une église qui a une architecture particulière. On est donc dans l'extrême particularité et pourtant dans la catégorie patrimoine religieux qui n'a même pas un régime juridique unique.

Christine Leconte — Je m'adresse à présent à Anne-Violaine Hardel. Quand vous entendez cela, alors qu'on est parfois dans des communes nouvelles, où il y a quatre, cinq, six églises pour une commune nouvelle et où il y a finalement peu d'usage et qu'il y aurait beaucoup de choses que l'on pourrait permettre de faire. **Le partage du sens, est-ce envisageable pour vous ?**

Anne-Violaine Hardel — Je pense que pour **partager le sens, il faut d'abord que chaque partie se connaisse bien.** Cela veut donc dire aussi, redire qui nous sommes. **Le partage de sens ne peut pas éviter cette étape.** C'est la première chose.

La deuxième chose concerne cette **logique de responsabilité**, avec laquelle je suis tout à fait d'accord. La question de la propriété n'a jamais été aussi prégnante qu'actuellement dans l'histoire des églises. Il est intéressant de noter que c'est la loi du 13 avril 1908 qui tranche la question mais après celle de 1907. Ce n'était donc pas de savoir qui était propriétaire ou non, qui était le plus important.

La loi de 1905, telle qu'elle est construite, oblige au dialogue entre l'affectataire et le maire. Vous savez que quasiment **rien ne peut se faire sans un dialogue**, ni une bonne communication entre les deux parties. La logique de responsabilité peut donc émerger dans le cadre de ce dialogue, qui est, à mon avis, le support possible pour faire émerger cette logique de responsabilité.

Christine Leconte — La question de la responsabilité est donc vraiment la base, puis comment est-ce qu'on partage ? Comment dialogue-t-on ? Comment trouve-t-on ensemble exactement l'usage possible, de manière territoriale puisqu'il faut se connaître en ayant une conscience de chacun.

Est-ce que l'intervention de Charles Suaud vous fait réagir, par exemple, sur ces questions d'héritage, de perceptions multiples ?

Anne-Violaine Hardel — C'est intéressant, cela bouscule un peu les repères, mais c'est très juste. **Je trouve que votre intervention fait écho à ce que j'ai dit, il n'y a donc pas d'incompatibilité. Il faut rechercher des solutions.**

Charles Suaud — C'est peut-être moins la loi qui oblige au dialogue que la réalité avec ses problèmes. La loi n'oblige à rien du tout. Mais la réalité, l'évolution de la société, l'évolution du public, la déchristianisation, c'est tout cela qui oblige. Le point de vue de la sociologie là-dessus est de mettre des mots sur des réalités sociales qui se déroulent. Mais je trouve que cela renforce la réalité que de la nommer. Sinon, on la subit et justement **ce que j'ai appelé la tentation du statu quo, c'est le fait de subir ces changements au moindre coût, sauf financier, c'est le cas de le dire. Tout cela pour s'assurer la paix sociale et faire que tout le monde soit content.** J'ai entendu à Corcoué : « Oh, moi vous savez, j'adore Des Racines et des Ailes, les églises, c'est comme les châteaux. » D'un côté, il y a cela et de l'autre côté, il y a une dame de quarante ans qui me dit : « Moi, je suis très pratiquante, mais l'église, ce n'est pas mon problème. » Des propos que Saint Augustin aurait tenus quand il disait que finalement les églises, c'est secondaire, que c'est chaque chrétien qui est le temple de Dieu.

Cette femme me disait : « L'essentiel, c'est le rassemblement des gens. Que cela se fasse chez nous ou à

cinq kilomètres, je m'en fiche complètement. » C'est évidemment un discours de pratiquante qui relativise l'enjeu du bâtiment en tant que tel, au nom d'une conception beaucoup plus spirituelle de la religion que celui qui dit « On ne touchera pas à mon église ! » qui relève d'une attitude magico-religieuse. On ne touche pas au tabou parce que c'est dangereux, cela va porter malheur. C'est cette logique là que je pointais quand j'ai opposé sanctification à sacralisation. Ce sont deux conceptions totalement différentes de la frontière, de ce qui est interdit. **Comment voulez-vous aller discuter quand vous avez une conception magico-religieuse de l'église ? C'est impossible !**

Vous voyez que ce sont toutes ces attitudes-là qu'il faut décrypter parce que les gens vivent avec cela dans la tête et c'est cela qui commande leurs comportements. Vous qui avez à gérer les gens, il est important de comprendre comment ils réagissent. Ce n'est pas qu'une question de mentalité, c'est une question de vie sociale, de vie tout court. Quand on dit « Mais l'église, c'est la fonction identitaire » au singulier, cela me choque sociologiquement.

Je vois bien l'enjeu politique de cette unification en disant « C'est un symbole unique, il y a une seule commune, un seul maire, un seul curé. » Mais dans la réalité, ce n'est pas du tout cela. **Parler au singulier, c'est unifier, pour les besoins de la cause, une réalité qui est extrêmement diversifiée socialement**, culturellement, entre quelqu'un qui arrive dans la commune et un jeune, entre celui ou celle qui y a vécu ou marié sa fille comme cette coiffeuse qui m'a fait un développement théologique extraordinaire en disant « Avec ma petite fille, je vais dans la chapelle parce que là, je peux mettre mon cierge, je peux faire mes dévotions telles que je le sens, alors qu'à l'église, c'est contraint. » Vous avez droit à des discours extrêmement intéressants mais aussi extrêmement variés et diversifiés.

Christine Leconte — **Ce que l'on prône finalement c'est le passage, d'un statu quo qui ne rassemble personne, au projet où l'on intègre chaque contrainte et où l'on cherche à faire ensemble.** C'est donc la question du projet. Comment essaie-t-on de construire un projet ?

Charles Suaud — Quand j'ai dit : tout choix d'église ne peut pas être un choix strictement technique, c'est un choix culturel, idéologique, religieux, politique, etc. C'est pour cela que **tout choix concernant l'église suppose un travail pédagogique.** Personnellement, je suis plutôt contre le référendum en tant que tel.

Le référendum est une machine à dire oui. Quand il y a des référendums, compte tenu des abstentions, ne votent en général que ceux qui sont convaincus et c'est pour dire « Ah oui oui ! Il faut la restaurer. ». Par contre, un référendum à l'issue d'un travail pédagogique d'information et de confrontation prendrait du sens, parce que le référendum deviendrait une espèce de rite d'officialisation d'un travail pédagogique. Lorsque j'ai commencé ce travail de terrain, le mot d'ordre était : attention, église, sujet sensible, ne pas trop en parler ! Au contraire j'ai rencontré à Corcoué une quarantaine de personnes qui me disent : « Mais si ! Il faut en parler, c'est urgent ! C'est en n'en parlant pas que l'on pose des problèmes ».

Chaque fois où il y a eu des problèmes de mobilisation d'associations, cela correspond clairement à des cas où les élus n'avaient pas osé en parler explicitement. C'est donc un travail pédagogique. **Il faut laisser s'exprimer les différentes positions parce qu'elles sont toutes légitimes, mais il faut arriver à des choix.**

Or, je vois dans l'Ouest, qu'il y a énormément d'églises restaurées mais fermées à clef. Ce n'est pas ma position.

Lorsque l'on demande aux gens : « Que verriez-vous ? » Passer du cultuel au culturel, c'est acquis, quoique... Si les concerts sont bien acceptés, cela dépend de quelle musique. Vous remarquerez en revanche que les expositions photos posent beaucoup plus de problèmes parce que, cela remonte à toute une histoire, y compris chez les catholiques (il n'y a pas que chez les musulmans) où la photographie était objet de tabous, et de très grandes résistances. Les expos photo dans les églises sont beaucoup plus sensibles socialement, culturellement, que les concerts. Quand on dit « culture », cela comprend donc des nuances.

Mais **ce qui est intéressant, c'est que les gens pensent aussi « social ».** Cet élément est sociologiquement très intéressant en relation avec ce que notre vieux maître Durkheim, exprimait dans sa théorie : « **le religieux, c'est le social sublimé** ». **Vous enlevez la sublimation, qu'est-ce qu'il reste ? Il reste le social !** On a fait un petit livre avec les gens, écrit entre 9 heures et minuit le soir, et le mot d'ordre qu'ils s'étaient donné était : « **Ne pas détruire, mais rendre utile.** » C'est ça ! Rendre utile socialement, culturellement, etc.

Christine Leconte — Si on prend l'exemple de Notre-Dame, où tout à coup doit être créé un établissement public parce qu'il faut réintégrer la parole de l'Église et de l'État, on se pose la question suivante : comment va-t-on le faire juridiquement ? Et on se rend compte que même à cette échelle-là, ce n'est pas réglé du tout. La question du temps, on n'en parle pas. Parler de Notre-Dame nous permet de faire résonance parce qu'on a ce sujet qui est là, au-dessus de nous.

Kcénia Naooumenko — *Conservatrice des monuments historiques à la DRAC de Caen* — Je voulais vous remercier pour vos interventions et rebondir sur la notion de frontières dont vous avez parlé, Monsieur Suaud. J'ai participé à un colloque à Cerisy-La-Salle, il y a quelques années sur la réhabilitation des églises, et j'ai parlé de mon expérience dans les services patrimoniaux en Angleterre, à Cambridge. Là j'ai vraiment pu voir à quel point l'usage et la perception culturelle des églises était différente. Ma question porte sur ce sujet : vous parlez principalement de la séparation qui existe par le droit, entre la propriété, la perception symbolique, la possession du sens, etc., et je me posais la question des usagers laïcs : comment la communauté investit-elle les usages communautaires de ces lieux-là ? Ce que l'on peut voir en Angleterre, c'est qu'ils sont complètement différents. Pour donner quelques exemples aux gens qui ne connaissent pas : **au sein de Cambridge, il y a une église dont la moitié de la nef est consacrée à un coffee shop, elle n'est pas du tout désacralisée, l'autre moitié continue à l'usage du culte etc.** Une autre église sert de salle polyvalente le samedi où l'on vient et on met des barres pour la danse classique. Le reste de la semaine, cela recommence comme une église normale. Ma question, très concrètement est la suivante : est-ce que, finalement, c'est une question de représentation issue d'une construction théologique ? Est-ce que c'est un héritage de l'anglicanisme tandis que notre notion de frontière serait issue d'un héritage catholique ?

Charles Suaud — Je trouve que vous faites la question et que vous y répondez. Je suis complètement d'accord. Pour moi, ce n'est pas une affaire de théologie abstraite, autrement dit : **les gens sur le terrain ne sont pas héritiers des manuels de théologie, ils sont héritiers de théologie pratique, inscrite dans des murs, sur les vitraux, dans des usages.** Au Québec par exemple, ils n'ont pas connu le Concordat, ni la Révolution française. Il y a un pluralisme culturel qui est inscrit dans leur convention, et on peut même voir des églises qui deviennent un temple de Krishna. Autrement dit, pour répondre à votre question, c'est vraiment un effet d'héritage culturel, mais dû aussi à la pratique.

Le mot que vous employez est juste, c'est bien de la théologie mais de la théologie pratique. Et elle n'est pas moins efficace, au contraire. C'est pour cela que **le détour par l'histoire, par cette inculcation d'une représentation de l'Église et d'une représentation du sacré, est pour moi fondamental car notre inconscient culturel en est imprégné.** C'est la thèse de l'historien Iogna-Prat. Son premier livre, *Ordonner et exclure*, portait sur la période de l'Église de Cluny (XI^e-XII^e siècles). Il le termine en disant : « Aujourd'hui, notre perception du christianisme, de l'Église, de l'Islam, du Juif, relève de cette période fondatrice, et nos cerveaux d'homme soi-disant modernes sont complètement structurés par cet héritage-là. »

Anne-Violaine Hardel — Il y a effectivement **un héritage historique et un héritage juridique**, parce que l'on parle de 1905 comme de la séparation des églises et de l'État, de la rupture. Mais la rupture est vraiment dans le droit fil d'une **rupture encore plus fondamentale qui a été la révolution, où l'on a circonscrit l'exercice du culte au nom de la liberté de religion dans les édifices qui lui sont consacrés.** Hors des édifices, hors des églises, pour le culte, point de salut (le jeu de mot est facile). La protection du culte, s'applique dans cet espace-là. Il y a une idée de propriété publique, la nationalisation des biens du clergé et qui continue après 1905, une sorte de péripétie liée au refus des biens culturels par l'Église. Vous évoquez le cas anglais, il y a là une question très pratique de financements. C'est à dire qu'effectivement, on va peut-être être plus créatif lorsqu'il s'agit de financer l'entretien et la toiture et les murs qui tombent lorsqu'on est soi-même responsable financièrement de ce bien.

Gérard Feuillet — *Maire adjoint de Souleuvre-en-Bocage* — Je vais revenir sur quelque chose d'un peu plus terre à terre. Je suis maire-adjoint de Souleuvre-en-Bocage : 20 communes regroupées, 22 églises aujourd'hui, pour 8900 habitants, avec tous les problèmes basiques dont nous parlions tout à l'heure. J'ai souvent l'occasion d'en parler avec mes collègues qui sont restés sur ces 22 églises. Elles existaient avant. Nous les avons dans les communes déléguées, mais aujourd'hui se posent les questions, tout en respectant, à la fois le droit et le droit canonique, de l'avenir de ces églises physiques, et aussi de l'approche que peuvent avoir les personnes, vous parliez des laïcs et des religieux. Souvent avec mes collègues je suis assez provocateur. Pour vous parler très sincèrement, hier après-midi, j'étais en réunion, et j'ai annoncé que je venais au colloque aujourd'hui, en disant : « **Qu'est-ce que je propose demain ? De raser 15 églises chez nous ?** » Évidemment, tous mes collègues ont levé les bras au ciel. Quand j'en parle avec les prêtres on en discute sans provocation, et ils me disent « Bien sûr, ce que vous me dites là

nous pose vraiment des questions. » Aujourd'hui, j'ai beau réfléchir, je dirais que trois églises sont classées, celles-ci ont leur suivi, trois ou quatre ont une véritable utilisation, deux ou trois peuvent encore aller vers des pratiques culturelles de type salle de musique, passage pour les gens sur le chemin de Saint Jacques, et les autres, **une douzaine, nous posent véritablement des problèmes.**

J'ai entendu tout à l'heure quelque chose qui m'a fait réagir et auquel j'ai beaucoup pensé : c'est l'identité de l'église dans le village. En plus de nos vingt ou vingt-deux communes, j'ai par exemple dans ma commune de La Graverie, un village avec plus de cinquante maisons. Mais c'est un village qui est à deux kilomètres du bourg. Il n'y a ni église ni chapelle. Et effectivement, il n'y a pas le même sens de centre, de repère.

Dans certains villages, avec quatre ou cinq maisons et une chapelle, on se réfère à la chapelle. Ce sont tous ces problèmes que nous avons et qui sont des problèmes basiques.

Christine Leconte — On va passer plusieurs questions, mais vous pointez un vrai sujet à travers cette question de la banalisation des paysages et de l'importance de conserver ce patrimoine à tout prix, quitte à devoir réfléchir absolument sur ce qu'il devient.

Aude Maisonneuve — Conservatrice des antiquités et objets d'art dans le département du Calvados

Je voudrais avoir une précision : concernant les églises de la reconstruction. Pour moi, à partir du moment où il s'agissait d'églises reconstruites, donc faites avec des dommages de guerre, elles étaient propriété communale. Et en vous écoutant, j'ai l'impression que ce n'était pas si simple.

Anne Fornerod — **Ce qu'il importe de préciser, c'est la date d'édification des églises reconstruites.** Une église qui a été construite avant 1905, propriété communale affectée au culte, peut être, après bombardement ou après incident, reconstruite aux frais de la commune, en raison de l'affectation culturelle. Cela a été décidé dans les années 1930. Une commune qui le souhaite peut reconstruire totalement une église, à condition qu'effectivement, le coût de la reconstruction n'excède pas ce qu'aurait coûté un entretien ou une restauration.

Une église qui aurait été construite après 1905, propriété d'un diocèse, qui aurait été démolie dans ce contexte très particulier des destructions suite à un bombardement, peut être reconstruite grâce à l'allocation de dommages de guerre.

Aude Maisonneuve — Au sujet de l'exécution, je voulais savoir si c'était une procédure qui s'appliquait aussi sur les communautés religieuses, lorsqu'elles fermaient.

Anne Fornerod — Oui, si l'on rentre dans un cas de figure régi par le droit canonique.

Aude Maisonneuve — Au sujet de la coresponsabilité, je voulais donner un exemple territorial et local. Elle concerne l'église de la Gloriette, encore affectée au culte et dont le théâtre dispose pour y donner régulièrement des concerts. **Ce serait intéressant de faire un retour d'expérience sur cet exemple qui est un lieu à usage partagé. On pourrait ainsi lister les succès, les problématiques, les difficultés, les zones d'améliorations et de vigilances afin d'améliorer la convention bi-partite existante (église-ville). Il faudrait penser une convention tripartite prenant en compte la préservation patrimoniale, le respect de l'affectation religieuse et l'exploitation culturelle.** Il y a trois institutions à mettre autour de la table (le théâtre, la paroisse, et la DRAC, le bâtiment étant classé) afin de retravailler la convention en terme d'usage.

Nicolas Knapp — *Architecte* — Ma question se transforme : je voudrais juste que l'on réponde à l'adjoint de Soulevre, parce que c'est vraiment cette question que je posais au sujet des territoires ruraux. J'habite une commune qui est maintenant commune déléguée de soixante-huit habitants, il y a une église à côté de chez moi, où il n'y a pas de culte et pas d'activité culturelle non plus, qu'est-ce qu'on en fait ? Tout le budget de la commune qui est extrêmement réduit passe dans le remplacement de la porte ou quelques travaux intérieurs.

On se pose la question, du coût social, et disons, de l'enjeu social que représente ce travail en tenant compte de la question de la symbolique de l'église. De ce point de vue-là, je pense que cela aurait été intéressant d'avoir un éclairage sur le passé, parce que lorsque les paroisses se sont réunies assez largement au cours du XIX^e siècle, de très nombreuses églises ont disparu. Cela fait aussi partie de la mémoire. De temps en temps, dans le territoire, on retrouve un vieux cimetière, qui n'a plus l'église dans sa proximité, mais le bâtiment a existé. À mon avis, c'est aussi ce futur-là, que l'on va affronter et dont on doit parler. **Quand il y a vingt-deux églises dans quelque chose qui n'est plus qu'une commune, peut se poser la question de comment la communauté est capable de les entretenir, de les restaurer, etc, ou même de les occuper.**

Christine Leconte — La journée entière a été pensée dans le sens de cette problématique, et dans celui que soulignait monsieur le Maire, qui est de dire : « Qu'est-ce qu'on fait quand un des éléments fédérateurs d'un paysage qui se banalise de plus en plus (95 % des maisons individuelles qui se font sont des maisons de catalogues, on a donc un volume important de banalisation du territoire), risque de disparaître ? **Comment fait-on pour que les éléments de patrimoine restent, même au-delà de leurs affectations premières ?** » Les outils seront donc apportés cet après-midi, avant que ne vienne la question du projet.

Charles Suaud — C'est un jeu à trois, et non pas à deux. On n'est pas dans la configuration des années Cinquante, Don Camillo et Peppone, le curé et son maire. Ce colloque est organisé par le C.A.U.E., autrement dit, il y a l'existence des professionnels justement qui entrent en jeu par rapport à la question : qui a le pouvoir aujourd'hui de dire ce qu'est ou ce que doit être une église ? Ou ce qu'a été une église ? C'est en termes de pouvoir. Or, **je trouve que les professionnels ont un rôle extrêmement important, notamment pour évaluer le bâtiment, pour imaginer des choses.** Au colloque de Nancy, ce qui était très intéressant, c'est que les architectes avaient fait **un film, sur la base de communes réelles.** Au lieu de prendre des photos réalistes, ils les avaient modélisées, et avaient projeté ce que pourraient être des églises, inscrites dans leur environnement, etc., et c'était extrêmement parlant. On voit là une sorte de prise de pouvoir, d'affirmation d'un pouvoir professionnel d'architectes et d'environnementalistes pour penser le devenir des églises.

Le cas est le même sur la commune sur laquelle j'ai travaillé. À la suite de regroupements, la commune est composée de trois églises et une chapelle. Depuis, on a fait l'analyse, on a fait l'enquête, on a fait un petit livre avec les habitants, on ne peut pas faire plus, mais il ne s'est rien passé. Ce qui me fait dire que la solution n'est pas au niveau de la commune. **Il faut donc discuter au niveau intercommunal, départemental. Il faut décentraliser le pouvoir, sinon on s'enferme dans une symbolique traditionnelle « une église, une commune, une paroisse ».** Or le problème est là, mais la solution n'y est pas forcément.

C'est là où il y a un travail pédagogique, parce qu'il faut que les élus travaillent ensemble.

L'intercommunalité marche au niveau sportif, on a un seul stade et personne n'y trouve rien à redire.

Mais **les structures mentales concernant les églises ne se manipulent pas en claquant des doigts.** On les a acquises depuis le IX^e siècle, elles sont extrêmement durables. Il est beaucoup plus facile de changer des murs que de changer des têtes. Vous le savez bien, vous êtes maires. C'est la raison

pour laquelle on est dans un problème extrêmement durable, compte tenu de la force de l'histoire et de la force d'inculcation du marquage religieux qui a été en même temps un marquage social et politique.

C'est incroyable ! On peut alors dire que c'est à la fois ce qui fait que les églises sont saturées de sens, et en même temps, que c'est bougrement difficile de les faire bouger, ou alors en laissant travailler le temps qui va user les murs.

Christine Leconte — Il est vrai qu'il faut que tout le monde puisse se mettre en mouvement, pédagogie, réseau, professionnels. Des solutions seront données cet après-midi.

Je reviens sur la question de la créativité. Je pense qu'elle est essentielle. On a vraiment à se pencher sur ces questions-là. Notamment parce qu'on est à une ère où la **transition écologique et énergétique** s'ajoute à cette forte problématique, et que l'on sait que les démolitions ne sont plus admissibles à notre époque, d'autant plus que, **les matériaux qui constituent les églises sont pérennes et de bonne tenue par rapport aux matériaux récents.**

Jean-Jacques Fabre — *Maire délégué de Brouay, commune nouvelle de Thue et Mue* — On a beaucoup parlé de patrimoine. Pour moi, c'est un patrimoine communal. Je suis étonné qu'on n'ait pas du tout énoncé les statuts et les problématiques des cimetières. C'est indissociable. On parle de bâtiments, on parle de nouvel objet, mais **le cimetière qui est situé autour est un lieu, symboliquement, qui fait parfois blocage.** Est-ce un choix de ne pas en parler ?

Christine Leconte — On n'a pas encore abordé le sujet. Il y a effectivement l'église dans son environnement et la place du cimetière qui est souvent juste à côté, ou en lien direct. Nos intervenants vont s'exprimer à ce sujet.

Anne Fornerod — Le régime juridique des cimetières n'est pas le même. Il y a cette perception de l'église entourée de son cimetière, qui correspond au fait que la translation des cimetières n'a concerné, au début du XIX^e, que les villes d'un certain nombre d'habitants. Mais on tombe à nouveau dans les représentations de l'église, du clocher et du petit mur qui entoure le cimetière.

Vous avez parlé de Cerisy. Pour information, l'année dernière, s'est tenu un colloque sur la question des

cimetières à Cerisy-la-Salle. Les actes seront publiés d'ici la fin de l'année, et la question de la gestion du cimetière ancien au pied d'une église a été abordée. Il y a aussi un élément, qui relève plus de l'anecdote historique : **la vue du cimetière et de son if ont été protégés, au début du XX^e, par la législation sur les sites, mais pas comme un ensemble religieux avec l'église. Le régime juridique d'un cimetière et d'une église paroissiale antérieure à 1905 n'est pas le même.**

Benoît de Sagazan — *Invité d'honneur* — J'ai été sensible à beaucoup de propos. Anne Fornerod a raison de rappeler que toutes ces lois et cette révolution ont créé des traumatismes dans notre histoire.

Quand on parle de dialogue entre le monde religieux et le monde politique, cela paraît évident en soi, mais cela ne l'est surtout pas. Le dialogue n'est pas naturel. On aimerait qu'il existe, mais je vois bien, en fréquentant les deux milieux, que l'on se regarde plutôt en chiens de faïence, avec méfiance, plutôt qu'en véritable collaboration, surtout quand on veut parler d'avenir et de changements en apportant de nouveaux usages. Il y a un dialogue à réapprendre, d'abord par une écoute bienveillante des uns des autres. Je crois qu'il faut restaurer les conditions du dialogue. C'est cet élément qui me paraît le plus important.

On a parlé de pouvoir civil, de pouvoir religieux. Si on parlait davantage de service civil et de service religieux, je crois qu'on déminerait déjà beaucoup de pièges dans ce dialogue. On

parle de deux acteurs, et d'un troisième, constitué des professionnels, mais il ne faut jamais oublier la population et les associations du patrimoine.

Ces bâtiments appartiennent à tous. Le sentiment de propriété dépasse largement le cadre de la seule propriété légale et de la seule affectation religieuse. Dans les situations de crise, quand une décision a été prise, soit par un maire, soit en accord avec l'affectataire, on a souvent oublié la population. Là où on a démolé, on a souvent profondément divisé une population, parfois durablement.

Il y a une part d'héritage culturel, historique, dont parlait Charles Suaud, c'était très intéressant.

Nous sommes des héritiers, mais cela ne doit pas nous empêcher d'être des bâtisseurs non plus. Les églises ne sont pas qu'un héritage mental, elles sont aussi un espace sensible et Anne-Violaine Hardel a eu raison de le dire. On voit bien que le jeu de la lumière n'est pas innocent dans une église, la sonorité non plus. Ce sont des lieux qui ne sont évidemment pas comme les autres.

Les ressources, pour avancer dans le dialogue et trouver des solutions existent partout. Elles existent dans le monde politique, elles existent chez les architectes, elles existent aussi dans les associations de sauvegarde du patrimoine. Je trouve qu'on ne les écoute pas assez souvent. Elles ont des possibilités, et parfois même des ressources, et des ressources humaines qui manquent aux autres acteurs pour faire vivre ces bâtiments. Il est important de ne pas oublier tous les acteurs. Très important aussi, d'être sensible à l'échelle de la réflexion. **Je pense que l'on ne peut pas raisonner clocher par clocher et ancienne commune par ancienne commune. La communauté de communes est une première base de réflexion, tout comme l'échelle départementale.**

EN QUELQUES MOTS

Une fois l'église désacralisée, il n'y a pas de retour possible aux conditions établies par la loi de 1905. C'est pourquoi les procédures d'exécution et de désacralisation sont examinées avec la plus grande attention par les diocèses.

Tout choix concernant l'église suppose un travail pédagogique, bien plus que la mise en place d'un référendum qui peut s'avérer peu probant en l'absence de ce travail.

En Angleterre, certaines églises peuvent abriter des programmes étonnants cohabitants avec l'exercice du culte : coffee shops, salle polyvalente, etc. Cela tient à une différence d'héritage historique et théologique.

Lors de la reconstruction, les dommages de guerre ont servi autant aux églises appartenant aux communes qu'à celles appartenant aux paroisses. Les églises d'avant 1905, et reconstruites après-guerre, continuent d'appartenir aux communes.

La notion de coresponsabilité invitait au dialogue entre les différents acteurs : élus propriétaires, clergé affectataire, professionnels et associations. La qualité du dialogue doit absolument être restaurée entre les acteurs.

L'architecture des églises constitue un repère dans l'espace et lutte contre la banalisation des territoires.

Le régime juridique d'un cimetière et d'une église paroissiale antérieure à 1905 n'est pas le même.

Être des héritiers ne doit pas nous empêcher d'être des bâtisseurs.

L'ÉGLISE DANS SON TERRITOIRE

UN PATRIMOINE DE TOUS LES JOURS : QUEL ÉTAT DES LIEUX ET QUELLE VIE RELIGIEUSE ?

Christine Leconte

Nous allons à présent territorialiser la problématique à l'échelle départementale et nous intéresser à l'église dans son territoire, ce qui en fait le marqueur d'un territoire, un bâtiment qui n'est pas comme les autres. Quel état des lieux ? Quelle vie religieuse ?



ARCHITECTE DES
BÂTIMENTS DE FRANCE
(ABF), RESPONSABLE DE
L'U.D.A.P. DU CALVADOS

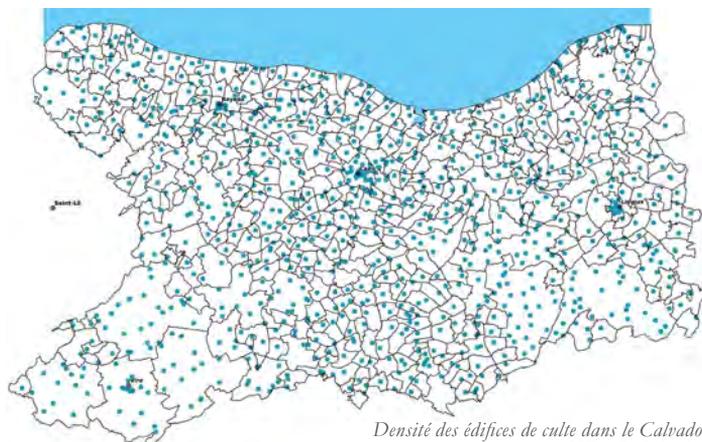
Architecte DPLG, diplômé de l'École de Chaillot, il intègre le corps des architectes et urbanistes de l'État en 1997. Il a commencé sa carrière d'architecte des Bâtiments de France dans le Calvados pour partir en Corse et revenir à Caen en 2009. Il est aujourd'hui chef de l'Unité territoriale de l'architecture et du patrimoine. Son expérience insulaire l'a rendu sensible à la qualité des paysages. Amateur de gravures anciennes aussi bien que de bandes dessinées, il pratique volontiers le croquis lors de ses pérégrinations.

L'ÉGLISE MARQUEUR D'UN TERROIR

UNE RICHESSE CONSIDÉRABLE

Je vais me placer du point de vue d'un amateur plutôt que de celui d'un professionnel. Un amateur qui va vous dire d'emblée que les églises du Calvados sont extraordinaires ! Je le dis avec beaucoup de décontraction parce que je ne suis pas normand.

Les églises du Calvados sont extraordinaires, pourquoi ? Déjà, parce qu'elles sont particulièrement nombreuses.



Densité des édifices de culte dans le Calvados
(source : UDAP Calvados)

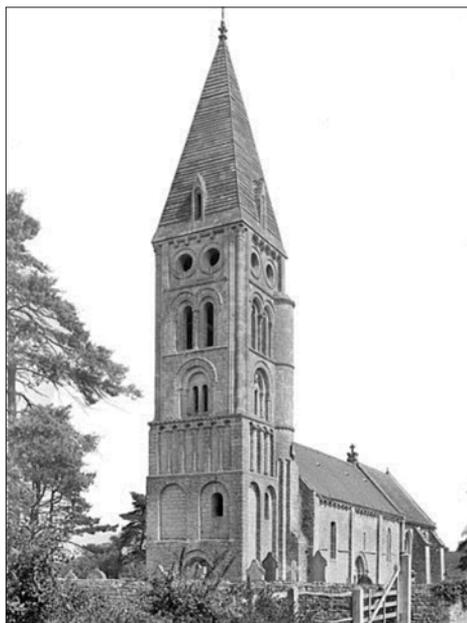
Cette image montre la densité des édifices de culte. Ce sont majoritairement des églises dans le département. Elles sont bleutées pour qu'elles ressortent. Ce n'est pas le blanc manteau d'églises, parce que sur fond blanc, ce n'est pas visible ! Malgré tout, on voit bien sur cette image le nombre d'églises dans le Calvados.

UNE HISTOIRE REMARQUABLE DU XI^e AU XX^e SIÈCLE

Les églises sont extraordinaires, aussi, parce qu'elles sont un condensé d'histoire. Je rends hommage à l'immense travail de leur reconstruction dans le Calvados après la Seconde Guerre mondiale. C'est quelque chose. Deux générations après les événements on ne s'en rend pas compte. Le travail de reconstruction qui a eu lieu est incroyable ! Quand on voit l'église de Colleville-sur-Mer, on a aujourd'hui la vision des parties XI^e et des parties visibles du XX^e siècle. **On a face à nous, mille ans d'histoire, et c'est le cas de quasiment toutes les églises du Calvados !** Nos églises sont composées de strates multiples. Elles représentent donc une richesse historique très importante.



Église de Colleville-sur-Mer, reconstruction après guerre, vision des parties XI et des parties visibles du XX^e



DES SILHOUETTES SINGULIÈRES ET FAMILIÈRES

En regardant les églises, ce que l'on aime particulièrement, ce sont leurs silhouettes. Elles sont singulières, parce que chaque église a une image propre. Vive les querelles de clochers qui ont stimulé la créativité des maîtres d'œuvre ! Malgré tout elles entretiennent un air de famille. C'est ce second aspect que je vais développer.

ZOOM SUR LE TERRITOIRE CAEN-BAYEUX

Je vais restreindre mon propos à une partie du département, parce que compte tenu de sa richesse, il était impossible de le présenter entièrement. Il n'y a qu'à se référer à la formidable Statistique monumentale du Calvados d'Arcisse de Caumont pour mesurer l'ampleur de la tâche à accomplir. Donc, arbitrairement, je vais réduire mon propos aux territoires que je couvre entre Caen et Bayeux.

Caen et Bayeux sont deux cités qui, à l'époque médiévale, ont été d'intenses foyers de création architecturale. **Les influences des grands chantiers de construction des abbayes caennaises ou de la cathédrale de Bayeux sont palpables sur beaucoup d'édifices de ce secteur et créent autant de points communs entre les églises du Bessin et de la plaine de Caen.** Dans ces territoires-là on pourrait

s'amuser à retrouver parmi les églises rurales les références à ces édifices majeurs qui ont servi de modèle.

C'est aussi un territoire où abonde une pierre calcaire qui a servi à la construction de très beaux édifices, dont nos églises.

DES CLOCHERS ET DES PARENTÉS

En regardant les églises dans le détail, on distingue des airs de famille. Des parentés apparaissent par exemple dans les dessins des baies et des flèches



Église Saint-Loup-Hors à Bayeux



Église saint Vigor à Colombiers-sur-Seulles



Église Saint-Martin à Ver-sur-Mer



Église Saint-Pierre de Thaon

pyramidales de Colombiers-sur-Seulles et de Saint-Loup-Hors, ou encore entre le clocher de la vieille église de Thaon et celui de Ver-sur-Mer. On a l'impression de retrouver quel édifice a inspiré l'autre, autrement dit quel est l'édifice originel qui a produit ces schémas. **On a sur le territoire des édifices qui se font écho les uns les autres.** Ce sont ces similitudes qui m'intéressent, car elles tissent des liens entre des édifices parfois « éloignés » ; des liens qui contribuent d'une certaine manière à donner, comme d'autres éléments, une cohérence à des territoires et à caractériser des paysages.

LE CROQUIS COMME MÉTHODOLOGIE DU REGARD

Les croquis sont toutes les notes que je prends lors des visites que nous faisons des édifices, souvent pour les premières opérations d'entretien, de réparation, voire de restauration. Je me suis amusé à les regrouper. J'ai fait en sorte qu'il y en ait plus de cinquante, pour que ce soit représentatif.

Ensuite, j'ai fait un tri, non pas en m'intéressant aux détails architecturaux, mais en m'intéressant aux clochers et en les regroupant selon trois types.

TROIS TYPES DE CLOCHERS

Pourquoi les clochers ? Parce que ce sont des éléments qui sont saillants et qui sont vraiment importants, au moins dans ce secteur-là. Portalis qui disait qu'un Normand peut envisager une église sans prêtre, mais pas une église sans clocher ! **Je vais donc distinguer trois groupes : les clochers porches, ceux qui forment un porche comme à Colleville-sur-**

Mer ; les clochers qui sont hors œuvre, mais qui sont adossés le plus souvent à la nef, comme à Bény-Sur-Mer ; puis les clochers que je dis en position centrale, parce que je regroupe à la fois ceux qui sont réellement à la croisée du transept, comme c'est le cas de Secqueville-en-Bessin, ou ceux qui se trouvent, alors qu'il n'y a pas de transept, entre la nef et le chœur, et qui forment une sorte de travée d'avant-chœur.

D'UN CLOCHER À L'AUTRE, LA CARTE D'UN TERRITOIRE

En faisant ce tri, j'identifie un certain nombre d'édifices.

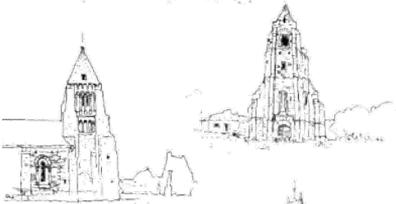
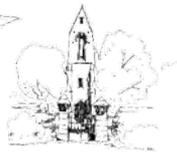
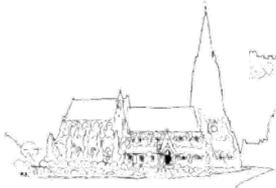
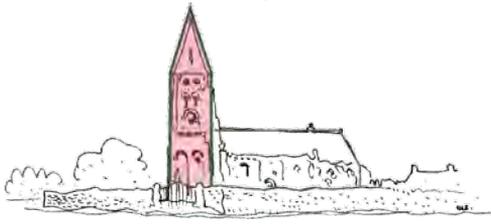
Je découvre une parenté, par exemple, de l'église de Colleville-sur-Mer avec l'église de Vienne-en-Bessin et avec l'église de Basly. **Elles ont des silhouettes tout à fait similaires.** J'identifie ainsi **un premier type.** Quand on perçoit une église d'un certain type, on va la retrouver en plusieurs endroits. Je les reporte sur le territoire dans la plaine de Caen et le Bessin.

Le deuxième type, le clocher adossé, est présent en plus grand nombre, avec des églises que j'affectionne particulièrement ; j'aime beaucoup Campigny, j'aime beaucoup Fleury-sur-Orne, parce que ce sont des clochers qui ont de très belles silhouettes. Ils ne sont pas si éloignés les uns des autres. On retrouve la base romane, la tour romane, et puis la flèche gothique. Cela donne une silhouette incroyable. Même exercice, je reporte ces édifices sur le territoire, et je trace un autre maillage.

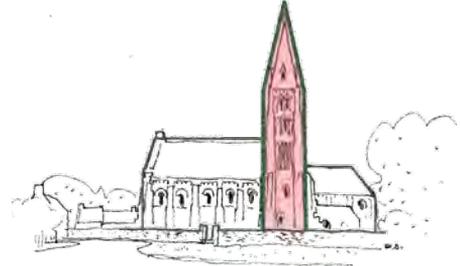
Ensuite, je vais vers **le troisième type** : le clocher au centre. On en a beaucoup plus. Il y a Tour-en-Bessin et Langrune, par exemple, qui sont des églises aux silhouettes incroyables. On pourrait rentrer plus en détail, pour voir les similitudes sur la tour et sur le transept latéral qui encadre ces deux baies qui, justement, rappelle les modèles plus urbains comme l'église Saint-Pierre de Caen.

Donc, on observe que **dans le territoire se construit une sorte de réseau, d'écho, qui fait que l'on peut dire que l'église est en train de caractériser un territoire. Ce n'est pas un objet unique, singulier. C'est un objet qui devient marqueur d'un territoire.**

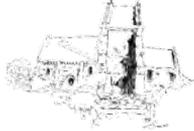
TYPE 1 - Clocher porche



TYPE 2 - Clocher hors d'œuvre



TYPE 3 - Clocher central



UN ENVIRONNEMENT CARACTÉRISTIQUE DE L'ÉGLISE

Je pense qu'on aurait pu faire exactement la même chose avec les cimetières, parce que toutes ces églises sont environnées d'un cimetière, avec ses tombes, et ces pseudo-sarcophages qu'on voit très fréquemment dans la plaine de Caen et le Bessin, avec un mur qui fait enclos, et puis, bien sûr, un if. Certains sont d'ailleurs protégés au titre des monuments naturels, donc au titre du Code de l'environnement, et non au titre du Code du patrimoine. **Enclos, cimetière, if, constituent le premier environnement de l'église. Cet environnement est quasiment constant.**

Les églises ne sont pas seulement des éléments paysagers singuliers. Elles constituent des ensembles caractéristiques qui contribuent au même titre que le relief, la végétation, etc., à l'identité paysagère des territoires. L'exercice aurait pu être fait ailleurs dans le département et aurait produit le même constat.



L'enclos



Le cimetière



L'if

LES ÉGLISES MONUMENTS HISTORIQUES, POUR QUEL USAGE ?

Les églises constituent une richesse incroyable. En nombre, ce sont 375 monuments historiques. Il faut le prendre comme un ordre de grandeur parce qu'il y a des édifices qui sont à la fois inscrits et classés dans les statistiques, ce qui compte pour deux. **Le nombre total de monuments historiques du Calvados est 961 très précisément.** C'est un nombre important qui en fait, au niveau national, le deuxième ou troisième département du point de vue de la richesse patrimoniale. **Les églises représentent plus du tiers de ce nombre.** Mais cette richesse considérable pose aussi certains problèmes.

En effet quand on fait des visites d'édifices qui sont classés monuments historiques et qui n'ont absolument plus aucun usage, il arrive que l'on se dise : **« Comment conserver cet usage ? ».** **Ce n'est pas la protection monument historique qui va permettre de le faire, et ce n'est pas vers l'état de ruines que nous, ou nos interlocuteurs, souhaitons aller.** Le cas se rencontre par exemple pour l'église Saint-Vigor de Juaye-Mondaye qui est en ruine.

D'autre part, les églises constituent un patrimoine ancien. Mille ans d'histoire, c'est extrêmement important. C'est donc un patrimoine qui vieillit et qu'il faut entretenir. Il faut le visiter régulièrement. En tant qu'architectes des Bâtiments de France, on a quelquefois la tâche ingrate d'identifier les pathologies ; comme si ces églises étaient des grands corps malades. **On s'aperçoit que ce qui peut les sauver, c'est un entretien régulier,** mais entretenir ce grand nombre d'églises suppose d'avoir à disposition les finances nécessaires, ce que n'ont pas nécessairement les collectivités propriétaires. L'État accompagne mais les demandes sont nombreuses et les crédits limités.

MALGRÉ CES QUALITÉS PAYSAGÈRES, CES ENSEMBLES SONT FRAGILES

On a identifié l'église comme un marqueur des terroirs et un marqueur du paysage. **Mais la qualité paysagère de ces ensembles est fragile, car ces édifices, que je qualifie d'extraordinaires, sont de moins en moins**

lisibles dans des environnements qui se banalisent. La question qu'il faut se poser ne porte pas seulement sur l'entretien du bâtiment, mais doit aussi être porteuse d'une vision sur son environnement. Beaucoup d'églises que je considère comme rurales ne sont plus dans un univers rural. Par exemple celle de Fleury-sur-Orne, ou Allemagne-la-Basse pour être précis, a toutes les caractéristiques d'une église rurale. On voit bien là, la difficulté de placer ces édifices et leur environnement dans un projet plus vaste, dans un projet urbain à l'échelle du PLU.

PROTÉGER N'EST PAS FIGER

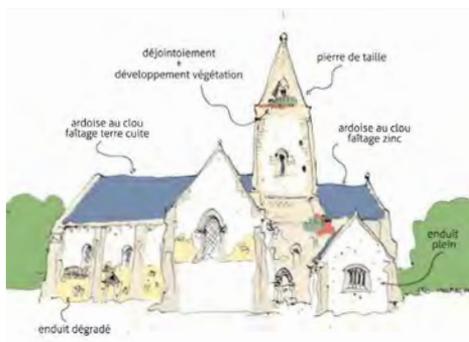
Je constate, en tant qu'architecte des Bâtiments de France, la difficulté de passer au-delà de la protection monument historique pour la plupart de nos interlocuteurs. Ils peuvent avoir l'impression que la protection monument historique fige tout en l'état, et empêche toute évolution, y compris dans les abords immédiats, alors qu'on peut faire évoluer ces abords. **Je pense notamment qu'on pourrait oser toucher à certains murs des clôtures des cimetières pour rendre visibles des édifices qui ne le sont pas aujourd'hui.**

LES DÉFAUTS DE LEURS QUALITÉS

Voilà, trois questions que je pose, que j'ai intitulées « Les défauts de leurs qualités : le nombre, leur âge et puis l'environnement ». Ce sont trois sujets qui peuvent être développés...



Une telle richesse monumentale que certains peinent à conserver en usage.



Un patrimoine ancien à entretenir.



Des environnements qui se banalisent.

Christine Leconte

La parole de Dominique Laprie-Sentenac porte un message important de la part des architectes des Bâtiments de France : **on ne fige pas quand on protège, mais on marque l'attention sur la qualité de ce qu'est un patrimoine.**

L'ÉGLISE MARQUEUR D'UN TERROIR EN QUELQUES MOTS

Sur un même territoire, ici entre Caen et Bayeux, on observe comme un air de famille, qui va caractériser des paysages et donner une cohérence au territoire.

Trois types de clochers :

- porches,
- hors-œuvre,
- centraux (entre nef et chœur ou à la croisée du transept).

Récurrence d'éléments autour de l'église :

- un enclos,
- un cimetière,
- un if.

Le monument historique :

- inscrit : un immeuble est inscrit monument historique lorsqu'il représente un intérêt suffisant d'art ou d'histoire pour en rendre désirable sa préservation. L'arrêté de protection est signé par le préfet de région après consultation de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture,
- classé : un immeuble est classé monument historique lorsque sa conservation représente un intérêt public du point de vue de l'art ou de l'histoire. L'arrêté de protection est signé par le ministre après consultation de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Dans le Calvados, les églises constituent plus du tiers des monuments historiques (961 monuments historiques dont 375 églises)

Points importants :

- l'usage, comment préserver ou créer un usage dans les églises ?
- l'ancienneté des églises,
- protéger n'est pas figer,
- penser l'église, c'est aussi prêter attention à son environnement.

Le rôle de la direction régionale des affaires culturelles : les services patrimoniaux de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la conservation régionale des monuments historiques (CRMH), le service régional de l'archéologie (SRA) et les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) accompagnent les propriétaires des monuments historiques dans leurs démarches. La DRAC assure la surveillance de l'état sanitaire, conseille et assiste les propriétaires dans leurs démarches, demandes de travaux, demandes de subventions. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la DRAC Normandie à la rubrique aides et démarches.



**CHEFFE DU SERVICE
PATRIMOINE,
CONSERVATRICE
DES ANTIQUITÉS ET
OBJETS D'ART, CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU
CALVADOS**

Diplômée de l'École du Louvre et titulaire d'un DESS en gestion locale du patrimoine culturel, elle a intégré le conseil départemental du Calvados en 2006, après avoir travaillé pour le musée départemental d'art religieux de Sées (Orne). Aujourd'hui responsable du Service Patrimoine et conservatrice des antiquités et objets d'art du Calvados, elle accompagne les propriétaires de patrimoine mobilier dans leur projet de restauration, de connaissance et de mise en valeur de leur richesse artistique. Elle gère également la conservation départementale d'objets d'art, lieu de réserves mis à la disposition des communes propriétaires d'œuvres d'art pour accueillir et protéger leur patrimoine en péril.

LES ÉGLISES NE SONT PAS VIDES

Christine Leconte

La problématique des églises ressemble aux poupées russes. Elle s'articule à toutes les échelles, depuis l'urbain jusqu'à l'intérieur du bâtiment, qui contient une richesse dont il faut avoir conscience.

UN ÉDIFICE D'EXCEPTION

Par son architecture, **l'église est un bâtiment à part qui génère des volumes et certaines spécificités : des spécificités spatiales, des spécificités acoustiques, des spécificités d'éclairage qui relèvent du domaine du grandiose.** Que ce soit le chœur, la nef, les collatéraux, les vitraux, tout concourt à en faire un édifice d'exception, avec des surfaces monumentales.

OBJETS ET ŒUVRES D'ART À PROFUSION

Ces surfaces monumentales sont livrées à la nature et on le sait... la nature a horreur du vide... Les églises n'échappent pas à cette règle. Ce sont la plupart du temps des édifices archi pleins, archi décorés, où l'art de l'accumulation fait légion. Ainsi, le confessionnal va servir de placard à balais, les vêtements sacerdotaux débordent des chasubleries, les placards sont pleins à craquer de chandeliers et statues, etc ! C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, **nos questionnements et réflexions doivent prendre autant en compte le contenu que le contenant et son environnement (cimetière, etc).** [*Abordée par Dominique Laprie-Sentenac, L'Église un marqueur de territoire*]. Ils doivent être travaillés et réfléchis en parallèle.

DES ŒUVRES ET DES OBJETS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION

Dans le Calvados, avec l'aide de l'association « Patrimoine culturel et art sacré », le Conseil départemental réalise des inventaires exhaustifs des églises : **plus de 100 000 objets et œuvres d'art sont conservés dans les édifices culturels du département.** C'est un mobilier qui a ses propres spécificités. Il est d'abord protégé par la législation. Pour sa grande majorité, il appartient aux communes, c'est donc, la règle de la domanialité publique qui s'applique. Ensuite, il est affecté au culte et enfin il peut bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques, lui assurant une certaine attention et surveillance. Pour le département du Calvados, c'est à peu près 4 000 objets qui font l'objet d'un classement ou d'une inscription.

DES ŒUVRES D'INTÉRÊTS DIFFÉRENTS ET D'INÉGALES VALEURS

Autre particularité, les églises sont envahies d'une foultitude d'objets, d'œuvres d'art, de mobiliers, très disparates, très divers, et d'inégale qualité. Cela participe à cette ambiance et à cette atmosphère unique. **Nous sommes loin de l'ambiance épurée et feutrée d'un musée. Dans le Calvados, il existe très peu d'églises complètement vides.** Elles se comptent sur les doigts d'une main, et sont essentiellement des églises urbaines ayant fait l'objet d'une désaffectation par les aléas de l'Histoire ou autres : la Gloriette ou Saint-Nicolas à Caen par exemple.

Dans cette diversité d'œuvres d'art, certaines sont dignes des plus grands musées. Nous avons un territoire renfermant de véritables joyaux pour l'Histoire et l'Histoire de l'art. Citons en quelques-unes : le calice daté du XVI^e siècle conservé à Pont-Bellanger, le tableau de la Sainte Famille du peintre Signol à



Tableau de la Sainte famille, Signol, Bény sur mer



À gauche : des couronnes de haute joaillerie
À droite : un calice datant du XVI^e siècle

Bény-sur-Mer, les couronnes de haute joaillerie à Douvres ou à Honfleur, saint-Antoine de Padoue du peintre de l'âge d'or espagnol, Francisco de Zurbaran à Etreham, une chasuble du XVI^e siècle provenant d'Hotot-en-Auge, etc.

Autant de pièces d'exception qui côtoient parfois des œuvres plus populaires, mais tout aussi intéressantes, témoignant de la vitalité artistique d'une région. Ainsi, à Grentheville par exemple, sont présentés une série de tableaux signés du peintre caennais Lemarchand, et dans le Bessin de nombreuses croix de poutre de gloire sont réalisées par des artisans locaux sur le modèle de la croix en bronze de Cafferi visible sur le maître autel de la cathédrale de Bayeux.

À côté de ces œuvres populaires, se trouvent enfin le mobilier dit courant (bancs, chaises...) et des œuvres et objets de série achetés à l'époque dans de gros catalogues de vente par correspondance, l'équivalent de notre catalogue la Redoute. Les paroisses s'y fournissaient en ornements liturgiques, en encensoirs, en statues en plâtre, en chandeliers, etc. Ce sont ainsi les mêmes collections que l'on retrouve d'une église à une autre.



À gauche une précieuse chasuble du XVI^e siècle
À droite une chasuble or confectionnée en série

CONSERVER ET SÉCURISER DES ŒUVRES TOUJOURS EN USAGE, UN DIFFICILE PARI ?

Les œuvres sont affectées au culte donc en usage. Contrairement à un musée, les calices, bénitiers, fonts baptismaux, sceaux et goupillons, etc., sont utilisés pour des messes tandis que les représentations peintes et sculptées



Honfleur, la statue de Notre-Dame-de-Grâce

font l'objet de dévotions, et sont les témoins de rites et de croyances très vivaces sur notre territoire. Ainsi, à Courcy, la statue de sainte Apolline est recouverte d'objets de puériculture. Les familles demandent à la sainte d'intercéder en faveur des enfants afin de leur assurer protection. À Honfleur, la statue de Notre-Dame-de-Grâce, datant du XIXe siècle, met son plus beau manteau et embarque sur un chalutier lors de la procession du 15 août. Ces pratiques ont forcément des répercussions sur la bonne conservation de ce patrimoine. Le juste équilibre entre préservation et maintien des usages n'est pas toujours facile.

L'église n'offre pas non plus les mêmes conditions de sécurité, de surveillance et de conservation qu'un musée. Ainsi le risque de



Dégradations liées aux conditions de stockage des œuvres

vol, de vandalisme, mais aussi de détériorations liées à l'humidité, aux usages, aux nuisibles, aux insectes xylophages ou aux micro-organismes sont bien plus élevés et demandent une vigilance et un investissement financier plus important pour maintenir en l'état l'ensemble de ce patrimoine.

Enfin, l'église n'est pas à l'abri d'excès de bonne volonté. Il n'est pas rare que l'on fasse appel à l'amateur local sachant peindre ou sculpter pour redonner un coup de jeune aux œuvres. Ce qui peut parfois donner lieu à quelques erreurs !

POUR CONCLURE, QUE CONSERVER, QUE VALORISER, QUELLES SOLUTIONS ?

Nous l'avons vu, la législation ne nous laisse pas une grande marge de manœuvre pour envisager plusieurs pistes d'avenir pour ces objets et œuvres d'art. **Nous sommes en droit de nous interroger sur la nécessité de conserver des œuvres de série, qui n'ont plus d'usage et qui ne pourront jamais être mises en valeur car elles n'ont pas ou peu d'intérêt.**

En attendant, la valorisation et la conservation in situ restent la solution la plus simple à mettre en œuvre et à privilégier. En Vendée par exemple, des vitrines coffres-forts, installées dans les églises, permettent de valoriser la substantifique moelle patrimoniale qui s'y trouve et ainsi redonner du sens à ces objets.



Vendée, des vitrines coffres-forts, installées dans les églises

Il peut arriver de transférer un bien d'une église à une autre, comme ce fut le cas pour l'autel de la chapelle de Trouville, qui a aujourd'hui pris place à Petiville, ou encore que les musées soient en capacité d'accueillir des œuvres, comme pour cette peinture de Sogliani, provenant à l'origine de Langrune-sur-Mer et désormais exposée au musée des Beaux-Arts de Caen. Il ne faudrait pas en déduire



Vierge à l'enfant avec Saint Jean-Baptiste, Sogliani, musée des Beaux-arts de Caen

pour autant que tout ce que renferment les édifices religieux puisse être accueilli dans les musées. Récemment, il a été décidé que le tableau de Blainville-sur-Orne ne pouvait retourner dans son église pour des questions de conservation. Un appel aux musées a été lancé mais aucune structure ne s'est manifestée pour prendre l'œuvre en charge, bien qu'elle soit intéressante.

A peine dix ou vingt œuvres ont les qualités nécessaires pour intégrer une structure muséale.

En dernier recours survient la vente. La salle des ventes d'Alençon s'est spécialisée dans la vente d'art religieux. Après une désaffectation du culte et une sortie du domaine public, il pourrait être envisageable en accord avec le conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA) de procéder à des ventes dans le but pourquoi pas de financer des travaux de restauration ou de réhabilitation du bien. Nombreuses sont les communautés religieuses qui se séparent de leurs biens suite à la fermeture de l'un de leurs sites. Pourquoi pas les églises paroissiales ?

QUE FAIRE, QUI CONTACTER ?

Vous l'aurez compris, la diversité des œuvres est grande, et les questions relatives au mobilier nombreuses. Je pense que la première chose à faire est forcément de savoir ce qu'on a et dans quel état il se trouve.

Armelle Dalibert et Aude Maisonneuve, toutes deux conservatrices des antiquités et objets d'art (CAOA) peuvent vous accompagner dans ce diagnostic et dans ces priorisations, et trouver forcément les solutions adaptées à vos projets, que ce soit en termes de valorisation, de sécurisation et de sauvegarde des objets.

Christine Leconte

Ce qui est important, c'est de savoir vers qui se tourner pour telle ou telle question précise.

LES ÉGLISES NE SONT PAS VIDES EN QUELQUES MOTS

80 000 objets et mobilier inventoriés dans les églises du Calvados

La majeure partie est propriété des communes

Ils sont protégés par plusieurs législations :

- la règle de domanialité
- l'affectation au culte
- parfois au titre des monuments historiques

Ce sont des œuvres et mobilier soit uniques (œuvres de grands maîtres ou œuvres populaires), soit de série avec peu de valeur

Difficultés de conservation des œuvres :

- nombreuses et anciennes
- en usage
- confrontés à l'humidité
- confrontés aux parasites

Comment conserver ?

- valorisation in situ
- dépôt dans une autre église (limité)
- placement en musée (limité)
- vente

Face à des œuvres d'inégale qualité, la première étape est de procéder à un diagnostic afin de savoir ce que vous avez et dans quel état.



**CHEFFE DE LA MISSION
PATRIMOINE ET MUSÉES,
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ORNE**

Attachée principale de conservation du patrimoine à la Direction des archives et du patrimoine culturel de l'Orne, cheffe de la mission patrimoine et musées, conservatrice des antiquités et objets d'art, membre de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, partenaire du projet PatRe – Des outils pour le patrimoine religieux sous la direction d'Anne Fornerod.

EXPRESSION D'UN LIEN SOCIAL, ET SYMPTÔME D'UNE RÉALITÉ RURALE

L'église en tant qu'expression d'un lien social et symptôme d'une réalité rurale est issue d'une histoire...

CONTEXTE NORMAND ET RURAL

Je commencerai par cette incise : la question des églises peut se poser différemment selon la région de France concernée. En Normandie, nous sommes en terre de chouannerie, où la Révolution a été vécue diversement, et où un attachement très fort au catholicisme a duré beaucoup plus longtemps que dans d'autres régions. Quand on parle à nos collègues du Sud-Ouest, les terres radicales socialistes, ce n'est pas la même histoire. Il faut aussi savoir qu'**en Normandie sont nées les premières sociétés savantes, au XIX^e siècle, à la suite de la Révolution. La province a été très active dans l'émergence de la notion de patrimoine.**

Je travaille dans l'Orne, un département très rural, et j'ai choisi de ne vous parler que des églises rurales. Il y a des choses que je vais vous dire qui ne s'appliquent pas en milieu urbain, en tout cas, pas dans des grandes villes comme Caen, ou même Alençon, ma préfecture, mais que je vois sur tout le territoire départemental.

Je suis en fonction depuis quarante ans. Tout au long de ces années, j'ai rencontré les maires et les curés, ce qui me donne un peu de recul sur les évolutions récentes.

LIEN SOCIAL ET MIXITÉ D'USAGES EN MILIEU RURAL

Je vais donc vous parler de lien social et de réalité rurale, tout d'abord à partir de ce premier exemple de deux églises : Saint-Aubin-de-Bonneval, en Pays d'Auge, est précédée d'un petit porche ; l'autre église est une église percheronne, sur laquelle vous voyez aussi un édicule à l'avant de la tour clocher. **Il faut savoir que les églises n'ont jamais été uniquement dédiées au culte.** Ces petits porches, ces appentis, ont été, au XVII^e, au XVIII^e siècle, le lieu d'assemblées des habitants. Il n'y avait pas encore de mairie à l'époque. Les assemblées d'habitants, c'étaient la paroisse. Ces rassemblements se faisaient à l'église. La mixité des usages a donc toujours existé. **Quand on sait qu'au Moyen-âge on dansait dans les églises, tout de suite, cela décontracte !**



Saint-Aubin-de-Bonneval



Église percheronne

ENTREtenir UNE ÉGLISE : UNE DIFFICULTÉ QUI NE DATE PAS D'HIER

On a l'impression, ces derniers temps, parce que c'est beaucoup relayé par la presse, et parce que cela représente une inquiétude constante des élus, que la question de l'entretien des églises vient d'apparaître sur fond de déchristianisation. Ce n'est pas vrai du tout. **On le sait par les archives. Il a toujours été très compliqué pour la population et les pouvoirs publics de construire et d'entretenir une église.**

Avant la Révolution, qui paye ? Il n'y a pas qu'une histoire de propriété, il y a une histoire de financement. Pour le chœur de l'église, c'était ce que l'on appelle le seigneur présentateur, c'est-à-dire celui qui touche la grosse dîme, autrement dit l'impôt, et qui, de ce fait, a le droit de nommer le curé. C'est donc à lui que revient l'entretien du chœur. La nef est l'espace des paroissiens. C'est donc la paroisse qui l'entretient par le biais de ce qu'on appelle la fabrique. Cette dernière est l'organisme chargé d'administrer les biens de la paroisse. Puis, il existe des chapelles secondaires qui peuvent appartenir à des seigneurs locaux et laïques. **Avant la Révolution, certaines églises étaient déjà difficiles à entretenir, c'est pourquoi il y avait des suppliques adressées au roi par le biais des intendants, afin de demander des subventions, que l'on appelait des secours.** Finalement, les monuments historiques n'ont pas été inventés au XIX^e siècle ! En effet, ces subventions royales étaient assorties d'un contrôle strict des travaux...

CHANGEMENT DE RÉGIME, QUI VEUT DES ÉGLISES ET QUI FINANCE ?

Au XIX^e siècle, les églises sont devenues communales suite à la Révolution, et on est dans une période de reconquête catholique, après des temps troublés. Qu'est-ce qui se passe ? Pour financer les réparations, parce que les églises sont en très mauvais état, ou pour construire des églises neuves, parce que certaines régions voient un développement démographique important lié à l'industrialisation, en particulier dans le bocage avec les usines textiles ou la métallurgie, on fait appel à des impôts extraordinaires et volontaires. Les communes se taxent elles-mêmes et lèvent des fonds. **On fait appel aussi aux souscriptions publiques. C'est ce que la Fondation du patrimoine a réinventé il y a quasiment vingt ans maintenant.**

Par exemple, la basilique de Montligeon, dans le Perche, qu'on appelle la « cathédrale aux champs », est un bâtiment privé. Elle a quasiment les dimensions de la cathédrale de Sées et a été financée uniquement par du mécénat populaire.



Basilique de Montligeon dans le perche

LE CHANTIER, FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

La Fondation du patrimoine a changé la donne quand elle est arrivée dans le jeu. En Normandie plus tôt qu'ailleurs (on est toujours très bons sur le patrimoine), on a mis en place un système de mécénat populaire, d'associations de sauvegarde du patrimoine qui conventionnent avec la Fondation du patrimoine et la commune pour permettre de lever des fonds. Ce qui a eu un effet certain, puisqu'on a vu des chantiers de restaurations complètes d'églises qui n'ont quasiment pas coûté un sou

à la commune. On met en place le système suivant : **on part souvent de la restauration d'un objet très emblématique, très visible, pour déclencher les dons. Puis on aboutit à**



Comblot, Annonciation, 1657-1659, classé monument historique

la restauration de l'église. En fait, on prend un fil de la pelote, celui que la population nous tend, et, à partir de là, on dévide. **Pour arriver à trouver des finances, les associations de sauvegarde utilisent l'église pour autre chose que du culte, elles l'utilisent pour du culturel.** Il y a beaucoup de concerts, par exemple, il peut y avoir des expositions, mais il y a aussi beaucoup d'autres animations faites par ces associations qui, dans nos villages, sont très importantes : ça peut être une brocante ou un repas communal. Les associations de sauvegarde du patrimoine, dans les petites communes, sont finalement le seul lieu où la population peut se retrouver, qu'elle soit population d'origine ou en résidence secondaire. Chacun peut y amener ses compétences particulières, et **c'est le lieu où une cohésion sociale se crée, dans des communes qui sont en train de se désertifier puisqu'on assiste à un vieillissement de la population rurale, ce qui est bien plus préoccupant que la déchristianisation dont on parle tout le temps.**

FAIRE REVIVRE L'ÉGLISE

Qu'est-ce qui se passe ensuite ? Ce qui peut se passer, c'est qu'on fait revivre l'église. Ici,

je vous montre l'église de Méguillaume à Chênedouit, qui est située près de la Suisse normande. Chênedouit est la réunion de trois paroisses au XIX^e siècle, et possède donc, deux églises. À Méguillaume, la commune avait sollicité la désaffectation culturelle, qui a été refusée après concertation. Une association s'est mise en place et a porté, à bout de bras, la restauration de cette petite église qui n'était pas protégée au titre des monuments historiques, mais qui en fait date du XIII^e siècle. On y a trouvé des peintures murales, etc. **On pouvait imaginer qu'après, il y aurait un autre usage que cultuel, mais quel a été le premier réflexe de la population ? Y faire célébrer à nouveau le culte avec Monseigneur Habert, évêque de Sées.**

Il est évident qu'il n'y aura pas de culte toutes les semaines dans cette église - je rappelle d'ailleurs que le culte, c'est loin d'être seulement la messe-, mais ils ont imaginé en faire une église spécifique dans le diocèse, dédiée aux agriculteurs et en lien avec une dévotion locale.



Église Saint-Sébastien, Méguillaume - Chênedouit

DES PAROISSES À LA DYNAMIQUE IMPRÉVISIBLE

Je dirais qu'il faut être très prudent en matière de désaffectation culturelle, parce que vous n'êtes pas à l'abri de l'arrivée d'un nouveau curé qui va se remettre à dire la messe dans toutes les églises qui sont de son ressort. Il n'y a rien de figé d'un point de vue paroissial. L'église de Chênedouit, qui n'avait pas vu de culte depuis trente ans, en aura tous les ans. Le curé d'Ecouché, en charge de cinquante clochers, va dans toutes les églises, en expliquant qu'**une église, c'est comme une maison : on ne reçoit pas dans la salle à manger du voisin, on reçoit chez soi.** Donc, il peut arriver un changement de dynamique culturelle.

QUAND LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE REPEUPLE LE VILLAGE

À Champsecret, dans le bocage domfrontais, la chapelle du Cerisier date du XIX^e. Elle est, ma foi, assez ordinaire. Ses dimensions sont modestes et elle se situe dans un hameau complètement désert. Là encore, se crée une association de sauvegarde grâce à laquelle la chapelle est complètement restaurée. Lorsque j'y suis allée, **le maire m'a expliqué, ce qui m'a beaucoup étonnée, que depuis que la chapelle avait été restaurée, trois familles étaient venues s'installer. Ce qui me fait dire qu'il y a peut-être des effets qu'on n'imagine pas.**

J'en ai profité pour vous glisser une photo de vitrail, parce qu'on ne fait pas que de la restauration à l'identique. **Les associations du patrimoine sont très actives en matière de création.** Notre génération peut aussi apporter sa pierre à l'édifice. **Nos églises sont composées de plusieurs strates patrimoniales, rien ne nous empêche d'y apporter la nôtre.**

Pour conclure, je voulais vous dire que même si c'est difficile, votre église n'est pas un boulet, c'est une chance.



Chapelle du Cerisier, Champsecret

Christine Leconte

On peut retenir le lien social, l'importance aussi des associations dans cet ensemble d'acteurs dont on a parlé tout à l'heure, où on a déjà élargi le cercle. On était parti de deux personnes, la collectivité, l'église, et là, on a rajouté la culture, les habitants, les associations. Si on considère que c'est encore une autre entité, et puis le fait d'avoir parlé d'usages et de mixité des usages bien en amont de notre siècle, c'est très important.

EXPRESSION D'UN LIEN SOCIAL, ET SYMPTÔME D'UNE RÉALITÉ RURALE EN QUELQUES MOTS

Au Moyen-Âge, les usages étaient mixtes dans l'église.

L'église est un important vecteur de lien social.

De tout temps, l'église a été difficile à entretenir.

Le dynamisme des paroisses est variable au cours du temps. Les situations ne sont pas figées.

Désacraliser une église sans usage n'est pas forcément la solution.

Lorsque l'on restaure, ce n'est pas toujours à l'identique.



VICAIRE GÉNÉRAL,
DIOCÈSE DE
BAYEUX-LISIEUX

Né en 1951, arrivé dans le Calvados pour des études d'histoire à l'Université de Caen (1968-1971). Entré au Séminaire de Caen en 1971, ordonné prêtre en 1979 à Bayeux. Prêtre au centre-ville de Caen jusqu'en 1990 puis supérieur du Séminaire de Caen jusqu'en 2000 ; Secrétaire d'État à Rome jusqu'en 2007 ; à St Pierre de Caen jusqu'en 2011 : vicaire général depuis.

SENS DU BÂTIMENT ÉGLISE ET ORGANISATION DES PAROISSES

COMBIEN D'ÉGLISES ? REGROUPEMENT DES PAROISSES

Je vais vous parler du diocèse de Bayeux et de l'usage qu'il fait des églises. En introduction, je voudrais aborder la question du nombre des églises. Il y a dans notre diocèse, qui coïncide exactement avec le département, un peu plus de 800 églises, et il n'y a officiellement, que 51 paroisses. Vous voyez le rapport paroisse/église que cela induit. Évidemment, ces chiffres étonnent, mais il faut se souvenir qu'avant 1997, le diocèse comptait plus de sept cent cinquante paroisses. Si on rapporte 800 églises à 700 paroisses, on comprend mieux. **On est passé de 750 paroisses à 51. C'est une réorganisation territoriale très importante qui a eu lieu en 1997, il y a donc un peu plus de 20 ans.**

Récemment, le département a commencé une démarche un peu semblable avec le regroupement des communes. C'est une caractéristique de notre département, et donc, a fortiori, de notre diocèse, que d'avoir énormément de communes. Je crois qu'on a le record, en France, du nombre de communes rapporté à la superficie du département. Cela tient à la nature de l'organisation du territoire et du peuplement, de l'habitat.

ORGANISATION DU DIOCÈSE

Notre diocèse compte aujourd'hui près de 700 000 habitants et un peu plus de 180 prêtres. Mais la moitié d'entre eux a plus de 75 ans, et l'âge de 75 ans constitue, chez nous, l'âge normal de retrait des responsabilités pastorales directes. Ce qui veut dire qu'à partir de 75 ans, on n'est plus curé. Le vieillissement des prêtres est considérable chez nous. Je vous donne simplement deux exemples : **la tranche d'âge la plus nombreuse des prêtres est celle des 80 à 89 ans, avec 51 prêtres ; alors que les moins de 50 ans sont seulement une quarantaine**, ce qui correspond à l'évolution du vieillissement des prêtres et à celui des communautés.

Dans un deuxième temps, je voudrais vous présenter les deux axes de la politique pastorale du diocèse, non pas pour nier cette situation, elle existe de fait mais, en la prenant en compte, pour imaginer et mettre en route l'avenir des communautés chrétiennes et leur développement.



Carte des 51 paroisses du diocèse de Bayeux

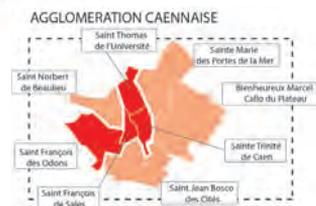
POLITIQUE ET MISSION DIOCÉSAINE : 10 PÔLES MISSIONNAIRES

Le premier axe est celui des pôles missionnaires, qui correspond à une volonté de regroupement des forces vives sur le diocèse.

En 2015, on a créé dix pôles missionnaires sur le département (ou le diocèse, c'est la même chose), avec deux pôles autour de Caen : un qui regroupe les paroisses dions du centre, et un plutôt les paroisses de la périphérie, et les autres pôles qui sont : Bayeux, Douvres-la-Délivrande, Villers-Bocage, Vire, Falaise, Lisieux, Pont-L'Évêque et Bretteville-sur-Laize.

Plusieurs objectifs sont ainsi recherchés. D'abord, **permettre aux prêtres de se retrouver en équipe de partage fraternel et aussi de travail pastoral, avec des laïcs, sur un plus grand territoire.** Au lieu d'avoir un curé dans chaque paroisse, ce que l'on n'arrive plus à faire, puisque sur les cinquante et une paroisses actuelles, sept n'ont pas de curé, on regroupe le travail des prêtres en équipe par pôle.

Puis permettre aux paroisses de se désenclaver et de travailler ensemble, c'est-à-dire de mutualiser leurs forces pour permettre à celles qui sont plus riches de soutenir celles qui peuvent avoir des difficultés, par exemple cela peut être pour organiser la catéchèse des enfants ou pour assurer une préparation au mariage solide. Et ensuite redonner de l'initiative pastorale en vue de la mission.



Je pense que c'est la même chose dans les regroupements de communes. Si on arrive à prendre en charge ensemble un certain nombre de réalités qui étaient assumées à chaque fois isolément, on peut dégager du temps, mais aussi des personnes, pour travailler sur d'autres questions, et notamment **promouvoir des initiatives pastorales nouvelles, et penser l'avenir au lieu de se contenter de gérer l'existant.**

POLITIQUE ET MISSION DIOCÉSAINE : LES FRATERNITÉS LOCALES

Le deuxième axe est celui des fraternités locales. Cela traduit le souci - on pourrait dire l'exigence - de maintenir la proximité. En effet, le risque de la mutualisation est de regrouper les forces dans un seul lieu, et de les centraliser au détriment des périphéries, c'est-à-dire au détriment des paroisses en difficulté et de leurs habitants. Pour combattre ce risque, il faut donc maintenir la proximité, et c'est la deuxième initiative prise par notre évêque en 2016, pour promouvoir dans tout le diocèse **la création de fraternités locales qui permettent à un petit nombre de chrétiens de se retrouver régulièrement pour prier ensemble, pour partager ce qui fait leur vie, mais aussi s'intéresser à la vie de la**

commune dans laquelle ils habitent et être des promoteurs, ou au moins des représentants, des témoins, de la vie de l'Église là où ils sont. Le souhait est de soutenir des chrétiens qui sont peut-être trop dispersés ou isolés dans leur village ou dans leur quartier, parce que cela peut se produire aussi en ville, bien sûr, et leur permettre de vivre le sens de l'ecclésia, c'est-à-dire de l'assemblée chrétienne, et de se retrouver. Même si on ne peut pas se regrouper toujours autour de l'eucharistie, **il y a d'autres manières de se retrouver pour des chrétiens. Effectivement, le culte, c'est plus que célébrer la messe.**

USAGE PASTORAL ET OUVERTURE DES ÉGLISES

La troisième partie est plus concrète sur l'usage pastoral des églises. Les deux principes que j'ai énoncés, le regroupement et le maintien de la proximité, s'appliquent à l'usage des églises. Sur 800 églises existantes, à peu près 150 sont utilisées régulièrement.

En général, **il y a une messe fixe chaque dimanche dans l'église la plus centrale de la paroisse** et une ou deux autres messes qui peuvent tourner sur trois ou quatre lieux, desservis selon les semaines, avec un système de déplacement de la communauté dans des lieux différents, ce qui n'est pas toujours facile. C'est aussi à l'église centrale de chaque paroisse qu'ont lieu les grands événements liturgiques : Noël, la veillée pascale, mais aussi le plus souvent, la célébration des baptêmes le dimanche. Le baptême est le sacrement de l'entrée dans la communauté chrétienne et il est bon qu'elle soit visible le jour de la célébration.

Concernant le deuxième axe qui est le souci de la proximité : **chaque paroisse essaie de garder toutes ses églises ouvertes, chaque jour si possible, mais honnêtement, dans bien des lieux, ce n'est pas le cas**, faute de présence chrétienne suffisamment motivée pour prendre en charge ce service, pourtant indispensable ; l'Église doit être un lieu ouvert, bien sûr.

La célébration des mariages mais aussi des inhumations a normalement lieu dans l'église la plus proche du domicile des personnes concernées. On voit bien que, surtout pour les inhumations, c'est l'occasion de rassembler la population locale dans l'église du village.

L'ÉGLISE HORS MESSE

On essaie aussi de maintenir des événements culturels ponctuels, en dehors de la messe ; je pense à des expositions, je pense aux crèches

au moment de Noël. **Il y a beaucoup de routes des crèches qui sont organisées dans les pôles, des temps de prières pendant le Carême, ou aussi à l'occasion du mois de mai qui est traditionnellement le mois de Marie.** On s'efforce presque partout de maintenir le principe de la messe patronale annuelle dans chaque église de la paroisse, mais cela devient difficile : je pense à la paroisse de Falaise qui est la plus grande territorialement chez nous. Elle compte une quarantaine de clochers, et cela devient difficile, pour les deux prêtres qui ont en charge cette paroisse, d'assurer une messe annuelle dans chaque église.

L'ÉGLISE AU-DELÀ DU CULTE

S'ajoutent à cela les utilisations non-culturelles dans les églises. On a évoqué les manifestations culturelles qui sont très nombreuses. Beaucoup émanent des municipalités qui souhaitent animer la vie culturelle de leurs communes, et qui ne bénéficient pas d'une salle adaptée. Cela arrive. Je signale aussi le nombre très important des concerts qui sont organisés par les associations des amis de l'église du village, qui se dépensent pour financer tel ou tel projet de restauration. Ces associations sont très actives. En 2018, j'ai reçu plus de 150 demandes d'utilisation non-culturelles des églises, et je pense qu'il faut augmenter ce nombre d'au moins 30% et probablement bien davantage parce que la plupart des églises de Caen ont tendance à autonomiser ce service. Je n'en suis pas forcément prévenu.

Je pense en conséquence que **ce sont un peu plus de 200 concerts par an dans les églises.** À cela s'ajoute l'exception de quelques églises caennaises qui font l'objet de conventions, soit avec la ville, soit avec le conservatoire : Saint Pierre a une convention avec le conservatoire de musique, et la Gloriette a une convention particulière avec la ville de Caen sur l'usage de l'église à des fins de concerts. La proportion d'expositions est très faible ; je pense que c'est à peine 10 % des demandes, mais elle a tendance à augmenter assez régulièrement pour des expositions de peintures, de sculptures, de photographies. Parfois, mais c'est très exceptionnel, nous avons des demandes d'utilisation pour des tournages de film.

VALEURS ACCEPTABLES POUR LE PRÊTE

L'augmentation de ces demandes est constante. La gestion est parfois difficile au niveau du programme des concerts, qui ne sont pas toujours adaptés, à mon sens, pour le lieu. **Les refus sont extrêmement rares.** Cela m'est peut-être arrivé une fois en huit ans. Il

m'est arrivé plus souvent, mais c'est rare, de demander une modification du programme sur un point particulier, parce que je pensais que la chanson n'était vraiment pas adaptée à l'église. Mais souvent, l'accueil est facile. **Je tiens toujours compte du lien social qui accompagne la demande** : par exemple, quand l'église est demandée pour un concert des enfants de l'école et que je sais qu'il n'y a pas, pratiquement, dans la commune, d'autre lieu pour accueillir cette manifestation, je ne me bloque pas sur le caractère non religieux des chants qui sont chantés, et je dis oui.

USAGES PARTAGÉS : TENTATIVES EFFECTIVES RARES

Il y a aussi des souhaits d'usage partagés. J'ai connu une seule demande effective, au début de mon mandat ; celle d'une petite commune proche de Caen, **Rosel**. Le souhait était pour la municipalité de pouvoir disposer habituellement de l'église, qui était fermée presque toute l'année avec très peu de célébrations (quelques inhumations), pour l'utiliser comme salle municipale, la municipalité n'en avait pas, avec éventuellement des spectacles, des réunions communales diverses comme il peut y en avoir dans toute commune. L'idée était de rendre l'église à son usage culturel chaque fois que nécessaire. On inversait donc le rapport : la municipalité devenait l'utilisateur permanent, et nous devenions utilisateur occasionnel ou exceptionnel. Cela entraînait des aménagements indispensables. La municipalité voulait cacher l'autel et le chœur, cacher les statues (évidemment, dans une église, il y a de nombreux objets, dont des statues). Il y a eu beaucoup de dialogue et on en est resté là. **On n'a pas abouti parce qu'il me semblait que finalement, cela ne respectait pas l'usage d'une église**. J'ai eu connaissance de deux autres projets envisagés ailleurs : l'un consistant à couper l'église en deux, le chœur à l'église et la nef à la commune, mais cela n'est pas monté jusqu'au diocèse et, à ma connaissance, il n'y a pas eu de suite.

CONVICTION DU DIOCÈSE, OUVERTURE DU DIALOGUE

Je voulais dire encore deux petites choses. La question du regroupement des communes me semble changer la donne aujourd'hui, parce qu'une municipalité qui se retrouve avec cinq ou six églises à gérer va vite se trouver devant des problèmes importants. Je voulais insister sur le fait que **pour nous, diocèse, ce qui compte, c'est que l'église soit vivante**. Une église vivante, c'est une église ouverte, habitée,

visitée, et utilisée. Il est alors évident que l'utilisation par les communes pour des concerts contribue à la vitalité de l'église, mais est-ce que cela peut dépasser le stade d'utilisation ponctuelle, qui fonctionne assez bien pour l'instant ?

Mais en même temps par rapport à la question du nombre global des églises dans notre diocèse et de toutes les questions que l'on a abordées précédemment, il me semble évident qu'il y a des problèmes devant nous, et donc des solutions à trouver.

SENS DU BÂTIMENT ÉGLISE ET ORGANISATION DES PAROISSES EN QUELQUES MOTS

Le diocèse de Bayeux correspond exactement aux limites du département du Calvados.

51 paroisses ont en charge 800 églises.

La communauté des prêtres est vieillissante. Le diocèse s'organise en 10 pôles missionnaires et de nombreuses fraternités locales.

Le culte, c'est plus que célébrer la messe

Des usages culturels ponctuels sont fréquemment demandés et très rarement refusés, et remaniés lorsque cela est nécessaire.

Les demandes d'usage partagés sont rares. En 8 ans, une seule est parvenue jusqu'à l'évêque. Elle n'a pas abouti.

Le diocèse se positionne en faveur des églises vivantes.



**RESPONSABLE DE LA
COMMISSION D'ARTS
SACRÉS DU DIOCÈSE**

Ordonné prêtre en 1964, a obtenu une Licence en théologie (1965) et une Maîtrise en Liturgie (1967) à l'Institut catholique de Paris. Professeur de Liturgie et de Théologie sacramentaire au Grand Séminaire de Caen (1970-1978), Vicaire général du diocèse de Bayeux (1978-1984), Directeur du Centre National de Pastorale Liturgique à Paris (1984-1993). Curé de Deauville, puis du Centre-ville de Caen (1993-2002). Responsable du Service diocésain de Pastorale sacramentelle et liturgique et professeur au Séminaire-Centre d'Études Théologiques de Caen (2002-2013). Depuis 2013, responsable de la Commission diocésaine d'Art sacré..

L'AVENIR DES ÉGLISES DU CALVADOS À PARTIR DE LEUR SIGNIFICATION

Introduction : réflexions sur les chiffres

Je souhaite vous parler de l'avenir des églises du Calvados à partir de leur signification. J'interviens ici en tant que responsable de la Commission d'art sacré du diocèse, mais aussi comme membre de l'Association Patrimoine culturel et Art sacré dans le Calvados qui réalise les inventaires des églises du département (près de 500 à ce jour).

Selon mes calculs, **le département du Calvados (ou le diocèse de Bayeux) compte 957 églises ou chapelles du culte catholique, soit 809 églises et 148 chapelles. La plupart de ces édifices appartiennent aux communes, l'Association diocésaine de Bayeux n'étant propriétaire que de 15 églises et 16 chapelles. Pour être complet, cette liste ne comprend pas les quelques 37 églises ou chapelles désaffectées, dont 13 depuis 1905.**

Par ailleurs dans chacune des 51 paroisses du diocèse, il y a environ trois messes célébrées chaque dimanche (et samedi soir), ce qui nous donne entre 150 et 200 églises utilisées régulièrement. Même en ajoutant les baptêmes en perte de vitesse (5461 en 2001 contre 3150 en 2017), les mariages en nette diminution (1734 en 2001 contre 830 en 2017), les funérailles qui résistent (4193 en 2001 et 4894 en 2017), ou les divers temps de prière organisés, ce sont plus de 600 églises qui sont très peu utilisées et beaucoup ne sont jamais ouvertes. Ce qui pose la question de leur statut et de leur avenir.

QU'EST-CE QU'UNE ÉGLISE ?

Un lieu symbolique

Je vous invite à faire d'abord un peu de théologie. **L'église n'est pas la maison de Dieu** («il n'habite pas des sanctuaires faits de main d'homme», selon Paul à Athènes, Actes 17, 24), **mais la maison du peuple de Dieu qui s'y réunit pour célébrer son Seigneur.** Le mot «église» veut dire en grec «assemblée» (ekklésia) ; en effet, le peuple de Dieu s'y rassemble en réponse à un appel (kaleô → ekklésia) de Dieu dont il vient célébrer les merveilles ; c'est un lieu symbolique qui nous invite à faire la même conversion qu'ont dû faire les judéo-chrétiens par rapport au temple de Jérusalem : passer de la conception d'une présence physique dans un lieu à une présence spirituelle dans le corps même du Christ, signifié aujourd'hui par l'assemblée des chrétiens «corps du Christ».

En plusieurs parties

Cette dimension symbolique (on pourrait même dire «sacramentelle») de l'église se manifeste dans ses diverses parties :

- **l'entrée** doit signifier l'accueil, l'hospitalité, la joie (donc ne pas être encombrée).

- **la nef** est le lieu de l'assemblée, c'est-à-dire du corps ecclésial du Christ, accompagné dans son cheminement par les statues des Saints sur les murs :
- **le transept**, s'il existe, donne à l'église la forme d'une croix.
- **le chœur** regroupe le lieu où se placent trois meubles principaux et les ministres.
- **la sacristie** sert à ranger les divers objets et vêtements.
- **la tribune**, au-dessus du portail d'entrée, avec l'orgue surtout après le XVIII^e siècle.

Trois meubles principaux

Cette dimension symbolique (on pourrait dire «sacramentelle») se retrouve, ou devrait se retrouver, dans le mobilier occupant les diverses parties de l'église, en particulier dans le chœur : l'autel, l'ambon et le siège de présidence (sans oublier d'autres meubles ou objets, comme le tabernacle, les fonts baptismaux, les confessionnaux, les autels secondaires, les crédences, etc.). Mais ces trois meubles, avec la nef, réalisent les quatre manières de symboliser le «Corps du Christ» présent dans son Peuple rassemblé (nef), dans sa Parole proclamée à l'ambon, dans le président de l'assemblée à son siège, et dans l'autel où le Christ se donne.

L'autel : le mot (altare en latin) ne vient pas de altus (haut, élevé), mais de adolere ou arere (brûler ou faire brûler) ; il désigne la table sur laquelle on mettait les victimes à sacrifier. À l'origine, il s'agissait d'une table mobile pour déposer le pain et le vin (cf. 1 Corinthiens 10, 21 : «la table du Seigneur»). Il y a toujours un seul autel, face au peuple, jusqu'au VI^e siècle¹.

Vers l'an 1000, on ajoute derrière ou sur l'autel des tableaux ou reliefs à l'origine des retables (retrotabulum = derrière l'autel), reposant sur une prédelle (ou sellette) puis sur l'autel lui-même à partir de la Renaissance, où il prend la forme d'un tombeau ou sarcophage et on célèbre bien sûr dos au peuple, tourné vers ce merveilleux décor. La réforme de Vatican II amène à retrouver la simplicité de l'autel, sa position centrale séparée du mur pour en faire le tour, son unicité et la noblesse de son matériau (par manque d'argent, malheureusement, les réalisations sont souvent médiocres...). Selon le Rituel de la Dédicace, «l'autel, c'est le Christ», d'où le respect dont on doit l'entourer (on l'embrasse pendant la célébration ; on ne met rien dessus).

L'ambon, situé entre le chœur et la nef, est le lieu de la lecture de la Parole de Dieu : on y mon-

tait (anabaincin = monter, en grec) pour se faire entendre. C'est un élément important et structurel dans l'église, car signifiant une des quatre manières dont le Christ se rend présent dans sa Parole proclamée. «Lorsqu'on lit dans l'Église la sainte Écriture, c'est Dieu lui-même qui parle à son peuple et c'est le Christ, présent dans sa parole, qui annonce l'Évangile» (Présentation générale du Missel romain, PGMR, n. 29).

L'ambon, ou lieu de la Parole, devrait être remarquable par sa consistance et sa beauté ; il est malheureusement souvent réduit à un simple pupitre, parfois recouvert d'un voile selon la couleur liturgique du dimanche ou de la fête (PGMR, n. 309).

Le siège de présidence : il a une fonction symbolique essentielle, celle de signifier que la célébration est présidée par le Christ lui-même, dont le prêtre est le lieu-tenant. La PGMR en donne la signification : «Le siège du prêtre célébrant doit être le signe de la fonction de celui qui préside l'assemblée et dirige sa prière. Par conséquent, il sera bien placé... (pour permettre) la communication entre le prêtre et l'assemblée des fidèles... On évitera toute apparence de trône» (PGMR, n. 310).

Dans une cathédrale, ce siège s'appelle «cathèdre» (mot d'origine grecque désignant le siège de l'évêque) et a donné son nom à l'ensemble du bâtiment : c'est dire son importance. La cathèdre et celui qui l'occupe (l'évêque) manifestent que le corps du Christ, représenté par l'assemblée dans la nef, est dirigé par sa tête, le Christ.

CINQ PROPOSITIONS POUR FAIRE VIVRE LES ÉGLISES

Dans l'intitulé du colloque, il y a trois verbes : restaurer, partager ou reconvertir. J'aurais aimé qu'il y en ait un quatrième : «faire vivre». D'où les propositions suivantes qui proviennent de ma réflexion après l'expérience des quelques 500 inventaires d'églises auxquels j'ai participé.

Respecter la finalité du lieu

La première finalité d'une église, selon les livres liturgiques et selon la loi de 1905, est d'être affectée au culte. Plus on sera respectueux de cette priorité, plus on aura de chance d'assurer leur avenir. Cela entraîne un certain nombre de conséquences :

- pour les églises où n'est pas célébrée habituellement la messe dominicale (faute de ministres et d'assemblées !), **il conviendrait que soient proposés des temps de prière, en semaine, à un horaire convenant aux communautés locales.**

¹ Cf. l'article de Robin M. Jensen sur «l'emplacement de l'autel aux premiers siècles» in *La Maison-Dieu* 278, juin 2014, pp. 51-81.

- non seulement les églises sont affectées au culte, mais encore les objets et **les meubles qu'elles contiennent ont une finalité liturgique qu'il convient de respecter** : ainsi les fonts baptismaux ou les confessionnaux ont une fonction sacramentelle et ne doivent pas être utilisés comme placards à balais ou supports de lumignons...

Accompagner une triple fonction

Prioritairement affectée au culte, **l'église a aussi d'autres fonctions** que de récents congrès nationaux des Commissions d'Art sacré en 2015 (sur la lumière) et 2019 (sur la vie des églises) ont bien repérées, à savoir, outre **le rassemblement dominical pour l'eucharistie, la prière personnelle ou le recueillement** (dont notre monde a bien besoin) **et la visite ou l'accueil de manifestations culturelles** (et ceci de façon gratuite, sauf justes rémunérations).

Pour prendre l'exemple de l'éclairage, il est facile de voir qu'il ne peut être le même pour la messe paroissiale et pour la prière que vient faire un fidèle devant le Saint-Sacrement ou une statue de la Vierge Marie ; de même que pour la personne qui vient en touriste admirer la beauté de l'architecture.

C'est aussi souvent **à cause de sa beauté que l'église est utilisée pour des concerts ou d'autres manifestations artistiques**. Il convient ici de se référer aux conventions en vigueur édictées à la suite des accords entre le Ministère de la Culture et la Conférence épiscopale, dont **la norme essentielle est le principe de «cohérence» avec la dignité du lieu** (cf. « Les concerts dans les églises. Orientations pour l'Église de France », 13 décembre 1988 ; document complété par une circulaire de la CELPS, en date du 19 mai 1999).

Mettre en valeur

La plupart du temps, l'église constitue pour une commune l'essentiel de son patrimoine, en tout cas sa partie la plus ancienne (et peut-être la plus belle ?). **Encore faut-il mettre en valeur ce legs de nos aînés pour le transmettre dans sa vérité**. Quelques exemples suffiront à faire comprendre la nécessité de cette mise en valeur pour la survie des églises.

Beaucoup d'entre elles contiennent **d'admirables retables** au-dessus d'autels dits « majeurs » qui ne peuvent plus être utilisés pour la célébration de la messe face au peuple. D'une part, il convient de **veiller à ce que ces retables ne soient pas défigurés** par des faux

cièges, des luminaires envahissants ou des vases de mauvais goût ; mais d'autre part il importe de vérifier si l'autel face au peuple rajouté «fait le poids».

Les statues qui ornent les murs de nos églises sont plus ou moins anciennes et belles ; elles ont une fonction médiatrice et d'exemplarité. Mais elles doivent garder leur sens ; c'est pourquoi il importe de veiller à leur emplacement, à leur nombre et à leur environnement.

Il convient en particulier de **mettre en valeur les trois meubles essentiels du chœur** (l'autel, l'ambon et le siège de présidence) pour qu'ils soient capables de supporter leur signification sacramentelle fondamentale.

Accueillir

Dans un quartier ou un village, le clocher de l'église est un signe et son portail une invitation à l'entrée. **Encore faut-il que ce lieu soit ouvert** : cette question pose de gros problèmes aux communautés locales, mais des solutions existent.

Pour que l'église puisse témoigner de sa vitalité, elle doit apparaître comme **un lieu habité** par une communauté qui se rassemble régulièrement.

Le sens de l'accueil se manifeste en particulier dans le soin apporté aux diverses informations données à l'entrée de l'église, actualisées et présentées avec goût.

Peut-on envisager de **retrouver l'ancien ministère de «portier»** que recevaient avant la réforme de 1972 les aspirants au sacerdoce, avec les «ordres mineurs» ? La personne qui en serait investie aurait pour tâche essentielle d'ouvrir, garder et fermer le bâtiment...

Être vigilant

Pour qu'un édifice soit signe d'une Église vivante, et non pas d'une religion en voie de disparition, il doit d'abord être **propre et entretenu**. Ce point d'attention est souvent l'objet de recommandations à l'occasion de nos inventaires.

L'entretien d'une église commence par sa **bonne aération** permanente haute et basse (dans la nef et dans la sacristie) qui garantit la santé du bâtiment et de ce qu'il contient.

Il faut aussi penser à nettoyer régulièrement allées et meubles, changer l'eau du bénitier, aligner les chaises, remplacer les fleurs, mettre à jour les informations, supprimer le bric-à-brac qui a tendance à s'installer.

Le rangement dans les sacristies ne s'improvise pas et doit être régulièrement revu pour que les objets liés à une même fonction soient rassemblés, ceux qui ne servent plus situés en hauteur, linges et métaux séparés, etc.

CONCLUSION : CRITÈRES POUR L'AVENIR

Comment envisager l'avenir de nos 957 églises et chapelles si la plupart ne sont plus jamais ouvertes ? Ce problème est une préoccupation commune des autorités civiles et ecclésiastiques. Je vous propose un essai de discernement : autant qu'il est possible, il convient de préserver ce patrimoine ; mais s'il s'avère dangereux ou difficilement supportable, trois principes devraient être retenus dans la détermination des lieux à préserver :

- d'une part, la **qualité architecturale** du bâtiment (il n'est pas possible de traiter de la même manière une église médiévale et une autre du début du 20^e siècle) ;
- d'autre part, la **position plus ou moins centrale** de l'édifice par rapport à la communauté susceptible de l'utiliser ;
- enfin, la **capacité « célébratoire »** du lieu, c'est-à-dire son aptitude à permettre le déploiement aisé des diverses célébrations.

Pendant, il reste une donnée difficilement prévisible et estimable : l'attachement des communautés locales à leur église, qui peut remettre en cause les trois critères objectifs retenus ci-dessus...

Pour terminer, qu'il me soit permis de citer ce constat du groupe de travail de l'Église de France, présidé alors par Mgr Roland Minnerath, archevêque de Dijon : «L'opinion publique est aujourd'hui majoritairement favorable à la préservation du patrimoine, en particulier du patrimoine religieux. L'église est un lieu de mémoire, d'identité, d'enracinement et de sens, souvent d'une grande valeur artistique. Elle remplit son rôle de maison de prière pour les communautés chrétiennes. La population, les pouvoirs publics, de multiples associations souhaitent que tout soit fait pour préserver ce patrimoine et en faire découvrir toute la richesse aux jeunes générations» (revue Documents-Épiscopat 2009/2, «Églises de France», p. 10). Ce souhait, je vous invite à le partager...

L'AVENIR DES ÉGLISES DU CALVADOS À PARTIR DE LEUR SIGNIFICATION EN QUELQUES MOTS

L'église n'est pas la maison de Dieu, mais la maison du peuple de Dieu. Elle est avant tout un lieu symbolique.

4 éléments symbolisent le corps du Christ dans une église : la nef et 3 meubles que sont l'autel, l'ambon, le siège de la présidence.

L'église vit en dehors de la messe dominicale, elle accueille des temps de recueillement, des visites et manifestations culturelles.

La majeure partie des églises et chapelles du département est propriété des communes, 957 églises et chapelles sont affectées au culte catholique, 37 sont désacralisées (13 le sont depuis 1905). 15 églises et 16 chapelles sont propriété du diocèse. 200 églises sont régulièrement utilisées dans le diocèse de Bayeux.

Les critères objectifs de conservation des églises en tant qu'église sont : sa qualité architecturale, son emplacement, sa capacité célébratoire, mais un critère subjectif reste primordial : l'attachement des populations à leur église.

Le souhait de l'Église est de faire vivre ses églises dans la conscience de leurs valeurs symbolique, et patrimoniale.

Christine Leconte — Sur cette partie nous avons commencé par les critères architecturaux, urbains et d'usage, et puis nous avons dézoomé pour nous intéresser à tout ce qui est l'attachement à un lieu, un endroit, et qui ne correspond peut-être pas à toutes ces caractéristiques. On est passé du territoire avec un condensé de mille ans d'histoire sur quelques églises, au nombre d'églises qu'il y avait dans le territoire, à un zoom très précis dans chaque église. Il y a encore pléthore de territoires, un petit peu comme s'il s'agissait d'une fractale, qui peuvent être à chaque fois autant de complications et de richesses. Au-delà de tout cela, c'est peut-être l'attachement et le lien social dont parlaient Servanne Desmoulins-Hemery et le Père Signargout qui font la tenue de ce colloque et qui pèsent dans la balance.

Denis Vallée — *Élu commune déléguée de Valdallière* — Valdallière regroupe quatorze communes, et pour moi, **l'action du financement est très importante. C'est un partage. Que propose l'Église pour le financement ?**

Père Xavier Signargout — Je vous rappelle que ce sont les communes qui sont propriétaires. Je pense donc qu'on ne peut pas directement aborder la question d'un financement par l'Église de cette manière-là. **Il arrive que l'Église participe à des projets, que le diocèse accepte de financer pour une part. Mais concrètement, c'est très au-delà de nos moyens.** Nous avons la charge des églises qui ont été construites depuis 1905, ce qui est déjà considérable pour le diocèse.

Christine Leconte — 31 lieux au minimum, c'est cela ?

Père Xavier Signargout — Oui c'est cela, 31 lieux. Plus l'entretien d'un certain nombre de salles. En effet, nos églises anciennes ne sont pas des lieux pratiques pour mettre en œuvre un certain nombre d'activités de la communauté chrétienne, on a donc construit, à leur proximité, des salles d'accueil qu'il faut entretenir. Le plus souvent, c'est l'Église qui en est propriétaire ; parfois, il peut arriver que ce soit la commune. J'aimerais rappeler aussi que **bon nombre d'associations sont très actives pour la protection et la restauration de leur église locale. Il s'agit souvent de fidèles, qui sont aussi des membres actifs de l'Église. L'Église, ce n'est pas que le diocèse.**

Jean-charles de Sèze — *Architecte du patrimoine, Membre de la commission des opérations immobilières du diocèse* — Je voudrais simplement répondre à l'un de mes anciens collègues demandant la participation du clergé à la restauration des églises, car j'ai été longtemps maire d'une petite commune rurale.

Pour comprendre l'origine de la loi de 1905, il faut remonter plus avant et rappeler que les biens du clergé ont été spoliés au moment de la révolution française. L'Église fut dénuée de ressources propres (fermages, dîmes, et exploitation directe), ceci se conclut finalement avec le pouvoir par un concordat, où en contrepartie de ce transfert, l'État se chargeait de reprendre l'entretien des églises nécessaires à l'exercice du culte. En fait, la loi de 1905 n'a fait que reprendre, d'une certaine façon, cette contrepartie, dont cette obligation qu'ont les communes, et l'État, d'entretenir un bien que le clergé n'a plus les moyens d'entretenir. Je crois qu'il est très important de remettre cela dans ce contexte et de

comprendre qu'il n'y a pas un affectataire qui est là gratuitement, dans un bien qui appartient à l'État, d'une manière un peu privilégiée, mais qu'il s'agit d'une juste contrepartie octroyée et logique des conséquences de la séparation des Églises et de l'État.

Il y avait une autre question que j'aurais voulu poser tout à l'heure, concernant non seulement la mise à disposition des églises, mais aussi celle d'un certain nombre d'autres éléments dont les presbytères. Qu'en est-il de cette mise à disposition, gratuite des presbytères qui est incluse dans les éléments de la loi de 1905 ? Car bien souvent certaines communes auraient tendance à vouloir aujourd'hui réclamer un loyer au clergé affectataire des derniers presbytères communaux.

Aude Maisonneuve — Je voulais partager avec vous une réflexion. Par rapport à cette coresponsabilité, cette notion de créer des conventionnements sur des usages partagés qui soient des conventionnements forts, et cet échec qui a eu lieu à Rosel. Je me disais qu'il y a un job à créer : une mission de médiateur. Je me disais que cela s'impose parce qu'un exemple comme Rosel aurait sûrement pu fonctionner s'il y avait eu quelqu'un, un troisième homme dans l'histoire. C'est une réflexion à chaud et une des solutions qui, j'ai l'impression, s'impose ce matin.

Christine Leconte — On vient souvent sur le fait que, finalement, le facilitateur de lien et de dialogue dans la société actuelle permet de faire avancer les projets. Dans certains domaines, cela peut être le rôle d'un architecte. Là, je pense que cette mission se situe même en amont.

Aude Maisonneuve — Cela peut être un architecte ou quelqu'un d'autre, mais cette mission-là devrait être créée et reconnue comme telle.

Véronique Masson — *Maire de Rosel* — Nous avons effectivement travaillé en début de mandat, sur ce projet qui, en fin de compte, n'a pas pu aboutir. Ce qui est dommage. En effet, il manquait peut-être un troisième acteur. C'est-à-dire que tout restait à faire. Il nous fallait effectivement demander l'avis du diocèse, mais je crois qu'à la suite de cet avis, nous avons à réaliser un travail d'aménagement, fait en collaboration avec le diocèse, et tout restait à faire.

Christine Leconte — D'où cette proposition de mission de médiateur qui pourrait être extrêmement intéressante. Benoît de Sagazan,

pour terminer, voulez-vous ajouter un petit mot sur cette mission proposée par Aude et la coresponsabilité, qui fait que finalement on n'est pas que deux acteurs face à face ?

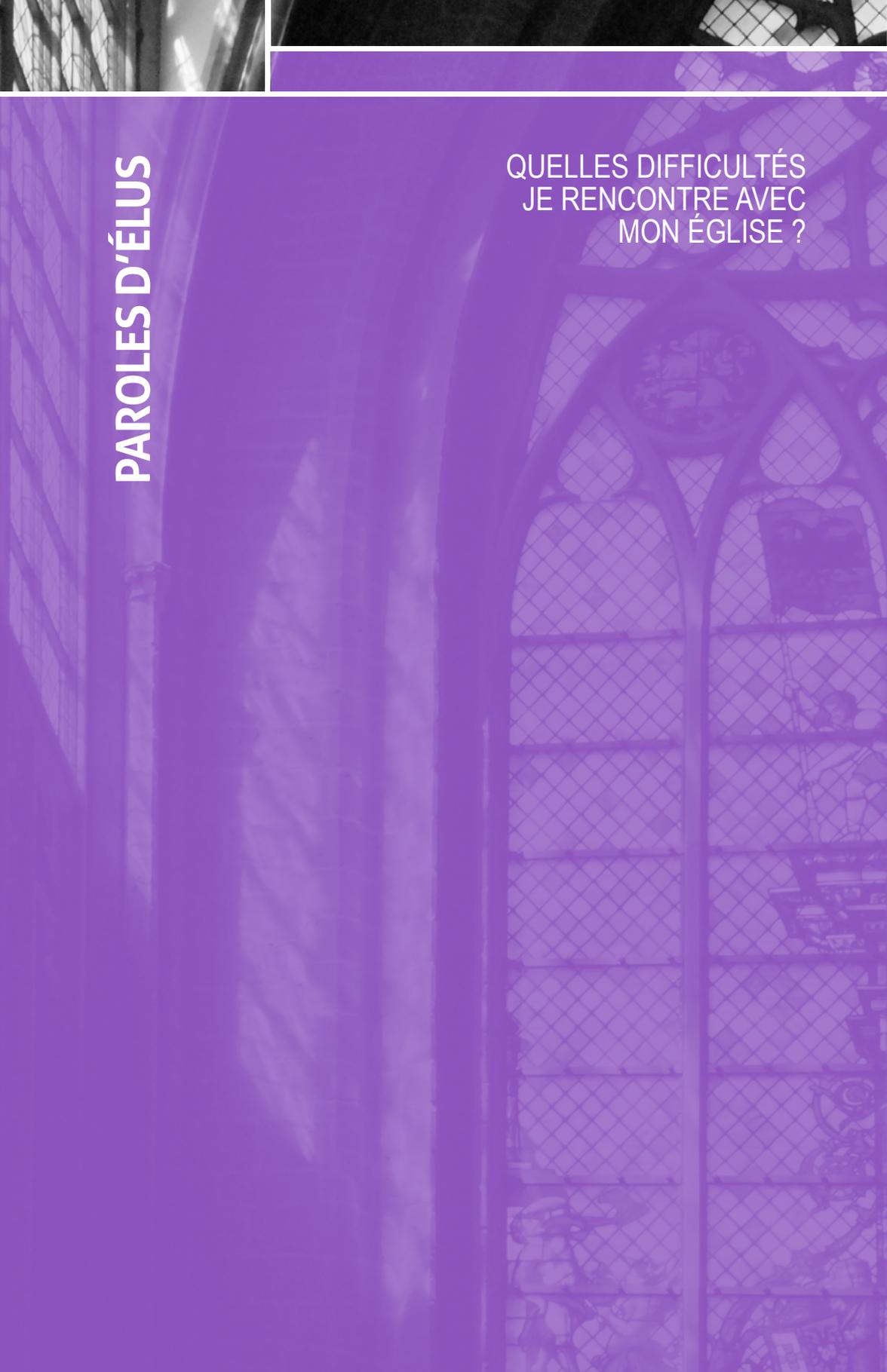
Benoît de Sagazan — J'étais très sensible à l'intervention de Servanne Desmoulin-Hemery sur cette création de lien social et de vie sociale, à condition peut-être qu'on fasse un pas de côté. Je vois que dans certains diocèses, on a créé la fonction d'un portier ou d'un responsable de l'église, avec une lettre de mission de son évêque, qui a la fonction de faire vivre le lieu et d'accueillir.

J'ai envie de poser plusieurs questions. Cette dimension d'hospitalité, d'invitation, n'est-elle pas un acte culturel ? Je pense que la manière qu'a ou aura le représentant de l'affectataire d'accueillir dans l'église une manifestation profane peut relever d'acte culturel, notamment s'il dit pourquoi et au nom de qui il accueille l'événement qui suivra. Les juristes sauront trouver les outils qui permettront à une église de rester d'abord culturelle et d'accueillir pour le service du bien du commun des manifestations profanes. D'autre part, je m'interroge plus globalement sur les expressions et l'accueil de ces activités dans l'église. Je suis très frappé du peu de cas que l'on fait de tout l'aspect social et caritatif : pourquoi trouve-t-il si peu son expression dans nos églises ? J'ai des exemples en tête de pratiques qui se font en Allemagne ou en Italie, dans des contextes plus urbains où on n'hésite pas, par exemple, à organiser des repas de migrants ou de SDF dans nos églises. Cela se déroule dans la nef, on bouscule tout, on y met des tables et des bancs. Il y a d'autres expressions, telles les nuits solidaires dans les églises. Dans certaines églises anglaises, on peut voir des cours d'alphabétisations dans l'église... Il y a une dimension sociale au service du prochain qui fait partie du culte. Pourquoi cela a-t-il si peu sa place dans nos églises ?

EN QUELQUES MOTS

Concernant les financements des travaux sur les bâtiments, la capacité de l'Église est très limitée depuis la Révolution et la loi de 1905. Mais l'Église, ce n'est pas uniquement le diocèse, ce sont aussi les associations qui sont très actives.

La mise en place d'un médiateur pourrait permettre de voir aboutir des démarches de partage d'une église.



PAROLES D'ÉLUS

QUELLES DIFFICULTÉS
JE RENCONTRE AVEC
MON ÉGLISE ?



ADJOINTE À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE DE LA VILLE DE CAEN

Elle exerce au cœur du secteur culturel, occupant différents postes aussi bien en collectivités (Directrice des Affaires culturelles-Région Basse-Normandie) qu'au sein de structures professionnelles. Après avoir occupé différents postes, elle crée sa propre structure de conseil (Ivoire-Conseil) en 2010. Son profil a la particularité d'associer des compétences complémentaires allant de l'analyse à la stratégie, du conseil à la mise en œuvre ; de la conception à la réalisation. Elle associe une lecture politique et stratégique des enjeux du secteur culturel à la connaissance des réalités professionnelles artistiques, administratives et techniques des acteurs de ce secteur. Très mobilisée sur les enjeux de politique publique, elle est Adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine à la Ville de Caen depuis 2014.

DE LA RESTAURATION À LA VALORISATION, QUELLES PROBLÉMATIQUES ?

Ces diagnostics sont effectivement des états des lieux assez lourds financièrement, parce que quand on veut avoir une connaissance approfondie de l'état des bâtis et des édifices, c'est un travail de longue haleine, qui nécessite des compétences très particulières.

COMMENT VALORISER CE PATRIMOINE ?

Après la question de la restauration et de la conservation, pour nous, à l'échelle de la ville de Caen, il y a bien évidemment la question de la valorisation de ce patrimoine, et on a fait le choix de prioriser les restaurations dans le cadre d'un objectif : le maintenir en vie. Bien entendu, je n'exclus pas la restauration qui est nécessaire pour ces bâtis qui ne sont pas forcément à ouvrir au public. Néanmoins, on a une priorité à cet endroit-là car **je pense que c'est aussi la survie du patrimoine que de l'ouvrir et de le laisser en vie**. Et là, se pose donc la question de la valorisation.

L'ÉGLISE PEUT-ELLE RÉPONDRE À UN BESOIN CULTUREL ?

Qu'est-ce qu'on fait de certains édifices ? Comment ? Il y a aussi ces questions de désaffectation, etc. Il est vrai que c'est un sujet complexe parce que les églises sont des édifices qui, quelquefois, posent des contraintes importantes. Par ailleurs, étant en charge de la politique culturelle, je constate qu'il y a des besoins. **C'est-à-dire qu'à l'échelle d'un territoire, le secteur culturel a par moment des besoins d'espaces. Comment donc, à un moment donné, croise-t-on tous ces besoins, toutes ces réalités ?** C'est un axe qu'on travaille régulièrement. Il se trouve qu'à Caen, on a un certain nombre d'églises désaffectées, donc la question ne se pose pas. Ce matin, Aude Maisonneuve évoquait la Gloriette qui, effectivement, a des usages conjoints partagés. C'est une église qui n'est absolument pas désaffectée, mais elle connaît un développement dans le champ culturel.

Comment travaille-t-on l'usage partagé avec la question de la limite, et de qui prend la décision de la limite ? Jusqu'où va-t-on dans la valorisation du patrimoine ? Je pose simplement la question et je la laisse ouverte. Dans les églises, on parle beaucoup de concerts, mais faut-il s'y limiter ? **Nous avons un festival d'arts numériques, vraiment de grande qualité, et certaines œuvres se posent dans les églises. Ce sont des œuvres vraiment contemporaines. Cela donne lieu à des rencontres d'esthétiques vraiment exceptionnelles.**

La question que pose la valorisation des lieux du patrimoine par l'usage, est comment on les organise, comment on les gère, qu'est-ce qu'on y met, de quelles contraintes tient-on compte, etc. ?

Christine Leconte — Je vois aussi que vous n'hésitez pas à dire que dans certaines communes comme les vôtres où il y a beaucoup de patrimoine, il faut mettre un peu d'argent pour le diagnostic en amont. C'est une démarche qui ne se voit pas, et qui de ce fait est difficile à comprendre pour les populations, parce que cela vous prend une partie d'un budget, pour quelque chose qui ne se voit pas directement, et cependant qui permet, par l'entretien et la gestion courante, d'éviter des gros travaux beaucoup plus pénalisants pour la collectivité et pour l'usage du lieu à terme. Ce point est intéressant à retenir, d'autant plus quand on voit les communes nouvelles qui sont regroupées et doivent peut-être gérer 23 édifices, ou même peut-être quand on considère l'échelle du département, tout simplement. Cela donne des idées. Qu'est-ce qu'on doit faire pour, collectivement, préserver ces bâtis ?

Emmanuelle Dormoy — Je pense, effectivement, que plus on a une connaissance approfondie du patrimoine, mieux on peut envisager sa conservation et sa restauration. À l'échelle de la ville, dès l'année prochaine, nous avons décidé, ne serait-ce que sur l'entretien, je ne parle même pas de chantiers de restauration, d'être sur une enveloppe annuelle, d'à peu près 1 million. C'est-à-dire qu'à l'échelle du patrimoine de Caen, rien qu'en entretien, cela représente 1 million ! Pour vous donner un ordre de grandeur, le chantier de Saint-Pierre qui vient d'être terminé, correspond à une enveloppe de 5 millions. Pour le schéma directeur du château, on est sur des phases qui sont évidemment assez différenciées : la première, qui comporte le réaménagement paysager et la mise en lumière des remparts, représente à peu près 2,5 millions. Et la seconde, qui concerne tout l'aménagement intérieur de l'enceinte du château est une phase à 18 millions. Voilà pour vous donner un ordre de grandeur.

Christine Leconte — Ce qui prouve bien qu'à l'échelle d'une ville comme Caen, ce sont des budgets extrêmement conséquents, qu'il faut estimer, et qui ne sont pas visibles.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA RESTAURATION À LA VALORISATION EN QUELQUES MOTS

Au-delà de la conservation, et de la restauration, la ville de Caen souhaite valoriser et maintenir en vie son patrimoine.

Une part du budget de la ville est dévolue au diagnostic et à l'entretien du patrimoine. Ce qui n'est pas directement visible par les populations.

Jusqu'où va-t-on dans la valorisation du patrimoine ? Quel cadre et quelles limites pour le faire vivre ?

Envisager l'usage partagé d'une église peut donner lieu à des croisements esthétiques vraiment exceptionnels.



**MAIRE DE
CONDÉ-EN-NORMANDIE**

Diplômée de l'école de commerce INSEEC Paris, elle a débuté sa carrière dans le contrôle de gestion. Venue en 1999 s'installer en Normandie pour rejoindre son mari, pendant 15 ans, elle a découvert le monde de l'industrie et a étendu ses compétences à l'environnement, au commerce, à l'achat et au management de projet. En 2015, elle réoriente sa carrière vers la formation notamment dans l'insertion. En parallèle, elle s'est engagée dans la vie de sa commune en tant que conseillère municipale depuis 2001. En 2015, elle s'investit un peu plus pour la collectivité en étant élue conseillère départementale et depuis 2017, maire de Condé-en-Normandie.

L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR, UN COÛT TRÈS ÉLEVÉ POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER

ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Nous avons été élus fin décembre 2017 et avons dû faire face à un certain nombre de problématiques notamment concernant les églises. Pour vous situer le contexte, **nous sommes une commune nouvelle de six communes déléguées, qui comptent sept églises et quatre chapelles.**

La commune n'a pas les mêmes budgets que la ville de Caen, bien évidemment. À notre échelle, les budgets que nécessitent l'entretien et la maintenance de ces églises représentent des montants colossaux par rapport au budget général de la commune ; c'est là que réside notre problématique.

En début de mandat, en 2018, nous avons souhaité réaliser un diagnostic. La première chose que nous avons découverte est l'état très dégradé des toitures de nos églises. Il y avait énormément de fuites. Suite à ce diagnostic, il a été décidé, pour 2019, que la priorité allait être donnée à la maintenance afin d'éviter que les fuites ne dégénèrent, et créent des dégâts qui nous obligent à des travaux de réparation, plus coûteux.

CONDÉ-SUR-NOIREAU, L'HISTOIRE DE LA COMMUNE À TRAVERS L'ÉGLISE

Notre exemple porte sur un cas précis, l'église Saint-Sauveur, qui se situe sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau - qui comprend à peu près 5 500 habitants.

Condé-sur-Noireau possède deux églises : l'église Saint-Sauveur et l'église Saint-Martin. Celle de Saint-Sauveur a une histoire très particulière. Elle existe depuis très longtemps, et la toute première église était plutôt de style normand avec une nef unique. Lors du XVIII^e siècle, Condé qui était à l'apogée de son développement économique était une ville spécialisée dans le textile. Ensuite cette activité économique a fait la place à une autre : l'imprimerie. Les Condéens ont souhaité construire, sur l'ancienne église, une nouvelle église, mais plus importante encore, plus grandiose.

Ce qu'il faut savoir, c'est que **cette église venait d'être achevée au moment de la Seconde Guerre mondiale** ; son inauguration a eu lieu 2 jours avant les bombardements du 6 juin où elle a été quasiment détruite. Pendant les bombardements, notre commune a été rasée à 95 %. Lorsque les habitants se sont mis à l'ouvrage pour reconstruire leur ville, **l'un des premiers édifices sur lequel ils ont souhaité apporter toute leur énergie a été l'église parce que, justement, à leurs yeux, c'était un élément fort**, un élément phare de la renaissance, et représentait leur envie d'aller au-delà.

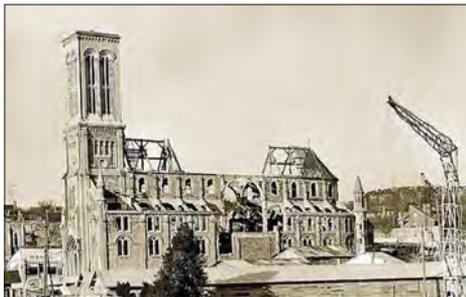
L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR À TRAVERS LES SIÈCLES



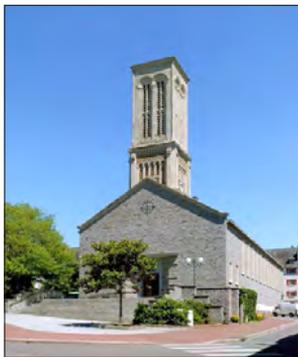
1 - La première église St-Sauveur était de style normand (à nef unique) et de taille modeste.



2 - Au XIX^e siècle, la ville est à l'apogée de son développement économique, elle décide donc d'agrandir l'église en la dotant d'un chevet, d'un clocher et d'un transept.



3 - 2^e guerre mondiale, le 6 juin, la commune de Condé-sur-Noireau est détruite à 95 %, l'église St-Sauveur fraîchement livrée est détruite.



4 - Symbole de la réussite et de la renaissance, l'église a été reconstruite rapidement à l'exception du clocher resté intact pendant les bombardements.

En 2016, suite à des chutes de morceaux du clocher, un périmètre de sécurité est établi autour du clocher puis la fermeture de l'église est votée. En mars 2017, un état des lieux a été réalisé afin de sécuriser le clocher en attendant les travaux définitifs. Des travaux de purges conservatoires sont délibérés et sont finalisés en décembre 2017 pour un montant de 20 000 €.



LE CLOCHER, UN VESTIGE DANGEREUX

Lors du bombardement, l'église avait été pratiquement détruite, à l'exception du clocher ; du moins, c'est ce que les spécialistes et les élus pensaient lors de la reconstruction.

Visuellement, il était impossible de voir tous les dommages que le clocher avait subi pendant les bombardements mais très vite il s'est détérioré. Ce qui fait qu'en 2015 et 2016, nous avons commencé à subir beaucoup de chutes de parements de béton, car c'était du béton qui avait été utilisé pour sa construction, et fin 2016, début 2017, les élus ont interdit l'accès de l'église. Cette décision était quelque chose d'extrêmement douloureux pour les paroissiens et les prêtres de Condé-sur-Noireau. **Pour pouvoir rouvrir l'église, il a été décidé de lancer des travaux d'urgence.** Cela nous a coûté environ 20 000 € rien que sur l'année 2017 pour stabiliser la situation du clocher et éviter qu'il ne se détériore trop vite. Toutefois, **ce ne sont que des pansements.** Cela veut dire qu'il faut que nous allions au-delà, et que nous refassions complètement la partie haute du clocher.

COÛTS DE TRAVAUX IMPORTANTS POUR LA COMMUNE

Il a été fait appel à un architecte spécialisé dans la rénovation des églises. Il nous a aidé à trouver le fournisseur pour la purge, afin de réaliser les pansements sur ce fameux clocher. **Il a estimé quel serait le coût pour refaire toute la partie haute, qui était devenue trop instable.** Le coût varie entre 282 000 et 396 000 € selon les options prises. Vous vous imaginez bien que pour une commune comme Condé-sur-Noireau, cet argent correspond à ce que l'on peut placer pour refaire, par exemple,

la cuisine centrale qui alimente l'EHPAD, et toutes les écoles aux alentours. C'est donc un budget très important. Ce qui fait que la commune a commencé à réfléchir à d'autres possibilités. **Compte tenu du montant très important, nous nous sommes dit que nous pouvions peut-être être innovant en cherchant d'autres solutions possibles, aussi bien en termes financiers qu'en termes de concept.**

En termes financiers, certains élus souhaitaient lancer un financement participatif au niveau de la population ; du **crowdfunding**. Nous sommes bien en train d'y réfléchir. La commune de Pontécoulant, sur l'ancien territoire du Pays de Condé de la Druance, avait une petite chapelle et a fait appel aux dons il y a trois ou quatre ans. Grâce aux fonds qu'ils ont récoltés, par des animations, par des spectacles, et par la participation des habitants, ils ont réussi, au fur et à mesure, à restaurer leur petite chapelle.

Nous avons aussi essayé de trouver des solutions avec de nouveaux concepts. **C'est un véritable changement que nous sommes en train d'envisager. Pour cela, il faut forcément que nous travaillons avec les habitants, avec les paroissiens, avec les prêtres ; il faut qu'ils participent à ce changement pour pouvoir ensuite y adhérer.** Dans cette logique, nous avons eu une première rencontre avec les paroissiens. Je leur ai expliqué la problématique, en leur disant : « Si nous voulons refaire complètement le clocher, voilà le montant, et vous vous imaginez bien que je ne l'ai pas aujourd'hui. Donc, est-ce qu'il y a matière de travailler ensemble sur des nouvelles possibilités ? ». Leur réponse a été positive.

RECHERCHE DE SOLUTIONS, PLUSIEURS HYPOTHÈSES

La première alternative, avec **un bâti métallique rouge**, est une version que l'architecte nous avait proposée lorsque nous lui avions dit que le coût de la restauration à l'identique était trop important. Cependant le coût reste encore élevé puisque nous avoisinons à peu près les 205 000 €.

En discutant avec le prêtre de la paroisse, c'est une deuxième solution qui a émergé : « Quitte à descendre les cloches et le clocher, plutôt que de le remonter, pourquoi ne ferions-nous pas **un nouveau clocher à côté ?** »

SYNTHÈSE DES CINQ SOLUTIONS ENVISAGÉES



1- Un bâti métallique rouge pour baisser les coûts.



2 - Démontage du clocher pour l'installer sur le côté



3- Suppression de la partie supérieure endommagée et descente des cloches



4 - Retrait complet du clocher, mais suppression des cloches.



5 - Retrait complet du clocher puis construction d'un clocher de type «normand».

Pour une troisième alternative, j'ai demandé de l'aide au CAUE, et Eugénie Baylac, architecte conseil, est venue visiter l'église avec moi. Nous avons pris nos chaussures de rando et sommes montées tout en haut du clocher avec les pigeons, cela a été assez épique. Mais cette visite a finalement été très fructueuse, puisque nous nous sommes rendues compte qu'à première vue, dans la partie haute qui était détériorée, les cloches étaient intactes, le bâti en bois aussi. La partie basse restait elle aussi encore intacte, ou du moins nécessitait un minimum d'entretien, elle pouvait potentiellement recevoir les cloches. Il y avait l'espace. D'où une nouvelle version, **d'un clocher un peu moins haut, mais qui garde ses cloches.**

La quatrième solution fut envisagée par un certain nombre d'élus. Plus radicale et à moindre coût, elle consistait à **tout enlever**. Ceci dit, si j'ai bien écouté Monsieur Laprie-Sentenac, une église sans cloche, ou sans clocher, c'est un peu curieux dans le paysage et nous aurions l'impression que l'église perd son âme et une partie de sa symbolique.

La dernière solution est venue d'un élu, très investi, ancien architecte paysagiste, qui a fait la proposition tout à fait intéressante d'enlever le clocher existant et finalement, de **reconstruire un clocher style normand** en reprenant la même configuration que le clocher de l'église initiale ; nous conservons alors toujours l'histoire de Condé-sur-Noireau.

Ce sont plusieurs hypothèses. Maintenant, si je suis présente à ce colloque, c'est aussi parce que j'ai besoin d'aide. C'est un domaine que je ne maîtrise pas du tout et toutes les réflexions, discussions avec vous tous, montrent les différentes possibilités. **Il nous reste maintenant à chiffrer toutes ces hypothèses, et à travailler avec la population, avec les paroissiens, pour trouver et choisir la meilleure solution.**

LE COÛT TRÈS ÉLEVÉ DE LA RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR EN QUELQUES MOTS

L'impact de la guerre a fragilisé le clocher conservé de l'église Saint-Sauveur. Des travaux s'imposent, mais une restauration apparaît trop coûteuse pour la commune, qui se voit obligée de fermer l'église. Ne supportant pas de voir l'église fermée, elle réalise en urgence des travaux de purge afin de la rouvrir. Actuellement, quels que soient les travaux, leur montant est trop élevé.

L'architecture de l'église a évolué au cours du temps. La commune étudie les solutions de restauration, rénovation du clocher, qui transformeraient le clocher tout en conservant l'identité de l'église. Mais l'enjeu budgétaire reste un frein, d'autant plus qu'il existe une seconde église sur la commune.

Les élus se posent la question du financement participatif, et souhaitent inclure la population dans leur choix futur de transformation du clocher.



MAIRE DE SAINT-DÉSIR

Né le 12 septembre 1960 à Pont-L'Évêque, élu en 1995 conseiller municipal de Saint-Désir, suivi de deux autres mandats d'adjoint, élu maire en 2014, il devient vice-Président de Lintercom Lisieux - Pays d'Auge - Normandie aux finances, en 2017 et vice-président de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie en charge de l'aménagement de l'espace.

UN DÉBUT D'USAGES PARTAGÉS À L'ÉGLISE DE LA POMMERAYE

Christine Leconte — On a parlé beaucoup d'associations ce matin, et c'est ce qui est intéressant dans votre double intervention. Le maire a spontanément dit : « **Non, je ne viens pas sans mon association. Si je dois parler de l'église, il faudra qu'ils soient là parce que ce n'est pas dissociable.** » Cela prouve bien que dans le schéma de pensée que vous appliquez sur votre commune, il n'y a pas de possibilités d'avancer sans l'association.

Sans Dominique-Pierre de la Brière, président de l'association des amis de l'église de la Pommeraye, je n'imaginai pas être présent. On aurait aussi pu ajouter le père Bertrand qui est fédérateur également dans ce qu'on réalise sur cette église de la Pommeraye.

CONTEXTE DE SAINT-DÉSIR

Juste quelques précisions, Saint-Désir est une commune de 2 000 habitants, sur 2 000 hectares, aux portes de Lisieux. On entend souvent parler, dans les journaux, de l'église de Saint-Désir, aussi de l'église de la Pommeraye qui avait fait la Une ces derniers temps, **reconnue en tant que patrimoine sur le Calvados sans être classée.**

Pourquoi est-ce que je vous parle de l'église de Saint-Désir ? Parce que l'église historique de Saint-Désir n'est pas à Saint-Désir, elle est à Lisieux. C'est une église de la reconstruction, de Robert Camelot, architecte de la reconstruction lexovienne. En 1875, un décret de Mac Mahon annexe une partie de Saint-Désir, qui était de 3 000 habitants, et cette église s'en va sur Lisieux, comme notre cimetière -le plus important est sur Lisieux.



L'église de la Pommeraye est excentrée de la partie urbaine de Saint-Désir. Elle se situe à cinq kilomètres dans un écrin de verdure extraordinaire. Quand vous viendrez, vous tomberez sous le charme, et vous ferez des dons, je n'en doute pas un instant !

CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE

Comme toutes les communes, on avait la problématique de faire un plan pluriannuel d'investissement, et de se dire : qu'est-ce qu'on va faire pendant notre mandat ? Même si ça ne s'arrête surtout pas à un mandat ! Cela fait 25 ans que je suis élu, et jusqu'à présent on n'avait pas vraiment prêté beaucoup d'attention à cette église de la Pommeraye. On était passé un peu à côté. On faisait quelques entretiens, mais rien de plus. Et puis, **est venue l'idée de créer du lien social et de lancer un appel à candidature pour créer une association qui participe à la vie de cette église.** On a mis un article dans le journal, et on a réuni une quinzaine de personnes. Dominique s'est trouvé président parce que c'est sans doute celui qui est le plus compétent, au moment où chacun a trouvé intéressant que ce soit réalisé de cette manière-là.

CO-ACTIVITÉ DANS L'ÉGLISE DE LA POMMERAYE

On parlait ce matin de **co-responsabilité**, je parlerais aussi de **co-activité**, parce qu'actuellement, dans le domaine culturel, il y a quelques mariages, et quelques célébrations dans cette église, mais nous cherchons aussi

quel avenir lui donner. Le financement qu'elle nécessite, c'est environ 700 000 € si on veut faire l'ensemble des travaux. On n'a pas les moyens de parvenir à ces 700 000 €. On a prévu 150 000 € sur le budget de cette année.

La co-activité c'était de se dire : **Quelle lecture on va donner, quel lien social va se créer pour que cette église appartienne à tous les habitants de Saint-Désir?** Mais pas que. Je dirais, aussi à tous ceux qui viennent et qui visitent cette église. Je laisserai Dominique parler de ce qui se passe avec le père Bertrand et ce qui peut être fait au niveau culturel.

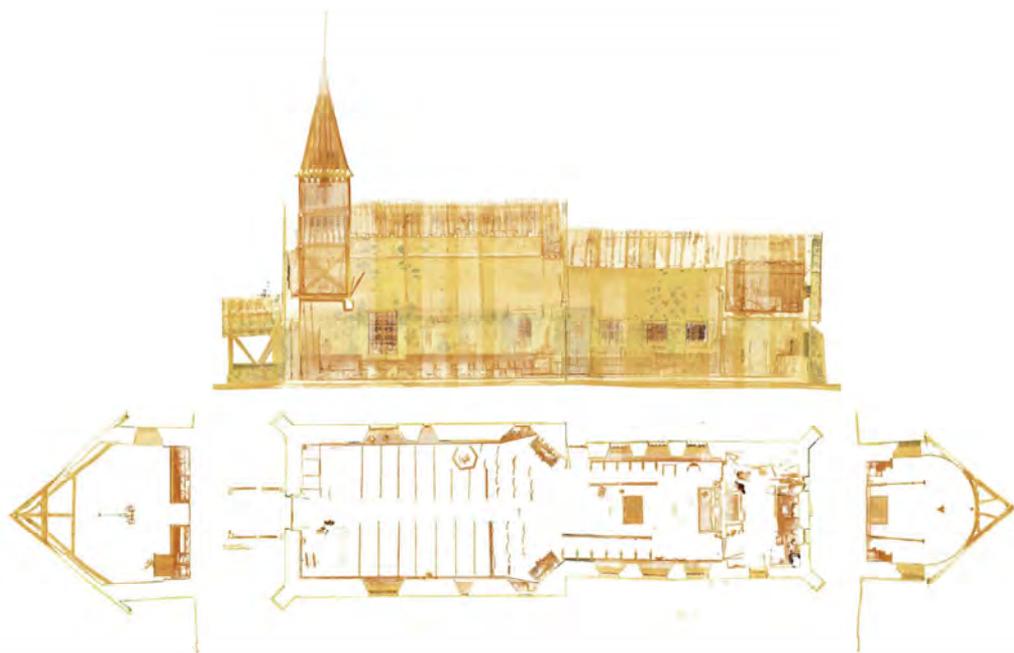
OUTILS DE TRAVAIL

Très modestement, ce travail qui a été réalisé est le même travail qui avait été effectué sur Notre-Dame (les architectes qui sont dans la salle en parleraient bien mieux que moi), grâce à un nuage de points qui est ensuite colorisé par l'extérieur. Le matériel pour faire ce travail, s'appelle un Faro X300 ou 330. C'est quelque chose de fabuleux. C'est-à-dire qu'on vient figer l'état de l'église, et si dans un an, deux ans, on remet un appareil identique, on saura si le mur a bougé d'un millimètre ou pas. **Cela veut dire que lorsqu'on va lancer des appels d'offres, on va pouvoir travailler avec ce support.** Cela va être quelque chose de vraiment intéressant. Ces documents ont été fait bénévolement par un architecte qui s'appelle Félix Vermeersch, que je remercie. C'est sensationnel ! Il a passé deux jours à réaliser ce travail... Deux jours à photographier, ensuite, à numériser et à mettre en place tous ces points. Cela demande un temps considérable.



Vue intérieure depuis la nef de l'église en direction du chœur

État des lieux de l'église



Plan et coupes de l'état actuel



Élévations de l'état actuel

Quand vous êtes maire, vous avez plein de choses à faire. Vous avez le stade, vous avez l'école, vous avez ce qui va bien, ce qui va moins bien, et c'est souvent sur ce qui va moins bien que l'on vous interpelle.

Je remercie le département. A chaque fois qu'on a besoin, il y a des gens qui viennent : la sauvegarde de l'art français, la Fondation du patrimoine, le CAUE, et puis le père Bertrand et la paroisse de Lisieux. Je passe la parole à Dominique-Pierre de la Brière.

Intervention de Dominique-Pierre de la Brière, président de l'association des amis de l'église de la Pommeraye

LES VERTUS DE L'ASSOCIATION

Nous avons effectivement créé du **lien social** par l'association des amis de l'église de la Pommeraye, parce que dans la population qui compose la centaine d'adhérents que nous avons, je pense qu'on peut dire qu'il y a **un tiers des gens qui est là pour défendre le cultuel, un tiers qui s'intéresse au patrimoine et au culturel, et le dernier tiers des adhérents qui nous soutient en raison de son attachement au cimetière qui entoure l'église** ; parce que leurs ancêtres sont dans le cimetière et qu'ils veulent se faire inhumier dans ce cimetière qui est justement en train d'être agrandi, car il est dans un cadre que les gens apprécient beaucoup.

Le but de l'association est de récolter des fonds pour aider la municipalité dans le financement des travaux. Nous avons bien sûr des concerts, style gospel ; et tous les ans, pour faire du lien social, j'y reviens, on organise un repas champêtre qui est précédé d'une messe puisque nous avons la chance que les prêtres de Lisieux, notamment le père Bertrand, nous suivent sur cette activité culturelle dans l'église de la Pommeraye. Cette messe rassemble 150 personnes, l'église est complète, mais les gens qui viennent à la messe ne sont pas nécessairement ceux qui participent au repas. On a donc mis en place un pot de l'amitié, entre les deux. Ce qui fait qu'il y a une mixité, qui comprend des gens qui sont là pour le cultuel, et des gens qui sont là pour défendre l'aspect culturel et patrimonial des choses.

Voilà modestement ce que nous faisons.

Christine Leconte — Ce que je trouve vraiment fort dans ce témoignage de M. Targat et de M. de la Brière, ce sont les actions transverses, qui ramènent le lien vers le lieu spatial. **Les lieux sont aussi des liens.** L'église fait lien et corps grâce à cela. Vous aviez aussi parlé de parcours de lecture, ce qui me fait dire qu'il y a énormément de choses que l'on peut inventer avec une association autour de l'église.

DÉBUT D'USAGES PARTAGÉS À L'ÉGLISE DE LA POMMERAYE EN QUELQUES MOTS

L'enjeu est de faire vivre l'église de la Pommeraye et récolter des fonds pour sa sauvegarde.

L'association est créée comme nouveau vecteur de lien social. Elle collecte également des fonds pour aider la commune dans la restauration de l'église.

Un trio fédérateur se forme autour de l'église : le Maire, Dany Targat, le président de l'association des amis de l'église de la Pommeraye, Dominique-Pierre de la Brière, et le père Bertrand, du diocèse de Lisieux, pour une co-activité dans l'église.

Françoise François — *Maire-adjoint au patrimoine de la commune de Saint-Pierre-en-Auge* — Je reviens sur les propos de madame Dormoy au sujet du diagnostic. Nous sommes à la tête de 25 églises pour 13 communes, et un total de 8 000 habitants, dont les typologies vont d'une église abbatiale, et son abbaye, à la toute petite église du village. Mon souci, face à toutes ces problématiques est de donner des priorités dans nos 25 églises et d'avoir une aide au diagnostic, parce que je pense qu'effectivement, ce dernier est primordial. Il faut qu'on puisse définir les dégâts éventuels et futurs, et pouvoir établir un plan pluriannuel. **Ce que je souhaiterais, c'est que les instances, que ce soit l'État, le département, ou la région, puissent nous aider financièrement à mettre au point un diagnostic pour les petites communes** (nous sommes une commune modeste), qui n'ont ni les connaissances, ni les services patrimoniaux pour pouvoir faire cela. J'espère être entendue.

Aude Maisonneuve — Vous avancez sur mon propos de tout à l'heure, madame François. **Les aides financières existent pour établir les diagnostics.** Toutes les collectivités ne peuvent effectivement pas bénéficier d'architecte à demeure comme la ville de Caen, et il est vrai que c'est un précieux soutien. Aujourd'hui les collectivités accompagnent, y compris l'État, sur les bâtiments protégés, et la notion de diagnostic est largement soutenue par les collectivités territoriales.

Emmanuelle Dormoy — Pour répondre à madame François, il y a deux ans, la Région a mis en place un fonds d'accompagnement et d'aide au diagnostic en direction des communes, je ne sais pas s'il existe encore. C'est un fonds qui participe et qui peut accompagner les communes ou les autres collectivités pour financer ces étapes de diagnostic. Mais je ne veux pas m'engager puisque je ne parlerai pas au nom de la Région. Je sais qu'il y a deux ans, il avait été mis en place.

Père Jean-Louis Angué — *Responsable de la commission d'art sacré* — Je suis originaire de Condé-sur-Noireau, de la paroisse Saint-Martin, mais je suis très intéressé par l'avenir de Saint-Sauveur à Condé-en-Normandie. Ce qui m'amène à vous demander ce que vous comptez faire comme choix. **Est-ce que vous allez faire un référendum d'initiative citoyenne ?** Qui allez-vous désigner comme électeurs ? L'ensemble des citoyens ou les paroissiens ? Que comptez-vous faire ?

Valérie Desquesne — Vaste sujet ! Comme vous avez pu le voir, on en est vraiment qu'au tout début. Aujourd'hui, on s'est surtout attaché à essayer de trouver différents concepts. Maintenant, on veut y associer les coûts, parce qu'il faut toujours, parler de coûts. Notre volonté est effectivement d'associer les paroissiens, d'une part, mais aussi les habitants. Même si aujourd'hui on a de moins en moins de personnes qui fréquentent nos églises, l'église reste toujours un point d'ancrage dans toutes les communes, et plus encore dans les communes rurales. Elle fait partie, de l'urbanisation, et du paysage de la commune. **Je n'imagine pas une décision unilatérale.** Je suis dans le consensus et je demande toujours l'avis des concitoyens. Sous quelle forme ? C'est là beaucoup trop tôt pour vous répondre. Mais effectivement, cela serait une décision qui serait prise avec les habitants et les paroissiens.

EN QUELQUES MOTS

Des aides au diagnostic sont possibles auprès de la Région, et de l'État lorsque l'église est classée.

Conscients de l'impact d'une église dans la population, les élus privilégient les décisions collégiales et les démarches consultatives auprès de leurs concitoyens pour les changements qui les affectent.

QUEL PROJET POUR MON ÉGLISE ?

ATELIER 1 DES OUTILS POUR RESTAURER MON ÉGLISE

Christine Leconte

Quels outils et quels projets peut-on avoir pour notre église, de la restauration jusqu'à, peut-être même plus, la rénovation voire la reconversion ?

Pour les personnes qui ont besoin d'outils, vous avez là des interlocuteurs phares pour essayer de comprendre comment on peut vous aider dans les différents services, à différentes phases.

Quand on a pléthore d'églises comme à Caen, ou alors quand on en a une, dans tous les cas, quand on en a la possibilité, la première chose à faire, c'est d'entretenir régulièrement. Et donc, pour entretenir régulièrement, ce n'est déjà pas facile.

Le CAUE de Seine Maritime a, il y a quelques années, édité un guide, qu'Isabelle Valtier va nous présenter, et que vous avez dans vos pochettes, et qui se retrouve aussi à l'entrée, que le CAUE du Calvados a gentiment réédité à l'occasion de ce colloque pour vous servir d'outil.



**DIRECTRICE ADJOINTE
CAUE DE SEINE-
MARITIME, ARCHITECTE**

Sensible à la question de la patrimonialisation des productions architecturales, équilibre entre développement et préservation, diplômée en 1996 de l'École d'Architecture Paris La Seine, elle complète sa formation initiale par un DEA « Géographie et Aménagement » en 1997 et un certificat « Manager Européen de l'Énergie » en 2010. Son parcours professionnel se construit autour de trois axes : la pratique en cabinets d'architecture et de paysage, l'enseignement auprès des étudiants en Génie Civil à l'Université Le Havre-Normandie et à l'INSA et l'accompagnement en architecture et urbanisme durables auprès des élus et des habitants. Architecte-conseillère depuis 2007 au sein du C.A.U.E 76, puis directrice adjointe en 2016, elle oriente l'action auprès des habitants et des élus dans l'objectif d'une qualité optimale du cadre de vie.

BIEN ENTRETENIR PERMET DE PRÉSERVER SON PATRIMOINE

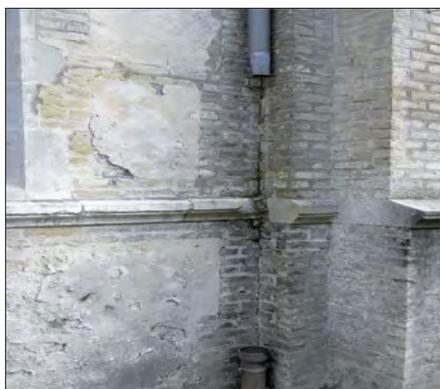
RÉPONDRE À UNE DEMANDE CROISSANTE

Il a été demandé au CAUE de la Seine-Maritime de développer un outil d'aide pour les élus. Ces cinq dernières années, le nombre de demandes de conseil sur ce type d'édifices, de la part des élus, a crû énormément. Il a fallu faire face à une demande vraiment très importante.

Aujourd'hui, ces questions architecturales, qu'elles portent sur les églises ou le bâti ancien, représentent plus de 80 % de nos conseils et de nos accompagnements.

STOP AU MANQUE D'ENTRETIEN ! ORIGINE DES DÉSORDRES ET PATHOLOGIES

Concernant les églises, c'est parti d'un constat : à force d'aller sur le terrain, on s'est aperçu que bon nombre de pathologies, de désordres, sont vraiment dus à des manques d'entretien et parfois même à des travaux vraiment inadaptés. Par exemple, on nous appelle parce que, ponctuellement, il y a un problème d'humidité dans un mur qui gonfle, qui enfle. Très clairement, on voit que c'est un problème d'humidité. Puis on regarde en bas. Apparemment ce n'est pas une remontée capillaire parce qu'on est à l'intérieur, et en plus, il y a des boiseries. On lève le nez, on ne voit pas non plus d'humidité. Mais qu'est-ce qui se passe ?

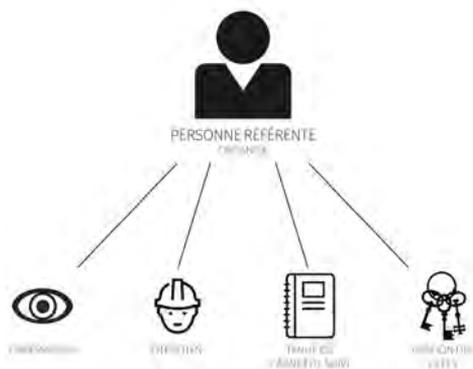


Ce qui se passe, c'est qu'il faut aller de l'autre côté, à l'extérieur. Et là, on s'aperçoit qu'il manque un bout de descente d'eau pluviale, ce qui fait que l'eau rentre au niveau du mur. Sachez que ce n'est pas le seul exemple. On a régulièrement ce type de manque. On s'aperçoit du problème mais personne n'a l'œil habitué, surtout dans les petites communes, pour essayer d'en trouver l'origine. C'est ce qui nous a décidé à réaliser cet ouvrage : édifices culturels guide d'entretien.

Alors, comment entretenir ces vieilles dames ?

QUI S'EN OCCUPE ?

Dans tous les cas, le préalable c'est de bien identifier une personne référente. Cette personne référente va, soit elle-même s'occuper des observations, soit faire remonter les observations. Elle va prendre en charge tout ce qui concerne l'entretien et les relations avec le personnel d'entretien. (On va voir la différence entre l'entretien courant, le ménage, et les travaux d'entretien. Ce sont deux choses différentes.) C'est la personne référente qui tient le carnet de suivi que nous avons développé. Cette personne a aussi la gestion des clés, parce que, souvent, lorsqu'on arrive pour un problème suite à une question d'élu, on ne sait pas où sont les clés de l'église. C'est une situation qui est assez récurrente !



DISTINGUER L'ENTRETIEN COURANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN

L'entretien courant, c'est ce que j'appelle, entre guillemets « le ménage », c'est le dépoussiérage, évidemment avec des produits doux et adaptés, qui incombe à l'affectataire, tandis que les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du propriétaire, donc de la commune.

L'AFFECTATAIRE - LE CLERGÉ
ENTRETIEN COURANT

LE PROPRIÉTAIRE - LA COMMUNE
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

SUIVEZ LE GUIDE !

Comment se configure notre guide ? Il y a un premier guide, qui déploie des visuels, avec beaucoup de pathologies, de désordres, cela permet d'identifier et de voir si, effectivement, le bien que l'on a devant les yeux pose ou non problème.

À l'intérieur de ce livre, il y a différents visuels. Par exemple, lorsque l'on regarde le chemin de l'eau, on regarde à la fois les gouttières horizontales, les descentes d'eau pluviale, mais aussi les regards. Il y a la même documentation pour les murs, etc.

L'idée étant que la personne référente puisse tenir un carnet de suivi. On procède en faisant le tour de l'église à l'extérieur et on surveille, à chaque fois, les différents points. Ce document permet de faire une checklist de tous les points à vérifier. Il y a d'une part une périodicité pour chacun d'eux, et d'autre part un espace de prise de notes où inscrire le type d'intervention nécessaire.

On a développé des petits pictogrammes : l'œil pour observer, le casque pour faire appel à une entreprise, le balai pour l'entretien courant et une main qui signe et qui correspond à la possibilité de souscrire à un contrat d'entretien. On fait la même chose à l'intérieur. C'est tout ce qui concerne véritablement l'entretien.

POINTS À VÉRIFIER & ENTRETIEN COURANT À RÉALISER	PÉRIODICITÉ		SUITES À DONNER SI BESOIN (DÉMARCHES & INTERVENTIONS)
	PAR MOIS	PAR AN	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aérer l'église (en fonction utilisation: si un office par semaine pas besoin de ventiler) ➤ Faire le ménage (si pas d'offices, peut être fait moins souvent) 	1		
<ul style="list-style-type: none"> 👁️ Plafonds intérieurs 👁️ Murs / enduits intérieurs 👁️ Boiseries 👁️ Ventiler les estrades et boiseries 	2 1 1		<ul style="list-style-type: none"> 👁️ Vérification de la toiture 👁️ Vérification de la toiture et des pieds de murs 👁️ Ajustement et calage des lambris 👁️ Mise en place de ventilations fixes
ÉQUIPEMENT			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplacement des ampoules défectueuses ➤ Nettoyage des optiques des éclairages 👁️ Ventilation permanente 👁️ Plomberie, vérifier l'usage et l'étanchéité des robinets et vannes d'arrêt 👁️ Sono 👁️ Orgue 👁️ Vérification des installations électriques 👁️ Vérification des installations de chauffage 👁️ Sécurité (signalétique danger, grilles de protections, système d'alarme, etc.) 	2 2 2 1 1 1 1 2		<ul style="list-style-type: none"> 👁️ Mise en place de grilles pour une ventilation naturelle sécurisée, désobstruction ou remplacement des grilles de ventilation (haute et basse) 👁️ Changer les joints pour éviter le goutte à goutte 👁️ Réparations 👁️ Réparations 👁️ Réparations, mise aux normes et contrôle 👁️ Réparations, mise aux normes et contrôle 👁️ Réparations, mise aux normes et contrôle
MOBILIER			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dépoussiérer les meubles en bois et les cires ➤ Dépoussiérer l'orfèvrerie avec un chiffon doux ➤ Aérer et brosser ornements et bannières ➤ Nettoyer les tiroirs et placards 👁️ Mobilier 👁️ Vérifier les fixations des statues et autres éléments 	4 4 4 4 4 4		<ul style="list-style-type: none"> 👁️ Penser à récupérer tous les petits éléments détachés pour une remise en état par un spécialiste 👁️ Traiter avec un produit adéquat contre les insectes xylophages 👁️ Réunir les éléments défilants dans un même lieu pour une remise en état par un spécialiste
<ul style="list-style-type: none"> 👁️ Surveillance et ➤ Entretien à la ch 			

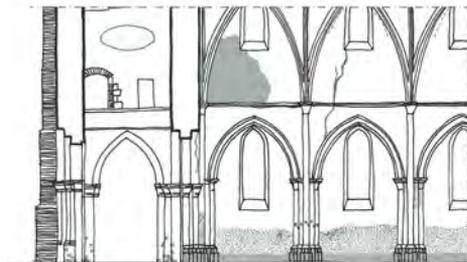
ATTENTION, UN CHANTIER PEUT EN CACHER UN AUTRE !

En revanche, un changement total de toiture, pour nous, nécessite un diagnostic en amont. En effet, lorsque j'étais au tout début de la réalisation de ce guide, j'ai été appelée pour une petite chapelle, dans une commune de 80 habitants - une toute petite commune comme on en a beaucoup en Seine-Maritime. Elle avait mis plus de sept ans à récolter les fonds, et à économiser pour refaire la toiture du clocher. Lorsqu'elle a enfin l'argent, elle fait un contrat avec l'entreprise en direct. Au moment de la découverte de l'église, il s'avère que la charpente du clocher est complètement mangée par les moisissures, et donc qu'il est impossible de poser la nouvelle couverture !

Le projet est complètement figé, encore aujourd'hui ; cela fait un an et demi. Il y a une bache qui recouvre le clocher, parce que la commune n'a pas le budget pour réaliser la charpente et le nouveau clocher.

Il aurait fallu faire un diagnostic au préalable. Évidemment, l'étude a toujours un coût. Mais là, très clairement, c'est une économie à très court terme.

Exemple de diagnostic pouvant être réalisé lors d'un repérage des pathologies



- Mur gonflé
- Enduit ciment
- ☁ Concentration d'humidité
- ↗ Fissure
- ⬤ Concentration de sel
- ⬤ Pierre fissurée, altérée
- ✪ Végétation

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Que ce soit pour des travaux de mise aux normes liés à la problématique de l'accessibilité, à celle des installations électriques, ou des travaux de réfection, de rénovation, et de mise en valeur, les communes doivent absolument faire intervenir une maîtrise d'œuvre. En effet, on rencontre beaucoup de travaux absolument pas appropriés, et qui sont réalisés sans maîtrise d'œuvre.

Je reviens sur des cas de changement de toiture. Il existe des poses alignées ou avec dérive, qui n'ont pas du tout la même esthétique ; donc ce

sont bien des choix qui nécessitent l'intervention d'une maîtrise d'œuvre.

Enfin, on parlait de banalisation avec le développement du pavillonnaire ; il serait dommage de retrouver le même enduit sur certaines de nos églises. Pour nous, faire appel à une maîtrise d'œuvre compétente permet d'éviter cette banalisation. Mais alors, à quel prix ?

Le diagnostic est vraiment un outil important, parce qu'il est le seul outil qui permette d'envisager sereinement les travaux, de faire vraiment les travaux en urgence, et de pouvoir justement, avoir le temps de faire des dossiers de demandes de subventions. C'est aussi la possibilité de récupérer de l'argent par des systèmes de donations, et puis surtout, de faire les travaux dans l'ordre.

BIEN ENTREtenir PERMET DE PRÉSERVER SON PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS

Les désordres et pathologies sont souvent liés au manque d'entretien.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge de la commune.

Pour assurer l'entretien, il convient de désigner un référent en charge de la surveillance et du suivi de l'état du bâtiment.

Pour assurer cette mission, il faut apprendre à observer, identifier l'origine des pathologies et désordres en s'appuyant sur l'ouvrage « Édifices culturels - Guide d'entretien ».

Faire réaliser un diagnostic par un professionnel permet de faire des économies, d'éviter les mauvaises surprises, de prioriser les travaux et d'établir un échéancier.

Avoir recours à une maîtrise d'œuvre permet de s'assurer que les travaux seront réalisés dans les règles de l'art.



CHEFFE DU SERVICE PATRIMOINE, CONSERVATRICE DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

Diplômée de l'École du Louvre et titulaire d'un DESS en gestion locale du patrimoine culturel, elle a intégré le Conseil départemental du Calvados en 2006, après avoir travaillé pour le musée départemental d'art religieux de Sées (Orne). Aujourd'hui responsable du Service Patrimoine et conservatrice des antiquités et objets d'art du Calvados, elle accompagne les propriétaires de patrimoine mobilier dans leur projet de restauration, de connaissance et de mise en valeur de leur richesse artistique. Elle gère également la conservation départementale d'objets d'art, lieu de réserves mis à la disposition des communes propriétaires d'œuvres d'art pour accueillir et protéger leur patrimoine en péril.

COMMENT CONSERVER PAR LA RESTAURATION ?

LES BONS PLANS « SUBVENTIONS »

L'argent est le nerf de la guerre et il détermine notre capacité à porter ou non un projet de restauration ou de réhabilitation. **Nous sommes sur un territoire où de nombreux partenaires financiers sont présents et actifs pour la restauration du patrimoine.** Nombreuses sont les collectivités qui consacrent une somme non négligeable pour la restauration de leurs édifices, soutenues par des subventions publiques et des aides de partenaires privés ou associatifs.

Où aller chercher le Saint-Graal, où aller chercher les financements ? **Seuls seront présentés ici les dispositifs proposés par les collectivités pour soutenir les projets de restauration, mais il y a bien d'autres mannes où aller piocher.** Le Département du Calvados, par son pôle ingénierie, propose d'accompagner les porteurs de projets qui le souhaitent dans la recherche de partenaires financiers et dans leur montage de plans de financements.

La DRAC, la Région et le Département sont les trois collectivités qui peuvent vous accompagner pour la restauration.

UN MONUMENT HISTORIQUE ? DIRECTION LA DRAC

En premier lieu l'État, via la DRAC, peut vous aider lorsque votre patrimoine est soit classé, soit inscrit au titre des monuments historiques. **Si votre patrimoine n'est pas protégé, aucun soutien de l'État n'est possible.**

Afin de savoir si votre édifice est protégé, vous pouvez vous rendre sur la page : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie/Les-poles/Le-pole-patrimoines-et-architecture/La-conservation-regionale-des-monuments-historiques>

Vous aurez alors à disposition toutes les protections patrimoniales du Calvados, en format PDF classées par ordre alphabétique.

D'autres documents et guides pratiques sont disponibles sur le site de la DRAC Normandie pour accompagner les propriétaires de monuments historiques dans leurs démarches de restauration et de protection : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie/Aides-et-demarches/Aides-et-demarches-pour-les-patrimoines-et-l-architecture/Aides-concernant-les-monuments-historiques>

À partir du moment où vous avez une église qui est protégée au titre des monuments historiques, votre restauration ne peut se faire sans l'accompagnement scientifique des agents de la DRAC, ce qui vous assure à la fois un accompagnement technique et financier.

LE CONSEIL RÉGIONAL, UN DISPOSITIF RÉCENT EN FAVEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES ?

La Région consacre, en autorisation de programme, 3 millions d'euros par an, sous réserve du vote annuel des crédits en inves-

tissement au titre d'un plan de préservation du patrimoine culturel normand.

En 2019, ce dispositif se décline en **3 axes** :

- **Une aide aux diagnostics sanitaires** permettant l'élaboration d'un plan de restauration priorisant les investissements (Schéma directeur, Plan pluriannuel d'investissement, plan de sauvegarde...). Le taux d'intervention est de 20% à 40% des dépenses éligibles. Le seuil financier de l'aide est de 5 000 € et le plafond de 50 000 €.

- **Une aide à la restauration du patrimoine culturel protégé** faisant partie des thématiques prioritaires retenues par la Région dans le cadre du Comité Régional. Sont éligibles :

- les dépenses de restauration du clos et du couvert (maîtrise d'œuvre et travaux),
- les honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- les biens immeubles, comprenant les immeubles par destination, et en particulier les vitraux.

Le seuil financier de l'aide est de 23 000 €.

Les taux d'intervention sont dissociés entre les immeubles classés et les immeubles inscrits :

- Si l'immeuble est inscrit, le taux d'intervention de la Région est de 20%,
- Si l'immeuble est classé, le taux d'intervention de la Région est de 30%.

- **Une aide à l'innovation numérique** pour une reconstitution virtuelle du Patrimoine et sa valorisation. Cette aide à l'innovation numérique a pour but de financer des outils numériques s'appuyant notamment sur des techniques de réalité virtuelle ou 3D ou toute autre technologie innovante.

Le taux d'aide est de 50%. Le seuil de l'aide est de 5 000 € et le plafond de 23 000 € par projet.

LE DÉPARTEMENT, UN PARTENAIRE HISTORIQUE POUR NOTRE PATRIMOINE

Le Département consacre annuellement près d'1 100 000 € aux études diagnostics et à la restauration de tout notre patrimoine : le patrimoine protégé au titre des monuments historiques mais également le patrimoine non protégé, qu'il soit architectural ou mobilier.

Vous trouverez tous les éléments sur le site web du Département du Calvados : <https://www.calvados.fr/contents/fiche/fiches-aide--services/subvention-pour-la-restauration.html?js=1>

Le Département peut aussi vous accompagner techniquement avec un soutien en ingénierie. Dans ce but, un site est à votre disposition :

www.calvados-ingenierie.fr

Vous allez y retrouver tous les experts et tout l'accompagnement technique que le Département peut vous apporter sur la restauration, ou sur un projet de réhabilitation.

LA MISSION BERN

La mission patrimoine confiée à Stéphane Bern a pour objectif de sauvegarder le patrimoine français dans toute sa diversité. Pour cela, elle s'emploie dans un premier temps à identifier les sites jugés prioritaires.

Afin que votre édifice soit étudié, vous pouvez déposer votre projet en ligne sur la plateforme : www.missionbern.fr

Les sites jugés prioritaires seront sélectionnés en concertation entre les services du ministère de la culture et de la fondation du Patrimoine.

Ensuite, elle accompagne à la restauration et réhabilitation des édifices sélectionnés en partenariat avec la Française des jeux. Il a été créé un loto et des jeux de grattage. **Les montants collectés ne suffisent pas à prendre en charge la totalité de la restauration de l'édifice, c'est pourquoi il est demandé au porteur de projet d'avoir un plan de financement préalable et viable.**

La mission Bern distingue **les sites emblématiques et les sites à maillage territorial**. Les premiers bénéficient des fruits des gains du loto, comme ce fut le cas cette année pour l'abbaye de Longues-sur-mer. En plus de l'accompagnement financier de la DRAC, du Département et de la Région, les propriétaires de l'abbaye se sont vus recevoir un chèque de 200 000 € de la part de la Française des jeux.

Les seconds reçoivent les bénéfices des jeux de grattage. Cette année pour le Département du Calvados, c'est la Maison bleue, trésor architectural d'art brut situé à Dives-sur-Mer, qui recevra pour la fin d'année le soutien de la mission Bern.

FINANCER LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX, DES FONDS MULTIPLES

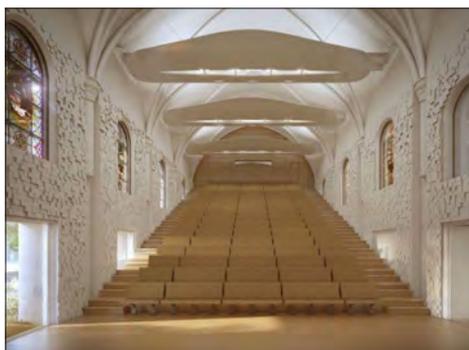
Après le « chapitre restauration », les collectivités territoriales peuvent également vous accompagner sur « le chapitre de réhabilitation » d'édifices patrimoniaux. Ils sont identiques à ceux que vous sollicitez lors de la création d'un gymnase, d'un équipement culturel ou autre. **En fonction du projet, les financements de ces grands travaux d'investissement, de réhabilitation ou d'aménagement peuvent donc faire l'objet d'un contrat de territoire-Région, d'un contrat de territoire-Département, d'un contrat de plan État-Région et de soutien européen.**



Entrée du futur lieu culturel des Franciscaines



Espace de lecture couvert dans l'ancien cloître



Auditorium dans l'ancienne chapelle des Franciscaines

Sur notre territoire, dans le département du Calvados, le projet des Franciscaines à Deauville est un exemple de réhabilitation, qui a pu bénéficier de l'ensemble de ces soutiens financiers. Cette ancienne communauté religieuse a été acquise par la ville de Deauville et va devenir le haut lieu de la culture de ce territoire. Se côtoieront sur un même site, dans un souci d'effervescence culturelle, salle de concert, salle d'exposition, médiathèque, Fab Lab...

POUR UNE SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES DANS LE FUTUR

Il est difficile lorsque nous ne sommes pas du « séraïl », de se retrouver dans les méandres et les différents dispositifs proposés par les collectivités. Cela peut être vécu parfois comme un parcours du combattant : qui fait quoi ? Comment faire ? Quel type de dossier ? Les règlements d'aide et les pièces demandées sont différentes d'une collectivité à une autre...

Un jour, peut-être, nous serons en capacité de proposer au porteur de projet un guichet unique de demandes de subventions afin de simplifier ses démarches et pour une action publique moderne, agile et au service des citoyens. Nous n'y sommes pas encore mais les dispositifs tendent à évoluer dans ce sens et nous travaillons au quotidien pour atteindre cet objectif.

COMMENT CONSERVER PAR LA RESTAURATION EN QUELQUES MOTS

Pour la restauration du patrimoine, les partenaires financiers les plus présents sur le territoire sont la DRAC, la Région et le Département.

La DRAC

Les monuments historiques

La Région

Aide aux diagnostics sanitaires permettant d'identifier les travaux prioritaires pour le patrimoine protégé au titre des monuments historiques

Aide à la restauration des édifices culturels protégés de Normandie

Aide à l'innovation numérique pour une reconstruction virtuelle du Patrimoine et sa valorisation

Le Département

Aide aux diagnostics sanitaires permettant d'identifier les travaux prioritaires

Aide sur tous types de Patrimoine

Aide à l'innovation numérique pour une reconstruction virtuelle du Patrimoine et sa valorisation

Aide technique : calvados-ingénierie.fr

La mission Bern

Sélection sur dossier

Pour la réhabilitation d'édifices patrimoniaux d'envergure, plusieurs dispositifs existent : les contrats de territoire Région, les contrats de territoire Département, les Contrats de plan Etat/Région, les fonds Européens...



**FONDATION DU
PATRIMOINE**

Titulaire d'un Master dans la valorisation du patrimoine, elle est chargée de mission à la Fondation du patrimoine depuis 2012. Ses principales missions sont d'aider et d'accompagner les propriétaires privés ou publics dans leur projet de restauration, assurer la gestion administrative et financière de la délégation régionale et informer le public sur l'action de la Fondation.

QUEL FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR MON ÉGLISE ?

Christine Leconte — Hormis l'État, comment est-ce qu'on peut financer une restauration et une réhabilitation ? Avec ingéniosité, mais il faut des petits supports pour nous aider à l'avoir, et la fondation du patrimoine est là pour cela. Qu'est-ce que la fondation du patrimoine, et comment peut-elle accompagner les collectivités ?

LA FONDATION DU PATRIMOINE, QUELS MOYENS ?

La Fondation du patrimoine n'est pas inconnue, elle est même fortement connue depuis l'année dernière, grâce à la mission Bern, et cette année, d'autant plus avec la tragédie de Notre-Dame. Pour ceux qui ne nous connaîtraient pas encore, **la Fondation du patrimoine est une fondation reconnue d'utilité publique.**

Elle est la première organisation privée en France pour la préservation du patrimoine vernaculaire. C'est une fondation de proximité constituée de 22 délégations régionales et qui fonctionne grâce à 70 salariés en France (dont 4 en Normandie), et 500 bénévoles qui viennent à votre rencontre sur le terrain au quotidien. **Nos valeurs sont les mêmes que les vôtres, ce sont la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine, principalement non-protégé.**

À QUEL MOMENT LANCER UNE OPÉRATION DE SOUSCRIPTION ?

Comment lancer une opération de souscription sous l'égide de la fondation ? Tout d'abord, qu'est-ce que c'est, et à quoi sert-elle ? Comment faire ? **L'opération de souscription est un outil à votre disposition pour amoindrir la part restante à la charge du maître d'ouvrage.**

Vous commencez par établir un diagnostic de votre édifice. Ensuite, une fois que vous avez le coût des travaux, vous montez votre plan de financement. Lorsque vous aurez déduit toutes les subventions du montant total, il restera une part à charge du maître d'ouvrage, et c'est sur cette part que nous allons définir l'objectif de collecte de la souscription. **La souscription peut être montée dès lors que vous le souhaitez. Vous pouvez venir nous rencontrer, en amont de votre projet ou lorsqu'il est un peu plus abouti. Nous sommes aussi là pour vous accompagner dans le montage du projet et pour vous orienter vers les bons interlocuteurs avec qui nous sommes en relation permanente.**

QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION DE SOUSCRIPTION ?

L'opération de souscription peut être montée pour des travaux de réparation et d'entretien, des dépenses de reconstruction, de destruction, ou de remise en état de parties disparues au cours du temps, à partir du moment où elles ont été validées par l'architecte des bâtiments de France. C'est également valable pour des dépenses d'acquisition d'un bien, si elles sont suivies de travaux, ou pour enrichir une collection. Les travaux de mise aux normes électriques, le fonctionnement des cloches, la mise en place d'un paratonnerre, les travaux d'accessibilité au site, etc. sont également éligibles.

COMMENT MONTER MON DOSSIER POUR L'OPÉRATION ?

Tout d'abord en remplissant le formulaire mis à disposition par la Fondation du patrimoine. Fournir avec, les pièces justificatives du projet : devis ou estimatif de travaux, la délibération du conseil municipal approuvant le projet, et le plan de financement prévisionnel, puisque c'est à partir de ce dernier que nous allons pouvoir définir un objectif de collecte de don. Lorsqu'il y a une association partenaire, nous transmettre sa publication au journal officiel et les coordonnées des membres de l'association, puisque nous serons aussi en contact avec eux. **Monter une opération de souscription, est donc administrativement très simple.** D'autant plus que c'est la Fondation qui va vous créer vos supports de communication (bulletin de don, page Internet, affiche, etc.).

VOS ATOUTS AVEC LA FONDATION : LA PLATEFORME EN LIGNE

Nous allons vous créer une page dédiée sur notre site Internet. Cette page va vous permettre de faire le lien avec les internautes. Elle valorisera votre projet et servira à augmenter la collecte puisque les dons en ligne sont possibles. Il s'agit tout simplement d'une plate-forme de crowdfunding¹. En passant par notre site le donateur recevra aussitôt son reçu fiscal par mail.

Sur cette page Internet, nous allons insérer vos informations, un descriptif du site et du

projet, de jolies photos, une vidéo, des articles de presse, vos actualités, votre besoin de collecte. **Nous allons également pouvoir proposer des contreparties, définies avec vous, à vos donateurs.** Ci-après quelques exemples de contreparties (ils sont nombreux) :

- une plaque avec le nom des donateurs/des membres bienfaiteurs,
- une invitation à une visite de chantier,
- une ou plusieurs invitations à des concerts,
- une invitation à l'inauguration de fin de travaux, des objets (cartes postales, porte-clés, etc.).

Il y a une multitude de contreparties à offrir. Nous pouvons vous donner des idées si vous en manquez.

VOTRE BULLETIN DE DONS À DIFFUSER

La Fondation, à partir de vos textes et photos, va vous créer un bulletin de don attractif. Nous disposons d'un gabarit qui est proposé au niveau national pour toutes les opérations de souscription -c'était le même pour Notre-Dame de Paris. À vous ensuite de **le faire imprimer et de le distribuer** à toutes les personnes susceptibles de faire un don en faveur de votre projet.

À réception du don, la Fondation du patrimoine l'affecte sur ledit projet et s'occupe de délivrer un reçu fiscal à chaque donateur (au titre de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune immobilière, ou l'impôt sur les sociétés).

Pour poursuivre sur l'aspect communication, il ne faut pas non plus oublier **les médias** : contactez la presse à chaque fois que vous allez faire un événement qui va se rapporter au projet. Ce peut être dans un premier temps, par exemple, le lancement des travaux ou la signature officielle de la convention. Il ne faut pas hésiter non plus à faire des publications dans les bulletins municipaux, les journaux paroissiaux, et évidemment la presse locale ; il faut vraiment sans cesse, relayer l'information. **L'information médiatique a une existence de courte durée, et il est nécessaire de l'entretenir tout au long de votre projet, et ce jusqu'à la fin.**

FINANCEMENTS BONUS

Suivant les résultats de votre collecte, il nous sera possible de vous octroyer, sous certaines conditions, telle que votre motivation et votre mobilisation « une prime d'encouragement », une sorte de bonus issus de nos fonds propres.

¹ Financement participatif en ligne

LES AUTRES FORMES DE MÉCÉNAT

En Normandie, il existe 4 clubs de mécènes, constitués d'entreprises locales qui sont attachées à leur patrimoine et qui ont envie de le soutenir. Les aides octroyées ne sont pas forcément de grosses sommes mais elles permettent de donner un coup de pouce et sont l'occasion de communiquer sur le projet. À Esson, du côté de Thury-Harcourt, le club des mécènes du Calvados a donné 2 000 € pour la restauration d'un tableau dans la chapelle Bonne-Nouvelle. Cette aide, ajoutée à celle du département et à celle de la DRAC, font que la part restant à la charge du maître d'ouvrage est fortement amoindrie. Ce dernier peut donc conserver ses fonds propres pour la restauration de son église.

La Fondation du patrimoine a également lié des partenariats avec des mécènes nationaux. Les Franciscaines², à Deauville, par exemple, ont pu bénéficier cette année d'une aide de 200 000 € de la part de la Fondation Total.

Le mécénat national est plus difficile à solliciter. Mais certains édifices religieux en ont bénéficié, nous pouvons citer : l'église Saint-Valéry de Varangeville-Sur-Mer, qui a reçu 130 000 € de la Fondation Bettencourt-Schueller, l'église de Saint-Hymer, qui a reçu 30 000 € de CGPA.

Les mécénats nationaux ne peuvent pas être sollicités pour toutes les églises, mais certains de nos mécènes ont des coups de cœur pour certains projets et mobilisent leurs fonds.

Faire appel au mécénat, c'est donc diversifier des ressources et des moyens, bénéficier d'accompagnement et d'expertise, gagner en reconnaissance et en visibilité et développer des synergies et des réseaux.

Les **dix étapes clefs** pour la recherche de mécénat sont :

- 1- s'assurer de l'éligibilité de son projet au mécénat,
- 2- diagnostiquer ses besoins,
- 3- valider sa stratégie,
- 4- faire un état des lieux des projets identiques au mien,
- 5- soigner sa communication,
- 6- identifier ses interlocuteurs,
- 7- structurer son fichier,

- 8- prendre contact avec les mécènes,
- 9- contractualiser le partenariat,
- 10- informer, échanger, évaluer avec les mécènes.

Si vous avez un projet de restauration, vous pouvez venir nous rencontrer dans nos bureaux à Caen, à Rouen et à Alençon.

Christine Leconte — Avez-vous quelques conseils à partager avec les porteurs de projet ?

Ismérie Werquin — **Il faut croire en son projet, il faut savoir le présenter et le vendre. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, il n'y a pas de petit don.**

Pour solliciter du mécénat, il faut d'abord s'intéresser à l'entreprise et réfléchir à ses attentes. **Le mécène est un partenaire** et le mécénat concerne toutes les entreprises.

QUELQUES CHIFFRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

En 2018 : 68 opérations de souscriptions ont été lancées dans les cinq départements. Aujourd'hui 300 collectes sont ouvertes sur notre site Internet.

Avec 3 400 donateurs en 2018, c'est plus de 1 200 000 € de dons qui ont été collectés en faveur de ces opérations.

Christine Leconte — Vous avez parlé de lancer la souscription une fois que le plan de financement est établi, mais un élu n'a pas forcément la possibilité de définir quel sera son projet et combien il va devoir déboursier. Nous avons vu que certains avaient besoin d'un accompagnement tout de suite, et surtout, d'un diagnostic, qui peut déjà coûter une certaine somme. Peut-on le financer avec vous et comment ?

² *Ande Maisonneuve, comment conserver par la restauration ?*

Ismérie Werquin — La Fondation du patrimoine peut accompagner le porteur de projet dès le début de son opération. Par exemple à Bénerville-sur-Mer, la première opération de souscription a servi à financer le diagnostic. La commune s'était engagée à faire des travaux par la suite. Elle a sollicité des aides, au moyen de la souscription, et elle a même collecté plus de dons que prévu. L'excédent a donc été affecté sur les tranches de travaux à venir.

L'objectif de collecte peut évoluer, au fur et à mesure. Un projet global de restauration d'une église représente souvent plusieurs centaines de milliers d'euros, voire plus. Lancer une opération de souscription sur une somme aussi considérable n'est pas forcément parlant ni vendeur. **Le donateur a besoin de visualiser à quoi son don sert.** C'est important pour lui. **L'idéal est donc de travailler par étapes et de monter des collectes sur des tranches de travaux précises et réalisables dans des délais relativement courts.** Cela permettra aussi de communiquer davantage sur le projet. En effet, chaque tranche terminée pourra faire l'objet d'une **inauguration de fin de travaux à laquelle seront conviés tous les donateurs** ; cet événement sera l'occasion de leur dire que c'est grâce à eux que la tranche a pu aboutir, que d'autres suivent et que leur soutien est encore nécessaire.

Christine Leconte — Il ressort que même pour le mécénat ou pour un financement participatif, la pluralité des acteurs entourant le projet est indispensable. Deux acteurs phares sont complémentaires, à la fois les collectivités territoriales et locales, et le portail d'entrée vers la Fondation du patrimoine et les mécénats privés.

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR MON ÉGLISE EN QUELQUES MOTS

La Fondation du patrimoine vous accompagne pour la restauration de votre patrimoine culturel. Elle vous aide à collecter des fonds pour la part restante, non prise en charge par les subventions existantes.

Elle crée pour vous une page internet sur son site, fait la maquette de vos bulletins de souscription, et délivre les reçus fiscaux à vos donateurs.

Elle peut vous faire bénéficier de financements « coup de pouce » si vous êtes très motivés, ou vous octroyer des financements plus conséquents lorsque que votre église a collecté des fonds importants.

Quelle que soit l'étape du projet où vous en êtes, vous pouvez lancer une opération de souscription.

Pour déclencher les dons, communiquer sur votre projet et y croire est essentiel.



INGÉNIEUR AU SDEC

Ingénieur depuis 10 ans au SDEC ÉNERGIE (Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados).

Il a en charge les missions liées à l'accompagnement des territoires en transition énergétique, dont la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur l'église de Brémoy.

Le SDEC ÉNERGIE est un service public départemental qui regroupe toutes les communes du département et 9 intercommunalités.

Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

CONSERVATION DU PATRIMOINE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Christine Leconte — Lorsque je pense à la transition écologique, pour moi, c'est plutôt dans le sens : « Ne démolissons plus, puisque de toute manière, quand on démolit, le bilan carbone est encore plus catastrophique », mais il y a aussi : « Servons-nous de nos églises » et, potentiellement, ça peut rapporter quelques petites sommes aux collectivités pour entretenir ou réhabiliter un patrimoine.

Je pense que si vous êtes élu dans le département du Calvados, vous connaissez le SDEC ÉNERGIE. On a beaucoup de missions qui sont liées à l'énergie, au réseau électrique, au réseau gazier, aux bornes de recharge aussi que l'on installe pour les véhicules électriques. Je suis adjoint à la transition énergétique, et je travaille sur le développement des énergies renouvelables, la sobriété énergétique aussi, et le déploiement de projets photovoltaïques.

LE PHOTOVOLTAÏQUE, MULTIPLES AVANTAGES

Vous vous demandez peut-être pourquoi le photovoltaïque, et quel en est l'intérêt. L'idée est d'installer des panneaux solaires sur des pans de toitures qui sont, par chance, bien exposés. **On ne pourra pas recouvrir 100 % de la toiture, c'est évident, mais le photovoltaïque présente quelques intérêts, parmi lesquels une diminution du coût de réfection.**

On le verra tout à l'heure sur le projet que je vous présenterai plus particulièrement : l'église de Brémoy, à proximité immédiate du zoo de Jurques. L'intérêt pour l'élu, M. Dequesne, maire de la commune, était de diminuer les coûts de couverture parce que le SDEC ÉNERGIE investit sur le pan sud. Le reste de la toiture, au Nord, ou tout ce qui est un petit peu sur les arêtes ou sur la nef ne nous intéresse pas. Nous investissons sur le pan Sud, en collaboration avec le couvreur traditionnel de la commune. **Cela permet aussi de diminuer les coûts de fonctionnement si l'électricité produite est autoconsommée.** Elle vient tout de suite diminuer les factures du bâtiment si les usages correspondent aux heures d'ensoleillement.

Par la pose de photovoltaïque, l'idée est de déployer une énergie renouvelable bien acceptée par les populations. Au contraire de l'éolien ou de la méthanisation qui sont un peu plus sujets à débat, le photovoltaïque, dans son ensemble, fait relativement consensus et est plutôt bien accepté. Sur des bâtiments qui ne sont pas classés, qui sont à l'extérieur du périmètre des cinq cents mètres, et qui ont une charpente assez solide, cela peut valoir le coup de se poser la question de leur installation, d'autant plus qu'il s'agit d'une énergie renouvelable. **Leur pose répond à tout ce qui est dans l'air du temps, mais qui est aussi prégnant**

pour les générations futures, à savoir la lutte contre le dérèglement climatique, et aussi la lutte contre la dépendance aux énergies fossiles. Chaque année, c'est presque une facture de 50 milliards qui échappe à la France à cause de la dépendance aux énergies fossiles. Le photovoltaïque présente beaucoup d'intérêts.

COMMENT POSER SES PANNEAUX AVEC LE SDEC ÉNERGIE ?

Comment s'y prendre avec notre syndicat ? On a créé une régie, qui porte une politique de transition énergétique active. **On peut investir sur le pan de toiture en portant directement la maîtrise d'ouvrage.** On retient un bureau d'étude pour assurer la maîtrise d'œuvre, et on sélectionne des entreprises de travaux. **Deux types d'actions peuvent intéresser votre commune, si vous êtes un élu : soit des projets neufs, pour lesquels l'idée est de vous orienter vers une monopente, exposée au maximum au sud, pour diminuer le reste à charge sur le lot couverture traditionnelle, bardage ou couverture (en général, ce sont les lots 13, 14, 15) ; ou alors pour des projets de rénovation.**

Je vous le disais tout à l'heure, si vous avez besoin de refaire le toit de votre église et que, par chance, elle est bien exposée, le SDEC ÉNERGIE investit sur le pan de toiture. On a donc créé une régie à autonomie financière, qui est dotée de 1 150 000 € pour faire trois années de vagues de projets. Chaque année, on espère faire 8 à 10 projets. Actuellement, on est déjà en train de voir quels seront les projets qu'on fera en 2020. On est un petit peu victimes de notre succès, que ce soit en neuf ou en rénovation.

On en profite pour remercier nos soutiens financiers, qui sont la région Normandie, qui est très active sur le photovoltaïque et sur le déploiement des énergies renouvelables, et les fonds européens, et le GAL de Caen-Métropole sans oublier les collectivités partenaires (CDC Cœur de Nacre par exemple).

DES PROJETS QUI FONT LEURS PREUVES

Quelques projets sont en service et produisent déjà de l'électricité : le centre aquatique de Douvres-la-Délivrande, par exemple, qui a été mis en service l'an dernier. Il comprend plus de 220 m² de panneaux. Je ne vais pas vous annoncer tous les chiffres, mais c'est pour vous montrer qu'on peut intervenir sur toutes les typologies de bâtiments communaux ou intercommunaux, que ce soit des salles des fêtes, les écoles, les églises, des mairies, etc.

Quatre projets sont donc en service depuis l'année dernière, quatre autres sont en cours, dont celui que je vais vous présenter sur l'église de Brémoy. On s'occupe également de la halle de sport et du gymnase à Douvres-la-Délivrande, ou encore de la salle des fêtes à Livarot, avec, dans ce cas très précis, la problématique de l'amiante.

Avant de vous parler de l'exemple du projet de Brémoy, je voulais également attirer votre attention sur l'esthétisme des panneaux qui a fait un bond, parce que je pense que c'est important pour les architectes. On est loin du panneau cadré, en aluminium gris, qui dénote complètement de la toiture. De plus, ils peuvent être fabriqués en Normandie, à l'usine de Tourouvre, dans l'Orne. Il y a beaucoup de technologies et de matériel innovant, cela change tous les trimestres et les performances changent également tous les mois. Maintenant, **on sait faire du panneau esthétique, performant, et qui peut correspondre aux critères des architectes des Bâtiments de France.**

HALTE AUX IDÉES REÇUES !

En trois ans, le panneau aura produit autant d'énergie qu'il en aura consommé pour sa fabrication¹. On parle là d'énergie grise. Ce qui signifie qu'il va rendre service à la planète, parce que **dès qu'il va être installé et exploité plus de trois ans, il va compenser l'énergie qu'il a fallu pour le produire. Il est recyclable à 85 %**, il s'agit d'aluminium, que l'on peut recycler quasiment à l'infini, du verre, qui lui aussi se recycle à l'infini, et de silicium, qui va intéresser les fabricants de panneaux, parce que ce silicium est déjà raffiné et peut être utilisé pour fabriquer d'autres panneaux.

Les 15 % restants correspondent à ce qu'on appelle l'EVA. C'est la petite couche en polymère qui permet de faire l'étanchéité du panneau entre le verre et les cellules de silicium. Sinon, le panneau se recycle très bien. **Si vous avez moins de 40 panneaux, vous pouvez d'ailleurs les déposer en apport solidaire, directement en déchetterie.**

LES POINTS DE VIGILANCE

Périmètre monument historique

Il existe, quelques points de vigilance pour un projet photovoltaïque. Le premier concerne les démarches administratives, pour des bâtiments ou des projets situés dans le périmètre classé.

¹ Selon l'ADEME

UNE ÉGLISE, UN POTENTIEL... QUEL PROJET ? Restaurer, partager, reconvertir

Dans cet ouvrage, vous découvrirez l'église dans son territoire à travers le regard d'experts. Quel avenir pour ces bâtiments ? Quelle(s) reconversion(s) possibles ?

Ces actes de colloque ont permis de donner la parole aux élus sur les questions de coûts qui incombent à la sauvegarde, la restauration ou la valorisation de leurs églises. Mais également de leur fournir des outils pour préserver leur patrimoine.

A travers de nombreux exemples, vous découvrirez des transformations, reconversions et usages insoupçonnés d'églises en France et dans le monde, et même une troisième voie possible : le partage d'usage et de sens.

Les pistes sont nombreuses, à vous de les explorer !

Pour l'instant, on n'a pas encore eu l'opportunité de poser des panneaux dans le périmètre classé avec les architectes des Bâtiments de France, mais cela viendra peut-être à l'avenir. Dans ce cas précis, l'idée est bien de consulter en amont les Architectes des Bâtiments de France (ABF) sur le matériel qui va être choisi, pour ne pas qu'il dénote avec la toiture existante et qu'il soit facilement accepté. **Je rappelle le critère de la visibilité : soit je vois ma toiture, soit la toiture me voit, soit une personne tierce peut voir à la fois mon objet classé et mes panneaux. Plus tôt on insérera les ABF dans la boucle et mieux ce sera** pour l'acceptabilité du projet, mais également pour donner des conseils techniques.

Pour nos propres besoins, on a eu le projet de mettre une ombrière de parking à notre siège social, SDEC ÉNERGIE, au-dessus de nos deux places handicapés. Au début, on voulait la poser en promontoire, mais on est à proximité immédiate du Mémorial, et on sent que le Mémorial ne va pas tarder à être classé dans les mois ou trimestres qui viennent, ce qui a entraîné des points de vigilance de la part des services de l'urbanisme de la ville de Caen, et nous a permis de trouver une solution tout à fait esthétique. **Au-delà des contraintes administratives, des bonnes idées peuvent être données à cette occasion.**

Respect des exigences du SDIS

Le deuxième point de vigilance concerne l'avis des pompiers. Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) a un avis particulier à donner sur le bâtiment. Je vous la fais courte, mais l'idée, c'est de positionner un arrêt d'urgence, et de minimiser le courant continu à l'intérieur du bâtiment, parce que ce courant continu va tout le temps produire, sauf la nuit ou si on bâche la toiture. **Mais les pompiers doivent être sollicités** et ils émettent des recommandations techniques qu'il vaut mieux respecter.

Charpente, quel diagnostic ?

Il faut ensuite vérifier la capacité de la charpente à supporter la nouvelle charge. En général, le panneau solaire et son système de fixation, font 25 kg au mètre carré. Quand on remplace de la tuile, on allège la charpente, mais quand on remplace de l'ardoise, on se pose vraiment la question, et quand on fixe le panneau sur un bac acier, en général, on a besoin de renforcer la charpente. Tout cela se calcule. Il ne suffit pas de le faire au doigt mouillé ! **On fait donc intervenir un bureau d'étude structure pour s'assurer que la charpente est bien solide.**

Les coûts de raccordement et la télésurveillance

Il est important d'anticiper le coût de raccordement du projet, parce qu'on va raccorder les panneaux photovoltaïques au réseau public de distribution de l'électricité. **Lorsque l'on est en bout d'arborescence de réseau, pour une grosse production, on a peut-être besoin de mettre un poste de transformation et de renforcer les lignes basse tension.**

Une télésurveillance de l'installation, c'est également important, parce qu'on ne sait pas quand l'installation tombe en panne. Il n'y a pas de pièces en mouvement, on ne peut pas deviner que l'installation ne fonctionne pas. L'idée, c'est de la **surveiller à distance afin de s'assurer qu'on produit bien**, notamment dans la période entre juin et septembre, où l'on va produire 70 % de notre production annuelle. On a un pic qui se situe autour du solstice d'été. Télésurveiller l'installation est donc décisif.

Pour **maintenir l'installation dans un bon état de fonctionnement** : l'idée est de faire passer une entreprise spécialisée dans le domaine électrique pour resserrer les connexions et s'assurer que tout va bien. Mettre des panneaux solaires sur des épaves thermiques, cela peut paraître un non-sens, et c'est pour cela qu'on essaie de travailler également sur les autres actions de sobriété énergétique, comme l'isolation des bâtiments, la régulation du chauffage, et la mise en place des LEDs sur l'éclairage intérieur, par exemple, ou la juste adaptation de la puissance souscrite.

DES ÉGLISES DANS L'HISTOIRE ET DANS LA TRANSITION

Produire de l'énergie et protéger l'église, réduire les coûts

Je vais vous présenter le cas concret de l'église de Brémoy, qui n'est pas une église classée ou inscrite, et qui date du XVIII^e siècle.

Une fois qu'on aura posé les 104 m² de panneaux solaires sur le pan sud, qui se décompose en



deux zones, on pourra produire 19 000 kw/h d'électricité par an. Pour vous rappeler ce qu'est un kw/h, un foyer qui n'est pas chauffé électriquement va en consommer chaque année 2500. L'installation représente des investissements de l'ordre de 43 000 €, pour une livraison qui est prévue normalement en juillet 2019. Le SDEC ÉNERGIE prend à sa charge le pan sud, qui concerne directement les panneaux solaires, et la commune en profite pour refaire la toiture sur le pan nord, mais également les extrémités et le transept, car il est difficile de poser des panneaux sur des zones qui ne sont pas planes et parfaitement rectangulaires.

L'idée était de se mettre en relation avec la commune pour qu'elle refasse la totalité de sa toiture, pour un billet de 35 000 €. **Le SDEC ÉNERGIE, par sa participation sur les 100 m² au sud, a permis de diminuer la facture de la commune d'un montant de l'ordre de 7000 €.**



Église de Bremoy, pose des panneaux versant Sud

Le panneau remplace l'ardoise pour qu'on n'ait pas de surimposition, ce qui ne plaît pas aux architectes et qui dénote quand on regarde le bâtiment. Non seulement il faut choisir un panneau qui ressemble à la couverture existante, mais aussi essayer de s'intégrer le plus possible dans le plan de la toiture.

Des églises entre patrimoine et technologie

Il n'y a pas que dans le Calvados que ça a été fait, mais également dans la Manche. En 2010, par exemple, une petite commune de trois cents habitants, Le Chefresne, a installé des panneaux solaires sur l'église : voyez la phase travaux, et là, vous voyez le résultat. On ne voit presque pas les panneaux, ils sont bien intégrés, et cela a été une bonne solution pour le maire de refaire sa toiture à moindre coût. De près, on voit que c'est une tuile qui est parfaitement intégrée, avec une étanchéité assurée entre chaque panneau. **Le matériel est garanti 25 ans.**



Panneaux photovoltaïques sur l'église du Chefresne

On a le pendant de ce projet en Seine-Maritime, avec la commune de Malaunay qui est très impliquée dans la transition énergétique. Là, les panneaux viennent directement alimenter les besoins du bâtiment, mais également les besoins de la mairie, située à proximité immédiate.



Église de Malaunay équipée de panneaux

L'église de Bures, dans l'Orne, a utilisé un matériel produit sur son département, avec une intégration parfaite. On le fait également dans le Haut-Rhin, à l'église Saint-Léger-de-Manspach, avec une tuile photovoltaïque.

À l'étranger, les Anglais l'ont fait, par exemple à Withington, sur une église du XII^e siècle. Il faut savoir qu'en Angleterre, en août 2018, d'après Le Guardian, il y avait 5 500 églises qui étaient équipées de photovoltaïque sur un

parc de 16 000 édifices religieux. On a presque un tiers des bâtiments religieux outre-Manche qui sont équipés de panneaux ! La cathédrale de Gloucester, qui est très connue en est également équipée.

Sur l'église Saint-Pierre à Salem-Neufrach (Allemagne), les panneaux ont pris la forme d'une croix.



On peut essayer également de recouvrir l'intégralité du pan de toiture, comme à l'église Halden à Saint-Gall en Suisse.

Christine Leconte — Vous avez parlé de bureau d'étude qui fabriquait les panneaux solaires, mais est-ce que vous avez des architectes maîtres d'œuvre pour vous accompagner sur les projets, pour calepiner et prendre les mesures ?

Jérémy Bredin — Pour l'instant, non, on n'a pas eu ce besoin-là, parce qu'on n'a pas fait de projet en zone inscrite ou classée, donc on n'a pas eu besoin d'avoir un architecte pilote. On a un bureau d'étude.

Christine Leconte — Il y a une question de coresponsabilité, puisqu'il y a des co-maîtrises d'ouvrage. En tant qu'architecte, un des conseils que je me dois de donner, c'est d'éviter une double maîtrise d'œuvre sur une toiture, pour éviter ensuite d'avoir des dégâts collatéraux dans les assurances au cas où, un jour, vous auriez des problèmes (calpinage par exemple). Pour les élus, il y a des choses qui méritent d'être pesées afin qu'il y ait dans cette question de la co-maîtrise d'ouvrage, un travail partenarial très fin dans l'élaboration des contrats.

CONSERVATION DU PATRIMOINE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN QUELQUES MOTS

La pose de panneaux photovoltaïques est rentable sur les pans Sud des toitures pour les projets neufs, comme pour les rénovations.

Travailler avec le SDEC ÉNERGIE permet à la commune de réduire les coûts des travaux de couverture.

Le panneau photovoltaïque est une énergie renouvelable très bien acceptée par la population. Il répond aux problématiques actuelles du réchauffement climatique et de la dépendance aux énergies fossiles. En trois ans, il aura produit l'équivalent en énergie que ce qu'aura coûté sa construction (énergie grise). Il est recyclable à 85 %. Et peut être directement apporté en déchetterie (pour moins de 40 panneaux).

En périmètre classé ou inscrit, l'avis de l'ABF n'est pas forcément une contrainte, mais peut au contraire permettre l'émergence de bonnes idées.

En Angleterre, 5 500 églises sur 16 000 sont équipées de panneaux photovoltaïques.

Lorsqu'il y a une co-maîtrise d'ouvrage, il est important de rédiger finement les contrats afin de prévenir les problèmes d'assurance en cas de problème sur l'ouvrage.

Servanne Desmoulins-Hemery — *Cheffe de la mission patrimoine et musées, conseil Départemental de l'Orne* — Ce n'est pas une question, mais un complément d'information apporté à l'intervention d'Aude Maisonneuve. **Il y a encore une source de financement par l'État, par le biais de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.** Il y a des subventions très importantes pour les églises non protégées, qui peuvent aller jusqu'à 50 %. C'est parfois plus favorable que les subventions de la DRAC, il faut donc y penser.

Dominique Laprie-Sentenac — *Architecte des Bâtiments de France, responsable de l'UDAP Calvados* — On a parlé de patrimoine et d'entretien, avez-vous suffisamment de recul pour savoir **combien de temps dure un panneau photovoltaïque**, parce qu'à un moment ou un autre, il faudra l'entretenir. Comment se fera cet entretien ?

Jérémy Bredin — *Ingénieur au SDEC ENERGIE* — Concernant la fabrication des panneaux, il faut toujours se méfier de ce que disent les fournisseurs, mais depuis quelques années, **ils garantissent leur matériel 25 ans.** C'est-à-dire que pour un panneau qui va produire 100 kw/h par an, le fabricant garantit une perte de seulement 0,5 % par an. On peut donc imaginer qu'il perde 10 à 12 % sur les vingt ans d'exploitation. **Une association spécialisée a fait un retour d'expérience sur les premiers panneaux qui ont été raccordés au réseau, en 1992. Ils ont mesuré vingt-cinq ans après pour voir si les fournisseurs de l'époque avaient raison. Il se trouve que les panneaux ont perdu 9 %. Cela ne veut pas dire qu'à la vingt-cinquième ou à la trentième année, vous allez avoir un gros trou dans la toiture. On peut juste imaginer que le panneau, vu les technologies et les progrès qui sont faits chaque année, méritera tout simplement d'être remplacé de lui-même.**

Nous avons pu appréhender la tenue du matériel sur deux types de technologies : **le panneau cadré traditionnel**, qu'on pose en toit plat ou en toit terrasse, et également le brise-soleil, parce qu'on en a sur notre bâtiment depuis 2011. **En huit ans d'exploitation, on n'a obtenu aucune panne. Le seul problème qu'on a rencontré, était lié au vandalisme, parce qu'on est à côté d'un axe très passant, en face du Mémorial.** Mais il s'agissait sans doute des cailloux issus des semi-remorques ou du passage routier qui venaient impacter nos brise-soleils. Sinon, notre matériel n'a pas été défaillant.

L'expérience de notre syndicat est assez jeune, on ne porte des projets que depuis deux ans. On a l'expérience de notre propre bâtiment. Ce que garantissent les fournisseurs peut donner lieu à compensation financière via des assurances s'ils se trompent.

Le matériel est un matériel de qualité, on évite autant que faire se peut, et que le Code des marchés nous le permet, d'installer des panneaux asiatiques. Même si leurs performances ont été revues à la hausse, on a toujours un petit doute sur la fiabilité de ce matériel. Il existe des panneaux européens, allemands, français et même normands, qui sont très intéressants.

Hélène Chédorge — *Directrice du service culturel du département du Calvados* — Ce n'est pas une question, mais un partage de réflexion. La communauté urbaine de Caen, au-delà de ce que vous faites sur les panneaux solaires, gère beaucoup de bâtiments publics, mais aussi ceux des communes. Je pense notamment à la gestion du chauffage avant d'aborder tout de suite la question des énergies renouvelables. J'ai posé la question à un technicien que j'ai rencontré. Il menait une expérimentation sur une église. Apparemment, **rien qu'en mettant un système de gestion du chauffage, les gains en énergie étaient de 25 %**. On parle là aussi de choses tangibles et simples, et moins coûteuses en tout cas à mettre en œuvre que des panneaux solaires.

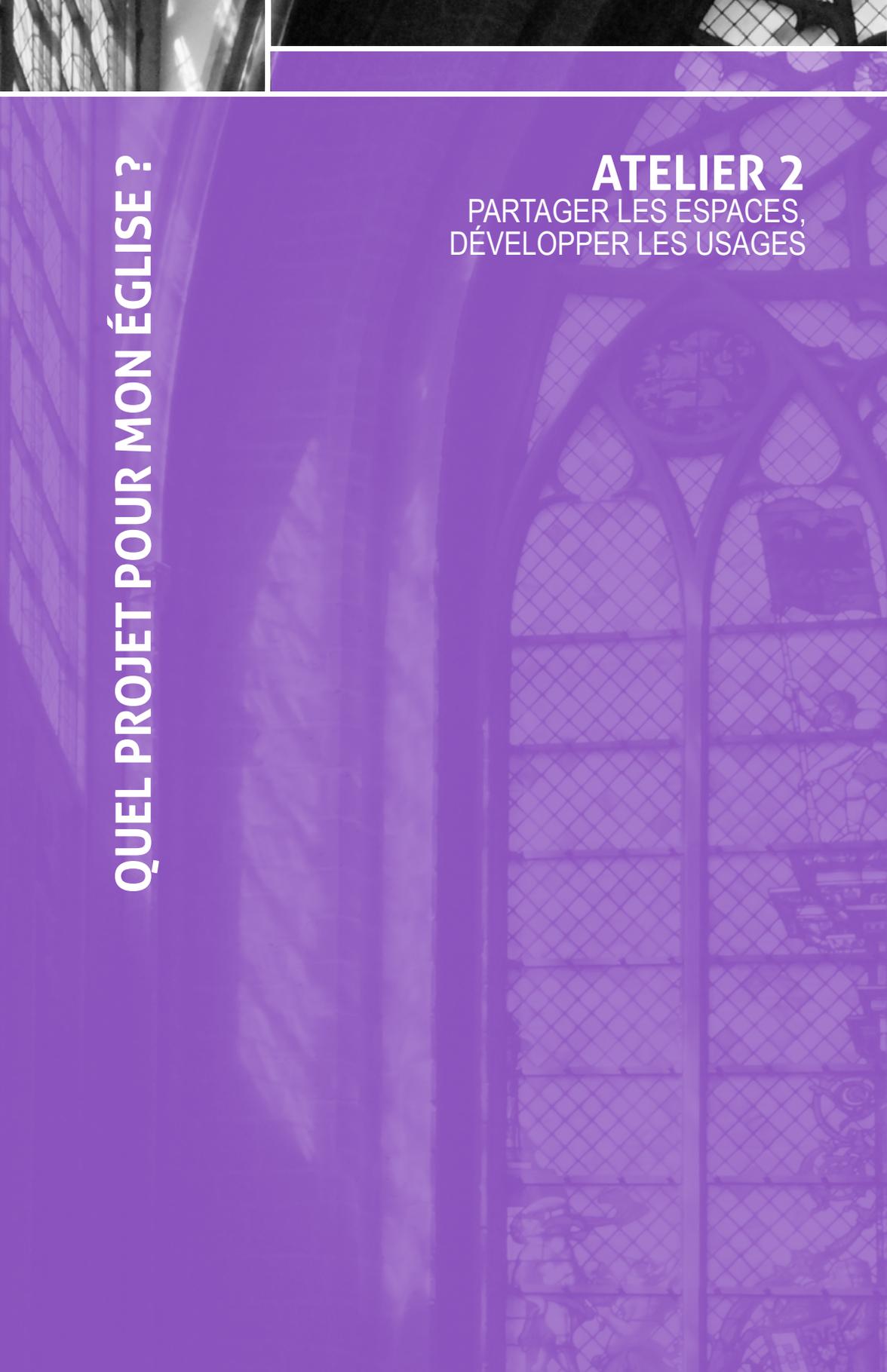
Christine Leconte — *Architecte conseil à la DRAC* — En ce qui concerne la question du temps du chauffage, la problématique est partout la même. **Dans un autre domaine, on nous impose des critères de chauffage à 21°C, alors qu'en 1930, la base était de 15°C pour quelqu'un de normal, et 20°C pour quelqu'un de malade dans une chambre. Aujourd'hui, on n'est plus du tout sur ces préconisations.** Dans cet atelier, on était sur des outils pratiques, notamment en termes de financement pour la restauration.

EN QUELQUES MOTS

La DETR (Dotation d'Équipement des territoires ruraux) est une subvention à laquelle les églises peuvent prétendre.

Les panneaux solaires sont garantis 25 ans.

Faire des économies de fonctionnement dans l'église, peut dans un premier temps passer par une gestion économique du chauffage.



QUEL PROJET POUR MON ÉGLISE ?

ATELIER 2
PARTAGER LES ESPACES,
DÉVELOPPER LES USAGES



**DIRECTEUR DE L'OFFICE
DE TOURISME DE BAYEUX**

Directeur de l'Office de
Tourisme de
Bayeux Intercom
depuis 2001.
Précédemment directeur
de l'office de tourisme
de Caen. Il a mis en
œuvre le développement
touristique international
du programme
«Bayeux Bessin - DDay
Normandie»

LA CATHÉDRALE DE BAYEUX, UN MODÈLE DE COLLABORATION ET DE BONNE ENTENTE

Christine Leconte — Comment entrer dans cette démarche de coconstruction collective, entre le culturel, le cultuel, et le touristique, en usage partagé, tout en ayant un dialogue qui évite les conflits ? Et comment envisager la coresponsabilité, dans le bon sens du terme, autour d'un espace qui a pourtant un seul affectataire : l'Église ?

LA CATHÉDRALE DANS UN CONTEXTE TOURISTIQUE DÉJÀ PRÉSENT

On va parler de la cathédrale de Bayeux du point de vue touristique pour ce qui me concerne. **On parle d'une cathédrale qui est évidemment propriété de l'État.** On est peut-être un peu loin des sujets qui viennent d'être évoqués sur des églises rurales qui, pour certaines, sont en péril ou dont on interroge l'avenir. La cathédrale de Bayeux, est pour nous, office de tourisme, devenue un sujet d'intérêt actif depuis quelques années seulement, 2010 de mémoire. C'est vraiment très récent. On était sur **un site qui connaissait une très forte fréquentation naturelle, une cathédrale en plein cœur de ville, dans une ville qui est naturellement très fréquentée, mais qui, pour autant, n'était pas activement mise en valeur du point de vue touristique,** à l'ombre de la tapisserie à Bayeux et des plages du Débarquement qui sont toutes proches, et pour lesquelles Bayeux sert de base logistique.

CONVENTION QUADRIPARTITE AUTOUR DE LA CATHÉDRALE

À partir de 2007, une volonté de partage d'usage a été exprimée par l'office de tourisme. Elle a tout de suite trouvé énormément d'écho ; à la fois auprès du propriétaire, qui est l'État, en particulier auprès du conservateur de la cathédrale, l'architecte des Bâtiments de France, qui était déjà Jérôme Beaunay, et bien évidemment, auprès du curé de la cathédrale, le père Berthout à l'époque, et aujourd'hui, le père Pitel, et sans oublier un acteur important, l'association des Amis de la cathédrale qui était déjà très active. **Tout cela s'est mis en place naturellement et se règle depuis 2010 dans le cadre d'une convention quadripartite, entre le propriétaire, l'affectataire, l'office de tourisme et les musées de Bayeux, et l'association des Amis de la cathédrale, pour y développer différentes formes d'activité.**

DE LA TRADITIONNELLE VISITE AU SON ET LUMIÈRES

Parmi ces activités, en ce qui concerne l'office de tourisme, nous avons des choses extrêmement traditionnelles que sont des visites guidées, et qui permettent, dans le cadre de cette fameuse convention, d'accéder à des parties qui sont habituellement fermées au public : on pense à la salle du trésor, ou à la salle capitulaire. On est là dans un registre qui est relativement classique finalement. Il s'agit de celui de la visite guidée, que

l'on trouve dans de nombreux édifices religieux. Jusque-là, rien de très innovant. **Notre action est devenue un peu plus innovante, lorsqu'en accord avec l'ensemble des intervenants dont je vous ai parlé, la cathédrale est devenue pour nous un sujet, un lieu et un support d'animations** (même si c'est un peu délicat de reléguer la cathédrale au rôle de support).

Ces animations sont pour nous de deux ordres, que vous connaissez probablement : une première animation, qui s'appelle « **Rendez-vous à la cathédrale** », « **Un arbre en liberté** », il s'agit en fait de deux animations dans l'animation, l'essentiel de l'affaire était une projection sur l'arbre de la Liberté, qui est situé juste à côté de la cathédrale, mais qui n'est pas la cathédrale, et qui, pour ce qui concerne notre sujet du jour, la cathédrale, consiste en une mise en couleur, mise en lumière de l'architecture extérieure de la cathédrale, selon un scénario qui fonctionne au même rythme que la projection des images sur l'arbre. C'est un spectacle estival. **De notre point de vue d'office de tourisme, c'est une façon de mettre en valeur le cœur touristique de la ville, mais aussi l'architecture de la cathédrale de Bayeux, et de lui redonner tout son intérêt.** Avant cela, il y a encore une petite quinzaine d'années, même si cela peut paraître très étonnant, la cathédrale existait, bénéficiait (et bénéficie toujours !) d'une fréquentation par centaines de milliers de visiteurs - ce qui n'est pas rien du tout mais n'avait pour autant, pas fait l'objet d'une réflexion dans notre spécialité qui est le tourisme et la mise en valeur par le tourisme.

La deuxième animation, s'appelle « **La cathédrale de Guillaume** ». Celle-ci est une animation hivernale, qui permet de rentrer dans la cathédrale. Là encore, elle fonctionne avec deux animations dans l'animation, ou deux spectacles dans le spectacle : une projection de la tapisserie là où elle aurait été exposée pour la première fois - je suis prudent ! - le 14 juillet 1077, et surtout une mise en valeur, là encore, de l'architecture intérieure de la cathédrale, cette fois-ci par des scénarios de lumière.

MISE EN VALEUR DE LA CATHÉDRALE, UN CERCLE VERTUEUX

Tout cela pour vous dire que ces animations permettent effectivement, sans mauvais jeu de mots, de mettre la lumière sur ces édifices religieux, sur leur architecture, et d'**attirer des publics nouveaux**. Ce qui est déjà bénéfique pour l'affectataire, le clergé.

Dans un lointain passé d'étudiant, j'ai fait un stage à la pastorale des réalités du tourisme et des loisirs, et je me souviens du slogan de l'époque qui était « **Entrer en visiteur, sortir en pèlerin** ». D'une certaine façon, l'office de tourisme joue aussi ce rôle-là lorsqu'il fait des animations dans la cathédrale de Bayeux... et pourquoi pas ? **Mettre en valeur un édifice religieux, cela permet également d'attirer l'attention de tous les décideurs, de tous les financeurs qui, au-delà de cette animation touristique, vont effectivement, tout d'un coup, se rappeler que ce patrimoine fait partie du paysage, et qu'au-delà du fait qu'il puisse servir de support à une animation, il a effectivement droit à tout notre intérêt et mérite d'être préservé.** Je ne vous parle pas évidemment, de l'aspect qui concerne les retombées touristiques, économiques et autres, qui n'est pas neutre.

AMBITION ET COÛTS

Je retiens la remarque de la représentante de la Fondation du patrimoine, qui disait qu'il ne fallait pas hésiter à être ambitieux sur les projets pour marquer un petit peu les esprits, et être sûr de capter l'intérêt. « **Rendez-vous à la cathédrale** » est un spectacle qui nous coûte 150 000 € par an, « **La cathédrale de Guillaume** » est un spectacle qui nous coûte 110 000 € par an. Ce sont des budgets conséquents, mais on est dans un système où il est plus facile de financer un projet à 150 000 € qu'une kermesse de village à 3 000 €, donc **n'hésitons pas à être ambitieux**. Il ne suffit pas que le projet coûte cher, si le projet est pertinent, qualitatif et qu'il a du sens, ce n'est pas plus mal !

LA CATHÉDRALE, UNE FIERTÉ DANS LE PAYSAGE BAYEUSAIN

Voilà comment en quelques années, de notre point de vue d'office de tourisme, la cathédrale de Bayeux s'est encore un peu plus inscrite dans le paysage. Elle l'était déjà, il serait difficile de considérer les choses autrement, mais elle est véritablement devenue **un vecteur de développement**.

Au-delà de ces considérations, cela fait 17 ans que je suis à Bayeux, et j'ai bien vu évoluer les choses. Avec ces animations, avec cette mobilisation concertée de l'État, du clergé, des Amis de la cathédrale, de l'office de tourisme, des musées de Bayeux, **un vrai sentiment de fierté se dégage de la part des Bayeusains** et des gens du coin, comme on dit. C'est très important que les gens soient fiers de

leur patrimoine. On en parle beaucoup, au travers de la Fondation du patrimoine, de la Fondation Bern, etc. **On voit bien que le patrimoine motive les gens**, et peut-être plus particulièrement les Français. Parmi les gens, il y a aussi des décideurs, et c'est important de savoir motiver les décideurs, parce que le jour où il va falloir prendre des décisions, pas seulement budgétaires, c'est important d'avoir un petit peu préparé le terrain. Une animation touristique peut aussi avoir ces vocations-là.

Christine Leconte — Quelques questions me viennent à l'esprit : **Est-ce que ces spectacles rapportent de l'argent à la collectivité ?** Et s'ils en rapportent, est-ce qu'ils sont réaffectés à l'église ? C'est peut-être des questions un peu piège pour vous, mais je les trouve assez intéressantes et pas complètement désintéressées.

Mes autres questions touchent à la relation entre les acteurs lors du montage des projets. Est-ce qu'il y a des frictions ? Évidemment, vous n'allez pas nous dire qu'il y en a, j'imagine, mais quelles difficultés pouvez-vous rencontrer ou pas ? Et est-ce que le fait d'avoir mis en place ces spectacles réguliers a pour conséquence qu'on arrive à quelque chose de beaucoup plus fluide à présent ?

Didier Llorca — Pour répondre à votre première question, toutes nos animations, et tous nos spectacles sont gratuits, ils ne rapportent pas d'argent. Il n'y a donc pas grand-chose à distribuer ! Par contre, je reviens sur cette histoire de notoriété, d'image et de reconnaissance du monument. Cela n'a pas de valeur pécuniaire, mais a une vraie valeur, je peux vous l'assurer, qui rapporte sur le long terme.

Sur la façon dont nos relations se passent, honnêtement, sans faire du tout de l'usage de bois, depuis 2010 que l'on fonctionne de façon partenariale autour de la cathédrale de Bayeux, avec les différents intervenants dont je vous ai parlé, au contraire les rôles sont parfaitement répartis ; ni l'État, ni la paroisse n'ont envie de se lancer dans le spectacle et l'animation, donc sur ce point-là, on ne dérange personne. Nous, office de tourisme, n'avons pas du tout l'intention de nous lancer dans la gestion d'activité culturelle ou dans la préservation et la conservation du patrimoine. Chacun tient donc parfaitement sa place. À l'initiative de la paroisse et du

conservateur de la Cathédrale, on a deux fois par an, avant la saison et après la saison, des réunions de concertation pour balayer un petit peu nos programmes, être sûrs qu'ils ne se chevauchent justement pas, mais de façon complètement positive et constructive, pour en faire le bilan, pour débriefer. Évidemment cela nous arrive de faire des choix qui ne sont pas les bons, mais on les rectifie, et tout cela fonctionne très bien. Au-delà de l'aspect formel, ce qui est vrai partout, et dans tous les fonctionnements de société, la dimension humaine est évidemment essentielle, et je touche du bois car on a affaire, au-delà des structures et au-delà des institutions qui sont représentées, à des personnes qui sont de bonne volonté, sur des sujets qui sont quand même plutôt des sujets agréables à traiter. Ma foi, on arrive toujours à s'entendre. C'est le cas dans notre petite ville de Bayeux.

LA CATHÉDRALE DE BAYEUX, UN MODÈLE DE COLLABORATION ET DE BONNE ENTENTE EN QUELQUES MOTS

L'usage partagé dans la cathédrale de Bayeux est le fruit d'un accord quadripartite depuis 2010, entre l'église affectataire, l'état propriétaire, l'office du tourisme et musées de la ville, et l'association des amis de la cathédrale.

Toutes les animations touristiques (son et lumière) sont gratuites mais permettent de mettre en valeur la cathédrale, et bénéficient à tous les acteurs.

La cathédrale de Bayeux est devenue un vecteur de développement. Une animation touristique peut donc servir les intérêts de la paroisse comme ceux du patrimoine. Elle peut contribuer au sentiment de fierté de la population alentours.

L'aspect humain (bonne volonté de l'ensemble des acteurs) est essentiel au bon fonctionnement du partage de la cathédrale. Chacun des acteurs a un rôle bien défini, et deux fois par an, ils se concertent de façon constructive pour concilier leurs différents programmes au sein de la cathédrale.



**PRÉSIDENT DE
L'ASSOCIATION
ÉGLISES OUVERTES
NORD DE FRANCE**

Ingénieur agricole, chargé de recherches et de développement (jusqu'en 1995) ; membre de la Commission mondiale de Génie rural et membre du bureau. Président de l'association régionale « Campagnes vivantes » pour la valorisation du patrimoine rural (de 1998 à 2018) ; membre de la Commission diocésaine d'Art sacré pour le diocèse d'Arras, chargé de la valorisation du patrimoine religieux ; membre de la Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais et de l'Académie des Sciences et des Lettres d'Arras ; président de l'association des Amis de la cathédrale d'Arras ; administrateur du CAUE du Pas-de-Calais ; vice-président de l'association ASSEMCA (Association de Sauvegarde du patrimoine arrageois) ; président de l'association « Églises ouvertes Nord de France » depuis 2015.

METTRE EN PLACE UN RÉSEAU

Le réseau **Églises Ouvertes**, est un réseau transfrontalier entre la Belgique la France et le Luxembourg. Étendu dans le Nord de la France depuis 2015, il progresse dans l'Est et en Bourgogne depuis 2017 et en Normandie désormais.

ÉCUEIL ET BONNES IDÉES, LES PRÉMICES DU RÉSEAU

Pourquoi un réseau ? En 2010, nous avons organisé à Arras un colloque intitulé : « Nos églises, quel devenir ? » Le soir du colloque, l'évêque me dit : « Michel, il faut absolument mettre en place quelque chose pour animer nos églises et les sauver ». Nous avons conçu un projet qui s'appelait « Itinéraire : découverte des églises », projet construit avec la mission patrimoine du Département du Pas-de-Calais.

Ensemble, nous avons imaginé créer des circuits sur des thématiques : églises seigneuriales, églises d'abbayes, églises de prieurés, églises consacrées à un saint local ayant marqué l'histoire, etc. Au bout de 18 mois, nous avons réévalué notre projet et nous nous sommes rendus compte que c'était un échec. Cela ne marchait pas. **Il ne suffisait pas d'ouvrir une église et de dire « J'ouvre » ; derrière, il fallait une structure porteuse.**

LA CLEF DU SUCCÈS : SE METTRE EN RÉSEAU

Nous avons alors regardé ce qui se passait ailleurs, et nous avons trouvé en Belgique, « Églises ouvertes et accueillantes » qui réunissait déjà **300 églises en réseau**. Réseau ! C'était là l'origine de l'échec de notre premier projet : nous n'avions pas créé de réseau. Du jour où nous sommes partis sur cette notion de réseau, cela a marché.

Pourquoi ? A partir du moment où les gens sont mis en réseau, ils ne se sentent plus seuls. **Dans un réseau, on bénéficie de l'expérience de chacun, les échanges se font régulièrement.** On fait des rencontres, on se connaît, on s'aide, et à partir de là, tout fonctionne beaucoup mieux.

Quel est notre objectif ? C'est créer du lien dans chaque village, je ne parle pas des cathédrales, bien qu'il y en ait trois dans le réseau. Elles constituent un sujet à part. **Ce qui est important, ce sont nos petites églises de village.** La plus petite chez nous est située

dans une commune de 58 habitants qui ont créé une association de douze membres qui fait vivre l'église, trouvé des financements et obtenu le prix du magazine Le Pèlerin pour la restauration.

ENGAGEMENT COLLECTIF POUR OUVRIR L'ÉGLISE

Mettre en place une équipe qui anime est important car elle met en lien, elle fait travailler ensemble des personnes qui n'en avaient pas l'habitude : les paroissiens, le curé, l'office du tourisme, le maire, les habitants de la commune, les acteurs locaux du patrimoine. Très rares sont les exemples, comme celui de la cathédrale de Bayeux où les différents acteurs ont l'habitude de se réunir pour définir ensemble de ce qu'ils vont faire.

Un de nos objectifs est donc de mettre en valeur le patrimoine religieux et de le rendre accessible à tous. Qu'elles soient croyantes ou incroyantes, on est extrêmement surpris de voir le nombre de personnes qui entrent dans une église en semaine, église où ils ne vont jamais, même le dimanche. C'est là une des raisons importantes pour lesquelles il faut que nos églises soient ouvertes.

DES OUTILS COMMUNS POUR TRANSMETTRE

Pour rendre les églises accessibles, il faut **créer les instruments qui aident à les découvrir et à les interpréter.** Aujourd'hui, tout le monde ne sait plus, par exemple, à quoi sert une chaire.

Nous avons parlé de l'autel ce matin, et il est surprenant de voir comment certaines personnes peuvent ignorer la signification de l'autel, tout comme celle de l'ambon. Quant aux statues, les reconnaître devient du décodage. **Il est donc important de permettre aux visiteurs d'en découvrir le sens.**

Dans le cadre du réseau, nous développons, au moyen de petits cartels, un système QR code qui va permettre, avec le smartphone, d'accéder à des informations sur la statue ou le tableau que les visiteurs ont devant les yeux. Nous créons donc des instruments qui permettent de

diffuser une meilleure connaissance des objets et du mobilier, mais aussi, plus largement, **des outils de promotion des églises en tant que patrimoine car dans de nombreux villages l'église est très souvent le seul site patrimonial. Le QR code est un outil que nous proposons au même titre que les dépliants sur les six points remarquables, la plaque façade et la bannière.**

Pourquoi une bannière ? Parce qu'il faut faire savoir que l'église est ouverte. Les Français sont tellement habitués à voir des églises fermées qu'une église ouverte devient l'exception. Il faut donc le dire, et pour le dire, il faut l'afficher. Comme nous avons beaucoup d'églises protégées par les Monuments Historiques, nous devons faire la démarche, avec l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. Ensemble, nous étudions la meilleure façon de poser cette bannière afin qu'elle ne gêne pas et, surtout, qu'elle ne nuise pas à la beauté du bâtiment.

Puis nous installons une plaque, avec un QR code à l'entrée de l'église. Il envoie vers le site Internet sur lequel se trouve une série de renseignements pratiques : les informations d'ouverture, un texte descriptif, une galerie photos, les éléments remarquables, ainsi que les églises du réseau les plus proches, leurs périodes et horaires d'ouverture en temps réel grâce au système de géolocalisation.

Chose importante, **les outils et le site internet sont communs aux trois pays et rédigés en quatre langues** (français, anglais, néerlandais et allemand).

Chaque église adhérente reçoit un livre d'or pour les adultes et un livre d'or pour les enfants. **Il est important d'avoir des outils professionnels, agréables, communs à tous et de belle qualité, c'est le cas aussi de la carte touristique, couvrant la Belgique, le Luxembourg et la France.** Cette carte est renouvelée tous les ans, et diffusée à plus de cent mille exemplaires, déposés dans les églises adhérentes et les Offices du Tourisme proches.

DES ÉGLISES ACCUEILLANTES

Nos églises sont disposées pour célébrer, elles ne sont pas organisées pour accueillir, et bien souvent, le visiteur ne s'y sent pas accueilli. Il faut réfléchir au sens de l'accueil et de l'aménagement, conforme à la liturgie, mais qui facilite le déplacement, la visite et la connaissance des œuvres qu'elle contient.

Par exemple une église accueillante peut aussi être une église où il y a moins de chaises, ce qui permet d'avoir un espace ouvert propice à la rencontre et à l'échange. Accueillir se fait aussi grâce aux documents proposés aux visiteurs. Leur qualité compte tout autant : la photocopie noir et blanc est à proscrire ! Ce n'est pas digne d'un accueil de qualité ! Il faut un document sur un beau papier, de belles photos, en couleur, avec une bonne typographie.

Dans le cadre du réseau, ces documents se doivent de respecter une charte graphique commune, identifiable et synonyme de qualité autant sur la forme que sur le fond.

Partout où les églises font partie du réseau, vous retrouvez le même logo, la même bannière, la même plaque, et les mêmes documents de médiation, ce qui fait que les visiteurs se sentent chez eux, même les jeunes générations pour qui nous pouvons aussi créer des circuits-découvertes.

Le réseau Églises Ouvertes accompagne ses membres. Nous avons déjà programmé, pour la Normandie, une journée-réseau au mois de novembre. Les lancements officiels des premières églises normandes auront lieu en décembre 2019. De même, prochainement nous participerons aux journées « Bouge ton patrimoine » à la demande du Département du Calvados.

METTRE EN PLACE UN RÉSEAU EN QUELQUES MOTS

Églises Ouvertes est un réseau transfrontalier, créé en Belgique en 2007, qui se développe au Luxembourg et en France depuis 2015.

Le besoin de réseau se fait sentir de façon plus importante pour les petites églises de villages que pour les cathédrales, ou grandes églises urbaines.

Pour ouvrir les églises, il importe de soigner et signaler l'accueil au moyen d'outils de communication efficaces tels que la signalisation de type banderole et le QR code. La structure « Églises Ouvertes » propose une identité de réseau au moyen d'outils tels que le logo et la charte graphique.



ARCHITECTE DE,
CAUE DU CALVADOS

Architecte DE au CAUE du Calvados. Diplômée en 2013 à l'ENSA de Toulouse. Après ses études, elle expérimente le journalisme, la photographie, et l'architecture en tant qu'auto-entrepreneur, puis en tant que salariée en agence dans la Manche, avant de s'orienter vers le CAUE du Calvados depuis le mois d'août 2018.

MODULARITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DES ESPACES

Christine Leconte — On va parler de modularité de l'espace, et de la manière dont l'architecture peut accompagner les usages partagés. On reste bien dans le cadre d'une église qui reste affectée au culte.

VOCATION AUGMENTÉE DES ÉGLISES

Je vais commencer par rebondir sur une question qui a été posée ce matin par l'élu de Souleuvre-en-Bocage¹. 22 églises sont présentes dans sa commune, dont 12 dont on ne sait pas forcément quoi faire, et qui posent question. En réponse à cette problématique, ce que l'on va vous proposer, ce sont des pistes de réflexions, en sachant que chaque solution qui est trouvée, ou chaque exemple qui va être présenté, n'est possible que parce qu'il correspond à un terrain et à un tissu social présent autour du monument. Il convient de bien identifier le vôtre pour trouver la meilleure solution.

De la même manière que l'on parle de réalité augmentée aujourd'hui, je souhaite vous proposer de parler de vocation augmentée des églises. C'est-à-dire qu'on va essayer d'imaginer des sens et des significations nouvelles au lieu, et plus précisément dans certaines parties du bâtiment, lorsque l'architecture le permet. Nous verrons quels sont les espaces qui peuvent être porteurs d'une nouvelle signification tout en tenant compte du fait que cette nouvelle signification ne doit pas déranger l'usage culturel du lieu, puisque dans l'usage partagé, l'église reste affectée au culte.

On a déjà parlé de **l'usage culturel**, en prenant l'exemple de la Gloriette à Caen², et celui de la cathédrale de Bayeux³. Ce sont deux exemples d'usages partagés, culturel et culturel, qui fonctionnent déjà dans notre département.

Il existe des **usages plus sociaux et communaux**, qui paraissent encore couler de source, même si lorsque l'emploi du lieu paraît moins ponctuel il peut choquer et déranger par la place qu'il prend dans le temps de vie de l'église.

Le dernier usage que je vais vous amener à envisager, et qui pourrait être perçu comme le plus dérangent, va être **l'usage entrepreneurial**. Nous verrons à travers un exemple québécois que cet exemple, qui peut à priori sembler incongru, peut en réalité très bien fonctionner, du fait du contexte socio-culturel environnant le bâtiment.

1 Cf. échanges avec la salle p30

2 Plusieurs interventions, P X Signargout, L'organisation des paroisses et les sens du bâtiment église, Emmanuelle Dormoy, de la restauration à la valorisation, quelles questions

3 Cf. intervention de Didier Llorca, collaboration et bonne entente dans la cathédrale de Bayeux



VENDÉE VITRAIL, AUTANT ÉGLISE QUE MUSÉE

En Vendée, suite à une chute de pierre dans l'église de Saint-Hilaire, le bâtiment a été fermé. Il était question de le démolir, jusqu'à ce que la commune s'aperçoive de la valeur des vitraux. Ils avaient été réalisés par le maître verrier Roger Degas. Ces œuvres étaient très

intéressantes pour la Vendée, car elles font référence à la guerre de Vendée. Ils ont donc essayé de trouver une solution pour conserver le bâtiment et lui **trouver un usage qui ne soit pas que culturel**, parce que ce dernier ne justifiait plus, à lui seul, le maintien du bâtiment.

C'est un projet qui a duré un certain temps et s'est déroulé en **deux phases, une phase de restauration, puis une phase d'aménagement intérieur**.

Le projet s'appelle Vendée Vitrail, sa pièce maîtresse est un vitrail réalisé pour Notre Dame de Paris par un autre Maître verrier vendéen¹. Cette œuvre qui n'était plus en place sur la cathédrale, trouve toute sa place dans le nouveau musée.

Sur la représentation 3D du projet, il va être intéressant d'observer l'agencement intérieur du bâtiment, qui s'organise autour d'un **espace central autour duquel une déambulation est scénographiée de manière à créer des espaces pour un musée d'interprétation du vitrail**. Cette déambulation est l'équivalent des espaces collatéraux.

De la lumière divine à son interprétation, le nouveau programme reste dans la logique du bâtiment. L'usage coule de source et prolonge le sens initial du bâtiment. La transformation semble tout à fait naturelle.

¹ Louis Mazetier a réalisé ce vitrail au XX^{ème} siècle. L'œuvre d'inspiration cubiste n'a été posée in situ que quelques mois, avant d'être déposée.



Fin des travaux de restauration, avant transformation



La paroisse et la commune ont convenu de scinder l'année en deux afin de répartir les usages culturels et culturels dans le bâtiment. Du mois d'avril au début du mois de novembre, Vendée Vitrail est un musée, tandis que le reste de l'année, il redevient une église, accueillant l'exercice du culte. Cette transformation est visible dans l'espace mais également dans le mobilier des bancs. Leurs dossiers n'ont qu'à permuter, pour orienter l'assise des visiteurs ou des croyants. Lorsque l'église est en fonction culturelle de musée, ils sont tournés vers le vitrail. Ils basculent de l'autre côté, vers l'autel, quand l'église reprend ses fonctions religieuses.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Je voulais très brièvement évoquer l'expérience qui a eu lieu dans le diocèse de Cambrai sur les usages partagés. Ces tentatives n'ont pas abouti, néanmoins, elles sont porteuses d'une expérience intéressante, en ceci qu'elle **identifie des espaces qui peuvent changer de signification, soit temporairement, soit durablement, sans gêner la signification culturelle du lieu.** Ce qui ressortait de cette expérience, c'est que l'entrée de l'église pouvait être légèrement transformée, contrairement au chœur auquel il était impossible de toucher. Les collatéraux sont transformables tandis que la nef peut être plus facilement réappropriée pour un usage partagé.

Partons au Québec pour deux exemples de partages d'usages. Le premier exprime un usage partagé social et communal.

PARTAGER L'ÉGLISE ET LES USAGES : LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE LA DURANTAYE

L'église de la Durantaye est située dans une commune de moins de 500 habitants, ce qui est très intéressant par analogie avec les petites communes de notre territoire. Comment vont-ils faire pour redonner vie à cette église ? Quels espaces vont-ils transformer ?



L'espace de la nef est facilement modulable, tandis que les collatéraux sont des espaces qui peuvent être facilement appropriables pour une nouvelle affectation, au contraire du chœur qui ne l'est pas du tout.



Vue depuis la nef vers le chœur avant travaux

Dans l'histoire de la commune, il est intéressant de noter que c'est au moment où ils se retrouvent avec une salle communale et une église à entretenir, qu'ils font cette réflexion : « On a un peu de mal à garder les deux, ne ferait-on pas d'une pierre deux coups en retravaillant des espaces de l'église de manière à en faire un espace au service de la commune, et qui permette aussi de conserver le culte ? ». Ainsi, le chœur est conservé tel quel. L'espace de la nef peut être approprié au moyen du mobilier qui va changer, de manière à donner de la modularité à l'espace. Les bancs sont retirés pour laisser place à des chaises, des tables, etc... Sur les côtés, qui correspondent aux collatéraux de l'église, se trouvent les cuisines, les sanitaires, et des espaces de rangement, de stockage.



Vue de la nouvelle salle polyvalente

Pour isoler le chœur sacré de l'église, élément qui représente son aspect voué au culte, les usagers ont placé un rideau qui le sépare de la nef. Cette astuce simple permet de donner une perception de l'espace complètement différente, selon l'usage que l'on souhaite en faire.

C'est un projet dont la commune est visiblement très fière.

SALLE D’AFFINAGE ET ORATOIRE DANS L’ÉGLISE

Le projet qui questionne plus franchement nos habitudes et nos représentations est celui de la « fromagerie dans l’église ». Formulé ainsi, cela paraît saugrenu. Ce projet est possible uniquement du fait des voisins directs de l’église : une famille de fromagers, installés dans la ville Sainte-Élisabeth de Warwick depuis plusieurs générations, et dont l’entreprise s’est développée progressivement. Les gérants ont commencé par acheter le presbytère et ont fini, avec l’accord de la fabrique en possession de l’église, par racheter cette dernière et à en faire une salle d’affinage. « **Avoir une salle d’affinage dans une église, c’est être proche du paradis** » déclarait l’heureux nouveau propriétaire du lieu.



Rayonnages de la salle d’affinage, en cours d’installation

D’un point de vue spatial, la salle d’affinage, qui occupe la majeure partie de l’édifice est située dans la nef. Une salle d’oratoire a été maintenue dans l’église, de manière à ce que le culte puisse continuer à être exercé. Au-dessus de la nef, il y a une salle polyvalente qui permet d’accueillir les grandes célébrations lorsque la salle d’oratoire n’est pas suffisante. Elle accueille autrement les réunions et groupes scolaires venants en visite de la fromagerie.

Le village fait moins de 400 habitants, et durant la période estivale, lors des vendredis de la fromagerie, ce sont environ 4 000 personnes qui viennent déjeuner au pied de ce bâtiment. Cet usage partagé est possible uniquement parce que le contexte socio-économique et culturel le permet.



Déjeuner au pied de l’église lors des vendredis de la fromagerie

Pour revenir à l’exemple de Souleuvre-en-Bocage, il y aurait certainement d’autres idées à trouver, mais le message que j’aimerais faire passer est qu’il est possible de chercher dans plusieurs directions, et que les solutions les plus pertinentes ne sont pas nécessairement celles auxquelles on aurait pu penser de prime abord.

MODULARITÉ DE L’ARCHITECTURE ET DES ESPACES EN QUELQUES MOTS

En France, pour partager les usages, il ne faut pas gêner le sens premier du lieu qui est religieux.

Certains espaces de l’église sont plus propices au partage de sens et donc d’usage comme l’entrée et les collatéraux. Le chœur au contraire, ne peut absolument pas être partagé.

Chaque usage partagé s’appuie sur des réalités de terrain qui le permettent. Ce n’est pas parce qu’un usage partagé fonctionne à un endroit qu’il peut fonctionner partout. Il importe de bien identifier les ressorts sur lesquels s’appuyer dans sa commune.

Christine Leconte — Nous avons vu la notion de réseau, et celle des usages qui partent des qualités spatiales de l'église. Nous avons vu comment il était possible de coordonner, dans un même lieu, plusieurs usages tout en respectant le culte.

Benoît de Sagazan — Il y a une zone à explorer qui est celle des usages partagés. On a très peu d'expérience encore en France et je pense que c'est vraiment exploratoire pour nous. On a besoin de tester des choses. Au colloque « le devenir des églises » de Meurthe-et-Moselle, l'évêque de Nancy, Monseigneur Jean-Louis Papin avait clairement dit qu'entre l'affectation stricte d'une église et sa désaffectation définitive, il y avait une troisième voie à explorer, et notamment une ouverture de l'église qui, tout en conservant son activité culturelle, répondait aux besoins de la commune. Michel Tillie qui se dresse devant moi, et je veux lui dire à quel point j'admire ce qu'ils font dans le réseau « églises ouvertes » ; d'abord, parce que l'on se sent accueilli dans leurs églises. Ils ont réussi à rompre ce scandale premier qu'est la porte fermée. C'est non seulement le summum des scandales - une église est faite pour être ouverte et que l'on puisse y rentrer, peu importe nos motivations ; d'autre part parce que c'est le premier pas vers la ruine. Une église qui est fermée, c'est une église dont on n'observe plus les infiltrations, et dont on ne voit plus les dégâts. On dit que notre patrimoine coûte cher à restaurer, mais souvent quand on observe attentivement la situation, on se rend compte que le coût découle d'un manque d'entretien sur de longues années.

Christine Leconte — En prenant l'Italie pour exemple, nous remarquons que toutes les entrées dans les églises sont payantes. Pourquoi n'est-ce pas payant en France, et serait-ce intéressant ?

Michel Tillie — La loi nous empêche de procéder à un paiement.

Benoît de Sagazan — Même sans la loi, si vous faites payer l'entrée dans une église, vous en faites un musée. La loi garantit la gratuité d'accès à l'église, qui est signifiante. Il faut que cela reste ainsi, pour ma part. Bruno Morel, architecte et enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon, fait mener par ses étudiants une enquête sur les conditions d'acceptation d'un changement d'affectation de l'église par la population. Le critère numéro un était l'accès gratuit à l'édifice, car ces édifices ne peuvent pas être privatisés, ils appartiennent à tous. Il ne faut jamais oublier que c'est toute une communauté qui les a construits. Nous sommes les héritiers de ceux qui ont construit les églises. Elles étaient souvent construites, pour une partie par le clergé, une partie par le seigneur, et une grande partie par la population. Nous sommes donc tous propriétaires de ces églises et les voir confisquées, même par une entrée payante, est compliqué. Parfois, il se justifie qu'une église comme la chapelle Sixtine ou d'autres soient vraiment payantes, mais de facto, elles deviennent des musées. C'est un choix qu'il convient de mesurer. Peut-être certaines églises deviendront-elles des musées, mais cela ne peut pas être la vocation de toutes nos églises.

Christine Leconte — On n'est pas forcément obligé de faire le choix latin, mais on peut faire le choix nordique.

EN QUELQUES MOTS

En France, la loi oblige à la gratuité de l'accès à l'église, contrairement à l'Italie par exemple. Rendre l'entrée d'une église payante, c'est la transformer en musée.

QUEL PROJET POUR MON ÉGLISE ?

ATELIER 3 TRANSFORMER MON ÉGLISE

LES CAS PRATIQUES



ARCHITECTE DU PATRIMOINE, AGENCE D'ARCHITECTURE DE SÈZE

Architecte du patrimoine, DESA DESHCMA, Urbaniste DIUUP ENPC, membre du bureau du CAUE 14, en tant qu'architecte du patrimoine, plus particulièrement orienté sur la sauvegarde, la mise en valeur et la reconversion de notre patrimoine architectural, culturel et cultuel de monuments historiques classés ou inscrits ou plus communément inventoriés au titre de notre petit patrimoine urbain ou paysagé.

RECONVERSION DES ÉGLISES, EXEMPLE DE L'AUDITORIUM DE BAYEUX

Je suis très honoré d'avoir à commenter les travaux de transformation de cette église en auditorium. Ceux-ci ont été **réalisés par mon confrère Lionel Soulié et toute son équipe de l'agence d'Architecture ACORA**. Nous allons nous entretenir d'une modification totale, après désaffectation en vue d'un nouvel usage d'**un édifice cultuel de petite importance, situé en ville, extrêmement simple de conception**. Il a cependant fallu commencer par partir de l'existant pour en étudier toutes les potentialités.

ARCHITECTURE DES ÉGLISES, BRÈVE CHRONOLOGIE DES DISPOSITIONS D'ORIGINE

Mais avant d'exposer la pertinence de la réaffectation de cet ancien lieu de culte vis-à-vis de sa nouvelle destination, je voudrais souligner, plus largement la nécessité d'analyser au cas par cas le caractère singulier de chaque édifice religieux concerné par de telles mutations.

À l'origine les premiers lieux de cultes furent plus ou moins domestiques ou clandestins, mais très vite sous le règne de l'empereur Constantin, **dès 213 ap. J-C, le peuple chrétien investit les bâtiments publics profanes appelés basiliques**. Ce sont des édifices rectangulaires, généralement divisés en nefs parallèles et terminés le plus souvent en absides qui abritaient diverses activités publiques. **Ce modèle de plan assez ouvert, repris au XX^e siècle dans différents lieux de culte, est relativement facilement reconvertible** (halle, salle de sport ou de spectacle, atelier ou entrepôts, etc.)

Mais **dès la première période romane, au XI^e siècle, des caractères propres aux églises s'affirment**. À chaque époque correspondent **des critères architecturaux et des volumétries différents**. À l'époque Romane, les volumes intérieurs sont assez sombres, assez étroits avec peu d'ouvertures et sont propices au déploiement de peintures « a fresco » sur ses voûtes et ses murs.

À la **période gothique**, grâce à la généralisation des voûtes à croisée d'ogives, et à l'utilisation des arcs boutants, **l'édifice se libère de sa pesanteur et s'ouvre à la lumière**.

À la contre-réforme liturgique, **dès la seconde moitié du XVI^e siècle, les nefs d'église sont beaucoup plus larges et lumineuses**, afin de favoriser le prêche de l'enseignement et la lecture.

Le XIX^e s'inspire de tous ces différents modèles antérieurs tout en les adaptant aux techniques de son époque. Le XX^e siècle quant à lui, dès l'avant-guerre, et plus particulièrement à partir de l'époque de la reconstruction, **expérimente de nouvelles recherches pastorales extrêmement variées**, créant de nouvelles formes architecturales sur le modèle de grands halls, d'amphithéâtres, d'auditorium ou d'hémicycles.

IMPACT DE LA PERTE DE LA JUSTIFICATION RELIGIEUSE

Dès le XVIII^e siècle, un certain nombre d'édifices religieux inadaptés, vétustes ou inoccupés concurrent des sorts contrastés en particulier en ce qui concerne les bâtiments conventuels qui furent **soit partiellement ou totalement détruits**, telle la nef de l'église du prieuré de Saint Gabriel-Brécy par exemple - **soit transformés** en fermes et autres bâtiments d'exploitation.

Sous la révolution, avec la nationalisation des biens de l'église, ce phénomène s'est accentué. Nombreux monastères et églises abbatiales furent détruits, vendus ou transformés en habitations, en bâtiments à usages agricoles, industriels ou artisanaux, soit réaffectés à un nouvel usage, temple de la Raison, ou même laïcisés. Comme l'ancienne église Ste Geneviève à Paris construite par Soufflot pour devenir le Panthéon, édifice à la gloire des grands personnages de la République. Le phénomène de désacralisation et de réaffectation s'est poursuivi par la suite. On pensa même à transformer l'église inachevée de la Madeleine en gare terminale des chemins de fer.

Dans la seconde partie du XX^e siècle, la Chapelle inachevée de l'institut Lemonnier à Caen fut transformée en salle de sport. **À Cancale, en Bretagne, l'ancienne église Saint-Maur fut transformée en musée et salle de cinéma par le clergé même.** Et aujourd'hui on voit la destruction de nombreuses églises du XIX^e siècle dont les coûts d'entretien paraissent exorbitants pour les finances locales des élus concernés.

SAINT-LAURENT DE BAYEUX DANS SON CONTEXTE URBAIN

Dans le cas de l'église Saint Laurent de Bayeux, on a affaire, bien que l'on soit au cœur de la ville, à un bâtiment modeste, d'une volumétrie semblable à de nombreuses petites églises rurales. Le cas de la reconversion de cet édifice nous a semblé d'autant plus intéressant à rapporter, qu'il s'agit d'un bâtiment très simple, qui n'a pas un caractère architectural remarquable, qui aurait pu être détruit, sans grand préjudice vis-à-vis de l'histoire de l'art, mais qui a toute sa place dans le contexte urbain de Bayeux. Il fait partie du Patrimoine bâti de cette cité épiscopale, et participe à sa mise en scène (pour peu que l'on considère le paysage urbain de la ville comme un grand théâtre de la ville à ciel ouvert). Cette modeste église fut élevée au XVII^e siècle et en grande partie restaurée au XIX^e.

Il aurait été dommage de la voir disparaître, d'autant plus que participant à la mémoire des



Photo aérienne, Saint-Laurent de Bayeux

lieux, elle fut construite à l'emplacement d'anciens thermes gallo-romains. Que faire, donc, de cet ensemble, de ce lieu de culte à croix latine constitué d'une nef et d'un chœur à chevet plat, de deux transepts latéraux, d'une sacristie en hémicycle, de ses annexes, et de son clocher pignon. Dans un premier temps, après sa désacralisation, la ville s'en est servi provisoirement comme lieu de dépôt... Mais par la suite, qu'en faire ? La laisser fermée eut été dommage et n'aurait été d'aucun sens. En faire un nouveau lieu d'animation ? Oui, mais à quel usage ? Aussi la municipalité a-t-elle imaginé en faisant appel à un architecte de renom Lionel Soulié du Cabinet ACORA qui avait déjà réalisé en ce sens une œuvre remarquable à Alençon de transformer cette ancienne église en auditorium de 150 places. Pari totalement réussi.



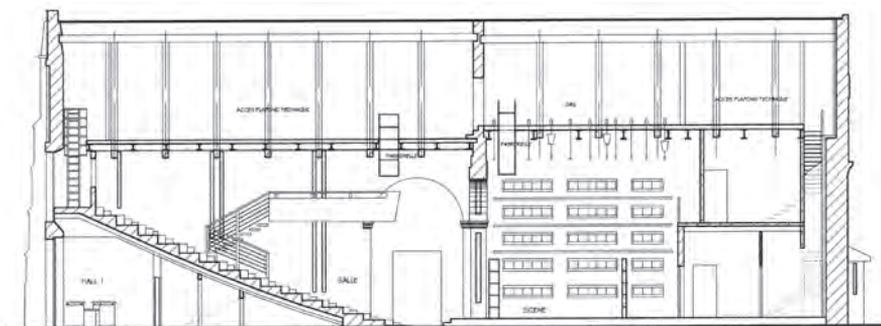
Auditorium d'Alençon, vue intérieure depuis les gradins

INTÉRIEUR TOTALEMENT TRANSFORMÉ

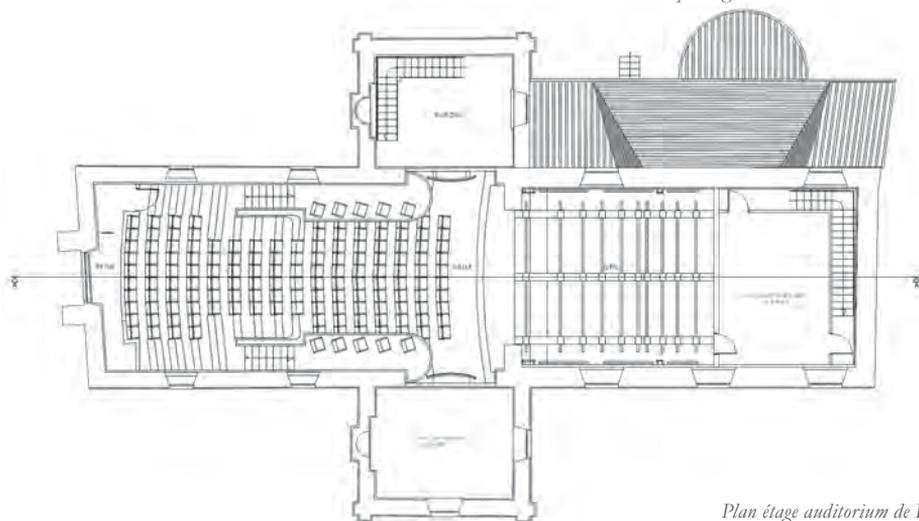
On va assister alors à une réappropriation totale des espaces intérieurs de l'édifice, en gardant seulement quelques éléments de mémoire architecturaux telle que l'arche de l'entrée du chœur. La scène de l'auditorium a pris place dans la majeure partie de l'ancien chœur, tandis qu'en arrière-fond se trouvent maintenant l'arrière-scène, un local rangement et un escalier donnant accès à une loge complémentaire, située à l'étage.

Au-dessus de la scène, dans la partie haute du volume initial se situe le **gril** dissimulé au regard du public permettant la manœuvre des décors. Au Nord-Est en lieu et place de la sacristie et de ses annexes on accède à une belle **loge principale demi-circulaire** accompagnée de ses commodités, à la place du transept Nord se trouvent maintenant **deux bureaux superposés**, et dans le transept Sud sont installés les sanitaires du public, tandis que la **nef reçoit la salle du public de 150 places**. Cette salle constituée de gradins reposant sur une dalle de béton oblique est accessible à partir du hall d'accueil Ouest

situé au droit de l'entrée principale historique, par un escalier donnant à mi-hauteur des gradins. En effet, pour arriver aux **gradins**, qui sont **placés légèrement en arc de cercle pour avoir une meilleure vue du centre de la scène**, il faut monter ou redescendre ces mêmes gradins pour accéder aux différentes places. Néanmoins lorsque l'on arrive dans la partie basse de la salle, on peut rejoindre une deuxième sortie à l'entrée de l'ancien transept Sud, donnant directement à niveau vers l'extérieur – ce qui correspond directement aux besoins d'**accessibilité PMR**, et à la **sécurité** de l'ensemble de l'établissement. Le plancher haut de la salle du public supporte un **faux plafond acoustique** et est constitué d'une dalle en béton collaborant. Ce qui permet d'abaisser sensiblement l'impact sonore de l'ensemble de la ventilation mécanique située en combles sous les charpentes conservées de l'église. Ce dispositif vient en complément des panneaux acoustiques situés sur les murs de la salle. **Ainsi a-t-on réussi à loger une « boîte dans la boîte », parfaitement adaptée au nouvel usage de cet édifice public.**



Coupe longitudinale auditorium de Bayeux



Plan étage auditorium de Bayeux



Arc diaphragme, visible entre les gradins et la scène

Vous voyez, de l'autre côté, **Parc diaphragme** de la croisée du transept, que l'architecte a réussi à garder. **Cet arc de pierre n'est pas grand-chose mais est suffisant pour nous rappeler que l'on est dans un ancien édifice culturel.** Pour le reste, vous voyez que la transformation est importante, avec les corbeilles, les tribunes, comme celle qui ont été faites à Alençon. Vous voyez, **les chaises elles-mêmes sont démontables** pour pouvoir avoir des espaces de répétition ou, éventuellement, dans la partie arrière, de pouvoir augmenter la régie.

EXTÉRIEURS INCHANGÉS

Si à l'intérieur, la nouvelle fonction s'est totalement substituée à l'ancienne, au niveau extérieur, par contre, **l'église a gardé, visuellement tout son caractère.** Elle reste authentique et témoigne de son passé. Ce n'est pas du Disneyland. Ce qui implique que sa signification dans la ville, garde toute sa valeur symbolique. Bien sûr il a fallu retoucher légèrement certaines baies. **Les fenêtres sont obstruées, doublées intérieurement de panneaux opaques assurant l'obscurité de l'auditorium et contribuant à la gestion acoustique intérieure, mais ceci n'est pas extérieurement perceptible.**

Situé dans le secteur de la ville, les services des Bâtiments de France avaient émis le souhait que cette obstruction ne soit pas perceptible au niveau des espaces publics. Pour ce faire, **les vitrages des baies extérieures ont été maintenus et doublés de grillages à mailles losangées donnant l'aspect d'authentiques vitraux.** De plus des éclairages rasants ont été judicieusement interposés entre les panneaux de doublage intérieurs et les vitrages. Ce qui permet, en cas d'illumination de maintenir à l'extérieur l'aspect d'une chapelle. **Restée vivante mais signe des temps, réaffectée à des préoccupations culturelles et profanes.**



*«Vous voyez cette petite église simple, qui participe à la beauté de la ville de Bayeux, et à son caractère encore très provinciaux»
Entrée principale*

RECONVERSIONS DES ÉGLISES, EXEMPLE DE L'AUDITORIUM DE BAYEUX EN QUELQUES MOTS

Avec l'accord de l'évêque, la ville de Bayeux désaffecte l'église Saint-Laurent, en vue de la transformer en équipement culturel. Plusieurs années après la désaffectation, les élus visitent une église déjà reconvertie en auditorium à Alençon et ils font appel à Lionel Soulié de l'agence ACORA pour ce projet. Afin de gérer l'acoustique tout en conservant l'aspect extérieur de l'église, les vitraux ont été isolés de l'intérieur de l'auditorium mais continuent d'être visibles de l'extérieur et servent d'éclairage. Cette solution est le fruit d'une réflexion commune entre l'architecte en charge du projet et celui des bâtiments de France. L'auditorium est l'exemple typique d'une reconversion architecturale réussie. Le bâtiment répond efficacement à sa nouvelle fonction tout en conservant ses anciennes caractéristiques extérieures.



**CHARGÉ D'OPÉRATION,
RÉGION NORMANDIE**

Diplômé de l'école d'architecture de Normandie en 1988, il a exercé durant 15 ans dans différentes agences de maîtrise d'œuvre rouennaises et parisiennes. En 2002, il a intégré la maîtrise d'ouvrage public. En 2006, il a été recruté au sein de la direction du patrimoine de la Région Normandie afin de suivre entre autres dossiers, la création d'un auditorium dans la chapelle Corneille et du Pôle Régional des Savoirs (l'Atrium) dans une ancienne école normale d'instituteurs à Rouen. Suite à la fusion des Normandie, lui a été confié le plan de valorisation de l'Abbaye d'Ardenne – IMEC située à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (14).

L'AUDITORIUM DE LA CHAPELLE CORNEILLE À ROUEN

Christine Leconte — C'est un maître d'ouvrage qui s'est bien entendu avec son architecte qui va nous présenter le travail d'un architecte. **Quand il existe un bon programme, un budget correspondant au projet souhaité, un maître d'ouvrage à l'écoute, et un architecte exigeant, c'est une bonne base pour une bonne réalisation.**

Vous allez nous présenter l'auditorium de la chapelle Corneille, à Rouen. Comme à Bayeux, on est dans une transformation, mais à Rouen, le projet est un peu plus impactant sur le monument, étant donné que la reconversion touche aussi à l'espace public. Le travail réalisé par les architectes a beaucoup valorisé la chapelle.

UNE ACOUSTIQUE EXCEPTIONNELLE COMME POINT DE DÉPART

Le projet d'auditorium dans la chapelle Corneille a été mûrement réfléchi. **On avait la connaissance d'un lieu acoustiquement intéressant.** Déjà entre 2000 et 2003 de grands concerts se sont tenus dans la chapelle, dans le cadre du festival « Automne en Normandie ». Des grands noms de la musique et du chant s'y sont produits : Jessye Norman, Philippe Herreweghe avec le Collegium Vocale de Gent, Laurence Equilbey avec le chœur Accentus ainsi que Sergiu Celibidache dirigeant l'orchestre philharmonique de Munich. **Le problème de la chapelle durant cette période de concerts était qu'elle n'était adaptée ni pour l'accueil des visiteurs et des spectateurs, ni pour les musiciens.** En effet, l'absence de certains locaux techniques, de sanitaires de locaux d'accueil rendaient le lieu difficilement exploitable...

DÉFINIR LE BON PROGRAMME

Le choix a été de créer un lieu de musique pérenne. Lors de l'élaboration du programme, différentes personnes compétentes ont été sollicitées pour une déclinaison du programme en plusieurs volets :

- **un volet architectural et technique**, qui comprend l'expression des besoins attendus par la Région,
- **un volet acoustique** confié à un acousticien afin de préciser les améliorations de réverbérations du monument possibles,
- **un volet monument historique et patrimonial**, réalisé par Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques sous validation de la DRAC et de ses conservateurs régionaux,
- **un volet culturel**, travaillé de concert avec l'opéra de Rouen-Normandie. Le directeur technique nous a transmis une saison type pouvant se tenir dans l'auditorium détaillant les concerts adaptés au lieu avec leurs fiches techniques.

Après un bon programme, il faut aussi concevoir la bonne équipe de maîtrise d'œuvre.

LA MAÎTRISE D'ŒUVRE, UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Sur un sujet comme celui-ci, la conception de la bonne équipe est importante. Dix cabinets sont retrouvés, afin d'apporter les meilleures solutions architecturales et techniques chacun dans leur domaine,

Il y avait donc un architecte mandataire qui est l'agence KING KONG, de Bordeaux, un architecte du patrimoine, un BET structure, un BET fluides, un BET spécialisé en scénographie, un BET spécialisé en acoustique, un BET pour la mise en lumière du bâtiment, un économiste, un pilote de chantier, et un bureau d'étude spécialisé en signalétique. Sur cette dernière compétence, un travail a été réalisé avec le service de l'inventaire de la Région pour la mise en place d'une signalétique historique du lieu, en treize panneaux depuis la création de la Compagnie de Jésus jusqu'à la réalisation de l'auditorium.

UN SITE TRÈS CONTRAINT

Les contraintes du sites étaient le peu d'espace d'extension possible, une entrée historique à 2,5m, et des bâtiments séparés...

Sur le plan masse, vous avez l'état de la chapelle avant la création de l'auditorium. On y aperçoit un escalier devant la chapelle. En effet, le niveau du rez-de-chapelle est à 2,50 m au-dessus du niveau de la rue. Il a fallu donc résoudre l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Le sujet sera abordé ultérieurement.

De plus, nous sommes dans un tissu urbain contraint, dans le centre-ville de Rouen, à proximité de l'Hôtel de Ville. Les rues Maulévrier et

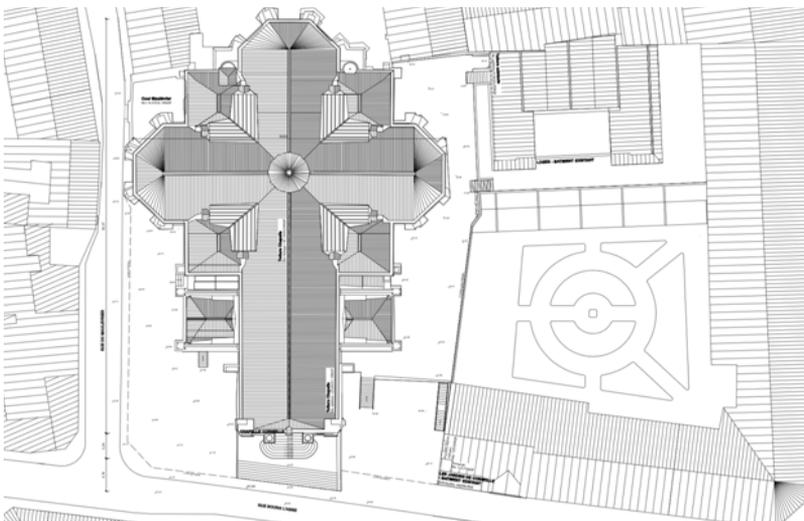
Bourg-l'Abbé enserrant la chapelle, limitant les possibilités d'extension. La possibilité de créer des surfaces nouvelles était donc très limitée.

A droite de la chapelle, un bâtiment construit en 1994 abrite les loges. Malheureusement, elles n'étaient pas reliées directement à la chapelle, c'est-à-dire que les artistes devaient sortir pour rejoindre la scène. Dans le cahier des charges du concours de maîtrise d'œuvre, les architectes avaient une obligation de construire une liaison entre les deux bâtiments devenant un point incontournable du projet.

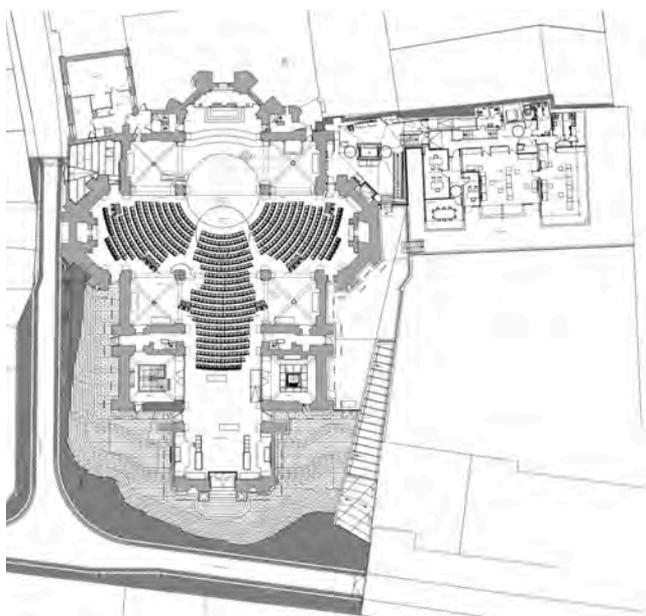
Toujours sur l'existant, on voit qu'il manque une chapelle latérale de chaque côté du corps central de la façade principale orientée au sud. Il avait été donné la possibilité aux architectes de réaliser des extensions contemporaines de part et d'autre sur l'emprise des chapelles manquantes afin d'augmenter la surface à construire.

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC PAR UN ESCALIER MONUMENTAL

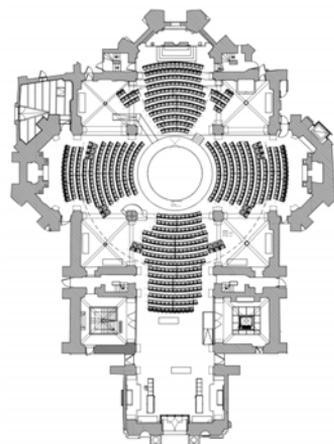
Sur le plan du 1^{er} étage du projet, on peut voir les choix faits par l'architecte. Comme attendu, **un volume a été construit entre les loges et la chapelle ainsi que sur le côté est de la chapelle.** Par contre, l'architecte n'a pas fait le choix de bénéficier de la possibilité qu'il lui a été donnée de construire des extensions de part et d'autre du corps central de la façade principale. En contrepartie, **l'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé un grand emmarchement, en courbes et contre-courbes, d'inspiration baroque.** Cet escalier enserre le monument et crée un espace public dégagé au carrefour des deux rues.



Plan masse avant travaux



Plan étage après travaux de transformation, configuration de salle sur un plan tri-frontal



Configuration de salle sur un plan centré

CREUSER SOUS LA CHAPELLE, RÉSOUDRE L'ACCESSIBILITÉ

Un autre enjeu à gérer était l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. En effet, il n'était pas envisageable d'utiliser l'entrée principale ouvrant à deux mètres cinquante au-dessus du niveau de la rue. L'architecte a donc créé une entrée latérale complètement déconnectée de la chapelle au niveau de la rue. L'avantage est que tout le monde entre par ce même point d'entrée : les techniciens, les artistes et les spectateurs.

L'autre idée de l'architecte a été de creuser sous la chapelle et de remonter ensuite au niveau de la nef de la chapelle par un ascenseur ou un escalier, installés dans les chapelles latérales. Sur cette photo, on peut voir toute la partie creusée sous la chapelle mais aussi entre la chapelle et la limite séparative avec

les voisins côté est, en sachant qu'il y avait très peu de largeur disponible. L'escalier métallique, comme la sphère installée à la croisée des transepts ont été construits dans l'atelier des entreprises, avant d'être mis en place.

Une autre contrainte était le plancher chauffant mis en place en 1994 que la Région voulait conserver, étant donné qu'il était encore fonctionnel et permettait, dans un volume de 16 mètres de haut, d'apporter une des sources de chauffage.

Au rez-de-chaussée les sanitaires sont situés sous le grand emmarchement de part et d'autre de l'entrée historique. Le couloir situé sur le côté de la chapelle permet d'accéder à tous les locaux techniques et de remonter dans les loges. Au niveau de la salle de concert, sur la droite, vous avez toujours les loges collectives, hommes et femmes mais maintenant reliées directement à la salle de spectacles.

Dans la chapelle, deux configurations de salle ont été imaginées grâce à la possibilité donnée d'un déplacement de la scène vers le chœur : la salle sur plan centré et la salle sur plan tri-frontal.



Nouveau niveau creusé sous l'ancienne chapelle

UNE SPHÈRE ACOUSTIQUE ET UN MOBILIER SUR MESURE

Au milieu, à la croisée du transept, **une énorme sphère scéno-acoustique de quatre tonnes a été installée.**



Elle a plusieurs rôles : un rôle d'éclairage, de chauffage et un rôle acoustique. Un grand disque sert de plafond acoustique, permettant de

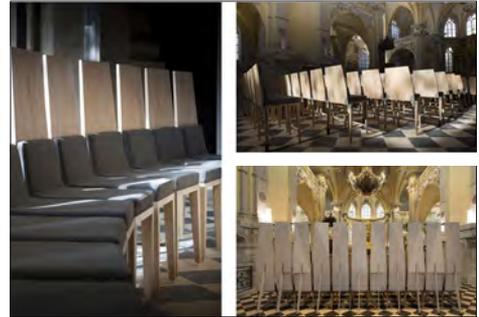


raccourcir le temps de réverbération afin que le son arrive plus rapidement vers les spectateurs. L'une des demi-sphères est recouverte d'un matériau créant un effet de miroir.

Quand la sphère pivote sur son axe, toute la chapelle se reflète dans ce miroir.

Les chaises, quant à elles, ont été spécialement conçues pour la chapelle.

Elles sont à trois pieds et reliées ainsi les unes avec les autres pour répondre à la contrainte de la sécurité incendie. Des panneaux acoustiques ont été installés sur les dossiers du dernier rang, en fond de salle.

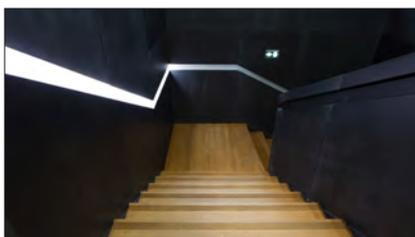


LE PARCOURS D'ENTRÉE EN PHOTOS...

L'entrée des spectateurs, se fait au niveau de la rue. Le spectateur entre dans ce passage. Il est maintenant à l'intérieur, mais grâce à la verrière, on continue à apercevoir l'extérieur : la chapelle. Ensuite le spectateur se retrouve dans le foyer bas, une pièce complètement fermée sans aucune réverbération acoustique. Il monte enfin l'escalier pour arriver dans la chapelle, et découvrir l'intérieur de la chapelle. **Il existe donc un véritable parcours depuis l'extérieur jusqu'à la salle de spectacle.**

Lorsqu'on aperçoit la chapelle se refléter dans le miroir de la sphère, il s'agit de la configuration hors spectacle.





Parcours d'entrée dans l'auditorium en 7 photos

Christine Leconte — Juste un petit mot sur le budget : est-ce que vous pouvez communiquer quelques chiffres ?

Gilles Catherine — La Région avait décidé de restaurer dans un premier temps la chapelle, ce qui a été un peu compliqué pour les architectes, étant donné que le projet de l'auditorium n'est venu que dans un second temps. Concernant la restauration du monument historique, l'opération a coûté 9 millions d'euros, toutes dépenses confondues, et, pour la création de l'auditorium, le chiffre est identique.

L'AUDITORIUM DE LA CHAPELLE CORNEILLE À ROUEN EN QUELQUES MOTS

La démarche :

- 1/ le diagnostic : les qualités acoustiques du lieu ont été le point de départ de la transformation de la chapelle en auditorium.
- 2/ le programme : la maîtrise d'ouvrage définit ses besoins en consultant différents acteurs.
- 3/ identification des compétences recherchées afin de répondre au programme.
- 4/ choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Les travaux ont été effectués en deux temps : la restauration, puis la reconversion.

La réponse architecturale souterraine ne rivalise pas avec l'architecture existante, mais résout les contraintes du site : franchissement du dénivelé entre la chapelle et la rue, accessibilité PMR et valorisation de la chapelle par la création d'un grand escalier dans l'espace public.

Des solutions acoustiques innovantes ont été mises en place : une sphère monumentale et des éléments de mobilier.



CO-FONDATEUR
DE L'AGENCE
ATLANTE ARCHITECTES

Architecte DPLG, associé
d'Atlante Architectes.
Urbaniste. Inscrit à
l'Ordre des Architectes
depuis 1979, ancien
Conseiller National de
l'Ordre des Architectes.
Conseiller Régional de
l'Ordre des Architectes
(3ème mandat) Trésorier
du Conseil Régional de
l'Ordre des Architectes
de 1994 à 2000 et
2017. Ancien membre
du Conseil Supérieur
de l'Enseignement
de l'Architecture.
Ancien animateur
encadrant auprès de
l'Institut Pédagogique
d'Architecture et
d'Urbanisme de
Villeneuve d'Ascq.

LOGEMENTS SOCIAUX À WATTIGNIES

Christine Leconte — Ce projet fait partie des transformations très impactantes pour lesquelles des choix vraiment forts ont été faits. Franck Longueval va parler d'un sujet qui est le conseil en amont, ce qui a permis d'amener à la réalisation des logements sociaux dans ou derrière une église.

La question posée était de **construire des logements sociaux en lieu et place d'une église qui se trouve dans un bourg assez connu au sud de Lille : Wattignies**. C'est plus un bourg, parce que Wattignies doit faire au moins 15 000 habitants et connaît une poussée démographique assez importante. Vous allez voir qu'à bien des égards, on a sauvé cette église, qui était l'église Saint-Jean-de-l'Arbrisseau.



ENTRE CATICHES ET AMIANTE, UNE ÉGLISE DANGEREUSE

Cette église était vouée à la démolition. Pourquoi est-ce qu'elle était vouée à la démolition ? Parce que, tout simplement, sa partie arrière commençait à s'effondrer parce qu'on est dans une des zones assez connues du croissant sud de Lille, qui sont des zones dites de catiche. **Qu'est-ce qu'on appelle les catiches ?**

Ce sont **des carrières souterraines qui ont été exploitées jusqu'à la fin des années 1970, parfois sans soin, sans précaution aucune**. Ce qui avait pour conséquence que toute la partie arrière de cette église présentait des fissurations importantes. Puis, un autre problème est apparu. Il s'est avéré que cette église était très largement traitée, au niveau de son plafond, par **un plafond acoustique avec des plaques en amiante**, présentant énormément d'amiante. **Cette église était donc réputée objectivement dangereuse à bien des égards.**

TABLE RASE VERSUS MÉMOIRE, LE DILEMME

Quand je suis arrivé sur le site, j'ai pu observer que cette église a une particularité, elle ferme et fait le fond de scène d'une petite impasse.



On est dans un quartier très populaire du secteur sud de Lille. **En termes d'impact mémoriel, c'est une église qui était parfaitement identifiée dans ce faubourg dit de l'Arbrisseau.** Donc, tous les gens qui habitent dans le coin la connaissent bien. Ils y sont attachés. Qu'ils soient, comme on dit, des fidèles, ou qu'ils soient, en l'occurrence, complètement athées, incroyants, cela n'a pas d'importance, cette église fait vraiment partie de leur mémoire et de leur cœur. **Quand ils ont appris qu'elle était vouée à la démolition, il y a eu un relatif émoi, qui est venu à mes oreilles.** La question qui m'était posée était, en clair : « Écoute, Franck, tu rases l'église, et tu construis en lieu et place, du logement social ».

Par ailleurs, le terrain avait été acheté à un prix très raisonnable ; d'autant plus raisonnable que, **pour construire, il fallait de toutes façons renforcer ce qu'on appelle les catiches,** et les combler. Il y avait donc un gros travail de préparation de terrain. C'était un point important, sans parler, évidemment, du **désamiantage** qui était tellement important qu'en l'occurrence, **il a fallu entourer cet ensemble d'un véritable sarcophage.**

QUE GARDER, QUE DÉMOLIR ? L'ARCHITECTE DIAGNOSTIQUE LE POTENTIEL

Vous pouvez remarquer aussi que l'architecte qui avait dessiné ce projet dans les années 1920, donc après la Première Guerre mondiale, sans doute avec les remboursements des désordres de guerre, a eu de l'argent pour traiter toute la partie avant. On voit donc bien ce porche et ses

deux absidioles. Ce sont des fausses absidioles, parce que d'ordinaire, les absidioles sont plutôt situées côté chœur. On voit un petit narthex et ce fronton, surmonté d'un petit clocher, avec une cloche qui a disparu et que je n'ai jamais vue. Par contre, la partie arrière était véritablement sans intérêt d'architecture. **L'économie était telle que la brique qui était posée sur la partie conservée (sur l'avant), était une brique qui était chère, alors que la brique arrière était une brique de médiocre qualité.**

PRÉCAUTIONS D'INTERVENTION : DE L'INTÉRÊT D'UNE APPROCHE MINUTIEUSE

Avant de foncer et de faire n'importe quoi, j'ai plutôt continué la sonde d'investigation. J'ai d'abord regardé si la partie avant, qui ne présentait strictement aucune fissure, était une partie qui était impactée par les catiches. J'ai réussi à récupérer auprès du BRGM, le service des carrières souterraines, des plans relativement précis. On a fait des sondages complémentaires, et on a pu déterminer que la partie que nous avons pu conserver n'était pas du tout impactée par ces catiches, l'étaient uniquement les deux tiers arrière de l'église, qu'on ne voit pas sur le plan masse futur.

MAINTENIR L'IDENTITÉ DE LA RUE

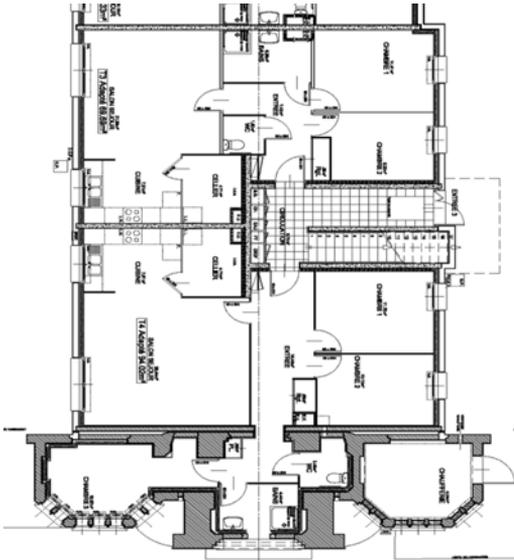
Un autre élément important est que cette petite impasse Amélie Roussel, était très courte et qu'elle se dévoyait latéralement, à la façon d'un Z, sur une sente, qui était en schiste. Cette sente n'était pas ravissante, par contre elle était très fortement usitée. Il y avait la volonté de la garder. L'un des premiers réflexes qu'aurait évidemment pu avoir la communauté urbaine aurait été de dire : « Bon, on casse l'église et on prolonge la rue Amélie Roussel pour rejoindre la rue Jules Ferry. » À ce sujet, le fait de me battre pour garder cette partie avant de l'église et ainsi maintenir ce fond de scène de la rue Amélie Roussel fait qu'on a réussi, finalement, à échapper à cette voirie qui était plus ou moins programmée, et à augmenter par là-même la capacité d'accueil du terrain.

INTÉGRER L'EXISTANT AU PROJET DE LOGEMENTS

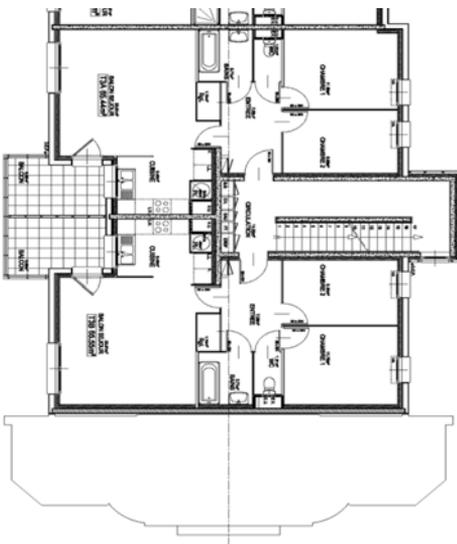
C'est une conservation, et non pas une réhabilitation de l'architecture. Il faut préciser que la partie avant, qui est la partie conservée, est en très bon état. **On n'a même pas fait de rejointoiement, on n'a quasiment rien réparé. Par contre, on a restructuré l'intérieur.** À l'arrière, les logements se sont appuyés tout simplement sur la partie conservée (c'est un projet terriblement symétrique), et sur l'axe de composition historique de l'église.



Plan masse du projet



Extrait du plan du rez-de-Chaussée



Extrait du plan de l'étage

Sur le plan du rez-de-chaussée, on voit la partie conservée, qui est exploitée, c'est-à-dire que cela n'a pas été conservé pour n'en rien faire finalement. Tout cet ensemble a été intégralement conservé, l'une des absidioles est une chambre supplémentaire du logement qui est attenante, le porche est occupé par une salle de bain, une partie du faux narthex est occupée par un sanitaire, et l'autre partie, l'autre absidiole de droite, en fin de compte, a servi de **chaufferie centrale. C'est une des spécificités de cette opération, qui est assez rare, même en logement social.** Comme, en plus de cela, le bilan de puissance de ces logements n'était pas excessif, on n'a pas eu besoin de cheminée, parce qu'on a pu travailler avec un système de ventouses.

NE PAS IMPACTER LE COÛT

On a réussi à sauvegarder cette partie de l'église. Vous allez m'objecter : « C'est bien beau tout cela, mais en termes de coûts ? » En termes de coût, cela n'a pas été impactant. Pourquoi ? Parce que **le bon état du bâtiment n'a pas généré de dépenses excessives.** Les dépenses importantes ont surtout été affectées à la consolidation. Pour cet investissement, on peut remercier quelques mécènes, et principalement le bailleur social qui a investi beaucoup de ses fonds propres. **Une grosse partie du budget de cette opération a été engouffrée dans la consolidation des fameuses catiches** (les carrières souterraines), d'une part, et d'autre part, dans le **désamiantage**, puisque pour un projet qui est consolidé à environ 2 millions/ 2,5 millions, hors taxe, pas loin d'1 million est alloué à la préparation du projet. Par contre, 1,5 million ont été consacrés pour tout le reste, y compris la réutilisation, mais qui, encore une fois, n'a pas coûté, puisque c'était en bon état. On a donc cassé le moins bon et on a gardé le meilleur qui était, je dirais, presque intègre.

DU PROJET À LA RÉALITÉ

Voilà les images de synthèse, juste avant, qui racontaient le projet qu'on voulait absolument produire ; et puis les photos de la réalisation. On a été complètement fidèles.



Perspective du projet, atlante architectes

L'ESTHÉTIQUE COMPTE POUR LA COMMUNE COMME POUR L'ARCHITECTE

Un petit détail tout de même. À la toute fin du chantier, nous avons rebouché certaines fenêtres par des vitrages plutôt que par des vitraux, avec des verres brouillés. Il n'y avait pas de choses complètement exceptionnelles dans ce traitement, même si j'avais été tout à fait charmé par le dessin de bonne facture de cette église, de ce fronton. Les rebouchements étaient un peu secs, on va dire, faute d'argent, et à ce sujet, je remercie la collectivité qui a remis un peu d'argent de sa poche. En l'occurrence, **c'est la ville de Wattignies qui a demandé qu'on mette quelques éléments de décor sur les parties qui avaient été rebouchées.**

Ces éléments de décors, sont en métal qui a été découpé au laser, et qui est sur une légère surépaisseur, posé sur des tétons. La vue de nuit est intéressante parce qu'on a réussi à intégrer quelques éléments d'éclairage. Ce qui a pour conséquences que cette rue qui n'est pas une rue très gaie, mais plutôt un faubourg un peu triste, présente, objectivement, un peu d'attractivité lorsque les diodes sont allumées, sans qu'on attende Noël !



Photo du nouveau fond de scène de la rue



Photo des logements réalisés dans l'ancienne église

LOGEMENTS SOCIAUX À WATTIGNIES EN QUELQUES MOTS

Alors que l'église désacralisée était vouée à la démolition, le maître d'ouvrage a accepté d'écouter son maître d'œuvre et de voir au-delà de sa dangerosité : le potentiel urbain et architectural de l'église à exploiter. Le diagnostic en amont est essentiel.

L'architecte a pris le parti d'exploiter et valoriser le fronton qui était bien mis en scène au fond de son impasse. Ce qui a permis de conserver l'identité de la rue.

Les points forts de la démarche : observer, analyser l'église existante, évaluer la faisabilité et le coût du projet.

Une église peut être conservée et transformée pour répondre à de nouveaux besoins tout en intégrant un projet neuf. Ici des logements sociaux.



CO-FONDATEUR DE
L'AGENCE DE SMET
ET VERMEULEN
ARCHITECTEN, BELGIQUE

Il a obtenu son diplôme d'architecte en 1979 à l'HSLI (Hoger Sint Lucasinstituut) de Gand et de Bruxelles. La collaboration avec Paul Vermeulen (DE SMET VERMEULEN Architecten BVBA) a débuté en 1989. Il travaille à la KU Leuven depuis 1993 et a été nommé professeur en Architecture en 2006. Il est professeur invité dans des écoles d'architecture aux Pays-Bas, Suède, Grande-Bretagne et Suisse. Il a supervisé, entre autres, le 'Meesterproef 2007 Kortrijk 'Courtrai - Belgique) pour le Team Vlaamse Bouwmeester (l'équipe du Maître Architecte de la région Flamande) et 'Les ateliers Hedendaagse Architectuur en Wederopbouw' (Architecture contemporaine et reconstruction / Guerre de 14/18) en Flandre Occidentale pour le Vai (Vlaams Architectuurinstituut - Institut Flamand d'Architecture).

LA RÉAFFECTATION D'ÉGLISES : 12 RECOMMANDATIONS

Christine Leconte — Henk de Smet, vous allez pouvoir nous parler de deux choses : premièrement l'originalité de l'étude que vous avez faite. On a parlé de réseau tout à l'heure, et votre étude résonne avec ce qu'on entend depuis ce matin, avec les communes nouvelles où on se retrouve avec plusieurs clochers et églises à gérer. Je pense que le travail qui vous a été confié peut intéresser de nombreuses collectivités. Dans un second temps, vous allez nous présenter 5 projets.

ÉTUDE À GRANDE ÉCHELLE

Notre bureau a eu la chance d'étudier une vingtaine d'églises dans une région rurale de la Flandres Occidentale en Belgique. Suite à cette étude, financée par des subsides européens, nous avons élaboré quelques recommandations. **Elles se répartissent en trois groupes.**

Le premier groupe traite des aspects de programmation et est de nature politique. Le second, qui aborde l'environnement de l'église, est de nature urbanistique. Quant au troisième, il concerne l'architecture même de l'église. Chaque recommandation s'explique avec un exemple concret. Compte tenu du temps imparti, nous avons donc choisi d'intégrer un nombre limité d'exemples et de les répartir sur les différentes recommandations. Vous verrez donc certains projets plusieurs fois, mais sous un angle différent.

POLITIQUE : QUEL PROGRAMME POUR L'ÉGLISE ?

Recommandation 1 Examiner simultanément plusieurs églises

Commençons par la programmation, et je m'adresserai plus particulièrement aux élus. C'est très important, quand on commence un projet, de bien penser à ce que l'on veut faire. **En tant qu'architecte, on vient souvent trop tard dans le processus, car toutes les décisions fondamentales sont déjà prises. Même si nous ne pouvons pas prendre les décisions fondamentales, en tant qu'architecte, nous pouvons conseiller et partager notre avis.**

Dans la commune de Zonnebeke, il y a cinq églises pour un total de 12 500 habitants. Il fallait **étudier les édifices à l'échelle de la commune et même en dehors des limites de la commune.** Le véritable critère étant la proximité des églises en question.

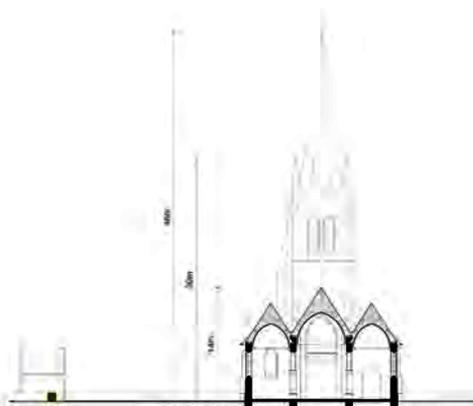
Une enquête comparative préliminaire de chaque église est indispensable pour assurer un processus de conception efficace. Combien recense-t-on d'usagers ? Quel est l'usage actuel ? Quel est l'état physique ? Quelles églises se prêtent le mieux à une réaffectation,

à un usage religieux, ou de recueillement ? Comment interagit le bâtiment avec l'espace public ? Y a-t-il un parvis ou un cimetière ? Y a-t-il des caractéristiques architecturales ou liées à la physique de la construction qui requièrent de l'attention ? Quelle est la valeur patrimoniale du bien ? A combien s'élèvent les frais de chauffage et d'entretien ? Le bâtiment est-il facile à diviser ? **Nous ne pouvons que souligner l'importance d'un inventaire comparatif.**

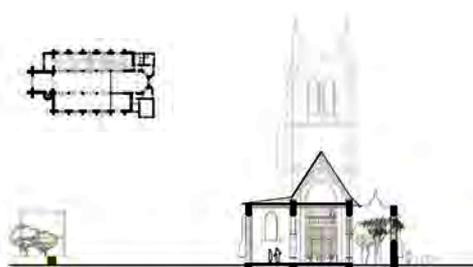
Recommandation 2 Une église participe à l'identité d'un lieu

L'église est souvent l'un des plus grands édifices des environs : ce simple fait suffit généralement à ce qu'elle ait un grand impact sur l'identité d'un lieu. **Les clochers sont souvent visibles de loin et constituent un repère dans l'espace.** Avant de représenter une religion, les églises sont le symbole d'une communauté ou d'un quartier.

C'est en raison de son rôle phare en termes d'identité qu'une église revêt de préférence une nouvelle fonction collective. Le clocher de Bikschoote domine ce village d'environ 600 habitants ; le clocher et les toits sont en mauvais état.



Coupe état actuel



Coupe état projeté

Voici la coupe de l'état actuel du clocher de 46 m de hauteur, et celle du nouvel état désiré. **Le clocher a été abaissé mais il reste toujours assez haut pour remplir sa fonction de phare.** Les toits aussi ont été abaissés, et sont surtout moins complexes, afin de limiter les travaux de maintenance à l'avenir. Une des allées latérales se trouve en plein air, formant un jardin qui s'ouvre vers le cimetière.

L'église a été gravement endommagée pendant la grande guerre 14/18. C'est en partie pour cette raison, que toucher au clocher était un point sensible pour les villageois.



État de ruine de l'église après la 1^{re} guerre mondiale

Notre proposition finale : la tour est préservée et restaurée, et sous les toits abaissés se trouve une église réduite et un centre communautaire.



Perspective état projeté depuis le nouvel espace public

Recommandation 3 L'église, support potentiel d'investissement collectif

Lors de chaque investissement collectif dans un quartier où se trouve une église désaffectée, n'oubliez pas de poser la question : « Est-il concevable que le bâtiment de l'église puisse jouer un rôle dans cet investissement public ? ».

Les besoins en infrastructures collectives sont réels mais souvent limités. Une église

désaffectée constitue une alternative attrayante pour de nombreuses fonctions collectives. Si l'édifice a une valeur patrimoniale ou un rôle crucial dans le tissu urbain, l'investissement sert un objectif double : la collectivité se dote d'une nouvelle infrastructure et le bâtiment est préservé.

Recommandation 4 *Une église démesurée est à la fois un handicap et un atout*

Il est clair que la démesure de l'église engendre des frais de chauffage et d'entretien. Il faut alors envisager de la réduire, de la diviser, de la démolir partiellement ou même de la détruire.

Mais **une église démesurée n'est pas forcément un handicap**. L'église pourrait être une réponse à la demande légitime à de nouveaux rituels qui se soustraient aux dogmes de l'église et qui cherchent des lieux. Je voudrais faire référence au livre de Alain de Botton : Religion for atheists, où il soutient que la société séculière peut beaucoup apprendre des religions en matière d'esprit communautaire, d'éthique, d'éducation et d'art. **Un grand espace non programmé où l'on peut se retirer du tumulte du quotidien est précieux**. Ceci pourrait être l'atout d'une église démesurée.

Voici l'intérieur de l'église Sainte-Marie à Utrecht après la Réforme. Au moment où Saenredam l'a peinte en 1641, elle était devenue une salle de ventes. Ensuite, elle a été détruite. Heureusement



que nous avons les peintures de Saenredam pour nous donner une idée de sa splendeur.

Aux Pays-Bas, l'intérieur d'une église à Amsterdam, érigée en 1927 et devenue monument protégé. Elle a été abandonnée par les catholiques en 1970. Elle aussi était devenue une salle de ventes, mais elle a reçu une nouvelle vie comme mosquée.



Y a-t-il vraiment une grande différence avec l'église de Syracuse en Sicile, où le temple grec existant a servi de base à la nouvelle église chrétienne ? C'est grâce à la réaffectation en église que ce splendide temple grec existe toujours.

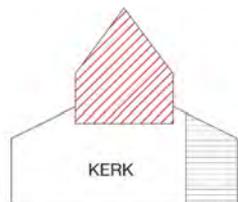


URBANISME : L'ÉGLISE COMME FACILITATRICE DE DÉVELOPPEMENT

Recommandation 5 *Une église contribue à définir l'espace public*

Réfléchir à une église a toujours des impacts urbanistiques. **Il faut se rendre compte qu'une église peut contribuer à définir l'espace public**. En tant que bâtiment public, l'église frôle les limites de l'espace public et contribue à en déterminer l'usage. La relation la plus élémentaire entre l'église et l'espace public se déroule via les accès : leur emplacement est donc primordial pour le projet.

Voici l'église de Passendale à Zonnebeke. Regardons la petite coupe transversale.



Colorée en rouge, une nouvelle fonction pour usage public est prévue à l'étage, coloré en noir, à droite, dans la nef latérale, on aperçoit un passage qui mène à l'étage. Le photomontage de la vue intérieure nous montre ce passage, avec le nouvel accès. Sur la photo retouchée de l'église, on voit les deux accès dans la façade : au milieu, celui des fidèles, et à droite, l'accès vers la tour où se situe l'escalier qui mène à la salle publique. **Les deux accès montrent et symbolisent le double usage de l'église.**



Recommandation 6 Parvis ou cimetière : l'espace extérieur participe à la définition du programme

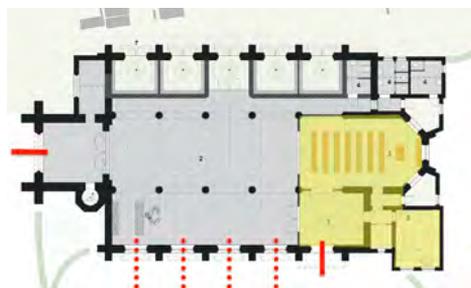
L'espace extérieur proche de l'église est depuis toujours très connoté : dédié au recueillement et à la réflexion au cimetière, et à la fête et aux réjouissances sur le parvis. **Ces fonctions dépassent la dimension religieuse et doivent donc, en grande partie, être préservées.** Le lien avec chacune de ces ambiances extérieures contribue à déterminer les choix dans un nouveau programme.



Plan masse état actuel

Sur le plan masse du centre de Bikschote, projet de réaffectation avec le grand clocher phare, que nous avons traité tout à l'heure. Remarquez que l'église est entourée d'un cimetière : en réduisant la surface de ce cimetière qui est, dans ce cas-ci, surdimensionné, nous créons un espace pour une nouvelle place publique.

Voici le nouveau plan de l'église. L'espace de culte est réduit et ramené à celui du chœur. L'église réduite bénéficie d'un accès séparé afin d'assurer une autonomie maximale. L'espace vacant devient une salle commune et l'entrée à cette salle se fait par l'accès axial existant. Dans le cadre d'un enterrement, où beaucoup plus de monde est présent, cette grande salle peut être utilisée comme une extension de l'église réduite. Le plan montre que les deux salles peuvent être utilisées indépendamment l'une de l'autre.



Plan état projeté, église en jaune, trait rouge entrées

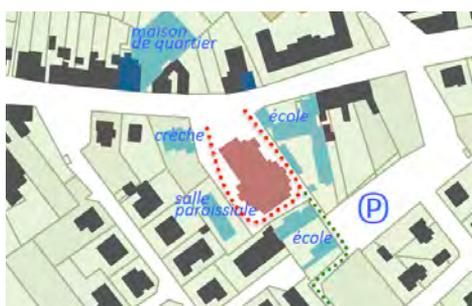
Dans le même temps, la nef septentrionale est aménagée en chapelle ou chambre de columbarium ouvert vers l'extérieur, vers le cimetière. **Ce que nous trouvons important est que l'ouverture côté cimetière appelle une atmosphère d'introspection et de recueillement, tandis que du côté parvis, elle sera plus festive et citoyenne.** Le caractère de l'espace extérieur participe à la définition du programme.



Plan masse état projeté

Recommandation 7 Les bâtiments des alentours peuvent orienter la réaffectation

Dans le village rural de Heirweg, l'église se trouve au centre et est entourée d'une rue. Il y a deux bâtiments scolaires, qui manquent d'espace pour s'agrandir. Il y a une salle paroissiale et une maison de quartier, les deux désaffectées, ne répondant plus aux besoins actuels. Et il y a l'ancien presbytère qui récemment a été réaffecté en crèche. L'église est trop grande et entourée de circulation. Il y a un parking pour l'école et l'église et un chemin qui relie l'église au cimetière.



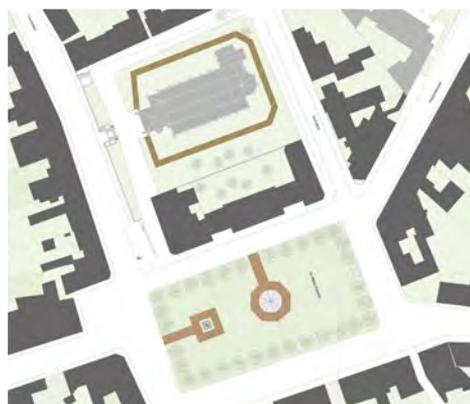
Voici les deux bâtiments d'école divisés par la rue qui mène au parking, et voici notre proposition : un cœur du village nouveau et solide.



Nous suspendons une partie de la rue pour que l'école reçoive plus de place dans la vie du village et qu'elle participe au projet de réaffectation avec un restaurant/salle à manger. Au-dessus de cette salle, nous proposons une deuxième salle utilisable comme salle paroissiale ou salle de maison de quartier. Les anciennes salles seront vendues et transformées en logements. L'église même est divisée en deux parties : une salle à manger pour l'école, avec un accès axial pour usage public, et un accès latéral, directement vers l'école. La nouvelle église est réduite, avec un accès latéral vers la rue où se trouvent les nouveaux logements. **Il y a un avantage pour l'école qui est d'avoir acquis une nouvelle grande salle à manger pour les élèves, pour lesquels il n'y avait pas d'espace auparavant, mais aussi un avantage pour les fidèles, qui est d'avoir une nouvelle église réduite, plus adaptée aux besoins réels dans le cœur du village, et avantage pour les habitants du village : une circulation plus logique, plus de logements au centre du village, et une nouvelle salle de quartier.**

Recommandation 8 La réaffectation permet de revoir la morphologie d'un quartier

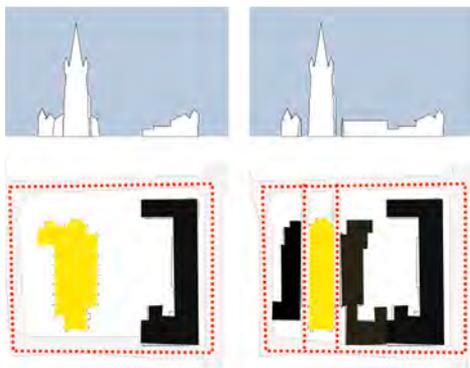
Parfois, on peut aller encore plus loin, quand la réaffectation permet de revoir la morphologie de tout un quartier. La croissance d'un village autour d'une église n'est pas toujours logique. Parfois les développements historiques autour de l'église ont perturbé la cohérence morphologique. Le parvis est en concurrence avec un marché, quelque chose cloche dans l'aspect des rues, chemins et drèves. L'église perturbe l'unité du tissu urbain, etc. **La réaffectation de l'église et des espaces environnants peut aller au-delà d'une simple rénovation ; parfois elle redessine et renforce le cœur d'un quartier ou d'un village.**



Plan masse état actuel, Wijtschate

À Wijtschate, l'objectif des autorités était clair : **l'église doit être retirée du culte et réutilisée pour du logement, de préférence social.** Le bâtiment se trouve au milieu d'un jardin. Il y a des logements, et très remarquable, un immense espace public (représenté en vert), au centre du village. Que faire avec cette église ?

Vous avez l'état existant, et notre proposition en plan et élévation. Les allées latérales de l'église deviennent deux passages publics extérieurs. Les logements demandés par les autorités sont organisés autour de ces nouveaux passages.

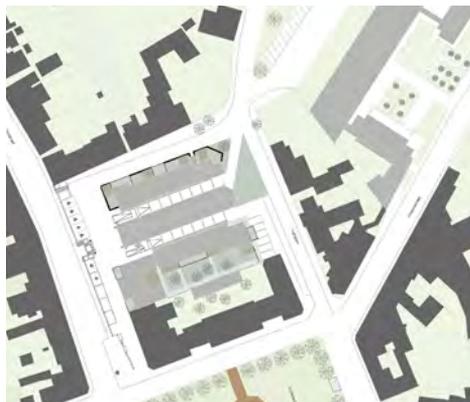


Coupe et plan état actuel

Coupe et plan état projeté

En comparant le plan masse de l'état existant et celui de notre proposition, nous observons plusieurs transformations. **La nef centrale de l'église devient un espace public intérieur. Les façades latérales deviennent les façades extérieures d'une série d'appartements sociaux.** Les accès de ces appartements donnent sur les nouveaux passages qui constituaient auparavant l'intérieur de l'église.

L'allée latérale est devenue une véritable rue, tandis que **la nef de l'église devient une salle commune en rez-de chaussée et accueille des appartements à l'étage.**



Étape 1 : logements sociaux et rue traversant l'église

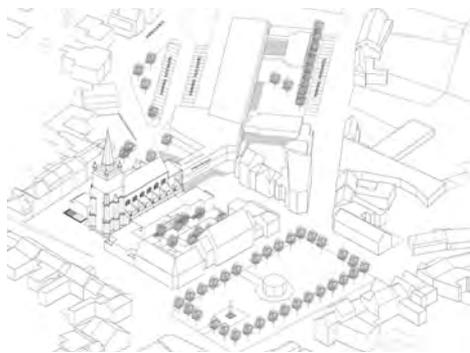


État actuel



État projeté

À la demande du centre de soins voisin, venait l'idée de lier ce dernier à la nef centrale de l'église ; de cette manière, **le noyau du village est redessiné fondamentalement. La silhouette de l'église n'a pratiquement pas été altérée et reste le symbole du village et de la communauté.**



Étape finale, l'église est raccordée au centre de soins voisin

ARCHITECTURE : L'ÉGLISE, STRUCTURE FLEXIBLE

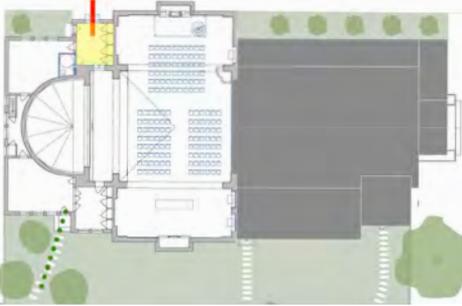
Recommandation 9 Plan : évaluer et interpréter les répartitions typologiques

Une nouvelle interprétation de l'église en tant qu'édifice commence par la manière dont les composants existants sont répartis dans le plan.

Examinons de nouveau l'église de Heirweg qui est divisée en église réduite (en jaune) et une salle à manger pour l'école voisine. **Il est clair que les composants de base de l'église existante ont guidé la nouvelle disposition.**

Nous reconnaissons le chœur, la nef transversale, la croisée du transept, et cachés sous le toit, colorés en gris, la nef latérale et les allées latérales. Remarquez le nouvel accès

pour l'église réduite dans le mur latéral avec l'entrée et le vestiaire, puis la sacristie. Il y a également une salle de réunion et le chœur qui est devenu baptistère. Enfin, le nouvel espace pour les croyants, plus petit, se limitant à la nef transversale de l'ancienne église.

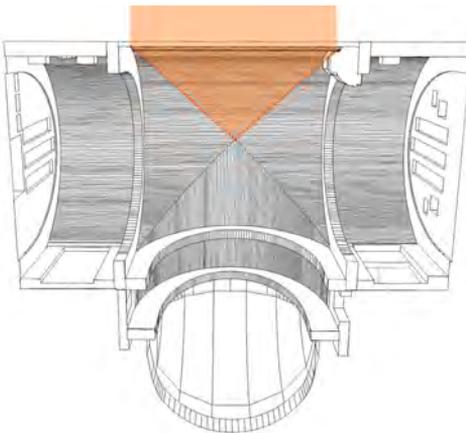


Plan RDC de l'église, entrée en jaune

Voici une image de l'état actuel, prise à partir du chœur vers la nef centrale avec le jubé. À gauche et à droite, vous voyez la nef transversale ou le transept.

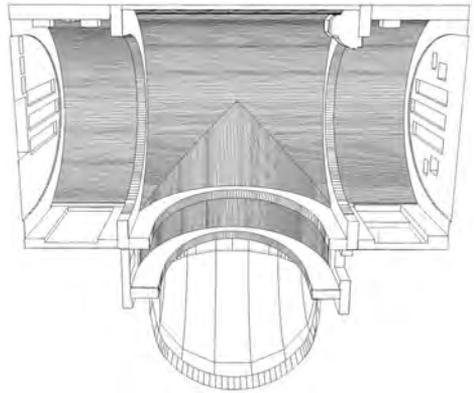


Voici une axonométrie du toit existant de l'église réduite, avec les nervures de la voûte à la croisée du transept. Ces nervures sont le résultat géométrique du croisement des deux nefs.



À l'intérieur de l'église réduite, la grande nef centrale de l'ancienne église ne sera plus visible. Montrer cette nervure est donc moins logique. Un toit intérieur, sans croisés, serait plus adapté.

Voici notre proposition : le plafond de la nouvelle église est fait de sorte qu'on ne remarque pas que l'église réduite est une partie d'un édifice plus grand. La nouvelle forme de la voûte, en panneaux de plâtre, cache les lignes croisées de l'ancien transept. **Nous voulions que l'intérieur soit lu comme un espace autonome.** En réalité, l'intérieur n'a presque pas été altéré. La seule modification est d'avoir caché les deux croisés.



Sur le dessin, vous voyez les panneaux du chemin de croix, qui figuraient auparavant partout dans l'église. Dans notre proposition, ces éléments à caractère religieux sont regroupés, formant la base de la nouvelle voûte de l'église réduite. Cachée par cette nouvelle voûte, dans la nef centrale au rez-de-chaussée, se trouve la salle à manger de l'école.



Remarquez l'accès pour l'école dans la façade latérale et l'accès original, axial, qui sert maintenant pour les usagers externes. Voici la salle à manger, vue de l'allée latérale, qui longe le nouveau jardin de l'école. Au-dessus de cette salle à manger, se trouvera, si le financement le

permet, la nouvelle salle commune. Avec cet exemple, j'ai voulu démontrer l'importance de baser la nouvelle conception sur les répartitions typologiques et les composants de base du bâtiment ecclésiastique existant.



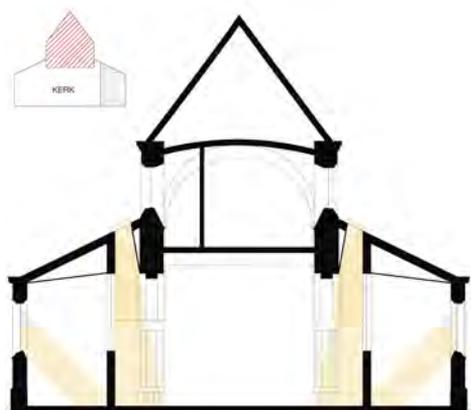
Plan RDC du réfectoire, entrée au niveau du trait rouge

Recommandation 10 Coupe : envisager de nouveaux étages

Une évaluation de la coupe et des élévations est aussi très révélatrice des possibilités de division de l'espace. **Quel est le rapport entre le nouvel étage et la hauteur des colonnes, les arcs, les lisses, et le niveau du jubé ?**

Revoyons l'église de Passendale où nous avons prévu une salle publique à l'étage. La manière dont la coupe transversale existante est construite peut nous fournir les pistes pour créer le nouvel étage.

Voici la coupe, que vous connaissez : la nouvelle salle du village en rouge, l'église est réduite et, dans l'allée latérale, au niveau du rez-de-chaussée, se trouve un passage vers l'étage. L'église réduite reçoit de la lumière naturelle par le toit.



Voici des photomontages de l'intérieur, avec le nouveau plafond, et le passage. **L'église réduite n'est pas une annexe, mais forme un espace autonome.**



État actuel de la nef



État projeté de la salle publique

Recommandation 11 Intérieur : ouverture ou fermeture ? Quel point de vue ?

Dans beaucoup d'églises, on n'a pas de vues vers l'extérieur. Cela reste-t-il le cas lors d'une réaffectation ? La question est importante. **Le caractère fermé peut former un obstacle dans le cadre du nouvel usage prévu. Doit-il être atténué ou supprimé ?**

Voici la petite église de Helkijn : le paysage autour est splendide, mais n'est pas visible quand on se trouve à l'intérieur de l'église. Nous avons proposé d'ajouter des espaces très transparents à côté de l'église, à droite et à gauche de l'entrée. **Ces espaces ne sont pas visibles quand on se trouve à l'intérieur de l'église et réciproquement ; de cette façon, les usages multiples de culte et non-culte peuvent se dérouler en même temps sans se perturber.**



Croquis de l'état projeté de l'église, où sont visibles les extensions de part et d'autre de la nef centrale existante

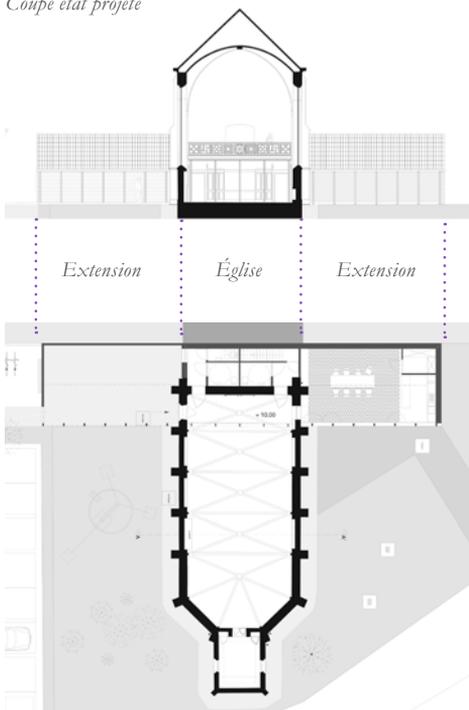


Vue de l'église de Helkijn dans le lointain, le paysage alentours est splendide mais non visible depuis l'intérieur de l'édifice

Recommandation 12 Comment traiter les éléments à caractère religieux dans un bâtiment profane ?

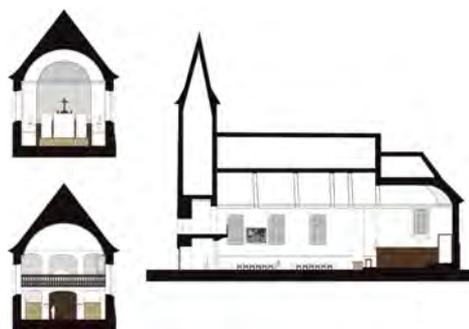
Un plan d'église a toujours des connotations religieuses : l'orientation, la place prépondérante de l'autel, et l'accent qui y est mis sont évidemment en lien étroit avec la liturgie. En cas de réaffectation non-religieuse, il convient d'en exploiter correctement le sens historique. C'est surtout vrai lors d'une réaffectation partielle permettant à des communautés religieuses et profanes de partager l'espace. Ce patrimoine va alors être abordé de manière particulièrement réfléchie, dans le respect des sensibilités de chacun.

Coupe état projeté



Plan état projeté, nef et chœur identiques, extensions latérales en transept

Revoyons la petite église de Helkijn : l'intérieur est très intime et plein d'œuvres d'art religieuses. **Puisque l'église doit être capable de s'ouvrir à d'autres fonctions que le culte, nous avons ajouté un système de mobilier flexible qui peut cacher et montrer les éléments à caractère religieux, avec et sans écran.**



Scénario profane en coupes



Scénario religieux en coupes

Au sens religieux, peut parfois se mêler une valeur artistique patrimoniale ou communautaire. **Par sa valeur historique et artistique, un tableau religieux peut devenir acceptable dans un espace profane.** Le fait qu'une collectivité locale ait financé les vitraux pèse parfois plus lourd que les considérations esthétiques. La nuance et l'empathie constituent les seuls fils conducteurs.

Pour conclure, je voudrais accentuer l'idée que la réaffectation des églises est plus qu'une réaction à la charge financière. Elle nous interpelle sur notre capacité à penser de manière pluraliste et à identifier ce qui lie une communauté. A cet égard, les 22 églises qui ont fait l'objet de notre étude ont livré autant de scénarios différents. Certaines nécessitaient une redéfinition fondamentale et des investissements conséquents, d'autres requéraient d'anticiper un plan par étapes de ce qu'on peut attendre. Pour d'autres enfin, un simple réaménagement suffisait pour redonner du sens à l'édifice. **Nos recommandations ne dérogent pas à la conviction que la connaissance de la situation locale est déterminante et que chaque église est spécifique.**

Christine Leconte — Je trouve très intéressant, cet appel d'offres auquel vous avez répondu et qui concernait 22 églises. Vous n'avez pas été maître d'œuvre d'une réponse architecturale sur 22 églises, mais c'est bien ce diagnostic et cette programmation préalable qui étaient extrêmement intéressants. **Quand on en a discuté, vous m'avez bien expliqué que cette étude avait été co-construite avec des réunions qui ont engagé de nombreux acteurs et donc la population locale.** Lorsqu'on voit l'exemple de cette nef qui devient un espace public ouvert, qui concerne le caractère de l'église mais en même temps des logements de chaque côté, on est dans quelque chose de très abouti et de très surprenant. C'est du domaine de la co-construction. Quand l'hôpital demande à être connecté sur l'espace, et que tout le monde s'y met, on se dit que l'architecte n'est pas farfelu, on a tous des idées d'audace et on peut aller plus loin encore. Le parallèle avec Syracuse était très intéressant parce qu'il ne faut pas oublier qu'on est à un temps T du monde mais que le temps long de la construction et de la ville est extrêmement important et que cette sédimentation progressive, si on ne la pressent pas sans diagnostic et sans la voir à l'œil nu, elle est existante et prégnante dans notre histoire.

LA RÉAFFECTATION D'ÉGLISES : 12 RECOMMANDATIONS EN QUELQUES MOTS

Ces 12 recommandations sont issues d'une étude portant sur 22 églises. Ce travail de diagnostic et de programmation se situe en amont de la maîtrise d'œuvre.

Henk de Smet aborde le devenir des églises selon 3 points : le volet politique (quelle programmation ?), celui urbanistique (dans quel environnement ?) et enfin architectural (que faire du bâtiment ?).

L'église n'est pas une question isolée, elle fait partie d'un environnement qu'il convient de prendre en compte afin de formuler la réponse la plus juste au sujet de son devenir (quel qu'il soit : reconversion, usage partagé, ou maintien religieux) ; d'où l'intérêt de procéder à un inventaire comparatif. La notion de diagnostic est essentielle.

L'église a une structure flexible. Elle peut être scindée en deux : une partie religieuse, une partie dédiée à un autre usage. Sa hauteur peut permettre de créer un étage. Certaines parties peuvent être ouvertes, découvertes, redimensionnées. Elle peut être transformée pour répondre au mieux aux nouveaux besoins de la population.



**ARCHITECTE DE,
CAUE DU CALVADOS**

Architecte DE au CAUE du Calvados. Diplômée en 2013 à l'ENSA de Toulouse. Après ses études, elle expérimente le journalisme, la photographie, et l'architecture en tant qu'auto-entrepreneur, puis en tant que salariée en agence dans la Manche, avant de s'orienter vers le CAUE du Calvados depuis le mois d'août 2018.

DES USAGES INSOUÇONNÉS

Christine Leconte — Ce sont des projets à l'étranger avec des usages encore plus étonnants, pour nous interpeller. L'idée est de montrer ce qui peut être insouçonné en France, car on n'y est peut-être pas prêt. Mais est-ce qu'il ne vaut pas mieux les usages que tu vas nous montrer, plutôt qu'une démolition dans ces paysages qu'on voit de plus en plus banalisés autour de nos villes ?

QUELQUES PISTES DE RECONVERSIONS À CREUSER

Je vais introduire mon propos en parlant des usages qui peuvent paraître à première vue inconvenants, ou tout du moins qui posent certaines interrogations, avec ces questions sous-jacentes : sont-ils si inconvenants ? Et ne vaut-il pas mieux ces usages-là à la démolition des bâtiments ? Nous allons voir une série de reconversions inattendues, en France et à l'étranger.



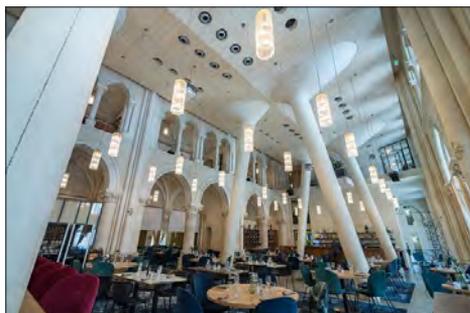
Démolition de l'église Saint-Martin à Sablé-sur-Sarthe

À Poitiers, une chaîne d'hôtels et un restaurant se sont installés dans l'ancienne chapelle de Gesù. Ils occupent le bâtiment en le partitionnant. Un étage est créé occupant toute la surface de l'église et exploitant le potentiel de son volume en hauteur. C'est un grand plancher en béton qui repose sur d'immenses colonnes obliques, et accueille les chambres d'hôtel. La salle de réception et le restaurant occupent stratégiquement le rez-de chaussée.

À Nantes, le bâtiment de l'église est cloisonné pour être occupé par différents propriétaires. Une salle de ventes occupe l'ancienne nef, où un étage a été créé, tandis qu'une école de design, des espaces de co-working, et une agence d'architecture occupent les autres espaces de l'ancienne église.



Chambre d'hôtel à Poitiers, ancienne chapelle de Gesù



Salle de restauration en RDC dans l'ancienne nef

Au Québec, on n'hésite pas à opter pour une reconversion en école de cirque, tandis qu'en Italie, le garage ou la reconversion en night-club sont possibles.



Salle d'entraînement école de cirque

À Milan, le Gattopardo est devenu une boîte de nuit, restaurant et salle de spectacle, selon les jours et les heures. Servanne Desmoulin Hemery parlait de l'espace de l'église dans lequel on peut danser, ce qui peut nous faire relativiser un usage qui pourrait paraître heurtant, ou tout du moins ébahissant. Avec ce type de reconversion, on peut constater que le bâtiment n'est absolument pas transformé dans ce qu'il est architecturalement parlant. Ses volumes et sa modénature sont inchangés. La nouvelle activité du lieu s'inscrit dans une forme de logique de l'ancien usage, et **l'église répond**

toujours à une fonction de rassemblement qui existait d'un point de vue religieux et ne fait qu'être réinterprétée d'un point de vue profane.



Boîte de nuit dans une ancienne église de Milan

En Normandie d'autres cas de reconversions osent d'autres usages surprenants.

À Brionne, dans l'Eure, l'ancienne église Saint-Denis, désaffectée lors de la Révolution, n'a jamais été réaffectée au culte. Elle a été reconvertie en salle de sport.



Salle de boxe dans l'ancienne église de Brionne

On voit sur la photo les boxeurs en activité et les arcs brisés des arches en pierre du bâtiment en arrière-plan de leurs activités. La monumentalité de l'église a complètement disparu dans ce nouvel agencement. De l'extérieur, l'architecture est conservée telle quelle, complètement intacte, tandis qu'à l'intérieur, le bâtiment est partitionné et réaffecté à un usage sportif. Classée monument historique, elle ne bouge pas dans l'espace urbain, comme s'il s'agissait d'une sculpture. À ce titre, une croix, déposée en 1992 a été restaurée et repositionnée en 2018 sur sa façade, en corrélation avec son passé d'édifice religieux, alors que le nouvel usage n'a plus rien de religieux.

Le musée de la ferronnerie à Rouen, également désaffecté après la Révolution, n'a pas été réaffecté au culte, contrairement à d'autres églises, ou abbayes, comme le Mont Saint-Michel, qui

a retrouvé sa fonction religieuse initiale après avoir été temporairement utilisé comme prison. De quelque nature qu'il soit, donner un usage à un bâtiment permet sa conservation.



Musée de la ferronnerie à Rouen

LA IGLESIA SKATE : COMMENT REVISITER LA SYMBOLIQUE DE L'ART RELIGIEUX ?

La Iglesia Skate se retrouve au Nord de l'Espagne, dans la région des Asturies. Que peut devenir cette église ? C'est encore un usage improbable qui l'attend.

Ce matin, Charles Suaud citait Durkheim disant « L'homme d'aujourd'hui est fait de l'homme d'hier ». Je me permets de le paraphraser par une photo ancienne en noir et blanc, montrant des prêtres en train de faire du skate, ce qui vous donne une idée de ce que l'église va pouvoir devenir...



La transformation du lieu est radicalement géniale, sans impacter pour autant l'architecture de l'ancienne église. De l'extérieur, elle reste inchangée comme une « sculpture » dans l'espace public et urbain, mais son intérieur en est complètement transformé et réapproprié, notamment au moyen de **peintures magnifiques, qui font dire à leur créateur, Okusa San Miguel, qu'il s'agit d'une sorte de chapelle Sixtine du skate**. Il est intéressant de noter que dans leur appropriation de l'église, les nouveaux usagers ont opté pour une forme de continuité, pas tout à fait au sens symbolique, mais dans

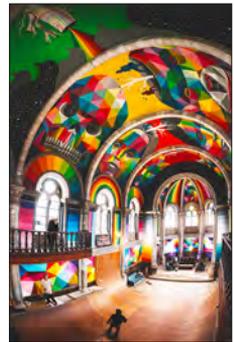


De l'extérieur, l'église reste inchangée

la réinterprétation des formes d'art de l'Église, comme peut l'attester la référence à la chapelle Sixtine. De même les voûtes en berceaux, sont peintes, tandis que les arcs et leurs claveaux de pierres sont laissés apparents. Dans son style, l'œuvre picturale évoque le découpage des vitraux par leurs formes et leurs couleurs, bien que leur sujet ne soit pas religieux.



Vue de l'ancienne nef



L'ancienne nef transformée

Le réemploi du bois pour la piste de skate rappelle également le matériau des anciens bancs. Il s'agit d'une structure qui est démontable. Le chœur, quant à lui, est dédié à un espace de convivialité entre les occupants du lieu, matérialisé par quelques canapés. La structure même du bâtiment reste inchangée, contrairement aux recherches de Henk de Smet, qui proposent, lorsque le contexte le justifie, de forts impacts sur l'architecture. **Il y a là l'idée d'exploiter le bâtiment pour ses qualités uniquement spatiales en occasionnant le minimum de transformations.**



Piste de skate en ossature bois démontable

COMMENT RÉINVENTER LA HAUTEUR ET L'ASPECT MONUMENTAL DU LIEU

Comme cela a été rapporté précédemment, notamment par Gilles Catherine, l'importance du diagnostic est primordiale. Ce sont les qualités acoustiques du lieu qui ont prédéterminé la transformation de la chapelle Corneille en auditorium. Il y a donc quelque chose qui préexiste à la transformation de l'église, des qualités qui lui sont propres, et qui peuvent être réemployées.

À Sherbrooke, au Québec, l'ancienne église Christ-Roi ainsi que l'ensemble des bâtiments qui l'entourent, ont été dédiés au sport. L'église en particulier s'est vue changée en une salle d'escalade sous l'enseigne Vertige escalade. Le choix de sa transformation vient de son potentiel de grande hauteur. Contrairement à l'exemple de l'église du skate, les murs d'escalade prédominent sur l'architecture existante et peuvent même être posés en biais sur les vitraux. **Les nouveaux usagers se réapproprient le lieu mais pas les codes religieux.**

Si l'ancien retable est resté à l'arrière de l'une des salles d'escalade, c'est uniquement parce qu'il était trop compliqué de le déplacer.

Comme dans ce cas de reconversion de l'église en école de cirque, les usages paraissent complètement éloignés de celui qui avait lieu originellement. Ce sont pourtant ces nouvelles pratiques du bâtiment qui permettent de le conserver pratiquement tel quel.

DES USAGES INSOUÇONNÉS EN QUELQUES MOTS

Les nouveaux usagers inscrivent leur reconversion selon deux modes : en continuité ou en rupture des codes qui préexistent au nouvel usage.

Spatialement cela se traduit par la conservation des volumes existants et l'exploitation des qualités spatiales déjà présentes, ou par l'adaptation franche des espaces aux nouveaux besoins des populations.

L'église est avant tout une architecture avec ce qu'elle comprend de potentiel et de limites. Il n'y a pas ou peu de limites à la reconversion du lieu. Parfois des usages très éloignés de la fonction d'origine permettent une conservation modifiant très peu le bâtiment.



Salle d'escalade, Vertige Escalade, Québec

Aude Maisonneuve — Je voulais vous remercier, M. De Smet, parce que je pense que vous avez vraiment eu une approche qui nous nourrit. Ce matin une élue s'exprimait sur un lourd investissement qu'elle devait faire, et je crois que l'on est toujours avec nos œillères, en nous disant : « Qu'est-ce que je vais faire, comment est-ce que je transforme mon bâtiment ? », alors qu'il faut prendre un peu de hauteur. C'est tout l'intérêt d'une étude pour évaluer quels sont les besoins.

Au-delà d'une simple réutilisation du bâtiment, on peut effectivement avoir des problématiques territoriales que l'on n' imagine pas. **Je me dis qu'en tant que collectivités territoriales, nous devrions pouvoir accompagner ces études, pas uniquement les études architecturales, mais vraiment les études de programme, comme celles-ci, qui permettent aux élus d'accompagner à la réflexion, et d'inviter ensuite la population à réfléchir.** On parlait de RIC (Référéndum d'Initiative Citoyenne), mais je pense qu'il ne faut pas rassembler la population trop tôt, parce que l'on retombe dans des débats passionnés. Il faut une bonne base au départ et des belles propositions. Merci pour vos éclairages.

Christine Leconte — Je partage l'avis d'Aude Maisonneuve. Quand je vois une étude comme celle-ci et les problématiques que nous avons dans le Calvados, je me dis que nous pourrions avoir un mouvement de synergie pour nous dire potentiellement : pourquoi n'essayons-nous pas d'avoir une étude qui nous montre notre potentiel ? Dominique Laprie-Sentenac nous montrait les éléments de typologie qui se ressemblent, et tous ces éléments qui peuvent faire que l'union fait la force. Une étude architecturale fait sens parce que l'architecture n'est pas simplement le dessin, c'est aussi et avant tout - avant le dessin- la recherche de l'usage. **Dans cette étude, on est vraiment dans le cœur du métier d'architecte - avant même d'aller sur l'esthétique et les choix du calepinage ou du panneau solaire. L'usage d'un lieu est vraiment le plus fondamental de l'acte architectural.**

Joël Van Nieuwenhuysse — *Architecte et élu* — Je voudrais revenir à l'intervention de M. de Smet, que j'ai trouvée d'une très grande qualité, et vraiment très encourageante. Je l'ai trouvée géniale. Mais j'aurais souhaité savoir comment les élus et le diocèse ont reçu ces différentes propositions. Est-ce qu'il y a une chance que cette étude se concrétise et que vous ayez un projet ?

Henk de Smet — **C'était différent à chaque église et à chaque commune.** Quelques communes étaient très bien organisées et avaient très bien préparé ce qu'elles voulaient, et ce qu'elles ne voulaient pas. Certaines ont dû repartir de zéro. **La difficulté était de trouver une méthode de travail qui en tienne compte.** Nous avons opté pour un processus de trois réunions par église. La première réunion avait pour objet de rassembler toutes les parties : le propriétaire de l'église, les élus, les fidèles, les gens autour et de faire un inventaire des possibilités, des difficultés et des dangers potentiels. Ensuite, pendant la deuxième réunion, on en a fait un bilan et on a établi les scénarios les plus évidents, de nouveau avec toutes les parties. Puis, pendant la troisième réunion on a choisi le scénario ou les scénarios optimaux. **La décision de la concrétisation revient ensuite aux communes.** Sur la base des résultats de l'étude, les communes peuvent lancer des appels d'offres d'experts et organiser des concours d'architecture concrets en collaboration avec le maître d'œuvre flamand. **Notre**

étude a été rendue possible grâce au soutien financier de l'Europe et des municipalités elles-mêmes.

Christine Leconte — Vous avez réalisé un diagnostic très renforcé de programmation architecturale. À présent, chaque collectivité peut lancer comme elle le souhaite un concours d'architecture sur l'église.

Dominique Laprie-Sentenac — J'ai effectivement beaucoup apprécié votre présentation. Il y a un rapport avec le territoire que j'ai trouvé réellement intéressant et réellement important. On parle de différents outils et je pense aux plans locaux d'urbanisme. **On ne se pose jamais la question des églises dans les PLU** de cette manière : sur ce que l'on veut faire de ces bâtiments, des espaces autour, et de ce dont on a besoin. Souvent parce que ce sont des bâtiments protégés et que cela impliquerait qu'il ne se passe rien, alors que la présentation du diocèse l'a bien montré, il y a neuf cents églises. Cela va réellement devenir un enjeu. **Dans un premier temps, je pense donc que l'on peut, sans inventer de nouveaux outils réglementaires et opérationnels, se servir du PLU pour se poser les questions, et ensuite, réfléchir à d'éventuelles solutions.**

Aude Maisonneuve — Pour compléter ce propos, on a effectivement tous les éléments dans le Calvados pour faire cette étude-là. On a les plans locaux d'urbanisme, et ce que l'on appelle les portraits de territoire, qui font un listing des besoins en investissements pour les communes ou pour les intercommunalités (gymnases, etc.)

Il suffit de croiser ces différentes données : la liste des églises, les portraits de territoire, les plans locaux d'urbanisme et de voir de quelle manière cela se superpose ou ne se superpose pas. C'est une révélation !

Christine Leconte — Les professionnels sont à fond !

Benoît de Sagazan — J'ai deux questions qui paraissent importantes à ce stade-là. D'abord, je note l'échelle de l'étude dans l'exemple flamand. Cela ne se fait pas église par église. Puis il y a une réflexion église par église, mais comprise dans un environnement qui est beaucoup plus global, parce qu'une solution qui est à un endroit ne se répète pas forcément à côté. Elles peuvent éventuellement se répondre l'une et l'autre. J'ai trouvé cela très intéressant. L'autre réflexion qui m'est venue en vous écoutant est la suivante : **en quoi est-il nécessaire d'appréhender le temps long ? Il y a un effort d'anticipation, qui ne répond pas uniquement à des situations dramatiques et urgentes qui faussent forcément les solutions.**

Dans la demande qui vous a été faite et le programme qui vous a été commandé, M. de Smet, quelle a été la première question de ce groupement de communes de cette région des Flandres ? Comment est née leur réflexion et leur demande ? **Est-ce qu'il y avait vraiment des situations dramatiques qui se posaient déjà, ou était-ce une réflexion à plus ou moins long terme ?**

Henk de Smet — Cela dépendait vraiment de chaque église. Par exemple à Wijtschate, l'église devait être retirée du culte et la municipalité ne savait pas quoi en faire. Détruire ? Rénover ? Il s'agissait d'une question urgente avec des implications majeures pour le caractère du village. Il fallait donc trouver une solution qui donne des perspectives à court et long terme. Le « problème de l'église » a créé la possibilité de redessiner le noyau du village. La silhouette de l'église n'a pratiquement pas été altérée et reste le symbole du village et de la communauté. On a gardé la tour dont elle reste le symbole. Dans un autre cas très spécifique, que je n'ai pas montré, la demande d'avis était très urgente parce que l'église était détruite par le feu et il fallait agir vite. Ici, nous avons également retenu la procédure de 3 réunions, mais à la demande de la municipalité, un atelier supplémentaire a été organisé où nous avons élaboré trois scénarios qui ont ensuite servi de base à une mission architecturale séparée sous la forme d'un concours. Cette mission est maintenant assignée et les travaux ont déjà commencé.

EN QUELQUES MOTS

Les 900 églises du territoire pourraient être incluses dans les PLU.

Un premier diagnostic programmatique pourrait être établi dans le département en croisant la liste des églises, les PLU, PLUi et les portraits de territoire.

Dans la recherche programmatique, il ne suffit pas de répondre à l'urgence de certains besoins, mais également de tenir compte du temps long, et de l'avenir.

L'étude flamande trouve des applications concrètes. Elle est le fruit d'une méthode de concertation qui réunissaient le propriétaire de l'église, les élus, les fidèles, les habitants, durant trois réunions : la première rencontre, l'élaboration de plusieurs solutions et enfin le choix de l'une des options élaborées en concertation.

CONCLUSIONS

CHRISTINE LECONTE ANIMATRICE

Voici quelques petites choses que j'ai retenues au fil de la journée : la question de la coresponsabilité et du dialogue, qu'on a abordée dès le départ. La sortie d'un duo, qui n'était plus collectivités/églises, mais qui s'appuie plus sur un triptyque, voire encore plus que sur un triptyque, avec le culte, la culture, l'architecture, la communauté et le public. Penser avec les usages et les besoins des collectivités et des habitants de manière plus large sur les territoires, en sortant de la simple et unique commune. L'importance du diagnostic, de la stratégie, de l'entretien, pour éviter de se retrouver dans des situations dramatiques, avec ce vœu pieu, bien ciblé, du guichet unique des aides, pour essayer de simplifier la vie des collectivités, qui penseraient peut-être plus en termes de projet si les aides étaient plus faciles à visualiser.

Cette question du réseau, d'oser, d'oser les usages, d'oser la créativité du moins impactant au plus impactant. Et pour nous, les architectes, redonner du sens au patrimoine par l'architecture. Le patrimoine est vivant, il doit l'être, mais l'architecture qui nous attend dans le futur, sera plus là pour réparer l'existant que pour créer des bâtiments neufs, puisqu'on ne va plus s'étaler dans les champs, ce sera terminé. Bientôt, 80 % de notre travail d'architectes sera donc la réparation de l'existant, l'accompagnement et la recréation de patrimoine. De ce point de vue-là, c'est un bel appel à tous les professionnels, et aux élus, d'oser l'audace sur le patrimoine. Pas l'audace esthétique, mais la question de l'usage et de se repositionner sur des questions politiques, urbaines et architecturales en termes de lien entre architecture, patrimoine et vie sociale.

BENOÎT DE SAGAZAN INVITÉ D'HONNEUR

Deux mots sur ce qui vient d'être dit sur les reconversions d'églises. Pourquoi reconvertir et pourquoi ne pas démolir ? D'abord parce qu'il y a une logique de développement durable : on préférera réutiliser les bâtiments plutôt que les détruire. Ensuite, et c'est le plus important, parce qu'il ne faut pas injurier l'avenir. Quand on relit l'histoire de nos églises depuis la Révolution française – mais on pourrait remonter beaucoup plus loin, parce qu'il y a eu plusieurs périodes dans notre histoire où elles ont été abandonnées, restaurées, réoccupées – prenons les deux phares de la chrétienté qui ont été le Mont Saint-Michel et Cluny.

Au lendemain de la Révolution française, la décision est prise de transformer le Mont Saint-Michel en prison. Il l'a été pendant quasiment un siècle. Aujourd'hui, il est toujours là, et son abbatale est à nouveau un lieu de célébration pour des moines et des moniales. Cela peut paraître incroyable. L'autre monument phare est celui de Cluny. On a perdu là l'une des plus grandes et sans doute la plus belle des abbatales d'Europe. Elle a été rasée aux trois quarts, vendue pierre par pierre par un marchand. Personne, aucun régime à l'époque, ne s'était ému de sa disparition. Plus de trois régimes politiques se sont succédés, aucun n'a agi pour stopper l'erreur. Et aujourd'hui, que fait-on ? On ne cesse de vouloir la reconstituer virtuellement. Deux cents ans après, on pleure un monument qu'on a laissé disparaître. Ce sont deux exemples qui me frappent. Il y en a un qui a été préservé, qui a trouvé une nouvelle vie. L'autre, celui que l'on pleure, que l'on veut reconstituer. Je trouve que ce sont des images parlantes qui nous obligent à prendre soin de ces bâtiments.

Il y a eu des mots qui ont imprimé ce colloque. On a beaucoup parlé de coresponsabilité, on a aussi parlé de lien social. Ce ne sont pas uniquement des discussions d'experts. Ce sont des discussions qui engagent une population, et elle doit être associée d'une façon ou d'une autre : d'abord, pour que ces bâtiments subsistent, et ensuite, pour que les projets, quels qu'ils soient, fonctionnent.

Un autre mot m'a paru très important, que j'ai entendu, notamment chez Ismérie Werquin de la Fondation du patrimoine, et qui concerne la question du porteur de projet, c'est la volonté. La volonté précède le moyen. Si la volonté n'avait jamais existé au départ, on n'aurait tout

simplement jamais eu de cathédrales. Je crois que beaucoup de nos églises n'auraient jamais été construites, parce que peu de communautés avaient l'argent, au départ, pour les construire.

Ce que je constate, en vingt ans d'observation de ce milieu des églises, c'est que ce ne sont pas les communes les plus riches qui entretiennent le mieux leur patrimoine, et que ce ne sont pas les communes les plus pauvres qui le font le moins bien, bien au contraire. C'est-à-dire qu'il y a vraiment une question de volonté. On a un pays où l'argent se fait rare, je sais que les dotations diminuent, que c'est de plus en plus compliqué, mais j'observe quand même que ceux qui le veulent y arrivent. On finit par trouver les moyens. Servanne Desmoulins Hemery, nous a donné la piste des DETR, qui peut se substituer à la réserve parlementaire. On peut y arriver.

Un dernier mot très important, est ce mot de dialogue. On a parlé de dialogue entre les différents acteurs. On a parlé bien sûr du propriétaire et de l'affectataire. Mais pour que ce dialogue puisse exister, on a compris qu'il y avait aussi une histoire lourde de spoliations. Le dialogue n'est pas toujours si facile que cela, il faut créer les conditions du dialogue, et cela ne peut passer que par des écoutes bienveillantes des différentes parties : que l'on puisse écouter l'affectataire sur ce qu'il a à dire, que l'affectataire puisse aussi écouter les besoins d'une population et les besoins d'un élu, et qu'on n'oublie pas les autres acteurs.

J'ai été content de voir qu'un maire, celui de la commune de Saint-Désir est venu avec l'association de sauvegarde de son église. N'oublions pas ces associations-là, parce que ce sont souvent des maillons utiles dans le dialogue quand on veut réanimer une église.

J'ai entendu Aude Maisonneuve dire qu'on aurait pu manquer ici ou là d'un tiers médiateur. Je vais oser le dire, c'est une question que je travaille personnellement pour le compte de mon employeur, qui est le groupe Bayard. Je pense que des initiatives verront le jour cette année pour créer ce lien, ce tiers, créer une instance qui puisse être sollicitable aussi bien par des élus, que par l'affectataire, que par des associations de sauvegarde. Être ce tiers qui permet un dialogue et qui conduit ce dialogue à une conduite de projet. Pour le bien commun.

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Ouvrages

- DE SAGAZAN Benoît. Découvrir autrement... les églises, des origines aux guerres de religion, 2017 (livre numérique) 
- FORNEROD Anne. Funding religious heritage - Farnham, Ashgate, 2015, 224 p. 
- FORNEROD Anne. Le régime juridique du patrimoine religieux - Ed. L'Harmattan, 2013, 514 p. 
- HELVÉTIUS Anne-Marie, MATZ Jean-Michel. Église et société au Moyen-Âge : V^e-XV^e siècles - Hachette Éducation, 2018, 302 p. (disponible au CAUE 14)
- LENIAUD Jean-Michel. Vingt siècles d'architecture religieuse en France - CNDP, 2007, 265 p. (disponible au CAUE 14)
- MCNAMARA Denis R. Comprendre l'art des églises : décoder l'architecture chrétienne et ses décors - Larousse, 2017, 256 p. (disponible au CAUE 14)

ENTRETIEN DES ÉGLISES

Ouvrages

- ARNAULT DES LIONS Jérôme. Sauvegarde et restauration des églises et des chapelles : guide juridique et pratique - Ed. du Puits Fleuri, 2015, 155 p.
- CAUE de Meurthe et Moselle. Recueil de fiches L'Élu et son église, mai 2019, 36 p. (disponible sur le site ledevenirdeseglises.fr)
- CAUE de Seine-Maritime. Édifices culturels : guide d'entretien, 2018, 46 p. (disponible au CAUE 14)
- Collectif. Restaurer son église - Ed. Lieux Dits, 2009, 208 p.

Reuves et articles

- Quel péril sur les églises de France ? Patrimoine et Cadre de vie, n° 193, 2014, 94 p.
- DE SAGAZAN Benoît. «Les églises en France ni désolation ni consolation» dans Quel péril sur les églises de France ? Patrimoine et Cadre de vie, n° 193, 2014, pp. 11-14 

USAGES ET RECONVERSION

Ouvrages

- Recyclage des lieux de culte, La Pierre d'Angle, n°65, 2014, 56 p. (disponible au CAUE 14)
- CHAVARDÈS Benjamin, DUFIEUX Philippe. L'avenir des églises : état des lieux, stratégies et programmes de reconversion - Presses universitaires de Lyon, 2019, 180 p. (disponible au CAUE 14)
- DESMOULINS-HÉMERY Servanne. Regards sur les églises de France. Lieux de culte, lieux de culture. Actes des journées d'étude d'Alençon : direction de la publication - Actes Sud / ACOAF, 2006, 205 p. 
- Les lieux de culte : conserver, restaurer, valoriser et reconvertir. - Vademecum n° 3 de Patrimoine Aurhalpin, 2017, 48 p. (disponible au CAUE 14)

Reuves et articles

- DE SAGAZAN Benoît. Avenir du patrimoine religieux : la messe est-elle dite ? Revue Études, 10/2018, pp. 67-78 
- DE SAGAZAN Benoît. Transformer et reconvertir dans Lieux de culte (Vademecum n° 3 de Patrimoine Aurhalpin, 2017) 

- FORNEROD Anne. «Le patrimoine religieux : nouvelles normes et nouveaux acteurs», dans Jean-Pierre Bady, Marie Cornu, Jérôme Fromageau, Jean-Michel Leniaud, Vincent Négri (dir.), *De 1913 au Code du patrimoine, une loi en évolution*, Paris - La Documentation française, 2018, pp. 356-363 📖
- FORNEROD Anne. «Les enjeux contemporains du patrimoine culturel religieux», *Revue du droit des religions*, n° 3, mai 2017, pp. 9-108 📖
- FORNEROD Anne. «La patrimonialisation des édifices du culte : quel rôle du droit ?», dans C. Faltrauer, Ph. Martin, L. Obadia (dir.), *Patrimoine religieux : Désacralisation, requalification, réappropriation* - Riveneuve éditions, 2012, pp. 67-83 📖
- FORNEROD Anne. «La valorisation culturelle des édifices cultuels : la réforme du code général de la propriété des personnes publiques», *Chroniques d'art sacré*, décembre 2006, pp. 30-31 📖
- FORNEROD Anne. «Affectation culturelle et affectation culturelle», dans B. Basdevant-Gaudemet, M. Cornu, J. Fromageau (dir.), *Le patrimoine culturel religieux. Enjeux juridiques et pratiques culturelles*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 237-247 📖
- JANSEN Philippe. «Église, espace social. Éléments d'une enquête», *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 76, n°197, 1990. pp. 185-192
- MEYNIER-PHILIP Mélanie, «Entre patrimoine et développement durable, quel avenir pour les églises paroissiales ?», *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 9, n°1, mars 2018
- Quel péril sur les églises de France. État des lieux, reconversions, destructions, restaurations, comparaisons. *Patrimoine et cadre de vie - Les cahiers de la Ligue urbaine et architecturale 2014 - n° 193*
- TV DE SMET VERMEULEN ARCHITECTEN / NOA ARCHITECTEN, *Les douze commandements, Réaffectation d'églises*, dans A+ 257, *Architecture en Belgique* (Bruxelles, 2014) 📖

Communications et conférences

- DESMOULINS-HÉMERY Servanne. Table-ronde du colloque des Bernardins, *Les églises, un enjeu pour tous*, Conférence des évêques de France, Paris, 2017 📖
- DESMOULINS-HÉMERY Servanne. *Les églises demain, entre usage partagé et reconversion*, journée Gérard Burel, Alençon, 16 juin 2016 : organisation et animation. 📖
- FORNEROD Anne. «Le patrimoine religieux, enjeux contemporains d'un héritage symbolique», colloque *Le devenir des églises*, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe-et-Moselle (CAUE), Nancy, 5 octobre 2018 📖
- SUAUD Charles. «Les églises-bâtimens vécues au quotidien : la force des héritages à l'épreuve de la sécularisation». Communication à la journée d'étude *Quel avenir pour les églises du XIX^e siècle ?*, organisée par S. Gicquel, Université de Rennes 2 📖
- SUAUD Charles. «Les églises, quel avenir pour ce patrimoine ?», *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 150, 2015, pp. 327-341 📖

- SUAUD Charles. «Entre tradition, déchristianisation et sécularisation : les églises au défi du changement», dans B. Chavardès et P. Dufieux (dir.), *L'avenir des églises. États des lieux, stratégies et programmes de reconversion*. Presses Universitaires de Lyon, 2018 📖
- SUAUD Charles. «Éternelles églises ? Les églises de pierre au défi d'un monde déchristianisé et sécularisé». Communication au colloque *Le devenir des églises. Les collectivités face aux défis de mutation du patrimoine religieux*, Nancy, 4-5 octobre 2018 📖

Site Internet

- DE SAGAZAN Benoît. *Patrimoine en blog, le patrimoine religieux dans tous ses états*. <http://patrimoine.blog.pelerin.info/>
- *Le devenir des églises*. Colloque des 4 et 5 octobre 2018. <http://www.ledevenirdeseglises.fr>

NORMANDIE

Ouvrages

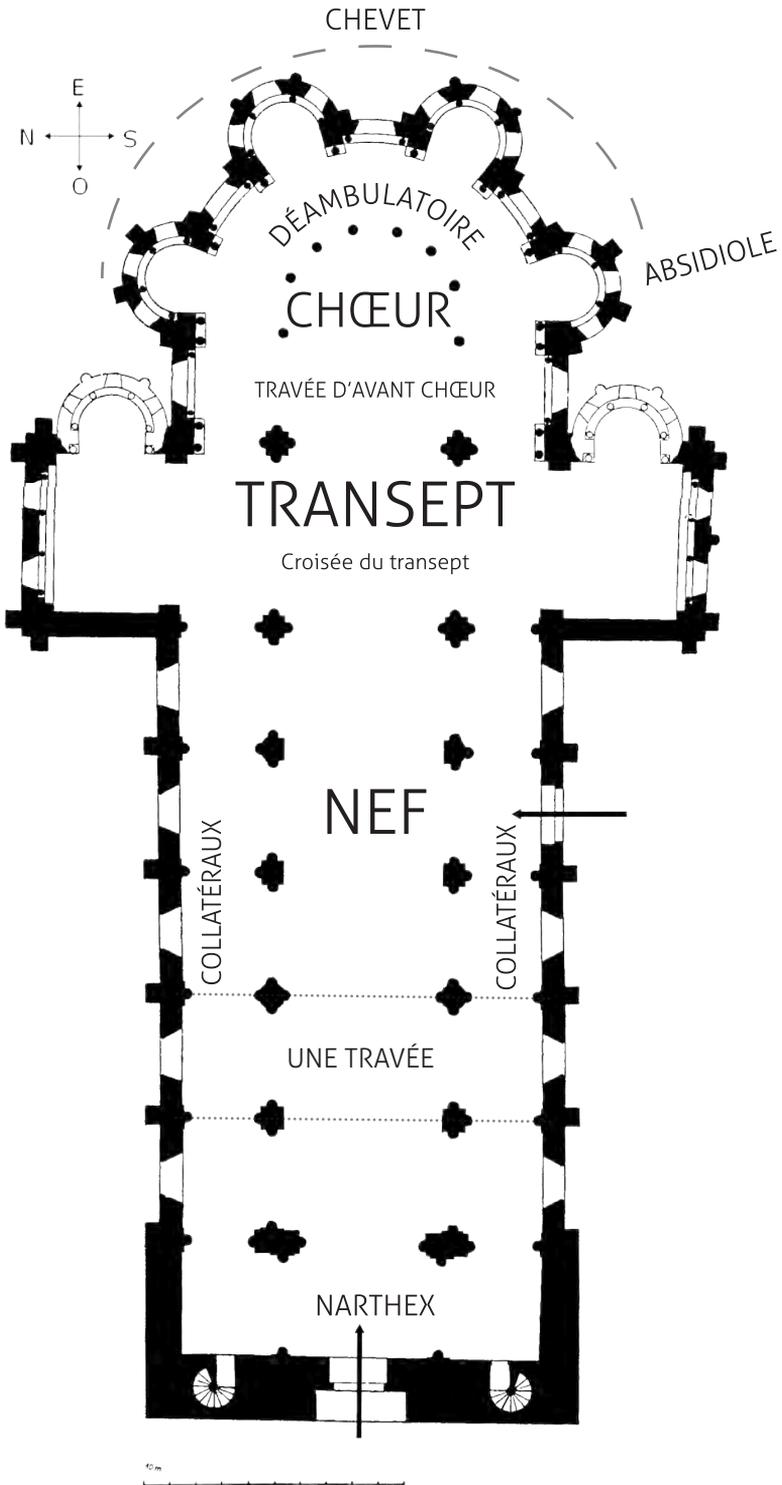
- BOUET Pierre, *Que vont devenir les églises normandes ? : sauvegarde et valorisation du patrimoine architectural de Normandie*, Ed. Charles Corlet, 2017, 259 p. (disponible au CAUE 14)
- CHAIX Valérie, *Les églises romanes de Normandie : formes et fonctions*, Ed. A. et J. Picard, 2011, 359 p. (disponible au CAUE 14)

Chapitre d'ouvrages et articles

- Père Jean-Louis ANGUÉ. «L'avenir des églises du Calvados à la lumière des inventaires» dans «*Que vont devenir les églises normandes ?*», colloque de Cerisy - Ed. Charles Corlet, 2017, pp. 137-141 📖
- Père Jean-Louis ANGUÉ. «La nécessité d'un nouvel aménagement du chœur», dans «*Bayeux. La grâce d'une cathédrale*» *La nuée bleue*, 2016, pp. 128-129 📖

Communications et conférences

- DESMOULINS-HÉMERY Servanne. «Orne en créations» dans *Regards sur le patrimoine de demain : création et innovation, actes des journées d'étude d'Alençon*, Actes Sud / Errance / ACAOAF, 2018. Organisation des journées, direction de la publication 📖
- DESMOULINS-HÉMERY Servanne. «Entre méthodologie et expérimentation : les églises de l'Orne», colloque *Le Dorat, ville de congrégations et mise en valeur du patrimoine religieux*, 22-23 juin 2018 📖
- DESMOULINS-HÉMERY Servanne. «Les églises de l'Orne» dans *Que vont devenir les églises normandes ?*, actes du colloque de Cerisy, éditions Charles Corlet, 2017, p.89-93 ; membre du comité d'organisation du colloque, animation de la table-ronde sur les réaffectations d'églises dans les pays étrangers (Angleterre, Pays-Bas, Canada, Macédoine) 📖



Abbatiale : Église spécialement construite pour une abbaye

A fresco : Technique de peinture murale qui consiste à appliquer la peinture avant que l'enduit ne soit sec

Absidiole : Petite chapelle en demi-cercle rayonnant depuis une abside

Affectataire : Personne morale ou physique, bénéficiaire d'une affectation de biens (meubles ou immeubles) pour une fonction définie

Ambon : Dans une église, il s'agit d'une tribune ou d'une chaire équipée d'un pupitre servant à la lecture de la Bible. Pour les croyants, il s'agit du lieu de la parole de Dieu

Anglicanisme : Courant religieux de l'Église officielle d'Angleterre depuis le XVI^{ème} siècle, constituant une voie moyenne entre le christianisme et le protestantisme

Arc diaphragme : Arc qui porte un muret de refend dont les deux faces sont visibles, il est généralement situé entre le chœur et la nef d'une église

Archevêché : Désigne à la fois le lieu de résidence d'un archevêque et le territoire qu'il administre et qui regroupe plusieurs évêchés sous son ministère

Art sacré : Œuvre qui par son sujet et/ou par sa fonction dans le cadre de l'exercice d'un culte (exemple tableaux, calices, etc.) relève du domaine du sacré

Autel : Dans une église, table derrière laquelle officient les représentants de l'Église

Axonométrie : Représentation d'une figure à trois dimensions par projection orthogonale ou oblique où le parallélisme et la proportionnalité des dimensions linéaires sont conservés mais non les valeurs angulaires

Bardage : En architecture et en construction, constitué par la couche superficielle extérieure du bâtiment, il est généralement composé de bois, de métal ou de matériaux composites.

BET : Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, le bureau d'études techniques (BET) est un acteur de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il est en général missionné par le cabinet d'architecture qui dirige la maîtrise d'œuvre pour les calculs, études et réalisation des plans techniques dans un ou plusieurs corps d'état.

Brise-soleils : Ou pare-soleil est un élément d'architecture servant à diminuer l'inconfort lié au rayonnement direct du soleil

Calice : Vase sacré, présentant une forme de coupe évasée portée sur un pied élevé et employé dans la célébration eucharistique pour la consécration du vin

Calepinage : Dessin, sur un plan ou une élévation, de la disposition d'éléments de formes définies pour former un motif, composer un assemblage, couvrir une surface ou remplir un volume. Le calepinage est par exemple nécessaire lors de la planification de carrelages, de couvertures, de placages ou d'appareils.

Capitulaire (salle) : Aussi appelée salle du chapitre, c'est le lieu où se réunit quotidiennement la communauté religieuse d'une abbaye.

Catéchèse : Enseignement de la religion chrétienne

Catiche : terme régional du Nord de la France qui désigne un ancien type de carrière souterraine d'exploitation de craie

Chaire : Tribune élevée où prend place le prédicateur, dans une église

Chasuble : Vêtement sacerdotal utilisé pour célébrer la messe et dont la couleur varie en fonction du cycle liturgique

Chœur : Partie du plan d'une église où se trouve le maître-autel et où se tiennent les clercs et les chœurs cf glossaire illustré

Chouannerie : Guerre civile qui opposa Républicains

et Royalistes dans l'ouest de la France, en Bretagne, dans le Maine, l'Anjou et la Normandie, lors de la Révolution française

Collatéraux : Ce sont les vaisseaux latéraux de la nef d'une basilique, ou d'un édifice à plan basilical, de part et d'autre du vaisseau central cf glossaire illustré

Concordat : transaction établie entre le Saint-Siège (nom donné au gouvernement central de l'Église catholique, dont le siège est à la cité du Vatican) et le chef d'un État pour régler les rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel.

Contre-courbes : Courbe concave accolée à une courbe convexe

Co-responsabilité : Responsabilité mutuelle et partagée

Coupe : En architecture, représentation en deux dimensions d'un bâtiment que l'on suppose coupé par un plan selon l'axe vertical.

Crédence : Console où sont déposés les objets de culte durant la messe

Cultuel : Qui a trait au culte, qui fait référence au culte

Dédicace : Rite par lequel une église est consacrée à l'exercice du culte catholique

Désaffectation : Spécifique aux églises : procédure civile irréversible de passage de l'affectation religieuse à une autre affectation

Désenclaver : Rompre l'isolement d'une structure physique ou morale, d'un lieu

Désordre : Bâtiment, tout élément anormal ou détérioration constaté dans le gros œuvre (ou structure) d'un bâtiment (par ex : fissuration, infiltration, etc.)

Dichotomie : Division en deux, séparation, forme d'opposition

Dîme : Ou dime ou décime, est un ancien impôt sur les récoltes, prélevé par le clergé ou la noblesse

Diocèse : Circonscription ecclésiastique (relevant du ministère d'un évêque)

Diocésain : Qui relève du diocèse

Domanialité : Caractère de ce qui est domanial, qui appartient à un domaine, spécialement de ce qui concerne le domaine public

Drève : Dans le Nord et en Belgique, allée carrossable bordée d'arbres

Édicule : Petit édifice secondaire d'une architecture, ou dépendance lui étant généralement accolée

Emmarchement : Longueur des marches, c'est-à-dire largeur d'un escalier. Escalier de quelques marches disposées sur toute la longueur d'une terrasse, d'un soubassement.

Eucharistie : Sacrement de communion qui, selon la doctrine catholique, contient réellement le corps et le sang du Christ sous les apparences du pain et du vin.

Exécution : Procédure religieuse de la perte de la dédicace.

Fab lab : (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un laboratoire généralement ouvert au public, au sein duquel on réalise des pièces au moyen d'imprimantes 3D et autres machines.

Financement participatif ou crowdfunding : Échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels, afin de financer un projet via une plateforme en ligne

Fonts baptismaux : Dans une église, bassin contenant les eaux qui servent aux baptêmes

Franciscain/es : Congrégation religieuse fondée par Saint-François d'Assises. La Ville de Deauville a créé un nouvel équipement culturel dans l'ancien couvent des franciscaines, d'où le nom du nouvel équipement.

Gabarit : Modèle en grandeur réelle d'une pièce de construction navale ou architecturale.

Goupillon : Manche de bois ou de métal, muni d'une boule trouée servant à l'église à prendre de l'eau bénite ou pour en répandre sur les fidèles ou sur les objets que bénit le prêtre

Grosse Dîme : Impôt qu'on levait sur les principaux revenus de la paroisse comme le seigle, le blé, et le vin.

Hémicycles : Un hémicycle est une construction ayant la forme d'un demi-cercle. On parle de l'hémicycle d'un théâtre, d'une basilique, d'un parlement.

If : Arbre emblématique fréquemment planté à proximité des églises et dans leur cimetière

Jubé : tribune transversale et élevée formant une sorte de galerie séparant le chœur de la nef de certaines églises anciennes.

Litanie : Prière liturgique où toutes les invocations, prononcées par un officiant, sont suivies d'une formule brève récitée ou chantée par l'assemblée

Liturgie : Culte public, officiel, institué par une église

Lumignon : Lampe qui éclaire faiblement

Maillage : Action de former un réseau, de disposer une grille qui recouvre, qui enserre. Couverture d'un territoire par un réseau.

Maîtrise d'œuvre : Personne physique ou morale qui conçoit et dirige les travaux sur un bâtiment neuf ou existant

Maîtrise d'ouvrage : Personne physique ou morale commanditaire de travaux sur un bâtiment neuf ou existant

Matrice cadastrale : Document administratif qui recense pour chaque propriétaire l'ensemble de ses biens, bâtis et non bâtis dans une commune

Mécénat : Soutien financier, aide logistique ou humaine apporté à une cause, de façon désintéressée

Modénature : En architecture, ensemble d'éléments d'ornementation d'une façade qui l'animent par leur relief (jeux d'ombres et de lumière)

Narthex : Appelé parfois avant-nef, vestibule ou antéglise, il s'agit d'un portique interne aménagé à l'entrée de certaines églises paléochrétiennes ou médiévales. cf glossaire illustré

Nef : Salle oblongue d'une église allant de la façade à la croisée du transept ou à l'entrée du chœur, cf glossaire illustré

Nervures : En architecture, la nervure désigne le membre saillant placé à l'intrados d'une voûte, la moulure sur les côtés des cannelures, sur les arêtes des volutes, sur les angles des pierres, etc.

Ogive : En architecture, arc brisé. Sous une voûte gothique, il s'agit de l'arc diagonal qui en marque l'arrête

Oratoire (salle) : Petite pièce aménagée pour la prière, à l'usage d'une personne ou d'une communauté (famille, congrégation religieuse)

Pan : Partie de mur, face d'un ouvrage de maçonnerie ou de charpente : Un pan de mur. Ossature d'un mur, constituée par des poteaux, des poutres et des pièces d'écharpe en bois (pan de bois, dit encore colombage) ou en métal (pan de fer), dont les intervalles sont occupés par des matériaux de remplissage.

Paroisse : Division territoriale dans laquelle s'exerce le ministère d'un curé

Pastoral : Propre aux pasteurs, aux ministres du culte et en particulier aux évêques.

Patène : Petite assiette servant à présenter l'hostie avant de la consacrer

Pathologie du bâtiment : Étude des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres

Plan masse : Plan aérien du terrain qui reprend les dimensions de tous les éléments qui composent l'agencement de la ou des constructions.

Plan tri-frontal : Aménagement du plan disposant la scène au centre avec 3 zones destinées au public

Pluralisme culturel : Système reconnaissant et acceptant l'existence de plusieurs modes de pensées, de comportements, d'opinions politiques et religieuses et de leurs représentants

Prieuré : Dépendance d'une abbaye, comprenant un petit nombre de moines. Le Prieuré est sous l'autorité d'un prieur.

Purge (travaux de) : Consistent à supprimer de la façade d'un édifice les éléments qui s'en désolidarisent. Ils assurent la sécurité du bâtiment

Redevance domaniale : Somme versée en contrepartie d'une occupation du domaine public

Réfection : Action de refaire, de remettre en état.

Réhabilitation : Réaménager un bâtiment ou local en conservant certaines de ses caractéristiques (par ex : l'aspect extérieur, respect de l'architecture) et en transformant d'autres afin de les moderniser (par exemple réaménagement des espaces intérieurs)

Restauration : Remise en état d'un bâtiment d'après son état historique (à préciser)

Retable : Partie postérieure et décorée d'un autel, qui surmonte verticalement la table

Sacerdotal : Qui relève du sacerdoce (dévouement à Dieu)

Sacramentel : Qui relève d'un sacrement, acte symbolique qui signifie une réalité invisible destiné à la sanctification (action de rendre saint) des hommes

Sacristie : Pièce d'une église exclusivement réservée aux officiants/ salle attenante à une église

Sceaux : Cachet officiel dont l'empreinte est apposée sur des actes pour les rendre authentiques ou les fermer de façon inviolable

Schiste : Roche de constitution très variable, caractérisée par une texture feuilletée résultant d'une forte compression de contraintes tectoniques ou du métamorphisme. Roche sédimentaire ou faiblement métamorphique résultant de sédiments essentiellement argileux.

Sente : Voie étroite qui jalonne un espace naturel tel que les bois, sans repère ni marquage. Son entretien est au mieux sommaire, voire inexistant, selon la fréquentation.

Spolier : Dépouiller quelqu'un d'un bien par force ou par ruse, l'en déposséder : Spolier un orphelin de son héritage.

Surimposition : Fait d'être surajouté à un relief initial

Sépulture : Lieu où est déposé le corps d'un défunt

Stalle : Mobilier liturgique réservées au clergé, aux moines : chacun des sièges de bois, à dossier élevé, garnissant les deux côtés du chœur d'une église cathédrale ou abbatiale

Théologie : Science de Dieu, de ses attributs et de ses rapports avec le monde et avec l'homme, construction de cette science

Transept : Nef transversale qui coupe à angle droit la nef principale d'une église et qui lui donne ainsi la forme symbolique d'une croix latine. La croisée du transept est la partie centrale du transept, commune avec le vaisseau principal de la nef. cf plan de l'église

Travée : Dans le domaine de l'architecture, ouverture, espace construit ou un élément de construction délimité par deux supports verticaux constituant les points d'appuis principaux. cf. plan de l'église

Tribune : Emplacement élevé, estrade d'où l'orateur s'adresse à une assemblée

Vernaculaire : Propre à un pays, à ses habitants. Se dit généralement de l'architecture traditionnelle d'une aire géographique

Xylophages : Se nourrissant de bois

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout particulièrement à remercier notre invité d'honneur Benoît de Sagazan d'avoir accepté ce rôle, ainsi que pour ses discussions et la science de sa réflexion, autant durant ce colloque qu'en amont. Nous remercions aussi tout particulièrement Christine Leconte pour ses qualités d'animatrice, dont l'acuité des remarques et l'habileté à relancer les discussions, assurer les transitions et connaître chacun des intervenants a été le liant indéniable de cette journée. Le tout sans oublier son rôle de gardienne du temps, mené avec brio et fluidité.

Nous remercions, bien entendu, chacun des intervenants par ordre d'apparition, Anne Fornerod, Anne-Violaine Hardel, Charles Suaud, Dominique Laprie-Sentenac, Aude Maisonneuve, Servanne Desmoulins-Hemery, Père Xavier Signargout, Père Jean-Louis Angué, Emmanuelle Dormoy, Valérie Desquesne, Dany Targat, Dominique-Pierre de la Brière, Isabelle Valtier, Ismérie Werquin, Jérémy Bredin, Didier Llorca, Michel Tillie, Eugénie Baylac, Jean-Charles de Sèze, Gilles Catherine, Franck Longueval, Henk de Smet, pour leur implication et la diversité très riche des connaissances, expériences, et expertises qui ont pu être exprimées tout au long de cette journée. Chacun d'eux a joué le jeu peu évident du respect des temps d'intervention serrés, du propos synthétique et du nombre de slides réduits tout en maintenant une grande qualité d'intervention.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui, par leur intérêt, leur disponibilité désintéressée, et leur soutien encourageant, qu'elles aient ou non pu être présentes, ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration, la construction et la réussite de ce colloque. Compte tenu de leur nombre important, nous ne pouvons toutes les citer.

Enfin, merci à tous pour cette belle synergie qui nous donne l'espoir d'avancer sur la question des églises avec autant de pragmatisme que d'optimisme.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fabien Tessier

RÉDACTION

Eugénie Baylac

CONCEPTION GRAPHIQUE

Véronique Josset-le Barbenchon

COMITÉ DE RELECTURE

Ingrid Prempain, Audrey Durel, Brigitte Tostain, Nathalie Fer, Héléne Jandricsek

Toutes les images et illustrations figurants dans ce document ont été fournis par les intervenants, et ne sont pas libres de droits.

Photo de couverture : Bruxelles, cathédrale Saint-Michel-et-Sainte-Gudule, bras nord du transept : vitrail de Charles Quint, par Bernard Van Orley et Jean Hack 1537 (photographie E. Baylac).

Édition février 2020

ISBN 979-10-95728-04-7

Valeur 15 €

UNE ÉGLISE, UN POTENTIEL... QUEL PROJET ? Restaurer, partager, reconvertir

Dans cet ouvrage, vous découvrirez l'église dans son territoire à travers le regard d'experts. Quel avenir pour ces bâtiments ? Quelle(s) reconversion(s) possibles ?

Ces actes de colloque ont permis de donner la parole aux élus sur les questions de coûts qui incombent à la sauvegarde, la restauration ou la valorisation de leurs églises. Mais également de leur fournir des outils pour préserver leur patrimoine.

A travers de nombreux exemples, vous découvrirez des transformations, reconversions et usages insoupçonnés d'églises en France et dans le monde, et même une troisième voie possible : le partage d'usage et de sens.

Les pistes sont nombreuses, à vous de les explorer !